



Achat d'une résidence principale : entre 2004 et 2015 la crise est passée par là

Pierre Madec, Xavier Timbeau

► To cite this version:

Pierre Madec, Xavier Timbeau. Achat d'une résidence principale : entre 2004 et 2015 la crise est passée par là. Institut national de la statistique et des études économiques. Les revenus et le patrimoine des ménages, Institut national de la statistique et des études économiques; Institut national de la statistique et des études économiques, pp.81 - 90, 2018, 9782111513280. hal-03458234

HAL Id: hal-03458234

<https://sciencespo.hal.science/hal-03458234>

Submitted on 30 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les revenus et le patrimoine des ménages

Édition 2018



Coordination	Julien Blasco, Marie-Cécile Cazenave-Lacrouts, Julie Labarthe
Contribution	<i>Insee :</i> Jérôme Accardo, Valérie Albouy, Céline Arnold, Sylvain Billot, Julien Blasco, Lucie Calvet, Marie-Cécile Cazenave-Lacrouts, Aline Ferrante, François Gleizes, Sébastien Grobon, David Guillas, Julie Labarthe, Valérie Molina, Margot Perben, Sébastien Picard, Marina Robin, Rosalinda Solotareff, Hélène Thélot <i>Banque de France :</i> Jérôme Coffinet, Bertrand Garbinti, Michel Mouliom, Frédérique Savignac <i>OFCE :</i> Pierre Madec, Xavier Timbeau
Directeur de la publication	Jean-Luc Tavernier
Directrice de la collection	Séverine Mayo-Simbsler
Rédaction	Catherine Demaison, Laurence Grivet, Denise Maury-Duprey, Séverine Mayo-Simbsler
Composition	Jouve
Couverture	Coordination Séverine Mayo-Simbsler Conception et réalisation Jouve
Éditeur	Institut national de la statistique et des études économiques 88 avenue Verdier, 92541 MONTROUGE CEDEX www.insee.fr

Avertissement

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles.
Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les sites Internet www.insee.fr et <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> pour les données internationales mettent en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels.

Les comparaisons internationales s'appuient sur les données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales publiées par les instituts nationaux de statistique.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

Édition
2018

Les revenus et le patrimoine des ménages

Vue d'ensemble

Inégalités de niveau de vie et pauvreté en 2015 et sur longue période	9
Entre 1998 et 2015, le patrimoine double, mais diminue pour les 20 % les moins dotés	27

Dossiers

Les très hauts revenus en 2015 : 1 % de la population perçoit 7 % des revenus et 30 % des revenus du patrimoine déclarés	47
Combien coûte un jeune adulte à ses parents ?	65
Achat d'une résidence principale : entre 2004 et 2015 la crise est passée par là	81
Des transmissions de patrimoine plus fréquentes mais de montants plus faibles en France que dans les autres grands pays de la zone euro - une comparaison fondée sur les données de l'enquête européenne HFCS	91

Fiches

1. Revenus

1.1 Revenu des ménages en comptabilité nationale	108
1.2 Revenu disponible brut des ménages en comparaison internationale	110
1.3 Distribution du revenu disponible des ménages	112
1.4 Distribution du niveau de vie des personnes	114
1.5 Niveau de vie modifié par l'ajout de loyers imputés aux propriétaires	116
1.6 Décomposition du revenu disponible	118
1.7 Prestations sociales	120
1.8 Niveau de vie en Europe	122
1.9 Niveau de vie depuis 1970	124
1.10 Pauvreté monétaire depuis 1970	126
1.11 Pauvreté en conditions de vie	128
1.12 Pauvreté monétaire en Europe	130
1.13 Niveau de vie et pauvreté selon la configuration familiale	132
1.14 Niveau de vie et pauvreté selon l'âge	134

1.15 Niveau de vie et pauvreté selon l'activité	136
1.16 Niveau de vie et pauvreté selon la catégorie socioprofessionnelle	138
1.17 Niveau de vie et pauvreté des femmes et des hommes	140
1.18 Niveau de vie et pauvreté par région	142
1.19 Niveau de vie et pauvreté par type de commune	144
1.20 Niveau de vie et pauvreté des enfants	146
1.21 Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées	148
1.22 Niveau de vie et pauvreté des immigrés	150
1.23 Les très hauts revenus	152
1.24 Revenus des jeunes adultes	154

2. Patrimoine

2.1 Performance des placements à rendements réglementés	158
2.2 Patrimoine des ménages en comptabilité nationale	160
2.3 Taux de détention de patrimoine	162
2.4 Patrimoine brut des ménages	164
2.5 Passif des ménages	166
2.6 Endettement privé des ménages	168
2.7 Patrimoine net des ménages	170
2.8 Les hauts patrimoines	172
2.9 Patrimoine net des ménages de la zone euro	174
2.10 Patrimoine immobilier des ménages de la zone euro	176
2.11 Détention de la résidence principale	178
2.12 Dépenses en logement des ménages	180
2.13 Prix des logements et loyers	182

Annexes

Sources et méthodes	187
Glossaire	197
Sigles	205

Vue d'ensemble



Inégalités de niveau de vie et pauvreté en 2015 et sur longue période

Julien Blasco, Julie Labarthe*

En 2015, en France métropolitaine, le niveau de vie médian de la population s'élève à 20 300 euros annuels, soit un niveau légèrement plus élevé qu'en 2014 en euros constants, mais toujours en dessous de celui d'avant-crise.

En 2015 comme en 2014, les inégalités restent stables, à un niveau proche de celui de 2008. Leur évolution sur cette période est plus favorable en France que dans la majorité des autres pays de l'Union européenne (UE), où elles ont augmenté entre 2008 et 2015.

Le seuil de pauvreté monétaire, qui correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population, s'établit à 1 015 euros mensuels. 14,2 % de la population vit sous ce seuil de pauvreté, un des niveaux les plus bas de l'UE. Les chômeurs ont le plus fort taux de pauvreté (37,3 %).

De 1970 à 1990, le taux de pauvreté s'est fortement réduit (– 4,1 points) sous l'effet notamment de l'amélioration de la situation relative des retraités, dont le taux de pauvreté a diminué de plus de moitié grâce à l'amélioration de leur retraite et au minimum vieillesse. Parallèlement, la pauvreté des actifs (hors travailleurs indépendants) a augmenté d'un tiers, en partie du fait de la hausse du chômage. Le taux de pauvreté est ensuite resté stable entre 1990 et 1996.

Depuis 1996, les évolutions du taux de pauvreté sont de moindre amplitude. Ce taux a diminué de 1,9 point entre 1996 et 2004, est remonté entre 2004 et 2011 (+ 1,8 point), notamment du fait de la crise, et depuis évolue peu. L'intensité de la pauvreté a progressé entre 2008 et 2012 et décroît depuis.

Le fait marquant de ces vingt dernières années est surtout le développement de la pauvreté des familles monoparentales, dont les membres vivent sous le seuil de pauvreté dans près d'un tiers des cas. Les différences entre catégories socioprofessionnelles se sont maintenues, même si la situation des agriculteurs exploitants, les plus touchés par la pauvreté, s'est améliorée et celle des artisans, commerçants et chefs d'entreprise, dégradée.

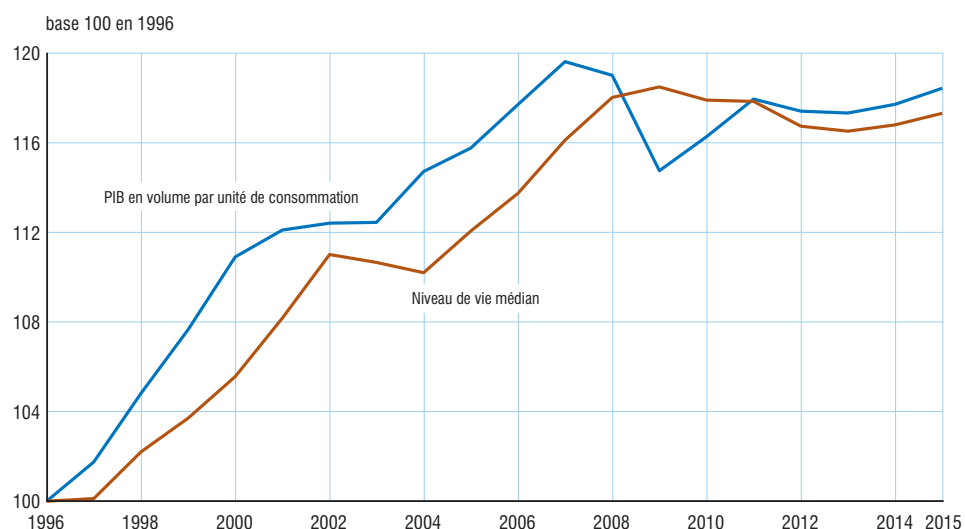
En 2015, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (voir *annexe Sources et méthodes*), le **niveau de vie médian** (D5) des personnes vivant dans un **ménage** de France métropolitaine est de 20 300 euros, soit 1 692 euros par mois [Argouarc'h *et al.*, 2017]. Ce montant partage la population en deux, la première moitié se situant au-dessous et la seconde au-dessus. Pour une famille composée d'un couple avec deux enfants de moins de 14 ans, cela correspond à un **revenu disponible** de 42 630 euros par an (soit 3 553 euros par mois).

Le niveau de vie médian reste légèrement en deçà de celui d'avant-crise

En 2015, le niveau de vie s'accroît de 0,4 % en euros constants par rapport à 2014 (*figure 1* et *encadré 1*). C'est la deuxième année de hausse consécutive après une baisse de 0,3 % en moyenne annuelle entre 2008 et 2013. Cette légère augmentation traduit l'amélioration

* Julien Blasco, Julie Labarthe, Insee.

1. Évolution du PIB par unité de consommation et du niveau de vie médian de 1996 à 2015



Champ : France pour le PIB ; France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante pour le niveau de vie médian.

Sources : Insee, comptes nationaux, base 2010 (données semi-définitives pour 2015) ; Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2015.

de l'activité économique de ces deux dernières années, mais elle reste d'une ampleur relativement faible et s'inscrit dans une tendance de stagnation du niveau de vie médian depuis la crise économique de 2008 [Boiron *et al.*, 2016], qui contraste avec la période beaucoup plus dynamique du milieu des années 2000 (+ 1,7 % par an en moyenne entre 2004 et 2008) [Lombardo *et al.*, 2011]. Le niveau de vie médian de 2015 reste légèrement inférieur à celui de 2008.

Après une période de baisse continue depuis 2011, le niveau de vie des personnes les plus aisées repart à la hausse en 2015 : les 10 % de personnes les plus aisées ont un niveau de vie supérieur à 37 510 euros, ce qui représente une augmentation du neuvième décile (D9) de 1,4 % par rapport à 2014 (*figure 2*). Les 5 % de personnes les plus aisées ont, quant à elles, un niveau de vie supérieur à 46 850 euros, soit une hausse du 95^e centile (C95) de 2,3 %. Dans une moindre mesure, tous les déciles au-dessus de la médiane augmentent en 2015, ce qui peut s'expliquer par le dynamisme des salaires, plus important dans le haut de la distribution [Berger *et al.*, 2017].

En 2015, les 10 % de personnes les moins aisées ont un niveau de vie inférieur à 10 860 euros, soit 905 euros par mois. La légère augmentation du premier décile (+ 0,3 %), qui compense exactement son recul en 2014, est la seule hausse significative parmi les déciles du bas de la distribution des niveaux de vie. Elle peut être principalement attribuée à des hausses de prestations sociales qui interviennent notamment dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté en janvier 2013 [André *et al.*, 2016]. En 2015, plusieurs prestations ont ainsi été revalorisées au-delà de la revalorisation usuelle calée sur l'inflation, telles que le revenu de solidarité active (RSA, + 2 %), le complément familial versé aux familles nombreuses sous condition de ressources (+ 9 %) et l'allocation de soutien familial réservée aux parents isolés ne percevant pas de pension alimentaire (ASF, + 5 %). Les 10 % de ménages les moins aisés, dont plus de la moitié du revenu disponible est composé de prestations sociales, ont donc plus particulièrement bénéficié de ces revalorisations.

Sources et questions méthodologiques

Les données de niveau de vie utilisées sont issues des enquêtes Revenus fiscaux de 1970 à 2004, puis des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux. La mesure des revenus et de leurs inégalités dans ces enquêtes s'est considérablement améliorée dans le temps, mais a eu pour contrepartie de rendre plus difficile les comparaisons temporelles.

De **1970 à 1990**, les enquêtes sont réalisées tous les quatre ou cinq ans et consistent en un échantillon (de 30 000 ménages environ) généralement issu du recensement de la population enrichi avec les déclarations de revenus. L'information sur les revenus est détaillée. En revanche, l'information socio-démographique sur le ménage déclarant reste très limitée (âge de la personne de référence et de son conjoint, type de ménage, catégorie sociale déduite de la profession déclarée). Les prestations sociales n'étant pas reportées dans les déclarations, elles sont imputées sur barème, en fonction des informations de la déclaration fiscale. Le champ des prestations imputées a évolué dans le temps et peut donc amener à surestimer légèrement la baisse de la pauvreté.

Les enquêtes antérieures à 1996 n'incluent pas les revenus du patrimoine exonérés ou imposés au forfait. Or, selon les années, les revenus du patrimoine sont plus ou moins présents dans la déclaration fiscale en fonction notamment des changements de législation sur les revenus non imposables ou soumis au prélèvement libératoire. À la suite d'Olivier Guillemain et Valérie Roux [2002], tous les revenus du patrimoine, y compris les revenus déclarés, ont été exclus dans les enquêtes antérieures à 1996 afin d'éviter ce risque de biais. Les mesures d'inégalités avant 1996 sont donc sous-estimées et les évolutions ne tiennent pas compte des revenus du patrimoine.

À partir de 1996, l'enquête devient annuelle. Elle est réalisée par appariement des ménages enquêtés dans l'enquête Emploi annuelle (EEA) avec leur déclaration fiscale. Les prestations sociales restent imputées.

En 2002, l'enquête Emploi devient une enquête en continu (EEC), où les ménages enquêtés sont interrogés six trimestres consécutifs. L'échantillon de l'ERF de l'année n est l'échantillon interrogé dans l'EEC au 4^e trimestre de cette année-là.

En 2005, l'ERF devient Enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS). À l'appariement avec les données fiscales s'ajoute celui avec les fichiers

d'allocataires de la Cnaf, de la Cnav et de la CCMSA, ce qui permet de disposer des prestations effectivement perçues par les ménages de l'échantillon. Les revenus du patrimoine hors déclaration sont imputés à partir de modèles estimés sur les enquêtes Patrimoine de l'Insee.

Une rétropolation est alors effectuée sur la période 1996-2004 pour assurer la continuité des séries.

Des modifications plus récentes n'ont bénéficié de tels traitements que d'une façon partielle, ce qui se traduit par deux ruptures de séries :

- en 2011 : l'enquête ERFS 2009 impute et recalcule des revenus du patrimoine à partir de modèles estimés sur les données de l'enquête Patrimoine réalisée par l'Insee en 2004 ; à partir de l'enquête ERFS 2011, c'est l'enquête Patrimoine 2010 qui est utilisée. L'enquête ERFS 2010 a été cependant produite en deux versions : selon la méthodologie de 2009 et selon celle de 2011.

- en 2013, l'enquête Emploi a connu de notables changements de méthodologie (dont une refonte de son questionnaire). D'autres modifications, spécifiques à l'ERFS, ont également eu lieu : de nouveaux revenus ont été pris en compte du fait de certains changements de la législation fiscale (relatifs aux majorations de pensions pour avoir élevé trois enfants ou plus, ainsi qu'à la cotisation employeur pour la mutuelle des salariés du secteur privé), et un changement méthodologique a été introduit : à partir de 2013, l'ERFS d'une année n inclut l'impôt effectivement payé en n , donc assis sur les revenus $n-1$. Ici encore, l'ERFS 2012 a été calculée selon la méthodologie de 2011 et selon la méthodologie de 2013.

Les évolutions survenues en 2011 et en 2013 ont donc introduit des ruptures de série dans les indicateurs d'inégalités. Ces ruptures ont été traitées partiellement : le calcul selon deux méthodologies (celle antérieure et celle postérieure au changement) de deux années pivot (2010 et 2012) a permis de disposer d'évolutions annuelles 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 calculées à chaque fois sur deux années méthodologiquement homogènes.

Dans la vue d'ensemble, les variations des indices (Gini, taux et intensité de la pauvreté, etc.) sont obtenues en sommant les évolutions en points à méthodologie constante. Pour le niveau de vie médian, les évolutions sont estimées en chaînant les taux d'évolution annuelle.

2. Niveaux de vie annuels et indicateurs d'inégalités de 1996 à 2015

	1996	2004	2008	2010	2010 ¹	2011	2012	2012 ²	2013	2014	2015
Seuils de niveau de vie (en milliers d'euros 2015)											
Niveau de vie médian (D5)	17,3	19,0	20,4	20,4	20,2	20,2	20,0	20,2	20,2	20,2	20,3
Premier décile de niveau de vie (D1)	9,2	10,7	11,3	11,0	11,0	10,9	10,8	10,7	10,9	10,8	10,9
Neuvième décile de niveau de vie (D9)	32,2	35,2	38,1	38,3	37,9	38,7	38,0	37,9	37,2	37,0	37,5
Rapports interdéciles											
D9/D1	3,5	3,3	3,4	3,5	3,5	3,6	3,5	3,5	3,4	3,4	3,5
D9/D5	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,8	1,8	1,8
D5/D1	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
Masses de niveau de vie détenues											
S20 (en %)	9,0	9,3	9,0	8,7	8,7	8,6	8,6	8,5	8,8	8,8	8,8
S50 (en %)	31	31,2	30,9	30,2	30,1	29,8	30	30,1	30,8	30,8	30,6
S80 (en %)	63	62,4	61,6	61	60,7	60,5	60,8	60,9	62	62	61,7
(100-S80)/S20	4,1	4,0	4,3	4,5	4,5	4,6	4,6	4,6	4,3	4,3	4,4
Indice de Gini	0,279	0,281	0,289	0,299	0,303	0,306	0,303	0,302	0,288	0,289	0,292

1. De 2011 à 2012, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2009-2010. Une nouvelle version du millésime 2010 a également été produite avec l'enquête Patrimoine 2009-2010, afin de pouvoir apprécier les évolutions entre 2010 et 2011 à méthode constante.

2. Cette série a été recalculée à partir des données de l'année 2012 en cohérence avec les modifications méthodologiques intervenues sur les données de l'année 2013. Les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2014-2015 depuis 2015, une nouvelle version réropolée des millésimes 2012, 2013 et 2014 a été produite avec l'enquête Patrimoine 2014-2015 afin de pouvoir apprécier les évolutions depuis 2012 à méthode constante.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les 20 % de personnes les plus modestes (S20) disposent en 2015 de 8,8 % de la somme des revenus disponibles (définitions) par unité de consommation (UC), les 20 % les plus aisés perçoivent 38,3 % de la somme des revenus disponibles par UC (complément à 100 de S80), soit 4,4 fois plus.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux réropolées de 1996 à 2004 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2015.

Les indicateurs d'inégalités sont stables ou en légère hausse en 2015, et globalement stables depuis 2008

En 2015 en France métropolitaine, les principaux indicateurs d'inégalités sont stables ou en légère hausse par rapport à 2014. Le **rapport interdécile** D9/D1 s'établit à 3,5, un niveau relativement stable depuis 1996.

En 2015, les 20 % de personnes les plus aisées perçoivent 38,3 % de la masse totale des niveaux de vie, tandis que les 20 % les moins aisées en perçoivent 8,8 %, soit un **ratio (100-S80)/S20** de 4,4, un niveau là aussi stable depuis 2008.

L'**indice de Gini** passe de 0,289 en 2014 à 0,292 en 2015, soit une hausse de 0,003 point qui n'est pas statistiquement significative. Il a augmenté de 0,008 point de 2004 à 2008 sous une conjoncture favorable qui a surtout profité aux plus aisés, puis a poursuivi sa hausse au début de la crise de 2008, progressant encore de 0,013 point pour s'établir, en 2011, à son plus haut niveau depuis ces quinze dernières années. Cette hausse a été plus qu'effacée par les baisses de 2012 et de 2013 (- 0,017 point). Avec les légères augmentations de 2014 et 2015 (+ 0,004 point sur deux ans), le niveau des inégalités en France est le même qu'au début de la crise.

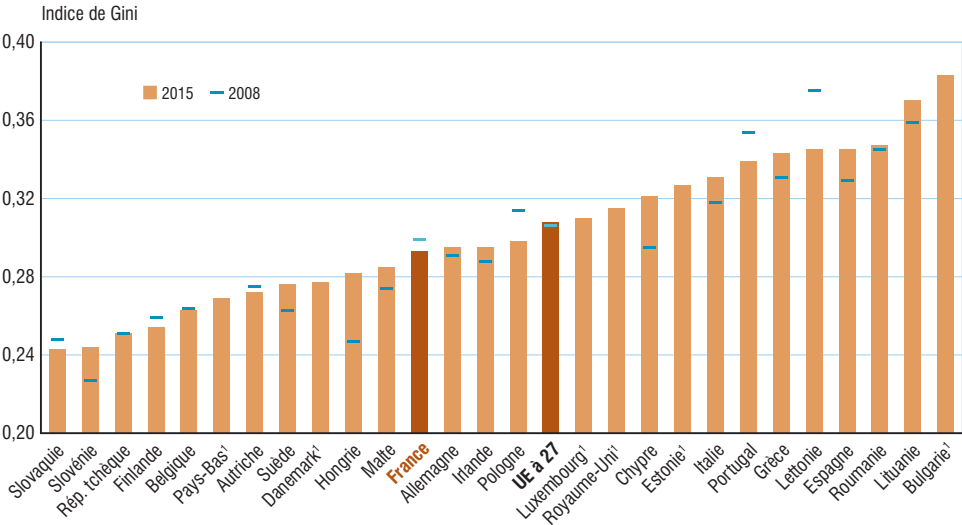
Les inégalités ont augmenté dans la majorité des pays de l'Union européenne depuis le début de la crise de 2008

La hausse des inégalités de revenus entre 2004 et 2011 en France fait suite à une relative stabilité du milieu des années 1980 au milieu des années 2000, qui tranchait avec l'augmentation des inégalités observée dans la plupart des pays industrialisés. Ainsi, selon l'Organisation

de coopération et de développement économique (OCDE), entre 1985 et 2008, l'indice de Gini a fortement augmenté sur cette période, notamment en Allemagne, aux États-Unis, en Finlande et en Suède [OCDE, 2012]. Dans les pays de l'actuelle Union européenne (UE), seules la France, la Hongrie, la Belgique et la Grèce ont été épargnées par cette hausse, la Grèce devenant même un peu moins inégalitaire. Entre 2008 et 2011, l'augmentation de l'indice de Gini en France, plus nette que celle observée ailleurs, a été qualifiée par l'OCDE de « rupture importante par rapport à la tendance de long terme » [OCDE, 2015]. Pour replacer l'évolution observée en France par rapport à ses voisins européens depuis le début de la crise, nous mobilisons le dispositif d'enquêtes *Statistics on Income and living Conditions* (EU-SILC), une enquête différente de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux servant de référence pour établir les statistiques nationales sur les niveaux de vie et la pauvreté (voir annexe Sources et méthodes). Si les deux sources mesurent une hausse des inégalités entre 2008 et 2011 suivie d'un repli, l'ampleur de la hausse des inégalités est sous-estimée dans SILC : selon cette enquête, l'indice de Gini croît seulement de 0,006 point en France entre 2008 et 2011. Dans le même temps, les inégalités restaient stables dans le reste de l'Union européenne (– 0,001 point). Sur la même période, le niveau de vie médian français se maintient alors qu'il chute ailleurs.

Grâce au repli très net observé entre 2011 et 2013, l'indice de Gini a, selon SILC, un peu diminué en France entre 2008 et 2015 (– 0,006 point) et a légèrement augmenté dans l'ensemble de l'Union européenne (+ 0,002) (figure 3). Les inégalités augmentent dans la majorité des pays. Ainsi, elles progressent fortement à Chypre (l'indice de Gini augmente de + 0,026) et en Hongrie (+ 0,035). Elles sont aussi nettement orientées à la hausse en Italie, en Espagne, en Suède ou en Grèce (de + 0,012 à + 0,016). Les situations de ces pays sont de fait contrastées, les niveaux de vie médians de l'Espagne et de la Grèce ayant chuté respectivement de 14,5 % et 38,0 %, alors que celui de la Suède augmentait de 1,3 %. L'indice de Gini augmente aussi

3. Inégalités de niveau de vie en Europe entre 2008 et 2015



1. Une rupture de série empêche de comparer le niveau de 2015 à celui de 2008.

Champ : Union européenne à 27 (hors Croatie).

Note : les années correspondent aux années de perception de revenus et non à celles de collecte de l'enquête SILC retenues dans les publications d'Eurostat.

En l'absence d'estimation en 2008 sur le champ de l'UE à 28 (y compris Croatie), le champ est restreint à l'UE à 27.

Lecture : en 2015, l'indice de Gini de l'UE s'élève à 0,308 en 2015 et à 0,306 en 2008.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC.

de 0,004 point en Allemagne. Seuls la Lettonie (– 0,030), la Pologne (– 0,016) et le Portugal (– 0,015) voient leurs inégalités baisser plus qu'en France. Elles stagnent ou diminuent légèrement en République tchèque, Belgique, Finlande, Autriche et Slovaquie. Finalement, la France reste dans une position médiane, avec un indice de Gini de 0,293 contre 0,308 en moyenne pour l'ensemble de l'Union européenne.

En France, 14,2 % de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté en 2015

En 2015 en France métropolitaine, le **taux de pauvreté** monétaire s'établit à 14,2 % de la population, soit 8,9 millions de personnes (*figure 4*). Une personne est considérée comme pauvre si son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian. Ce seuil est de 1 015 euros par mois en 2015, ce qui correspond à un revenu disponible de 1 523 euros par mois pour un couple sans enfant et de 2 132 euros par mois pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. À titre de comparaison, le montant du RSA socle pour une personne seule s'élève à 514 euros au 1^{er} janvier et à 524 euros au 1^{er} septembre, et celui de l'allocation de solidarité aux personnes âgées à 800 euros pour une personne seule. Les bénéficiaires de ces minima sociaux perçoivent parfois d'autres prestations sociales, telles les allocations logement, qui complètent leur revenu et peuvent faire passer leur niveau de vie au-dessus du seuil de pauvreté. En 2015, 33,8 % des ménages bénéficiaires du RSA socle et 58,0 % des ménages allocataires du minimum vieillesse vivent au-dessus du seuil de pauvreté.

Le taux de pauvreté global n'est pas significativement différent de celui de 2014 (14,0 %), mais en hausse par rapport à 2008 (13,0 %). Selon les estimations provisoires issues du modèle Ines, il devrait s'établir à 13,9 % en 2016, notamment sous l'effet de la mise en place de la prime d'activité [Schmitt et Sicsic, 2017].

4. Indicateurs de pauvreté de 2008 à 2015

	2008	2010	2010 ¹	2011	2012	2012 ²	2013	2014	2015
Seuil à 60 % de la médiane									
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	7 836	8 617	8 520	8 729	8 540	8 760	8 563	8 732	8 875
Taux de pauvreté (en %)	13,0	14,1	14,0	14,3	13,9	14,2	13,8	14,0	14,2
Seuil de pauvreté (euros 2015/mois)	1 019	1 018	1 011	1 011	1 001	1 010	1 008	1 010	1 015
Niveau de vie médian des personnes pauvres (euros 2015/mois)	830	825	819	817	795	794	807	807	815
Intensité de la pauvreté (en %)	18,5	18,9	19	19,1	20,5	21,4	20	20,1	19,6
Seuil à 50 % de la médiane									
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	4 272	4 755	4 677	4 856	4 977	5 231	4 917	4 964	5 020
Taux de pauvreté (en %)	7,1	7,8	7,7	7,9	8,1	8,5	7,9	8,0	8,0
Seuil de pauvreté (euros 2015/mois)	849	848	843	842	834	842	840	842	846
Niveau de vie médian des personnes pauvres (euros 2015/mois)	699	697	694	696	681	683	696	690	705
Intensité de la pauvreté (en %)	17,7	17,8	17,7	17,4	18,3	18,8	17,2	18,0	16,6

1. De 2011 à 2012, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2009-2010. Une nouvelle version du millésime 2010 a également été produite avec l'enquête Patrimoine 2009-2010, afin de pouvoir apprécier les évolutions entre 2010 et 2011 à méthode constante.

2. Cette série a été recalculée à partir des données de l'année 2012 en cohérence avec les modifications méthodologiques intervenues sur les données de l'année 2013. Les estimations de revenus financiers mobilisant l'enquête Patrimoine 2014-2015 depuis 2015, une nouvelle version rétropolée des millésimes 2012, 2013 et 2014 a été produite avec l'enquête Patrimoine 2014-2015 afin de pouvoir apprécier les évolutions depuis 2012 à méthode constante.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2015, 14,2 % de la population vit avec un niveau de vie au-dessous du seuil de pauvreté (taux de pauvreté). La moitié des personnes pauvres a un niveau de vie inférieur à 815 euros par mois, soit 19,6 % de moins que le seuil de pauvreté (intensité de la pauvreté).

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2008 à 2015.

En 2015, le niveau de vie médian des personnes pauvres est de 815 euros par mois. **L'intensité de la pauvreté**, c'est-à-dire l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté, est de 19,6 % en 2015. L'intensité de la pauvreté avait augmenté avec la crise, progressant de 1,9 point entre 2008 et 2012 pour atteindre 21,4 % en 2012 ; elle décroît depuis lors.

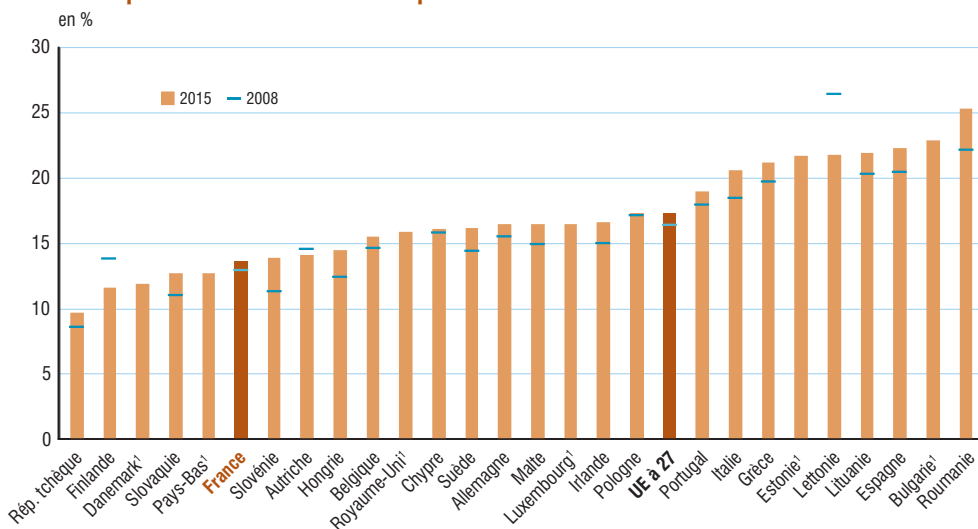
La France a un des taux de pauvreté les plus bas de l'Union européenne

En 2015, la France a toujours un taux de pauvreté qui se situe dans le bas de l'échelle européenne. Selon l'enquête SILC, il s'élève à 13,6 % contre 17,3 % en moyenne en Europe (figure 5). Seuls cinq pays ont des taux plus faibles : la Finlande, le Danemark, les Pays-Bas, la République tchèque et la Slovaquie, ces deux derniers pays ayant toutefois des seuils de pauvreté beaucoup plus faibles qu'en France en valeur absolue (de 40 % pour la République tchèque et 49 % pour la Slovaquie).

Le taux de pauvreté en France en 2015 reste à un niveau plus élevé qu'au début de la crise de 2008, mais cette augmentation est plus mesurée que dans la majorité des autres pays européens : seuls cinq pays ne présentent pas une hausse de la pauvreté supérieure à celle de la France sur la période. Selon l'enquête SILC, entre 2008 et 2015, le taux de pauvreté a augmenté de 0,7 point en France. Cette augmentation est relativement proche de la progression moyenne de 0,9 point observée dans l'Union européenne.

Le taux de pauvreté n'a nettement baissé que dans deux pays : la Lettonie et la Finlande. Il a reculé de 4,6 points en Lettonie alors que le seuil de pauvreté y a nettement progressé sur la période (+ 11,8 %). Cependant, il s'y établit encore à 21,8 %, un niveau relativement haut, avec un seuil de pauvreté parmi les plus bas d'Europe. En Finlande, le taux de pauvreté

5. Taux de pauvreté monétaire en Europe entre 2008 et 2015



1. Une rupture de série empêche de comparer le niveau de 2015 à celui de 2008.

Champ : Union européenne à 27 (hors Croatie)

Note : les années correspondent aux années de perception de revenus et non à celles de collecte de l'enquête SILC retenues dans les publications d'Eurostat.

En l'absence d'estimation en 2008 sur le champ de l'UE à 28 (y compris Croatie), le champ est restreint à l'UE à 27. Voir fiche 1.12.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC.

a perdu 2,2 points pour atteindre 11,6 %, avec un seuil de pauvreté stable et parmi les plus hauts d'Europe : le niveau de vie médian, qui détermine le seuil de pauvreté, est en effet plus élevé en Finlande que dans 19 des 27 autres pays de l'UE. Le taux de pauvreté a peu évolué en Autriche (– 0,4 point), en Pologne (+ 0,2 point) et à Chypre (+ 0,3 point). Il a nettement augmenté partout ailleurs, et le plus fortement en Roumanie (+ 3,2 points), qui présente le plus fort taux de pauvreté de l'Union européenne en 2015 (25,3 %). En Espagne et en Italie, dont les taux de pauvreté sont parmi les plus élevés d'Europe (plus de 20 %), il a progressé de manière importante (+ 1,9 point en Espagne et + 2,2 points en Italie) alors que le seuil de pauvreté y a baissé sur la période (respectivement – 14,5 % et – 5,1 %). L'augmentation a également été forte en Hongrie (+ 2,1 points) et en Slovaquie (+ 2,6 points), bien que ces deux pays conservent en 2015 des taux de pauvreté relativement faibles.

Les premiers déterminants de la pauvreté sont la situation d'activité et la configuration familiale

En France, 37,3 % des chômeurs vivent sous le seuil de pauvreté en 2015. Cette part est encore plus élevée pour les personnes vivant dans un ménage dont la **personne de référence**, en général l'homme du foyer, est au chômage, dont le taux de pauvreté est de 49,9 % (figure 6). C'est près de six fois plus que pour les ménages dont la personne de référence est salariée (8,3 %) ou retraitée (8,5 %). Ces derniers bénéficient souvent de revenus stables dont le niveau est supérieur au seuil de pauvreté (pensions de retraites ou minima vieillesse s'ils sont complétés par l'allocation logement). Parmi les ménages d'actif occupé, les ménages dont la personne de référence est indépendante sont beaucoup plus exposés que les salariés au risque de pauvreté (18,4 %).

Le risque de pauvreté décroît avec l'âge de la personne de référence : les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans ont un taux de pauvreté de 25,7 %, contre 15,3 % pour les ménages de 30-39 ans et 7,4 % pour les 65 ans ou plus. Même si ce dernier résultat s'explique par la plus faible exposition des retraités à la pauvreté, on observe un effet significatif de l'âge à caractéristiques du ménage constantes (configuration familiale et statut d'activité, catégorie socioprofessionnelle et diplôme le plus élevé de la personne de référence). Cela pourrait traduire l'arrivée de revenus plus stables et plus élevés en fonction de l'avancement dans la carrière de la personne de référence.

Les familles monoparentales sont les catégories de ménages les plus exposées à la pauvreté : leur taux de pauvreté est de 32,7 % en 2015. Il est de 23,9 % pour celles avec un enfant et de 40,1 % pour celles avec plusieurs enfants. Ce constat s'explique en partie par le fait qu'avoir une personne de référence sans emploi ou appartenant à la catégorie socioprofessionnelle des employés (plus exposés à la pauvreté) est plus fréquent dans les familles monoparentales que dans l'ensemble de la population. Cependant, le constat d'un risque de pauvreté accru pour ces types de ménages reste valable à caractéristiques de la personne de référence constantes : toutes choses égales par ailleurs, le risque d'être pauvre plutôt que de ne pas l'être est 2,5 fois plus élevé pour une famille monoparentale avec un enfant, et 5,0 fois plus pour une famille monoparentale avec plusieurs enfants que pour un couple avec deux enfants.

Le taux de pauvreté décroît fortement entre 1970 et 1984, puis se stabilise jusqu'en 1996

Sur longue période, à la fois le niveau et la structure de la pauvreté ont profondément évolué. Les enquêtes Revenus fiscaux, qui existent depuis 1970, permettent de décrire ces grandes évolutions même si la méthodologie utilisée a pu varier un peu dans le temps (encadrés 1 et 2).

6. Effet sur la probabilité d'être pauvre et taux de pauvreté selon les caractéristiques du ménage en 2015

	2015			Taux de pauvreté des personnes (en %)
	Coefficient estimé	Odds ratio	Significativité ¹	
Ensemble	///	///	///	14,2
Âge de la personne de référence				
Moins de 30 ans	Réf.	Réf.		25,7
De 30 à 39 ans	- 0,94	0,39	***	15,3
De 40 à 49 ans	- 0,91	0,40	***	16,1
De 50 à 64 ans	- 1,10	0,33	***	13,5
65 ans ou plus	- 1,80	0,17	***	7,4
Statut d'activité de la personne de référence				
Salarié	Réf.	Réf.		8,3
Indépendant	1,32	3,76	***	18,4
Chômeur	2,13	8,40	***	49,9
Retraité	0,54	1,71	***	8,5
Autre inactif	1,29	3,62	***	52,9
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence				
Employé	Réf.	Réf.		18,4
Agriculteur, artisan, commerçant, chef d'entreprise	- 0,02	0,98	n.s.	23,0
Cadre et profession intellectuelle supérieure	- 1,13	0,32	***	3,0
Profession intermédiaire	- 0,65	0,52	***	5,9
Ouvrier	0,06	1,06	n.s.	18,4
Autre inactif	0,81	2,25	**	54,2
Diplôme le plus élevé de la personne de référence				
Baccalauréat ou équivalent	Réf.	Réf.		12,9
Diplôme supérieur à bac + 2	- 0,09	0,91	n.s.	6,4
Bac + 2	- 0,37	0,69	***	6,7
CAP, BEP ou autre diplôme de ce niveau	0,15	1,16	**	14,5
Brevet des collèges	0,22	1,25	**	17,7
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	0,77	2,16	***	23,9
Configuration familiale				
Femme seule	0,53	1,70	***	14,3
Homme seul	0,44	1,55	***	17,2
Famille monoparentale avec un enfant	0,90	2,47	***	23,9
Famille monoparentale avec au moins deux enfants	1,61	4,99	***	40,1
Couple sans enfant	- 0,52	0,59	***	6,0
Couple avec un enfant	- 0,21	0,81	**	9,0
Couple avec deux enfants	Réf.	Réf.		9,7
Couple avec trois enfants ou plus	0,91	2,48	***	23,6
Autre type de ménage	0,54	1,71	***	20,3

1. Les coefficients sont significatifs au seuil de : *** 1 %, ** 5 %, * 10 %.

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2015, pour un ménage dont la personne de référence est au chômage, les risques d'être pauvre sont, toutes choses égales par ailleurs, 8,40 fois plus élevés que pour un ménage dont la personne de référence est salariée. Le taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage dont la personne de référence est au chômage est de 49,9 %.

Note : la situation de référence correspond à celle d'un couple avec deux enfants dont la personne de référence a moins de 30 ans, est salariée, employée et possède le baccalauréat ou l'équivalent.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

Passage à l'enquête Patrimoine 2014-2015 pour l'estimation des revenus financiers

Certains revenus financiers sont absents de la déclaration de revenus (notamment les livrets exonérés, tels le livret A) ou mal appréhendés (l'assurance-vie, par exemple). Aussi, dans l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), une partie des revenus financiers est imputée à partir des données provenant de l'enquête Patrimoine de l'Insee. Dans les ERFS de 2011 à 2014, ces revenus étaient imputés à partir de l'enquête Patrimoine 2009-2010. Pour l'ERFS 2015, l'imputation s'appuie sur l'enquête Patrimoine 2014-2015, dont les informations plus récentes permettent une meilleure cohérence avec les portefeuilles actuels de produits financiers détenus par les ménages. La méthode d'imputation a été revue afin d'intégrer les améliorations de l'enquête Patrimoine. Notamment, les montants d'actifs déclarés par les ménages sont plus fiables, désormais recueillis directement et non plus sous forme d'intervalles.

Cela engendre une estimation des revenus financiers plus proche de la réalité, en particulier pour l'assurance-vie.

Une nouvelle version des ERFS 2012, 2013 et 2014 a également été produite avec l'enquête Patrimoine 2014-2015, afin de pouvoir apprécier les évolutions depuis 2012 à méthode constante. Cela conduit à de légères révisions des résultats publiés en septembre 2016 sur les niveaux de vie en 2014. En particulier, l'indice de Gini est révisé à la baisse, de 0,293 à 0,289, du fait d'une moindre dispersion des revenus financiers. De même, la stagnation du premier décile entre 2013 et 2014 (-0,2 %) est révisée en une légère baisse (-0,3 %). En revanche, les autres déciles, les taux de pauvreté et les seuils correspondants (50 % et 60 %) restent quasiment inchangés : le niveau de vie médian est plus élevé de 0,3 % et les taux de pauvreté à 50 % et 60 % ne varient que de 0,1 point.

Ainsi, sur la période 1970-1996, les revenus du patrimoine ne sont pas pris en compte de façon homogène et sont donc exclus pour apprécier les évolutions, et la situation professionnelle n'est connue que pour la personne de référence, en général l'homme du foyer, obligeant à une analyse selon les caractéristiques de la personne de référence du ménage et non selon celles des individus. Les données de cette période ne sont donc pas directement comparables avec celles obtenues pour la période 1996-2015. C'est pourquoi l'étude des évolutions de la pauvreté traite ces deux périodes séparément.

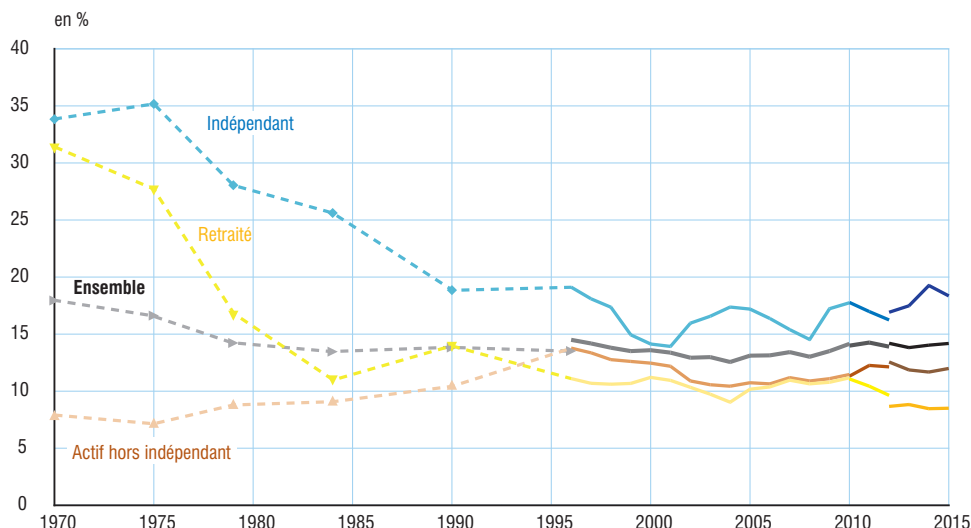
Entre 1970 et 1984, le taux de pauvreté à 60 % décroît fortement (de 17,9 % à 13,5 %, *figure 7*). Cette évolution est tout aussi marquée quand on considère un seuil de pauvreté fixé à 50 % du niveau de vie médian, souvent utilisé pour caractériser la grande pauvreté. Avec un tel seuil, le taux de pauvreté diminue de plus d'un tiers entre 1970 et 1984, passant de 12,0 % à 7,7 %. Le taux de pauvreté à 60 % se stabilise ensuite jusqu'en 1996, tandis que celui à 50 % diminue encore pour remonter légèrement en 1996.

Les seuils de pauvreté relatifs suivent l'évolution du niveau de vie médian : entre 1970 et 1990, le seuil de pauvreté a augmenté de 60 % en francs constants. Ainsi, durant cette période, non seulement la population pauvre est devenue moins nombreuse, mais son niveau de vie a fortement augmenté.

Entre 1970 et 1990, le taux de pauvreté dans les ménages dont la personne de référence est retraitée diminue de plus de moitié

La baisse du taux de pauvreté durant la période 1970-1984 s'explique en grande partie par la chute de la pauvreté des retraités. En 1970, le taux de pauvreté des personnes dans un ménage dont la personne de référence est retraitée est de 31,3 % au seuil à 60 %, et de 22,5 % au seuil à 50 %. En 1984, ces taux sont respectivement de 10,9 % et 5,0 %. Cette diminution est due principalement à deux effets. Le premier concerne l'arrivée à la retraite de générations

7. Taux de pauvreté à 60 % de 1970 à 2015 selon le statut d'activité de la personne de référence



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les lignes en pointillés indiquent que les points ne sont pas rigoureusement comparables entre eux en raison de changements méthodologiques. Les points de données matérialisés par un symbole sont obtenus à partir des ERF, les autres sont obtenus à partir des ERFS.

Note : les chômeurs ayant déjà travaillé sont inclus dans la catégorie des actifs hors indépendants. Pour les données avant 1990, le statut d'activité de la personne de référence est déterminé à partir des déclarations du recensement. À partir de 1996, il est déterminé à partir de l'enquête Emploi, les concepts sont donc légèrement différents. En 2010 et 2012, des changements méthodologiques induisent des ruptures de série au sein des ERFS. Pour ces deux années, les points de données avant et après rétropolation sont représentés.

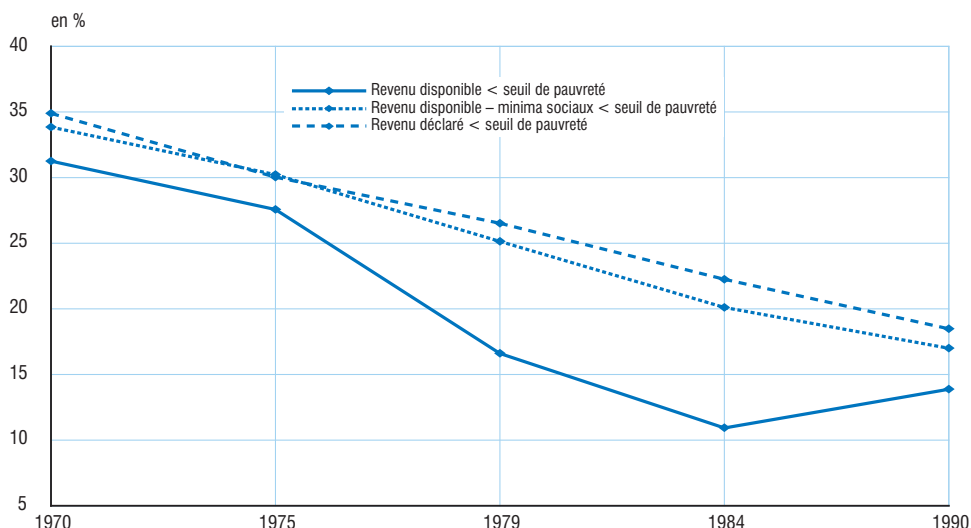
Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux de 1970 à 1990 ; Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétropolées de 1996 à 2004 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2015.

ayant droit à des niveaux de pensions plus élevés, en raison de durées de cotisation plus longues et de la participation croissante des femmes au marché du travail depuis la mise en place du régime général de retraite [Hourriez *et al.*, 2001]. Le second effet se rapporte à la revalorisation des minima vieillesse qui, éventuellement couplés à d'autres prestations, permettent à certains ménages de dépasser le seuil de pauvreté [Augris et Bac, 2009]. Ainsi, parmi les ménages dont la personne de référence est retraitée, les minima sociaux diminuent le nombre de personnes en dessous du seuil de pauvreté de 9 % en 1975, de 34 % en 1979 et de 46 % en 1984 (*figure 8*). Cet effet est encore plus sensible en considérant le seuil à 50 %, plus bas et donc plus proche du minimum vieillesse : le nombre de personnes en dessous du seuil est réduit de 37 %, 48 % et 63 % ces années-là.

Les ménages de retraité pauvres ont une situation relativement plus favorable que les ménages d'actif hors indépendant¹ pauvres. En effet, le niveau de vie médian des personnes pauvres est de 4 % plus élevé dans les ménages de retraité que dans les ménages d'actif hors indépendant. Ces écarts n'ont cessé d'évoluer en faveur des ménages de retraité durant la période 1970-1990. Ainsi, l'intensité de la pauvreté des ménages de retraité était de 22,6 % en 1970 contre 14,0 % pour les ménages dont la personne de référence est active hors indépendant ; en 1990, elle est de 10,6 % pour les ménages dont la personne de référence est retraitée contre 13,8 % quand elle est active hors indépendant.

1. Il s'agit des salariés et des chômeurs ayant déjà travaillé. Il est impossible de les distinguer dans les enquêtes de 1970 à 1990.

8. Proportion de personnes vivant dans un ménage de retraité dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté selon la définition du revenu



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence est retraitée.
Lecture : en 1984, la proportion de personnes vivant dans un ménage de retraité dont le revenu par unité de consommation est inférieur au seuil de pauvreté fixé à 60 % du niveau de vie médian est de 10,9 % quand on considère le revenu disponible (et donc le niveau de vie), 20,1 % quand on considère le revenu disponible privé des minima sociaux et 22,3 % quand on considère le revenu déclaré (avant transferts).

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 1990.

Entre 1970 et 1990, la part des ménages d'actif hors indépendant dans la population pauvre a presque doublé

Entre 1970 et 1990, le risque de pauvreté des personnes dans un ménage d'actif hors indépendant augmente de manière continue, passant de 7,9 % à 10,6 % (figure 7). En 1990, il est ainsi comparable à celui des retraités. Cette évolution est à mettre en regard avec la forte augmentation du taux de chômage, qui augmente de 6,4 points entre 1970 et 1990. Par ailleurs, d'après les enquêtes de recensement de la population, la part des salariés parmi les actifs en emploi est passée de 71,7 % en 1968 à 85,6 % en 1990, sous l'effet de la forte diminution de la proportion d'agriculteurs et, dans une moindre mesure, de la salarisation massive du secteur du commerce, via notamment le développement de la grande distribution [Marchand, 2010 ; Lurton et Toutlemonde, 2007]. Finalement, la proportion de personnes vivant dans un ménage de salarié parmi la population pauvre est passée de 27 % en 1970 à 47 % en 1990.

Parallèlement, le taux de pauvreté mesuré chez les ménages d'indépendant a diminué fortement, passant de 33,8 % en 1970 à 18,9 % en 1990, du fait notamment de la chute du nombre d'actifs non salariés dans l'agriculture, qui a entraîné une augmentation de 22 % sur la période du revenu net moyen par actif d'une entreprise agricole². Au-delà de cet effet de composition, cette baisse traduit aussi une meilleure prise en compte des revenus d'indépendants dans les données fiscales sur lesquelles s'appuient les enquêtes Revenus fiscaux [Hourriez et al., 2001].

2. Source : Insee – Comptes de l'agriculture de la Nation.

Entre 1970 et 1990, le taux de pauvreté des ménages jeunes augmente, celui des familles monoparentales aussi

En 1970, le taux de pauvreté augmentait avec l'âge de la personne de référence. Ce n'est plus le cas en 1990 : alors que le taux de pauvreté des ménages de moins de 30 ans était de 8,0 % en 1970 contre 27,4 % pour les ménages de 60 à 69 ans, en 1990 il est respectivement de 15,1 % et 12,9 % (figure 9). De manière générale, l'amplitude des taux de pauvreté selon l'âge s'est resserrée. En 1970, ils s'échelonnaient de 8,0 % à 39,6 % ; en 1990, toutes les tranches d'âge ont un taux de pauvreté compris entre 11,7 % et 19,3 %. La situation des ménages jeunes s'est dégradée sur la période, notamment en raison des difficultés croissantes d'accès à l'emploi, tandis que celle des ménages plus âgés s'est améliorée grâce à la situation relativement plus favorable des retraités.

Entre 1970 et 1990, les catégories de ménages dont le taux de pauvreté diminue le plus sont les personnes seules et les couples sans enfant (respectivement – 17,9 et – 10,8 points). Cela s'explique notamment par le fait que ces catégories sont en grande partie composées de ménages de retraité en couple ou seuls. Ainsi, en 1990, le taux de pauvreté des couples sans enfant est parmi les plus bas de toutes les catégories de ménage (9,6 %). Dans le même temps, les familles monoparentales comprenant un ou plusieurs enfants, dont les taux de pauvreté étaient déjà parmi les plus hauts en 1970, voient ceux-ci augmenter de 3,6 points pour les personnes seules avec un enfant et de 14,6 points pour les personnes seules avec deux enfants ou plus. En 1990, ils s'établissent respectivement à 20,2 % et 41,4 %.

9. Taux de pauvreté et part dans la population suivant les caractéristiques du ménage

en %

	1970		1990	
	Taux de pauvreté	Part dans la population	Taux de pauvreté	Part dans la population
Type de ménage				
Personne seule sans enfant	34,8	8,9	16,9	11,5
Famille monoparentale avec un enfant	16,6	1,1	20,2	2,4
Famille monoparentale avec plusieurs enfants	26,9	2,0	41,4	3,0
Couple sans enfant	20,4	18,4	9,6	21,9
Couple avec un enfant	10,5	15,5	8,6	15,8
Couple avec deux enfants	12,6	18,3	10,3	22,9
Couple avec trois enfants ou plus	15,8	27,1	19,3	17,9
Autre ménage de plus d'une personne	24,7	8,7	19,3	4,6
Âge de la personne de référence				
Moins de 30 ans	8,0	9,8	15,1	10,3
De 30 à 39 ans	10,6	22,9	12,0	26,6
De 40 à 49 ans	15,9	27,8	13,3	25,0
De 50 à 59 ans	18,8	16,0	17,2	16,2
De 60 à 69 ans	27,4	13,8	12,9	11,8
De 70 à 79 ans	34,9	7,2	11,7	6,6
80 ans ou plus	39,6	2,3	19,3	3,5

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 et 1990.

De 1996 à 2015, les évolutions du taux de pauvreté sont plus heurtées et de moins grande amplitude qu'entre 1970 et 1996

De 1996 à 2004, on observe une baisse importante du taux de pauvreté, puis une remontée significative jusqu'en 2011. Après un léger repli, il reste relativement stable jusqu'en 2015 pour s'établir à un niveau légèrement inférieur à celui de 1996.

De 1996 à 2004, le taux de pauvreté au seuil à 60 % diminue de presque 2 points, passant de 14,5 % à 12,6 % (*figure 7*). Cette réduction du taux de pauvreté se manifeste quasiment pour tous les statuts d'activité et tous les types de ménage. Sur cette période, le nombre de personnes pauvres se réduit de près de 10 %, soit environ 800 000 personnes. Cette diminution s'accompagne d'une augmentation du niveau de vie médian en euros constants, et donc du seuil de pauvreté : sur la période, le seuil de pauvreté augmente de 10 %. La hausse du niveau de vie médian des personnes pauvres est sensiblement plus importante et l'intensité de la pauvreté baisse de 1,2 point.

À partir de 2004 et jusqu'en 2008, année de début de la dernière crise économique, la hausse du niveau de vie médian (+ 7,1 % sur la période), et donc du seuil de pauvreté, s'accompagne d'une légère augmentation du taux de pauvreté (+ 0,4 point). Dans le même temps, le niveau de vie médian des personnes pauvres augmente de 6,4 %. Entre 2008 et 2011, le seuil de pauvreté stagne tandis que le taux de pauvreté augmente fortement (+ 1,4 point sur la période). Au total, le taux de pauvreté augmente ainsi de 1,8 point entre 2004 et 2011, compensant presque entièrement la baisse observée entre 1996 et 2004.

Entre 2011 et 2013, le taux de pauvreté s'est replié de 0,8 point à la faveur de la baisse de 1,2 % du seuil de pauvreté, puis a progressé de 0,4 point les deux années suivantes. Globalement, de 2011 à 2015, on observe une stabilisation, voire un léger recul de la pauvreté (– 0,4 point), qui reste supérieure à son niveau d'avant-crise. Le niveau de vie médian des personnes pauvres reste également inférieur à son niveau de 2008 (– 1,0 % en euros constants), traduisant la dégradation de leur situation.

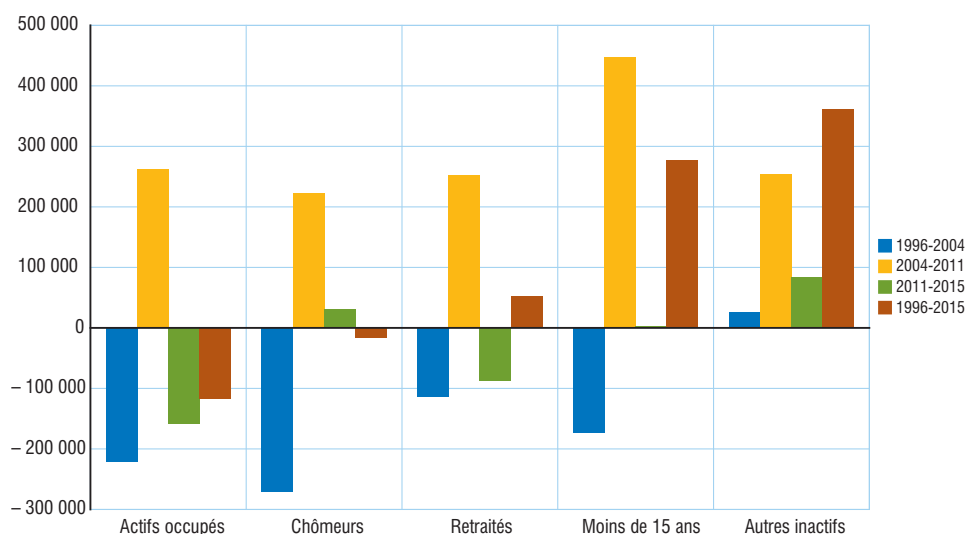
Depuis vingt ans, les retraités restent les moins exposés à la pauvreté, et les agriculteurs les actifs les plus exposés

La réduction de la pauvreté entre 1996 et 2004 s'est manifestée quel que soit le statut d'activité des personnes, excepté pour les inactifs (autres que retraités), qui comptent 271 000 personnes pauvres supplémentaires (*figure 10*). La baisse du nombre de chômeurs dans la population totale (– 646 000 personnes), dont le taux de pauvreté est parmi les plus élevés (33,6 % en 2004), explique une grande partie de la baisse du nombre de personnes pauvres sur la période 1996-2004. La période qui suit est marquée par une forte hausse du taux de pauvreté des chômeurs (+ 6,0 points entre 2004 et 2011). Au total, sur la période 1996-2015, le nombre de personnes pauvres au chômage est resté relativement stable.

De 1996 à 2015, le taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage de retraité a continué de reculer (*figure 7*), à la faveur notamment des revalorisations du minimum vieillesse intervenues à partir de 2010 [Cabannes et Richet-Mastain, 2017]. En lien avec l'évolution de l'activité économique, les ménages d'indépendant poursuivent jusqu'en 2000 la forte baisse de leur taux de pauvreté. Ce dernier opère ensuite un rebond jusqu'au milieu des années 2000.

Le taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage d'actif hors indépendant a tendance à stagner entre 1996 et 2015. Alors qu'en 1970, le taux de pauvreté de ces personnes était inférieur de plus de 20 points à celui des ménages de retraité et des ménages d'indépendant, les trois types de ménages ont des taux de pauvreté beaucoup plus proches en 2015. Ce sont maintenant les ménages de retraité qui ont la situation la plus favorable : en 2015, leur taux de pauvreté est inférieur de 3,5 points à celui des personnes vivant dans un ménage d'actif hors indépendant, et de 9,8 points à celles vivant dans un ménage d'indépendant.

10. Évolution du nombre de personnes pauvres par statut d'activité de 1996 à 2015



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : entre 1996 et 2015, le nombre de personnes pauvres retraitées a augmenté de 51 000 personnes.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 et 2004 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2009, 2010, 2011, 2012 et 2015.

Entre 1996 et 2015, les différences de taux de pauvreté entre catégories socioprofessionnelles se maintiennent. Inactifs exclus, c'est pour les agriculteurs exploitants qu'il est le plus élevé (24,7 % en 2015), bien que ces derniers bénéficient d'une forte diminution de leur taux de pauvreté : de 1996 à 2015, celui-ci a diminué de plus de 10 points. Ce sont les artisans, commerçants et chefs d'entreprise qui voient leur taux de pauvreté augmenter le plus fortement : alors qu'en 1996, il était proche de celui des ouvriers (17,8 % contre 16,1 % pour les ouvriers), en 2015, il se situe quasiment au niveau des agriculteurs exploitants (21,4 %). Les professions intermédiaires et les cadres et professions intellectuelles supérieures maintiennent, quant à eux, les taux de pauvreté les plus bas sur la période : respectivement 4,7 % et 3,1 % en 1996, contre 5,3 % et 3,1 % en 2015.

Le nombre de personnes pauvres vivant en famille monoparentale a augmenté d'un million entre 1996 et 2015

La réduction de la pauvreté qui s'est opérée entre 1996 et 2004 est particulièrement importante chez les familles nombreuses : le taux de pauvreté parmi les couples avec trois enfants ou plus passe de 27,8 % à 20,7 %, soit 883 000 personnes pauvres en moins dans ce type de ménage. Dans des proportions moins importantes, on constate une baisse du nombre de personnes pauvres parmi les autres types de couples et une hausse parmi les familles monoparentales (+ 135 000) et les personnes seules (+ 272 000). Le taux de pauvreté des jeunes adultes diminue fortement, passant de 24,3 % à 17,6 % pour les 18-24 ans et de 12,7 % à 10,9 % pour les 25-29 ans. Les 18-24 ans, cohabitant souvent avec leurs parents, profitent de la baisse de la pauvreté au sein des familles nombreuses, et les 25-29 bénéficient entre autres

de la baisse du chômage des jeunes à la fin des années 1990 : en 1996, le taux de chômage des 20-29 ans est de 15,7 %, contre 10,8 % en 2001, suivi d'un rebond à 13,9 % en 2004.

La forte augmentation de la pauvreté au début de la crise économique de 2008 qui a suivi se manifeste pour toutes les configurations familiales, mais plus particulièrement chez les familles monoparentales, qui deviennent de plus en plus nombreuses et dont le taux de pauvreté continue d'augmenter (+ 6,4 points sur la période) en lien avec l'augmentation du taux de chômage des employés pour dépasser 30 % en 2011. En 2011, on compte 637 000 personnes pauvres en famille monoparentale de plus qu'en 2004. Du fait de la dégradation de la situation de leurs parents, le plus souvent actifs (et donc sensibles à la hausse du chômage), les plus jeunes sont particulièrement touchés par l'augmentation de la pauvreté, avec une hausse du taux de pauvreté de 6,1 points chez les 18-24 ans (+ 283 000 pauvres) et de 3,1 points (+ 484 000 pauvres) chez les moins de 18 ans.

Au total, de 1996 à 2015, la structure de la pauvreté a été grandement affectée par les évolutions des configurations familiales survenues pendant cette période. En 2015, 2,1 millions de personnes pauvres vivent en famille monoparentale, et 1,8 million dans un ménage composé d'un couple avec trois enfants ou plus. En 1996, on comptait respectivement 980 000 personnes en moins et 725 000 personnes en plus dans ces situations. Cette évolution est due conjointement à l'aggravation de la situation des familles monoparentales, dont le taux de pauvreté a augmenté de 5,4 points sur la période, et à l'augmentation de la fréquence de cette configuration familiale. L'effet inverse est observé pour les couples avec trois enfants ou plus, qui deviennent relativement moins fréquents dans la population, et dont le taux de pauvreté a diminué de 4,0 points sur la période.

Ces différences de situations sont encore plus visibles avec un seuil de pauvreté fixé à 50 % du niveau de vie médian : en 1996, 30,5 % des personnes dont le niveau de vie était inférieur au seuil à 50 % vivaient dans une famille composée d'un couple et de trois enfants ou plus, contre 20,0 % en 2015. À l'inverse, les personnes en famille monoparentale ne représentaient que 14,3 % des personnes pauvres au seuil de 50 % en 1996, contre 24,6 % en 2015. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'**unités de consommation** (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Médiane, déciles, centiles : En ordonnant une distribution de revenus, de niveaux de vie, de patrimoines, etc., les déciles (notés généralement de D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en 10 parties d'effectifs égaux. Les centiles (notés généralement de C1 à C99) la partagent en 100 parties d'effectifs égaux. La médiane (D5 ou C50) partage la population en deux sous-populations égales.

Ménage : dans les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), le ménage désigne l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Le ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. Ne font pas partie des ménages les personnes vivant dans des habitations mobiles (y compris les marins et les sans-abri) ou dans des communautés (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, etc.).

Revenu disponible : il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée [CSG], contribution à la réduction de la dette sociale [CRDS], et prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine). Ce revenu disponible est ainsi proche du concept de revenu disponible brut (RDB) au sens de la comptabilité nationale, mais son champ est un peu moins étendu (voir *annexe Glossaire*).

Unités de consommation : les dépenses d'un ménage de plusieurs personnes ne sont pas strictement proportionnelles au nombre de personnes, grâce aux économies d'échelle issues de la mise en commun de certains biens. Aussi, pour comparer les **niveaux de vie** de personnes vivant dans des ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu par unité de consommation, à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle la plus utilisée actuellement (dite de l'« OCDE modifiée ») consiste à décompter 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Rapport interdécile : rapport du 9^e décile au 1^{er} **décile** (D9/D1). Il met en évidence l'écart entre le revenu (ou le niveau de vie) plancher des 10 % des ménages les plus aisés et le revenu plafond des 10 % des ménages les plus modestes.

Indice de Gini : indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (par exemple, le revenu ou le niveau de vie) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tous les ménages ont le même revenu), la valeur 1 à l'inégalité extrême (un ménage a tout le revenu, les autres n'ayant rien).

Ratio (100-S80)/S20 : il met en évidence les écarts entre la masse des revenus disponibles par UC détenue par les 20 % des personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres. C'est un indicateur de concentration.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le **niveau de vie** est inférieur au seuil de pauvreté. Pour la pauvreté monétaire, ce seuil est calculé au niveau national, comme étant égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes.

Intensité de la pauvreté : indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Il est mesuré comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté, rapporté au seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite « intense », au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Personne de référence : dans les ERF et l'ERFS, comme dans l'enquête Emploi en continu (EEC), elle est déterminée à partir de la structure familiale du ménage et des caractéristiques des personnes qui la composent. Il s'agit le plus souvent de la personne de référence de la famille quand il y en a une, ou de l'homme le plus âgé, en donnant la priorité à l'actif le plus âgé. La personne de référence d'une famille est l'homme du couple, si la famille comprend un couple de personnes de sexe différent, ou le parent de la famille monoparentale.

Pour en savoir plus

André M., Biotteau A.-L., Cazenave M.-C., Fontaine M., Sicsic M., Sireyjoy A., « Les réformes des prestations et prélèvements intervenues en 2015 opèrent une légère redistribution des 30 % les plus aisés vers le reste de la population », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2016.

Argouarc'h J., Cazenave-Lacrouts M.-C., « Les niveaux de vie en 2015 », *Insee Première* n° 1665, septembre 2017.

Augris N., Bac. C., « Évolution de la pauvreté des personnes âgées et minimum vieillesse », in *Retraite et société* n° 56, 2008/4, Cnav, La Documentation française, janvier 2009.

Berger E., Bonnet O., Julia É., Vuillemin T., « Salaires dans le secteur privé », *Insee Première* n° 1669, octobre 2017.

Boiron A., Huwer M., Labarthe J., « Inégalités de niveau de vie et pauvreté en 2013 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2016.

Cabannes P.-Y., Richet-Mastain L. (sous la direction de), *Minima sociaux et prestations sociales*, coll. « Panoramas de la Drees », édition 2017.

Guillemin O., Roux V., « Le niveau de vie des ménages de 1970 à 1999 », in *Données sociales : La société française*, coll. « Insee Références », édition 2002-2003.

Hourriez J.-M., Legendre N., Le Verre R., « La pauvreté monétaire des ménages de 1970 à 1997 », *Insee Première* n° 761, mars 2001.

Lombardo P., Missègue N., Seguin É., Tomasini M., « Inégalités de niveau de vie et pauvreté de 1996 à 2008 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2011.

Lurton G., Toutlemonde F., « Les déterminants de l'emploi non-salarié en France depuis 1970 », *Document d'études Dares* n° 129, 2007.

Marchand O., « 50 ans de mutations de l'emploi », *Insee Première* n° 1312, septembre 2010.

OCDE, *Tous concernés. Pourquoi moins d'inégalité profite à tous*, Éditions OCDE, novembre 2015.

OCDE, « Tour d'horizon des inégalités croissantes de revenus dans les pays de l'OCDE : principaux résultats » in *Toujours plus d'inégalités. Pourquoi les écarts de revenus se creusent*, Éditions OCDE, mars 2012.

Schmitt K., Sicsic M., « Estimation avancée du taux de pauvreté et des indicateurs d'inégalités », *Insee Focus* n° 96, octobre 2017.

Entre 1998 et 2015, le patrimoine double, mais diminue pour les 20 % les moins dotés

Aline Ferrante, Rosalinda Solotareff*

Début 2015, la moitié des ménages vivant en France déclarent un patrimoine brut supérieur à 158 000 euros et détiennent collectivement 92 % de la masse totale de patrimoine brut. Les 10 % les mieux dotés détiennent davantage d'actifs professionnels, tandis que les 10 % les moins bien dotés possèdent principalement des comptes courants et produits d'épargne réglementés et des biens durables, et sont par ailleurs endettés. Les biens immobiliers représentent plus des deux tiers du patrimoine brut des ménages situés au milieu de la distribution, entre le quatrième et le neuvième décile.

Les inégalités de patrimoine ont augmenté entre 1998 et 2015, même si elles baissent légèrement depuis 2010. Le patrimoine financier et immobilier moyen a augmenté entre 1998 et 2015 pour l'ensemble de la distribution sauf pour les 20 % des ménages les moins dotés. Les 70 % des ménages les mieux dotés ont bénéficié de la forte valorisation du patrimoine immobilier (+ 133 % en euros courants) sur la période, surtout entre 1998 et 2010. De même, le patrimoine financier a augmenté de 75 % entre 1998 et 2015, essentiellement durant la période 2004-2010, profitant à tous sauf aux 20 % des ménages les moins dotés qui détiennent presque uniquement des comptes courants et livrets d'épargne réglementée.

Le clivage entre ménages peu et bien dotés en patrimoine tient avant tout au fait de détenir un bien immobilier : les 60 % de ménages les mieux dotés concentrent 99 % de la masse totale de patrimoine immobilier. Les disparités de patrimoine s'expliquent par des écarts de niveau de vie puis par des différences d'âge, permettant de distinguer des périodes de la vie davantage consacrées à l'accumulation et d'autres à la désaccumulation. Le retournement semble arriver plus tôt qu'auparavant : en 2015, les 55-64 ans ont un patrimoine inférieur à celui des 50-54 ans, et inférieur à celui des ménages du même âge en 2010.

Début 2015, d'après l'enquête Patrimoine 2014-2015 (*encadré*), la moitié des ménages vivant en France déclarent un **patrimoine brut** supérieur à 158 000 euros (D5, *figure 1*) et possèdent collectivement 92 % de la masse totale de patrimoine. Ce patrimoine comprend les actifs financiers, les actifs professionnels, les biens immobiliers et les autres biens durables et objets de valeur. Les 10 % de ménages les mieux dotés détiennent chacun plus de 595 700 euros d'actifs (D9), tandis que les 10 % les moins bien dotés en possèdent moins de 4 300 euros (D1). Les premiers détiennent 47 % de la masse totale de patrimoine brut et les seconds moins de 0,1 %. Le patrimoine est beaucoup plus inégalement réparti que les revenus : les 10 % des ménages aux revenus les plus élevés reçoivent 26 % de la masse totale des **revenus disponibles**. À champ comparable entre 2010 et 2015, c'est-à-dire hors véhicules, biens durables et objets de valeur, un Français sur deux détient 144 600 euros de **patrimoine brut hors reste** en 2015 contre 141 000 en 2010 (+ 3 % en euros courants).

* Aline Ferrante, Rosalinda Solotareff, Insee.

1. Distribution du patrimoine brut

en euros

	Patrimoine brut	Patrimoine brut hors reste		
	2015	2010	2015	Évolution (en %)
Déciles de patrimoine				
D1	4 300	900	700	- 22
D2	12 900	3 300	3 500	6
D3	34 100	14 500	20 400	41
D4	94 900	71 400	82 300	15
D5	158 000	141 000	144 600	3
D6	215 800	198 900	194 400	- 2
D7	278 000	257 400	252 900	- 2
D8	374 500	341 600	343 500	1
D9	595 700	533 400	553 700	4
P95	883 900	812 100	831 100	2
P99	1 953 000	1 776 000	1 842 000	4
Indicateurs d'inégalités¹				
D9/D1	139	593	791	33
Q2/Q1	8	21	16	- 22
Gini	0,635	0,662	0,653	- 1

1. La forte concentration du patrimoine rend l'indicateur D9/D1 très volatil.
Champ : ménages ordinaires résidant en France hors Mayotte.
Lecture : début 2015, les 10 % des ménages les mieux dotés en patrimoine brut (>D9) possèdent au minimum 595 700 euros de patrimoine. À champ comparable, 10 % des ménages détenaient plus de 533 400 euros de patrimoine brut hors reste en 2010 contre 553 700 euros en 2015, soit une évolution de + 4 % en euros courants.
Source : Insee, enquêtes Patrimoine 2009-2010 et 2014-2015.

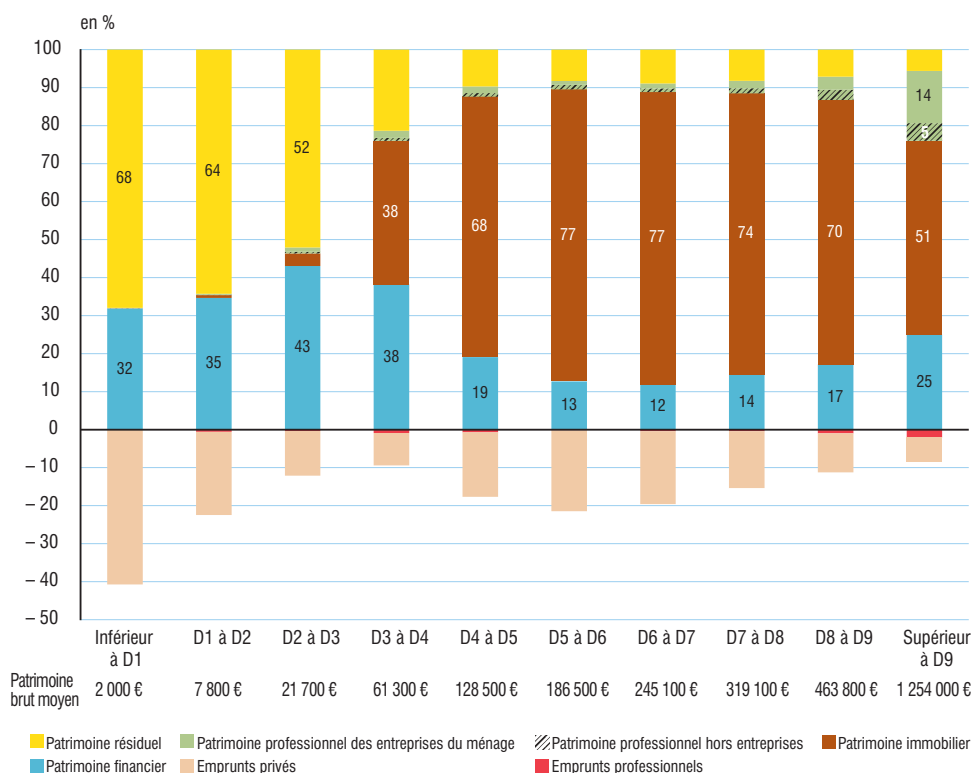
Du patrimoine immobilier en milieu-haut de distribution, du patrimoine financier et des biens durables en bas de distribution

La composition du patrimoine des ménages diffère selon leur montant de patrimoine brut (figure 2). Le patrimoine immobilier est largement majoritaire dans le milieu-haut de la distribution, avec une part comprise entre 68 % et 77 % pour les ménages situés entre le 4^e et le 9^e décile. Les 30 % des Français les moins dotés sont ceux qui ne possèdent pas de patrimoine immobilier : leur épargne est placée dans des produits financiers (entre 32 % et 43 %) peu risqués tels les livrets, ou des biens durables, véhicules ou autre patrimoine restant (entre 50 % et 70 %). Les 10 % les moins dotés sont également plus souvent endettés, principalement pour des motifs privés autres qu'immobilier : pour l'achat d'une voiture ou de biens d'équipement, via des crédits à la consommation, etc. Leurs emprunts représentent 40 % de leur patrimoine brut. Leur patrimoine brut s'élève à 2 000 euros en moyenne et se réduit à 1 200 euros de **patrimoine net** une fois déduit le capital restant dû ; un dixième de ces ménages ont même un patrimoine net négatif.

Les 10 % des ménages aux plus hauts patrimoines ont davantage d'actifs professionnels

Les 10 % des ménages les mieux dotés se démarquent fortement des autres : à la fois par le niveau de patrimoine détenu – en moyenne huit fois plus élevé que celui des autres ménages – et par sa composition – un cinquième étant constitué d'actifs professionnels, contre 2 % pour les autres ménages. Le patrimoine professionnel est très concentré, car

2. Composition du patrimoine brut par tranches début 2015



Champ : ménages ordinaires résidant en France hors Mayotte.

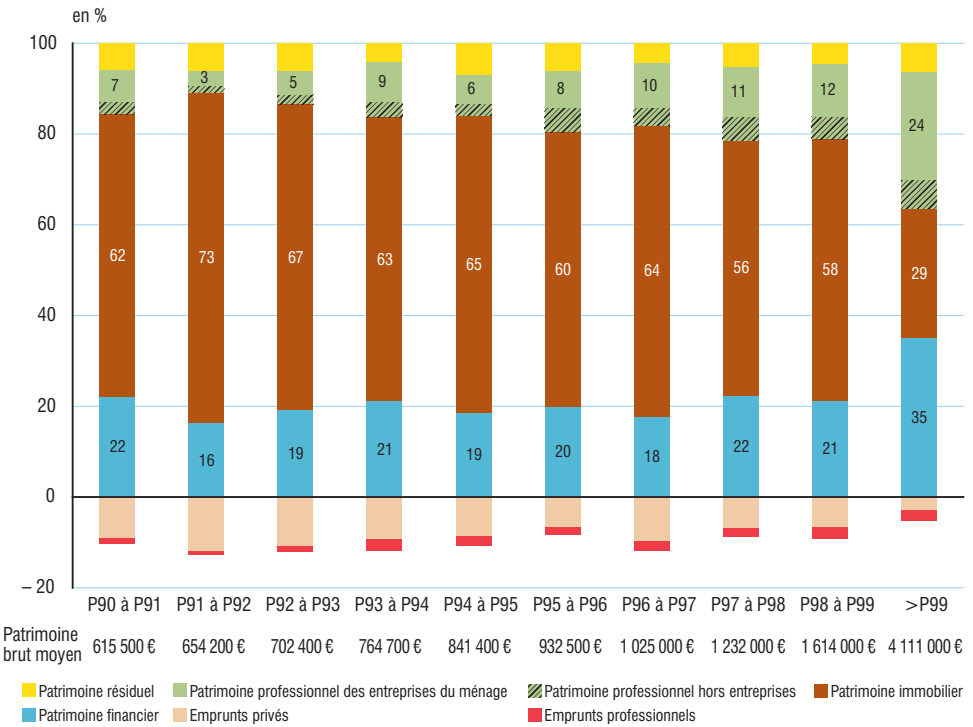
Lecture : début 2015, le patrimoine détenu par les 10 % des ménages les mieux dotés en patrimoine brut est composé à 25 % d'actifs financiers, 51 % d'actifs immobiliers, 19 % d'actifs professionnels (dont 5 % hors entreprise et 14 % via l'entreprise) et 6 % de patrimoine résiduel. Les emprunts privés équivalent à 7 % de leur patrimoine brut et les emprunts professionnels à 2 %.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

directement lié à l'activité d'indépendant ou d'agriculteur d'un des membres du ménage : seuls 15 % des ménages en détiennent et près de la moitié d'entre eux ont un patrimoine brut supérieur au 8^e décile.

Cependant, les disparités restent importantes entre les ménages les mieux dotés (figure 3). Au-dessus du dernier décile, les ménages détiennent en moyenne 1,25 million d'euros de patrimoine brut, mais les 10 % des ménages les moins bien dotés parmi eux (P90 à P91) possèdent en moyenne 615 500 euros, contre 4,1 millions en moyenne pour les 1 % des ménages les mieux dotés. Ces 1 % de ménages les mieux dotés détiennent à eux seuls 16 % de la masse totale de patrimoine. Il est constitué à 29 % seulement de biens immobiliers, alors que la composante immobilière domine le patrimoine des ménages situés entre les neuf autres centiles les plus élevés. Ces 1 % de ménages les mieux dotés choisissent davantage les produits financiers (35 % de leur masse de patrimoine détenue) ou professionnels (30 %), en particulier via la détention d'entreprises au nom du ménage (représentant 24 % de leur patrimoine, un taux deux fois plus élevé que pour les autres catégories de ménages) [Coppoletta-Solotareff et al., 2015].

3. Composition du patrimoine brut des ménages du dernier décile début 2015



Champ : ménages ordinaires résidant en France hors Mayotte.

Lecture : début 2015, le patrimoine brut détenu par les 1 % des ménages les mieux dotés est composé à 35 % d'actifs financiers, 29 % d'actifs immobiliers, 30 % d'actifs professionnels (dont 6 % hors entreprise et 24 % via l'entreprise) et 6 % de patrimoine résiduel. Les emprunts privés équivalent à 3 % de leur patrimoine brut et les emprunts professionnels à 2 %.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

Après avoir augmenté entre 1998 et 2010, les inégalités de patrimoine se réduisent légèrement

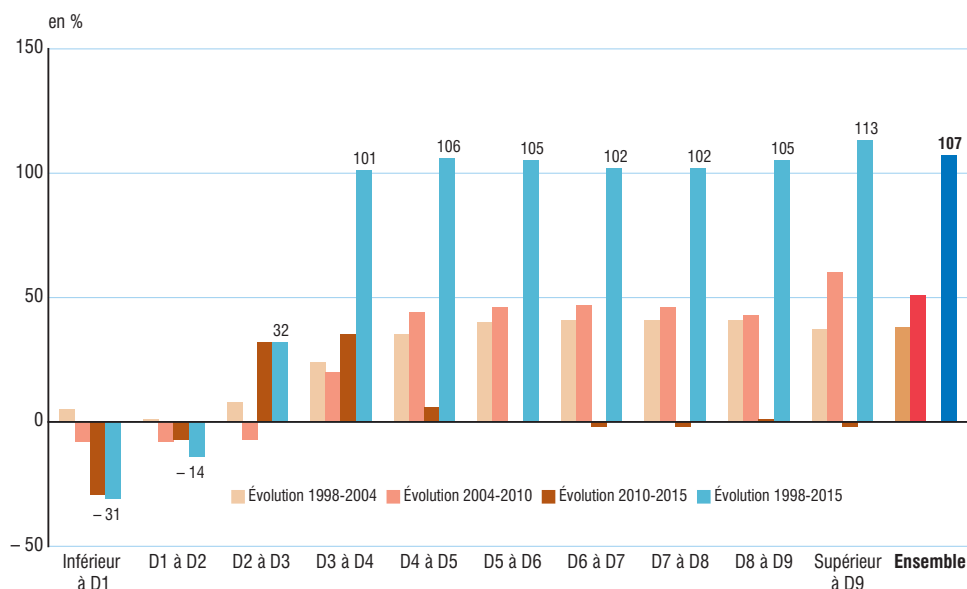
Entre 1998 et 2015, le patrimoine brut hors reste moyen détenu par les ménages vivant en France métropolitaine a été multiplié par deux en euros courants¹ (par 1,6 en euros constants). C'est au cours des années 2000 qu'il a le plus augmenté : + 38 % entre 1998 et 2004 puis encore + 51 % entre 2004 et 2010 (figure 4). Il a ensuite stagné entre 2010 et 2015 : 0 % en euros courants (– 6 % en euros constants).

Le rythme de progression n'a pas été le même pour tous : le patrimoine brut hors reste moyen des 10 % les moins bien dotés en 2015 est inférieur de 31 % à celui de leurs homologues de 1998, alors que celui des 10 % de ménages les mieux dotés a augmenté de 113 % sur la période. En euros constants, le total détenu par les 10 % les moins bien dotés a même baissé de 46 % (contre une hausse de 67 % pour les ménages les mieux dotés). C'est entre 2010 et 2015 que le patrimoine de ces ménages les moins dotés, presque intégralement constitué de comptes courants et de livrets d'épargne réglementée², a fortement diminué (– 29 %).

1. Dans cette étude, les montants de patrimoine sont exprimés en euros courants, sauf mention contraire.

2. La prise en compte du patrimoine restant, notamment de leur véhicule et biens durables, augmente leur patrimoine brut ; mais la rupture méthodologique entre 2010 et 2015 empêche une comparaison temporelle.

4. Évolution entre 1998 et 2015 du patrimoine brut hors reste moyen par tranches



Champ : France métropolitaine.

Lecture : le patrimoine brut hors reste moyen détenu par les 10 % de ménages les mieux dotés a augmenté de 37 % entre 1998 et 2004, puis de 60 % entre 2004 et 2010 et a reculé ensuite de 2 % entre 2010 et 2015. Cela représente une hausse de 113 % sur l'ensemble de la période 1998-2015.

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 1997-1998, 2003-2004, 2009-2010 et 2014-2015.

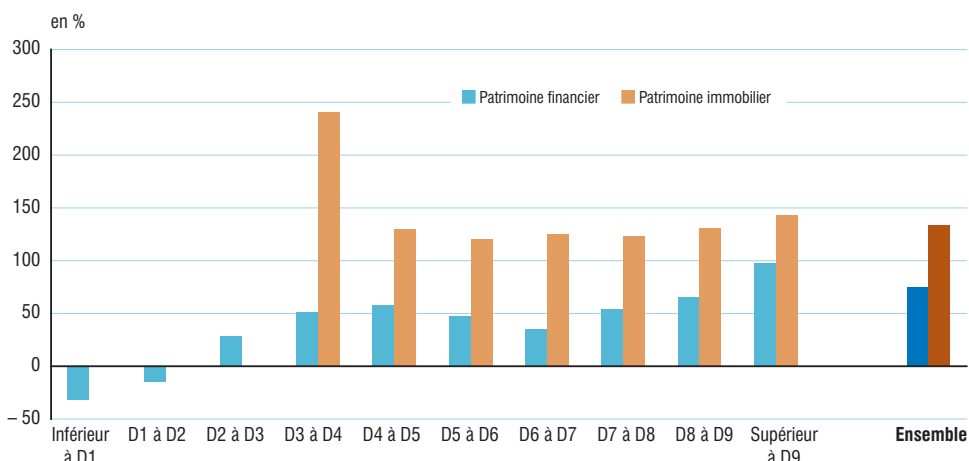
En euros courants au cours des 17 dernières années, le patrimoine a finalement augmenté pour toutes les tranches considérées à l'exception des 20 % des ménages les moins dotés. Cette hausse est intervenue entre 1998 et 2010, la période suivante se caractérisant par une presque stagnation des niveaux de patrimoine pour la plupart des types de ménages, voire une légère baisse en euros constants. Les seuls ménages ayant vu une augmentation notable entre 2010 et 2015 (+ 34 %) se situent entre le 2^e et le 4^e décile de patrimoine.

De ce fait, les inégalités ont légèrement reculé depuis 2010 : début 2015, les 10 % de ménages les mieux dotés détiennent en moyenne 33 fois plus de patrimoine brut hors reste que les 50 % de ménages les moins bien dotés, contre 38 fois en 2010, et 30 fois en 1998. **L'indice de Gini** baisse entre 2010 et 2015 (de 0,661 à 0,650 en France métropolitaine) mais s'établit toujours nettement au-dessus des niveaux de 1998 et 2004 (0,639 et 0,640). Cette baisse sur la période récente s'explique par la moindre part de patrimoine détenue par les 1 % les mieux dotés et par la réduction des inégalités entre le milieu et le bas de la distribution de patrimoine : le rapport interquartile Q2/Q1 a diminué de 22 % en France entre 2010 et 2015 (figure 1). En outre, du fait de la faible part de patrimoine détenue par les 10 % les moins dotés, leur décrochage par rapport au reste de la distribution n'a que peu d'impact sur le niveau d'inégalité mesuré par l'indice.

Le patrimoine immobilier a plus que doublé en presque vingt ans

Entre 1998 et 2015, les inégalités ont augmenté à la faveur d'un accroissement important du patrimoine immobilier, uniquement détenu par une partie de la population : le patrimoine immobilier moyen a augmenté de 133 % (figure 5), essentiellement sur la période 1998-2010 (+ 50 % tous les six ans). La masse de patrimoine immobilier a augmenté de 156 % entre

5. Évolution du patrimoine financier et immobilier moyen entre 1998 et 2015 par tranches



Champ : France métropolitaine.

Lecture : entre 1998 et 2015, le patrimoine financier moyen des 10 % des ménages les moins aisés en patrimoine brut hors reste (inférieur au 1^{er} décile) a diminué de 31 % en euros courants.

Note : les ménages sont répartis en tranches de 10 % de la population entre déciles de patrimoine brut hors reste.

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 1997-1998, 2003-2004, 2009-2010 et 2014-2015.

1998 et 2010, principalement en raison de la valorisation des logements anciens (contribution de 102 points à la croissance du patrimoine immobilier), et dans une moindre mesure de la contribution des constructions neuves durant cette période (contribution de 38 points), le reste étant dû à la hausse des prix des logements neufs (contribution de 16 points) [Lamarche et Salembier, 2012]. En 17 ans, cette conjoncture favorable a profité aux 70 % des ménages les mieux dotés en patrimoine brut hors reste avec une augmentation de 121 % à 240 % de leur patrimoine immobilier, à l'inverse des ménages du bas de la distribution, très peu détenteurs de biens immobiliers.

L'augmentation de la concentration du patrimoine sur cette période s'explique ainsi largement par la hausse des prix de l'immobilier constatée entre 1998 et 2010, puisque le patrimoine immobilier représente une grande part du patrimoine brut total pour les ménages dans le milieu et le haut de la distribution. L'évolution de l'accèsion à la propriété est néanmoins contrastée selon la tranche de patrimoine brut : si les propriétaires (accédants ou non) sont toujours quasiment inexistantes parmi les 30 % des ménages les moins dotés, leur nombre a augmenté de presque 4 points entre 1998 et 2015 (de 76 % à 79,8 %) pour les autres ménages.

En revanche, la population des ménages propriétaires ou accédants reste relativement homogène : le **rapport interdécile** du patrimoine brut hors reste n'a augmenté que de 6 % entre 1998 et 2015 pour cette population, contre 82 % pour les ménages locataires ou logés gratuitement et 134 % sur la population totale.

Durant la même période, le patrimoine financier a augmenté de 75 %

Entre 1998 et 2015, le patrimoine financier moyen des ménages a augmenté de 75 % (figure 5) – soit une progression forte, quoique plus modérée que pour l'immobilier, essentiellement imputable à la période 2004-2010 (+ 60 %, contre 0 % entre 1998 et 2004, et + 9 % entre 2010 et 2015). Il a diminué de 31 % pour les 10 % des ménages les moins bien dotés en patrimoine brut hors reste, en particulier entre 2010 et 2015 (– 30 % en euros courants), et de

15 % pour les ménages entre le 1^{er} et le 2^e décile. À l'inverse, il a augmenté de moitié pour les ménages autour de la médiane et doublé pour les 10 % les mieux dotés.

Entre 2004 et 2015, le patrimoine financier moyen des 70 % des ménages les mieux dotés en patrimoine brut hors reste a évolué plus vite que leur patrimoine immobilier moyen : + 76 % pour la première composante et + 50 % pour la seconde. Cela bénéficie aux 10 % de ménages les mieux dotés, dont le portefeuille est très diversifié : en 2015, 42 % des actifs sont placés sur des assurances-vie (dont la moitié est investie sur des contrats multi-supports), 26 % en valeurs mobilières (actions cotées ou non, Sicav, obligations, etc.), et 11 % seulement sur des produits réglementés (livrets défiscalisés, épargne-logement). À l'inverse, 65 % du patrimoine financier des 10 % de ménages les moins bien dotés en patrimoine brut hors reste (et 45 % de celui entre le 1^{er} et le 2^e décile) est placé sur un compte courant, à rendement nominal nul ou presque. Le reste des actifs financiers des 20 % de ménages les moins bien dotés est quasiment exclusivement placé sur des livrets d'épargne défiscalisés (livret A, livret d'épargne populaire – LEP, livret de développement durable – LDD, livret Jeune). Les ménages les mieux dotés placent donc une plus grande partie de leur patrimoine financier sur des supports non réglementés, plus volatils mais à plus fort rendement potentiel. Leurs rendements ayant été supérieurs en moyenne à ceux des actifs réglementés sur les dix dernières années, cela a favorisé la croissance du patrimoine financier des ménages les mieux dotés.

10 % des ménages détiennent la moitié de la masse totale de patrimoine net de l'endettement

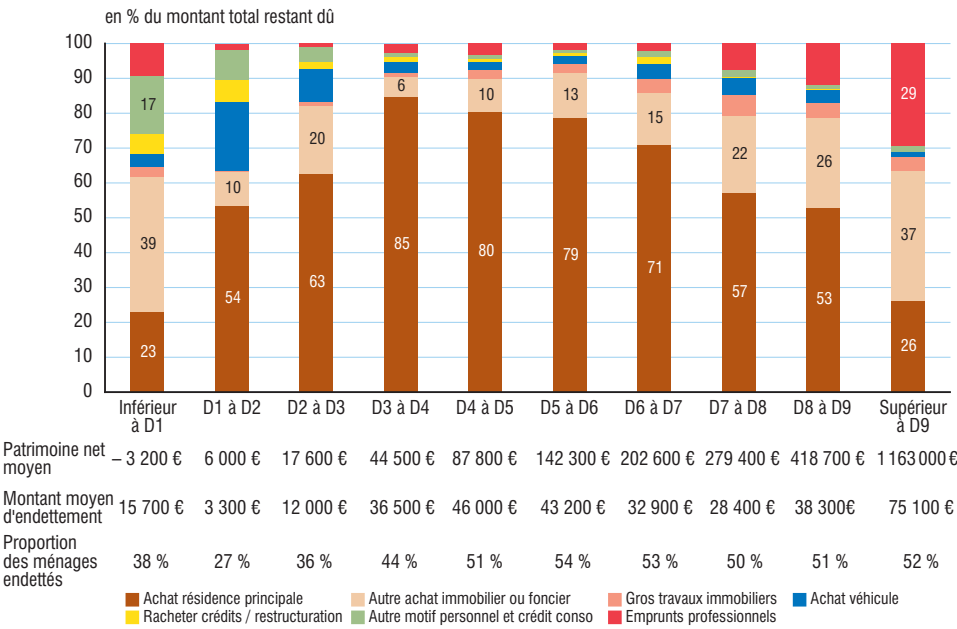
Prendre en compte l'endettement, c'est-à-dire considérer le patrimoine net plutôt que brut, modifie un peu la position des ménages dans la distribution : en répartissant la population en dix parts égales, 40 % des ménages n'appartiennent plus à la même tranche selon qu'on raisonne en patrimoine brut ou en net. Néanmoins, 94 % des ménages se situent dans la même tranche ou dans la tranche immédiatement voisine. Les inégalités restent du même ordre, puisque les 10 % de ménages les mieux dotés en patrimoine net détiennent 49 % de la masse totale, tandis que les 50 % les moins bien dotés en possèdent seulement 6 %.

Les emprunts pour la résidence principale sont majoritaires entre le 1^{er} et le 9^e décile de patrimoine net

Les 10 % de ménages les moins bien dotés en patrimoine net sont collectivement plus endettés qu'ils ne possèdent d'actifs : leur patrimoine net moyen est négatif (– 3 200 euros, *figure 6*), bien que seuls 2,2 % des ménages soient concernés par une valeur négative. La situation de ces ménages n'est cependant pas nécessairement plus défavorable que celle des 10 % de ménages au patrimoine net immédiatement supérieur. Ces derniers ont plus de patrimoine net (en moyenne 6 000 euros) mais cela correspond à moins d'actifs (9 300 euros contre 12 500 euros) et moins de passif (3 300 euros contre 15 700 euros), ce qui peut être pour certains d'entre eux la conséquence d'un moindre accès au marché du crédit. En effet, seuls 27 % d'entre eux ont un emprunt en cours, contre 38 % des 10 % de ménages les moins bien dotés.

Leurs emprunts sont le plus fréquemment en lien avec des achats immobiliers ou fonciers hors résidence principale (39 % du montant total d'emprunt restant dû) ou des crédits à la consommation et pour d'autres motifs personnels (17 %) (*figure 6*). Les emprunts concernant la résidence principale ne représentent que 23 % de leur endettement total, contre 53 % à 85 % du montant total à rembourser pour les ménages au patrimoine compris entre le 1^{er} et le 9^e décile. Les montants moyens à rembourser varient peu entre le 3^e et le 9^e décile – entre 28 400 euros et 46 000 euros – et la proportion de ménages endettés également – entre 44 %

6. Endettement par type d'emprunts début 2015, par tranches de patrimoine net



et 54 %. Les montants empruntables pour ces ménages sont sans doute plafonnés en fonction de leurs revenus, et le classement en déciles de patrimoine net repose principalement sur les actifs détenus, en particulier sur la valeur de la résidence principale achetée à l'aide de ces emprunts. En comparaison, les 10 % de ménages les plus aisés en patrimoine net ont un endettement moyen à rembourser très élevé (75 100 euros) en lien avec des motifs d'emprunt différents : ils sont davantage consacrés à des investissements immobiliers (37 %) et des emprunts professionnels (29 %).

Sur l'ensemble des ménages endettés, les sommes encore dues représentent en moyenne 1,7 année de leurs revenus ; mais 10 % des ménages endettés doivent encore rembourser plus de 4,3 années de revenus.

L'écart de patrimoine est important entre propriétaires et locataires

Le clivage entre ménages peu dotés et ménages bien dotés en patrimoine, brut ou net, tient d'abord au fait de détenir un bien immobilier. Parmi les 40 % des ménages les moins dotés en patrimoine brut, seuls 12 % possèdent au moins un bien immobilier (leur résidence principale, y compris en tant qu'usultier, ou un autre logement), tandis que 96 % des autres ménages en détiennent un. Les 60 % de ménages les mieux dotés en patrimoine brut concentrent ainsi 99 % de la masse totale de patrimoine immobilier.

L'accèsion à la propriété de la résidence principale est particulièrement discriminante : le patrimoine brut médian des ménages accédant à la propriété s'élève à 265 000 euros, bien plus proche de celui des propriétaires n'ayant plus d'emprunt (285 600 euros) que de celui des locataires (13 200 euros), même si le remboursement d'emprunt affecte simultanément la capacité d'épargne financière. Une fois déduit le montant des éventuels emprunts privés ou professionnels en cours, les écarts se creusent entre ménages propriétaires, avec 158 500 euros de patrimoine net médian pour les accédants à la propriété contre 276 200 euros pour les non-accédants. Leur patrimoine net reste toutefois très supérieur à celui des ménages locataires (11 000 euros). La propriété principale est alors à la fois un des constituants du patrimoine et un facteur explicatif des inégalités de patrimoine au vu des inégalités d'accès au crédit.

Le statut d'occupation de la résidence principale est aussi lié à la position des ménages dans leur cycle de vie, à leur composition familiale ou à leurs ressources. En particulier, les ménages non propriétaires sont plus jeunes que la moyenne : 18 % ont une personne de référence âgée de moins de 30 ans, contre 10 % dans l'ensemble. Ce sont plus souvent des personnes seules ou des familles monoparentales, qui disposent d'un niveau de vie plus faible et habitent plus souvent dans des grandes unités urbaines.

Les inégalités au sein des ménages locataires sont également fortes : les 10 % de ménages les mieux dotés parmi les ménages locataires concentrent 66 % du patrimoine brut détenu par ces derniers.

Le niveau de vie du ménage explique une partie des disparités de patrimoine

Les écarts de niveau de vie (**revenu disponible** du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation) expliquent aussi une partie des inégalités de patrimoine [Accardo et al., 2016]. Le niveau de patrimoine résultant d'un processus d'accumulation de long terme, connaître le niveau de vie des ménages sur l'ensemble du cycle de vie serait utile. Cependant, le niveau de vie mesuré une année donnée reste un bon indicateur : le taux d'épargne est en effet globalement croissant avec le niveau de vie et il est particulièrement élevé pour les 20 % de ménages aux niveaux de vie les plus élevés [Bellamy et al., 2009]. De fait, début 2015, le montant du patrimoine brut détenu croît fortement avec le niveau de vie : il est en moyenne de 129 300 euros pour les 10 % de ménages ayant les plus faibles ressources et atteint 844 700 euros pour les 10 % de ménages les plus aisés.

D'après une régression des montants de patrimoine brut selon les variables disponibles dans l'enquête Patrimoine (*figure 7*), 59 % des variations de montant de patrimoine sont expliquées par les facteurs observables traditionnels (niveau de vie, âge, catégorie socioprofessionnelle, diplôme, configuration familiale, etc.). On attribue le reste des inégalités observées à d'autres facteurs plus difficilement observables (aversion au risque, tendances à la reproduction de comportements d'épargne d'une génération à l'autre).

Toutes choses égales par ailleurs, le patrimoine brut moyen des ménages des 5 % les plus aisés en niveau de vie est supérieur de 243 % à celui des ménages entre le 4^e et le 5^e décile de niveau de vie. À l'inverse, celui des ménages en dessous du 2^e décile de niveau de vie est en moyenne presque moitié moins élevé. Omettre le niveau de vie dans le modèle engendre une perte de pouvoir explicatif de 4 % au sens du **coefficient de détermination**. La seule omission plus importante est celle d'un emprunt immobilier en cours (6 %). Les ménages actuellement endettés pour un bien immobilier ont toutes choses égales par ailleurs un patrimoine brut de plus du triple (+ 267 %) des autres : l'obtention d'un prêt immobilier augmente mécaniquement le patrimoine brut d'autant.

7. Effets des différents facteurs sur le montant de patrimoine brut en 2015

	Coefficients estimés	Écart de patrimoine brut / situation de référence (en %) [=(EXP (coeff estimé - 1) x 100)]	Seuils de significativité ¹
Tranche de niveau de vie du ménage			
Inférieur au 1 ^{er} décile	-0,5	-38	***
Entre le 1 ^{er} et le 2 ^e décile	-0,7	-49	***
Entre le 2 ^e et le 3 ^e décile	-0,4	-35	***
Entre le 3 ^e et le 4 ^e décile	-0,1	-12	**
Entre le 4 ^e et le 5 ^e décile	Réf.		
Entre le 5 ^e et le 6 ^e décile	0,2	17	**
Entre le 6 ^e et le 7 ^e décile	0,4	45	***
Entre le 7 ^e et le 8 ^e décile	0,5	58	***
Entre le 8 ^e et le 9 ^e décile	0,6	91	***
Entre le 18 ^e et le 19 ^e vingtile	0,9	135	***
Au-dessus du 19 ^e vingtile	1,2	243	***
Âge de la personne de référence			
Inférieur à 25 ans	-1,0	-64	***
De 25 à 29 ans	-0,9	-59	***
De 30 à 34 ans	-0,8	-54	***
De 35 à 39 ans	-0,6	-43	***
De 40 à 44 ans	-0,4	-34	***
De 45 à 49 ans	-0,2	-18	***
De 50 à 54 ans	Réf.		
De 55 à 59 ans	0,0	n.s.	n.s.
De 60 à 64 ans	0,5	59	***
De 65 à 69 ans	0,7	103	***
De 70 à 74 ans	0,8	116	***
De 75 à 79 ans	1,0	161	***
De 80 à 84 ans	0,9	158	***
85 ans ou plus	1,0	165	***
Taille de l'unité urbaine			
Commune rurale	0,3	33	***
Moins de 20 000 habitants	0,2	19	***
De 20 000 à moins de 100 000 habitants	0,1	7	*
De 100 000 à 200 000 habitants	-0,1	n.s.	n.s.
Plus de 200 000 habitants, hors unité urbaine de Paris	Réf.		
Unité urbaine de Paris	-0,1	-8	**
Diplôme le plus élevé de la personne de référence			
Aucun diplôme	-0,4	-30	***
CEP, BEPC	-0,1	-8	**
BEP, CAP	Réf.		
Baccalauréat professionnel, brevet de technicien	0,2	22	***
Baccalauréat général, diplôme universitaire jusqu'à Bac+2	0,0	n.s.	n.s.
Diplôme de 2 ^e ou de 3 ^e cycle universitaire (licence, master, doctorat)	0,1	15	**
Occupation et catégorie sociale de la personne de référence			
Agriculteur	0,9	148	***
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	0,5	57	***
Profession libérale	0,2	26	**
Cadre	0,2	24	***
Profession intermédiaire	0,2	17	***
Employé	Réf.		
Ouvrier	0,1	n.s.	n.s.
Retraité ancien agriculteur	0,4	52	***
Retraité ancien indépendant	0,4	49	***
Retraité ancien cadre ou profession libérale	0,2	19	**
Retraité ancien salarié	0,0	n.s.	n.s.
Autre inactif	-0,3	-29	***

7. Effets des différents facteurs sur le montant de patrimoine brut en 2015 (suite)

	Coefficients estimés	Écart de patrimoine brut / situation de référence (en %) [= (EXP (coeff estimé - 1) x 100)]	Seuils de significativité ¹
Présence d'un agriculteur ou d'un indépendant actif dans le couple de référence			
Non	Réf.		
Oui	0,5	61	***
Présence d'un actif dans le ménage, occupé ou non			
Non	Réf.		
Oui	-0,1	-12	**
Période de chômage de plus d'un an au cours du cycle d'activité			
Non	Réf.		
Oui	-0,1	-13	***
Type de ménage			
Personne seule	Réf.		
Couple sans enfant	0,7	95	***
Couple avec enfants	1,0	165	***
Famille monoparentale	0,3	35	***
Ménage complexe	0,7	108	***
Nombre d'enfants dans ou hors domicile			
Aucun enfant	Réf.		
Un enfant	-0,1	-12	**
Deux enfants	0,0	n.s.	n.s.
Trois enfants	-0,1	-9	**
Quatre enfants ou plus	-0,4	-30	***
Héritage ou donation reçue			
Non	Réf.		
Oui	0,5	73	***
Aide versée			
Non	Réf.		
Oui	0,1	14	***
Difficultés à faire face aux échéances			
Non, jamais	Réf.		
Oui, par le passé	-0,2	-21	***
Oui, actuellement	-0,6	-44	***
Emprunt immobilier en cours			
Non	Réf.		
Oui	1,3	267	***
Emprunt non immobilier (privé ou professionnel) en cours			
Non	Réf.		
Oui	-0,1	-7	**
Existence d'une fratrie pendant la jeunesse			
La personne de référence et son conjoint éventuel étaient enfants uniques	0,3	39	***
L'un était enfant unique et l'autre avait des frères/sœurs	0,0	n.s.	n.s.
La personne de référence et son conjoint éventuel avaient des frères/sœurs	Réf.		
Parents en vie ou décédés			
Les deux parents de la personne de référence ou ceux du conjoint sont décédés	Réf.		
Un seul parent de la personne de référence ou du conjoint est décédé	0,0	n.s.	n.s.
Les parents de la personne de référence et ceux du conjoint éventuel sont tous en vie	0,2	19	***
Parents détenteurs d'un patrimoine			
Non	-0,3	-28	***
Oui	Réf.		

1. Les coefficients sont significatifs au seuil de : *** 1 %, ** 5 %, * 10 %.

Champ : ménages ordinaires résidant en France hors Mayotte, dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul.

Lecture : début 2015, toutes choses égales par ailleurs, les ménages ayant reçu un héritage ou une donation au cours de leur vie ont un patrimoine brut de 73 % plus élevé que ceux qui n'en ont pas reçu.

Note : la variable expliquée du modèle est le logarithme du patrimoine brut du ménage. Le coefficient de détermination (R²) de ce modèle, qui quantifie l'effet des facteurs sur les inégalités de patrimoine et évalue le pouvoir explicatif du modèle, est de 59 %.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

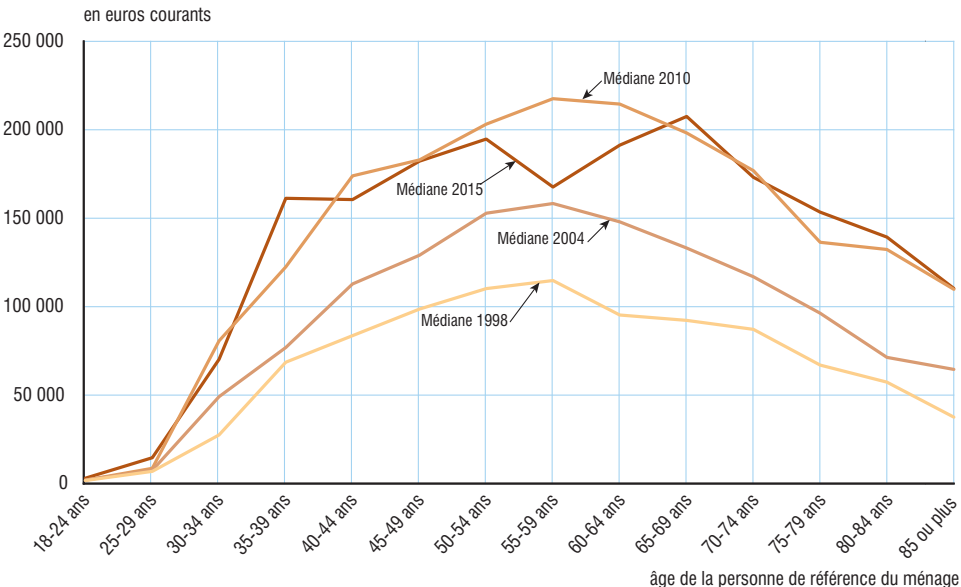
Le patrimoine des 55-64 ans plus bas que celui des 50-54 ans, et en baisse depuis 2010

L'âge est aussi un déterminant majeur du niveau de patrimoine. Théoriquement, les besoins de consommation et les capacités d'épargne dépendent fortement de la position dans le cycle de vie, le patrimoine résultant d'une logique d'accumulation puis de désaccumulation visant à lisser le niveau de la consommation au cours de l'existence : les ménages s'endettent et consomment plus qu'ils n'épargnent en début de cycle de vie, puis augmentent leur épargne, avant de désépargner lorsque leurs revenus baissent au moment de la retraite. Pour chaque vague d'enquête de 1998 à 2010 en France métropolitaine, le patrimoine médian augmente ainsi avec l'âge de la personne de référence jusqu'à 55-59 ans et diminue ensuite (*figure 8*).

Mais en 2015, le patrimoine médian des 55-59 ans et des 60-64 ans est inférieur à celui des 50-54 ans (*figure 8*). Or, en observant l'effet de l'âge toutes choses égales par ailleurs, la richesse continue de croître (ou stagner) avec l'âge en 2015 (*figure 7*) : les ménages dont la personne de référence a entre 55 et 59 ans ont un patrimoine brut non significativement différent de celui des ménages de référence de 50-54 ans mais celui des 60-64 ans est supérieur de 59 % ; le patrimoine brut continue ensuite de croître jusqu'à + 165 % pour les ménages dont la personne de référence est âgée de 85 ans ou plus. Le patrimoine médian plus faible des 55-59 ans et des 60-64 ans doit donc s'expliquer par d'autres effets, liés au type de ménage ou à la catégorie socioprofessionnelle. Par exemple, les 60-64 ans vivent plus souvent seuls et ont moins souvent un indépendant actif dans le ménage, caractéristiques qui se traduisent par un patrimoine inférieur toutes choses égales par ailleurs.

Il ressort en tout cas qu'en comparaison de leurs homologues de 2010, les 55-64 ans de 2015 disposent d'un patrimoine brut hors reste médian et moyen plus faible (*figure 8*). Cela

8. Évolution du patrimoine brut hors reste médian par âge, entre 1998 et 2015



Champ : ménages ordinaires résidant en France métropolitaine.

Note : le patrimoine retenu est le patrimoine brut hors reste (donc hors objets de valeur, etc.) en euros courants.

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 1997-1998, 2003-2004, 2009-2010 et 2014-2015.

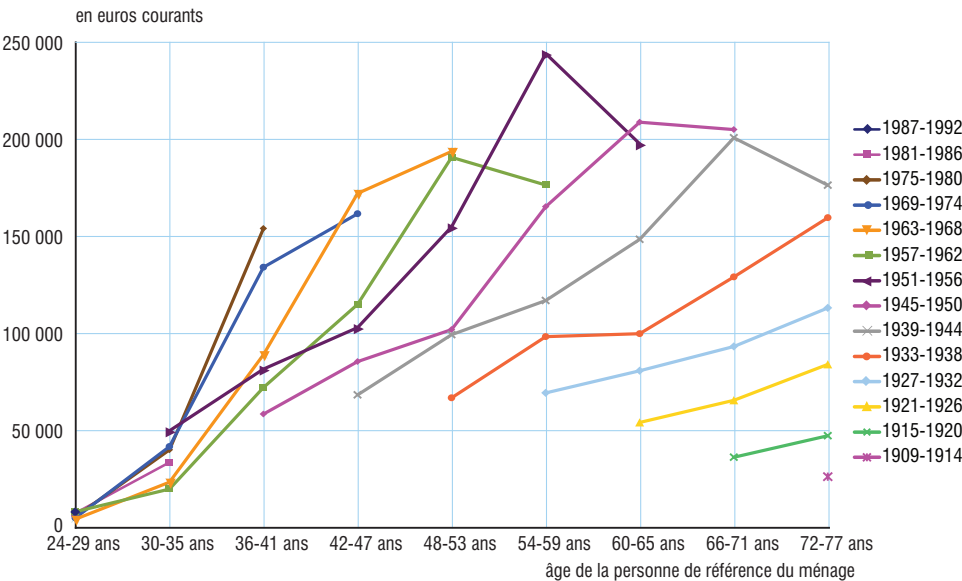
s'explique par un patrimoine immobilier plus faible (inférieur de 21 000 euros) et une valeur moindre des entreprises qu'ils possèdent (inférieure de 18 000 euros). Plus précisément, les 55-64 ans en 2015 détiennent moins de patrimoine immobilier que leurs homologues en 2010 (taux de détention inférieur de 5 points, de 75,3 % à 70,5 %), et la valeur du patrimoine de ceux qui en détiennent est aussi légèrement plus faible en moyenne (inférieure de 3 %).

Entre 2010 et 2015, le patrimoine cesse d'augmenter à génération donnée après 50 ans

Ces phénomènes d'accumulation puis de désaccumulation peuvent aussi s'expliquer par des effets générationnels, tenant au fait que le contexte économique, l'âge d'entrée dans la vie active ou la fiscalité ont différé d'une génération à l'autre [Bernard *et al.*, 2015]. L'utilisation conjointe des six enquêtes sur le patrimoine réalisées en France métropolitaine entre 1986 et 2014-2015 permet d'en mesurer les effets.

Tout d'abord, pour les générations 1939-1944 et 1945-1950, la décroissance du patrimoine intervient après le passage à la retraite alors qu'en 2015, pour les générations 1951-1956 et 1957-1962, elle commence avant 65 ans (*figure 9*). Les nouveaux ménages retraités accumulent donc beaucoup moins tard que leurs aînés. Par ailleurs, à âge donné, le patrimoine médian a fortement augmenté en euros courants entre les générations nées au début des années 1900 et celles nées entre 1939 et 1944 (*figure 9*), probablement parce que le contexte économique favorable des Trente Glorieuses a permis d'élever le niveau de vie, et donc la capacité d'accumulation de la population génération après génération [Clerc *et al.*, 2011]. Ce constat, qui se vérifie en euros constants, n'est pas imputable à la hausse des prix à la consommation.

9. Patrimoine médian par génération suivant l'âge de la personne de référence du ménage



Champ : ménages ordinaires résidant en France métropolitaine.

Note : le patrimoine retenu est le patrimoine brut hors reste (donc hors objets de valeur, etc.) en euros courants.

Source : Insee, enquêtes Actifs financiers 1986 et 1991-1992, enquêtes Patrimoine 1997-1998, 2003-2004, 2009-2010 et 2014-2015.

Les générations nées après guerre ont toutes un patrimoine médian proche à âge donné jusqu'à la fin des années 1990, et croissant durant leur vie active. Le boom immobilier des années 2000 a ensuite permis à chaque génération ayant acquis de la pierre de voir son patrimoine progresser à un niveau plus élevé que celui de la génération précédente au même âge [Lamarche et Salembier, 2012]. Ainsi, le patrimoine médian augmente de manière très soutenue autour de 35 ans (respectivement 40, 45, 50 ans) pour les générations 1969-1974 (respectivement 1963-1968, 1957-1962, 1951-1956).

Entre 2010 et 2015 le patrimoine des ménages cinquantenaires baisse. L'aspect de la courbe apparemment « en cloche » du patrimoine médian par tranche d'âge se retrouve ainsi à génération donnée : on observe réellement une désaccumulation du patrimoine à partir d'un certain âge, qu'il sera intéressant de confirmer avec les prochaines vagues d'enquête.

Des patrimoines plus élevés pour les indépendants, les couples et les personnes ayant hérité

Le montant de patrimoine dépend ensuite de l'occupation professionnelle : à autres caractéristiques égales, un ménage dont la personne de référence est agriculteur en activité détient en moyenne un patrimoine deux fois et demi plus élevé qu'un ménage d'employé. Plus généralement, les ménages dont la personne de référence ou son conjoint est un agriculteur ou un indépendant en activité ont un patrimoine 1,6 fois plus élevé en moyenne que les autres. Cela s'explique par le fait qu'ils détiennent des biens professionnels ou encore qu'ils épargnent davantage et de façon plus diversifiée pour préparer leur cessation d'activité.

Entre les ménages de salariés, les écarts de patrimoine sont en moyenne un peu plus faibles : l'écart entre celui des cadres et celui des employés est de 24 %, en faveur des premiers ; cela renvoie peut-être à l'anticipation par les cadres d'un moindre taux de remplacement lors du passage à la retraite, ou encore à des différences d'accès au crédit, qui joue un rôle primordial dans l'accession à la propriété.

La composition familiale du ménage joue également un rôle dans le patrimoine détenu : toutes choses égales par ailleurs (en particulier à niveau de vie et âge donnés), celui des couples avec enfants est de 2,6 fois supérieur à celui des personnes seules, et celui des couples sans enfant est le double. La capacité d'épargne varie donc au-delà de ce que permettent de capter les différences de niveau de vie et la taille du ménage (intégrée par la mesure du niveau de vie). La volonté de former un patrimoine à transmettre à ses enfants peut ainsi motiver la constitution d'un patrimoine et inversement, le fait de disposer d'un patrimoine confortable peut influencer sur la décision d'avoir des enfants. Le nombre d'enfants, qu'ils soient présents dans le ménage ou qu'ils vivent ailleurs, a par contre un effet assez faible sauf pour les fratries de quatre enfants ou plus (– 30 %).

Avoir reçu un héritage ou une donation va de pair avec un patrimoine en moyenne 1,7 fois plus élevé. Le patrimoine est plus élevé aussi lorsque les parents de la personne de référence ou du conjoint étaient détenteurs d'un patrimoine. De même, le fait d'être enfant unique joue positivement sur le niveau de patrimoine : à autres caractéristiques égales, les ménages dont la personne de référence, et son conjoint s'il existe, sont enfants uniques ont un patrimoine 1,4 fois supérieur en moyenne.

Par ailleurs, avoir ou avoir eu des difficultés à faire face aux échéances (loyer, impôts, etc.) ou connu une période de chômage au cours du cycle d'activité va de pair avec un montant de patrimoine plus faible, probablement du fait que les ménages concernés puisent dans leurs économies – s'ils en ont – pour y faire face. ■

L'enquête Patrimoine et ses évolutions

Depuis 1986, l'Insee réalise, tous les six ans environ, une enquête visant à décrire le patrimoine des ménages. L'enquête Patrimoine 2014-2015 s'est déroulée entre octobre 2014 et février 2015, en France métropolitaine, en Guadeloupe et à La Réunion. Plus de 20 000 ménages en logement ordinaire ont été échantillonnés et 12 000 ont répondu à l'enquête. Les données présentées sont fondées sur leurs réponses, avant tout calage sur les masses des comptes de patrimoine de la comptabilité nationale.

Comme ses prédécesseurs, le questionnaire de l'enquête Patrimoine 2014-2015 porte sur toutes les dimensions du patrimoine (financier, immobilier, professionnel), et il intègre pour la première fois des questions sur le patrimoine résiduel (biens durables, véhicules, bijoux, œuvres d'art, etc.). Il rassemble également des informations biographiques sur le ménage pour mieux comprendre comment s'est constitué le patrimoine : description du cycle d'activité professionnelle, de la situation patrimoniale des parents, de leur situation familiale, etc. Les revenus sont obtenus par appariement de l'enquête avec les données fiscales et sociales.

Dans l'enquête Patrimoine 2014-2015, la méthode utilisée pour mesurer la valeur des véhicules, biens durables, bijoux et œuvres d'art a été modifiée par rapport aux vagues d'enquête précédentes, pour satisfaire les objectifs d'harmonisation des questionnements poursuivis par le dispositif européen HFCS (voir *annexe Sources et méthodes*). L'enquête demande désormais directement aux ménages d'évaluer la valeur

de ces actifs restants, plutôt que de calculer la composante « reste des actifs » par la différence entre le patrimoine total déclaré par les ménages et les composantes financières, immobilières et professionnelles. Cette évolution a eu pour effet d'augmenter de manière significative la part de la composante « reste des actifs » dans le total des actifs déclarés par les ménages (de 4,7 % à 7,8 %) d'une enquête à l'autre, notamment parmi les ménages les plus modestes pour lesquels ce type de patrimoine a un poids particulièrement important : début 2015, les 10 % de ménages aux plus faibles patrimoines (D1) possèdent au maximum 4 300 euros de patrimoine brut si on inclut les véhicules, l'équipement de la maison, les bijoux et les œuvres d'art (respectivement 2 700 euros début 2010) contre 700 euros sinon « hors reste » (respectivement 900 euros). Seul le patrimoine brut hors reste issu de l'enquête Patrimoine 2014-2015 est donc comparable à celui des précédentes éditions.

Les DOM hors Mayotte sont intégrés dans le champ de l'enquête depuis 2009-2010. Les séries longues portent de ce fait sur la France métropolitaine, les évolutions entre 2010 et 2015 pouvant porter sur l'ensemble de la France hors Mayotte. D'autres changements dans la méthodologie de l'enquête ont pu affecter les montants des agrégats de patrimoine (*figure*) [Accardo *et al.*, 2014 ; Ferrante *et al.*, 2016].

Enfin, les résultats issus des séries longues sont en euros courants ; les constats se vérifient également en euros constants (compte tenu de l'évolution des prix à la consommation sur la période).

Récapitulatif des principales innovations des enquêtes sur le patrimoine de l'Insee de 1986 à 2014-2015

	1986	1991-1992	1997-1998	2003-2004	2009-2010	2014-2015
Champ géographique	France métropolitaine	France métropolitaine	France métropolitaine	France métropolitaine	France hors Mayotte	France hors Mayotte
Échantillonnage et collecte	Collecte en face-à-face avec questionnaire papier		Passage à une collecte en face-à-face assistée par ordinateur portable		Surreprésentation des hauts patrimoines, et de ce fait meilleure qualité du patrimoine professionnel	
Questionnaire et agrégats		Patrimoine professionnel et emprunts plus détaillés	Meilleure qualité du questionnaire (davantage de filtres, contrôles de cohérence) grâce à l'informatisation	Améliorations du questionnaire et des imputations de montants si non-réponse	Tranches plus fines pour les hauts patrimoines	Collecte de la valeur du patrimoine restant, et rupture de série sur le patrimoine brut. Questions de montants posées d'abord en clair puis en tranches

Définitions

Patrimoine brut : montant total des actifs détenus par un ménage, c'est-à-dire l'ensemble des biens lui permettant de disposer de ressources futures. Il inclut son patrimoine financier, son patrimoine immobilier et son patrimoine professionnel, mais aussi les biens durables (voiture, équipement de la maison, etc.), les bijoux, les œuvres d'art et autres objets de valeur, soit tout ce qui relève du patrimoine matériel, négociable et transmissible. Les droits à la retraite et le capital humain des membres du ménage (leurs connaissances et savoir-faire acquis) en sont exclus. Il est évalué avant déduction des éventuels remboursements d'emprunts en cours.

Patrimoine brut hors reste : patrimoine brut réduit à ses composantes immobilières, financières et professionnelles, hors biens durables, bijoux, œuvres d'art et autres objets de valeur (*encadré*).

Patrimoine net : montant total des actifs détenus par un ménage duquel est déduit le montant du capital qu'il doit encore au titre des emprunts qu'il a souscrits (contractés pour acquérir un bien immobilier, un bien d'équipement, ou pour tout autre motif personnel ou professionnel).

Étudier le patrimoine brut revient à attribuer aux ménages, dès la signature d'un achat, sa valeur totale et donc à anticiper le patrimoine net dont ils disposeront plus tard. Le patrimoine net représente le patrimoine effectivement détenu au moment de l'enquête, mais observer le patrimoine brut permet de mieux comprendre les comportements de consommation des ménages.

Revenu disponible : il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi. Tous ces revenus sont nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG, CRDS et prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine).

Coefficient de détermination (R^2) : pour quantifier l'effet des facteurs socio-démographiques sur les inégalités de patrimoine et évaluer le pouvoir explicatif d'un critère, il est possible de mesurer leur impact sur le pourcentage de variance expliquée dans un modèle économétrique prenant en compte l'influence conjointe de tous les facteurs : on utilise pour ce faire le coefficient de détermination ou R^2 du modèle. Il permet de mesurer la qualité d'ajustement des estimations de l'équation de régression, et représente la part de la variance de patrimoine expliquée par le modèle. Le pouvoir explicatif d'un facteur donné est mesuré en comparant l'écart entre le R^2 du modèle complet et le R^2 du modèle sans ce facteur, donc l'écart de variance expliquée avec et sans ce critère.

Rapport interdécile : rapport du 9^e décile au 1^{er} décile (D9/D1). Il met en évidence l'écart entre le revenu (ou le niveau de vie) plancher des 10 % des ménages les plus aisés et le revenu plafond des 10 % des ménages les plus modestes.

Indice de Gini : il mesure le degré d'inégalité d'une distribution (de revenu, de patrimoine, etc.) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tous les ménages ont le même revenu), la valeur 1 à l'inégalité extrême (un ménage a tout le revenu, les autres n'ayant rien).

Pour en savoir plus

Accardo J., Coppoletta-Solotareff R., Ferrante A., Romani M., « La détention d'actifs patrimoniaux début 2015 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2016.

Accardo J., Arrondel L., Lamarche P., « Patrimoine et comportements d'épargne, les apports de l'enquête Patrimoine 2010 », *Économie et Statistique* n° 472-473, Insee, 2014.

Bellamy V., Fesseau M., Raynaud E., « Les inégalités entre ménages dans les comptes nationaux : des écarts plus marqués sur les revenus que sur la consommation », *Insee Première* n° 1265, novembre 2009.

Bernard J.-B., Berthet L., « Patrimoine financier des ménages français : quelles évolutions en 20 ans ? », *Document de Travail* n° G2015/18, Insee, décembre 2015.

Clerc M.-E., Monso O., Pouliquen E., « Les inégalités entre générations depuis le baby-boom », Dossier in *L'économie française – comptes et dossiers*, coll. « Insee Références », édition 2011.

Coppoletta-Solotareff R., Ferrante A., Romani M., « Le patrimoine des ménages début 2015 – Repli des valeurs risquées au profit des produits sécurisés », *Insee Première* n° 1574, novembre 2015.

Ferrante A., Guillas D., Solotareff R., « Entre 2010 et 2015, les inégalités de patrimoine se réduisent légèrement », *Insee Première* n° 1621, novembre 2016.

Lamarche P., Salembier L., « Les déterminants du patrimoine : facteurs personnels et conjoncturels », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2012.

Dossiers



Les très hauts revenus en 2015 : 1 % de la population perçoit 7 % des revenus et 30 % des revenus du patrimoine déclarés

Marie-Cécile Cazenave-Lacrouts*

En 2015, au-dessus de 106 210 euros de revenu initial par unité de consommation, une personne se situe parmi les 1 % les plus aisés de la population, c'est-à-dire les très hauts revenus. Ces derniers gagnent en moyenne près de sept fois plus que l'ensemble de la population et perçoivent 6,8 % de la masse des revenus. Entre 2004 et 2015, la part du revenu total déclaré par les très hauts revenus augmente entre 2004 et 2007, stagne jusqu'en 2012, puis diminue en 2013 pour se stabiliser autour de 6,5 %.

Plus des trois quarts des personnes ayant un très haut revenu en 2014 faisaient déjà partie des 1 % de très hauts revenus en 2013. Au plus haut de la distribution, 68 % des 0,1 % des personnes ayant les revenus les plus élevés en 2014 étaient déjà classées comme telles en 2013 et 96 % appartenaient aux très hauts revenus.

Les ménages à très haut revenu sont dans 37 % des cas un couple sans enfant, leur déclarant fiscal a en moyenne 59 ans, ils sont propriétaires de leur résidence principale dans 86 % des cas et 30 % d'entre eux vivent à Paris ou dans les Hauts-de-Seine.

Plus les revenus sont élevés et plus les sources sont diversifiées : les très hauts revenus déclarent en particulier des revenus non commerciaux et des revenus des actifs financiers. En 2015, 1 % de la population déclare ainsi 30 % des revenus du patrimoine. Au sein des ménages à très haut revenu, les salariés sont cadres dans près de 60 % des cas et chefs d'entreprise dans près de 10 % des cas.

Les très hauts revenus contribuent proportionnellement davantage que les autres aux prélèvements directs grâce au barème progressif de l'impôt sur le revenu, dont ils acquittent 25 % du total. Ils détiennent *in fine* une part moins importante des niveaux de vie que des revenus initiaux : 5,3 % contre 6,8 %.

En 2015, au-dessus de 106 210 euros de **revenu initial** par **unité de consommation** (UC), une personne se situe parmi les 1 % de la population ayant les revenus les plus élevés, catégorie dite des « très hauts revenus » (*figure 1*). Cela correspond à un revenu mensuel de 8 850 euros pour une personne seule et de 18 590 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans.

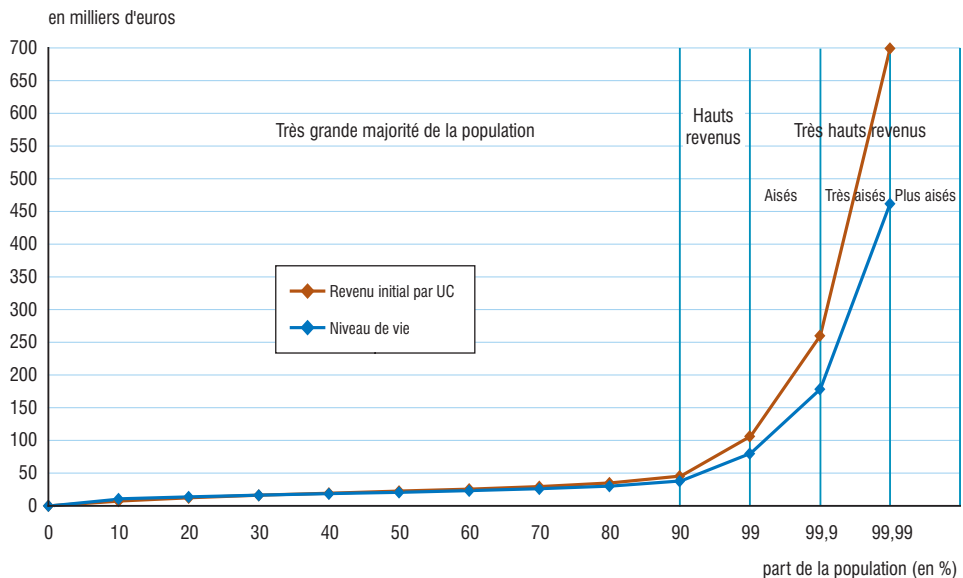
Pour étudier ce centième de la population, on le décompose en trois classes de revenu [Solard, 2010] :

— les 0,01 % de personnes ayant les revenus les plus élevés sont les « plus aisées ». Le seuil d'appartenance à cette catégorie, de 699 230 euros, est sept fois plus élevé que celui des très hauts revenus. Ce groupe représente un dix-millième de la population et ne peut être considéré en tant que tel que grâce à l'existence de données d'étude exhaustives, en l'occurrence le dispositif Filosofi (*encadré 1*) : dans le champ de Filosofi en 2015, les plus aisés représentent 6 400 personnes ;

— les 0,09 % de personnes suivantes sont appelées les personnes « très aisées » : leurs revenus sont compris entre 259 920 et 699 230 euros en 2015 ;

* Marie-Cécile Cazenave-Lacrouts, Insee. L'auteur tient à remercier Sébastien Durier de l'Insee pour son aide précieuse dans l'appréhension des données de l'échantillon démographique permanent.

1. Distribution des revenus initiaux par unité de consommation et des niveaux de vie en 2015



Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, personnes appartenant à des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Lecture : 90 % des personnes ont un revenu initial par UC inférieur à 45 220 euros.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2015.

– les 0,9 % de personnes restantes sont appelées les personnes « aisées » : leurs revenus sont compris entre 106 210 et 259 920 euros en 2015.

Les 99 % restants de la population sont subdivisés en deux catégories :

- les 9 % de personnes aux revenus initiaux par UC inférieurs aux très hauts revenus sont appelées les « hauts revenus » et constituent avec eux le dixième de la population au plus haut revenu ;
- enfin, les 90 % de personnes dont le revenu initial par UC est inférieur à 45 220 euros représentent « la très grande majorité » de la population.

Les très hauts revenus gagnent en moyenne près de sept fois plus que l'ensemble de la population

En 2015, les très hauts revenus détiennent 6,8 % du revenu initial total des ménages (figure 2). Ils gagnent en moyenne 176 990 euros par unité de consommation, soit 6,8 fois plus que ce que gagne en moyenne la population. Au sein des très hauts revenus, la majorité (dite « aisée ») a un revenu moyen 5,6 fois supérieur à celui de l'ensemble de la population, mais ce rapport atteint 14,1 pour les très aisés et presque 50 pour les plus aisés, avec 1,3 millions d'euros perçus en moyenne en 2015. Les revenus restent très dispersés au sein de la catégorie des 0,01 % des personnes les plus aisées : de 699 230 euros à plus de 20 000 000 d'euros par UC. *In fine*, les très hauts revenus ne regroupent que 1 % de la population mais présentent une très grande dispersion des revenus initiaux, de 106 210 euros par UC à près de 200 fois plus.

Sources

Les résultats de cette étude sont issus de l'exploitation des dispositifs Filosofi 2014 et 2015 et EDP 2015.

Filosofi (voir *annexe Sources et méthodes*) est le Fichier localisé des données sociales et fiscales. Il est exhaustif sur le champ des ménages vivant en logement ordinaire en France (métropolitaine jusqu'en 2014, et y compris en Martinique et à La Réunion à partir de 2015) et connus des services fiscaux. Issu du rapprochement des fichiers fiscaux et sociaux, ce fichier exhaustif permet une estimation précise des niveaux de vie des ménages à un niveau très fin, comme au sein des très hauts revenus, dont on peut étudier un sous-groupe représentant un dix-millième de la population (soit 6 400 observations en 2015). Par nature de la source fiscale, les revenus considérés sont restreints aux revenus imposables en France et effectivement déclarés à l'administration fiscale française. Les revenus perçus et imposés à l'étranger sont exclus (bien qu'ils soient nettement plus fréquemment perçus par les très hauts revenus).

Ce dispositif a existé dans une première forme entre 2000 et 2011 sous le nom de Revenus fiscaux localisés – RFL – (voir *annexe Sources et méthodes*). L'origine administrative des données ainsi que des évolutions répondant au besoin d'améliorer la mesure des revenus (élargissement du champ, imputations, etc.) ont conduit à des changements pouvant empêcher une comparaison des données d'une année sur l'autre. Le passage de RFL à Filosofi entre 2011 et 2012 constitue ainsi une rupture de série importante, tout comme l'élargissement de l'assiette de l'impôt sur le revenu (aux majorations de pensions de retraites pour avoir élevé trois enfants ou plus et à la participation des employeurs aux complémentaires santé d'entreprises) intervenue entre Filosofi 2012 et 2013.

Observer finement les très hauts revenus année après année sur la période récente présente donc trop de difficultés. En admettant ces ruptures, et en considérant la notion de revenu plus restreinte du revenu déclaré, on peut néanmoins établir un suivi de la part détenue par les très hauts revenus en France métropolitaine et détailler l'information au niveau du millième de personnes les plus aisées depuis 2004.

L'échantillon démographique permanent (EDP) est un panel d'individus nés certains jours de l'année pour lesquels sont rassemblées les informations de plusieurs sources : les bulletins statistiques d'état civil, le recensement, le fichier électoral, le panel Tous salariés et Filosofi. Tous les individus nés un des 16 jours choisis étant

suivis par le panel, l'EDP constitue un échantillon aléatoire de 4 % de la population. Grâce à l'appariement avec les données de Filosofi, on peut utiliser ce panel pour enrichir l'analyse sur les hauts revenus avec des informations non présentes dans Filosofi. L'appariement porte sur les années 2011 à 2015, correspondant aux revenus de 2010 à 2014 [Costemalle, 2017]. Les classes de revenu obtenues avec Filosofi 2014 (selon la même méthode que pour Filosofi 2015) sont utilisées dans l'EDP pour classer les ménages en fonction de leurs revenus initiaux. La taille de l'échantillon nécessite dans la plupart des cas un regroupement au sein des très hauts revenus des plus aisés avec les très aisés.

Dans cette étude trois enrichissements sont réalisés.

- Une exploitation de la dimension panel permet de suivre les trajectoires de revenus d'une année sur l'autre. L'utilisation de l'EDP 2015 permet en théorie de suivre le revenu du ménage fiscal des individus de 2010 à 2014, mais la rupture de série de 2013 nous conduit à restreindre le suivi aux années 2013 et 2014. Les revenus fiscaux de 4,7 % des ménages des individus EDP de 2014 n'ont cependant pas été retrouvés en 2013 (hors individus EDP nés en 2014). Cela peut s'expliquer parce qu'une partie de ces ménages était hors du champ de Filosofi en 2013 ou parce que l'appariement avec Filosofi n'a pas réussi cette année-là.

- L'analyse est affinée au sein des ménages fiscaux des individus EDP en distinguant les revenus de chaque individu (hors personnes à charge). Cela ne peut être réalisé avec Filosofi, qui ne détaille pas les revenus individuels, mais les revenus d'activité et de remplacement (salaires, revenus d'activité indépendante, allocations chômage et pensions de retraite) sont disponibles dans l'EDP via le fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli).

- Le panel Tous salariés permet de préciser la situation salariale des individus EDP. La dernière année disponible est 2013, pour des revenus observés en 2014. Ce décalage concernant les salariés peut être assumé au vu de la faible volatilité de ce type de revenu, et de la faible volatilité des revenus initiaux observée par ailleurs entre 2013 et 2014 grâce à l'EDP. Le revenu est apprécié au niveau du ménage et on observe la profession des individus EDP salariés : il ne s'agit pas forcément de la profession dont la rémunération concourt le plus au revenu du ménage, par exemple lorsque c'est le conjoint de l'individu EDP qui est l'apporteur de ressources principal ou lorsque la majorité des revenus ne sont pas d'origine salariale.

2. Revenu initial par unité de consommation selon la classe de revenu

	La très grande majorité (les 90 % les plus modestes)	Les hauts revenus (les 9 % suivants)	Les aisés (les 0,9 % suivants)	Les très aisés (les 0,09 % suivants)	Les plus aisés (les 0,01 % les plus aisés)	Les très hauts revenus (les 1 % les plus aisés)	Ensemble
Revenu plancher (en euros)	0	45 220	106 210	259 920	699 230	106 210	
Part de revenu initial détenue (en %)	72,2	21,0	5,0	1,3	0,5	6,8	
Médiane (en euros)	20 660	56 190	134 010	330 940	952 950	138 800	22 170
Revenu médian relatif ¹	0,9	2,5	6,0	14,9	43,0	6,3	1,0
Moyenne (en euros)	20 880	60 830	145 640	366 090	1 296 980	176 990	26 040
Revenu moyen relatif ²	0,8	2,3	5,6	14,1	49,8	6,8	1,0

1. Revenu médian relatif = médiane de la classe / médiane de l'ensemble.

2. Revenu moyen relatif = moyenne de la classe / moyenne de l'ensemble.

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, personnes appartenant à des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Note : le revenu initial est le revenu perçu avant tout prélèvement direct (voir Définitions).

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2015.

La part du revenu déclaré par les très hauts revenus augmente jusqu'en 2007, se stabilise, puis diminue en 2013

Sur la période allant de 1998 à 2005, Landais [2007] a montré que les 1 % de très hauts revenus ont augmenté beaucoup plus rapidement que la masse des revenus. De même, Solard [2010] a observé une hausse importante des **revenus déclarés** par les très hauts revenus entre 2004 et 2007. Ces derniers déclarent à eux seuls 6,9 % des revenus en 2007 contre 6,3 % en 2004 (figure 3). À partir de 2007, la part du revenu déclaré par les très hauts revenus évolue peu jusqu'en 2012, puis diminue en 2013 pour se stabiliser autour de 6,5 %. L'évolution de la part déclarée par les 0,1 % de personnes aux plus hauts revenus est comparable : elle augmente de 1,7 % à 2,0 % entre 2004 et 2007, reste stable jusqu'en 2012, puis diminue à 1,6 % en 2013.

Outre la hausse de la part du revenu déclaré observée entre 2004 et 2007, l'évolution la plus marquée est la baisse entre 2012 et 2013 (même si l'élargissement de l'assiette des revenus déclarés intervenue en 2013 en complexifie la mesure et l'interprétation¹). Cette baisse concerne en particulier les **revenus du patrimoine** déclarés, inférieurs de 17 % en 2013 pour l'ensemble de la population en France métropolitaine (d'après Filosofi) par rapport à 2012. Elle peut s'expliquer par un net repli des taux d'intérêt et par la perspective d'une hausse de la fiscalité sur les dividendes versés conduisant les entreprises à amoindrir ou différer leurs versements [Boiron *et al.*, 2015]. La baisse des revenus du patrimoine atteint 30 % pour les très hauts revenus et plus de 40 % pour les 0,01 % les plus aisés. S'agissant d'une composante structurellement importante du revenu de ces populations, cela explique la diminution de la part de revenu qu'ils perçoivent globalement. Les deux années suivantes, ni les revenus du patrimoine ni la part des revenus perçue n'ont augmenté de façon à compenser cette baisse. La part de niveau de vie perçue par les très hauts revenus a suivi la même évolution² : elle diminue sensiblement entre 2012 et 2013 puis remonte légèrement les deux années suivantes.

1. Voir note 2 à la figure 3.

2. L'évolution du niveau de vie (hors revenus financiers imputés) n'est pas disponible avant 2012 ; la série 2012-2015 présente les mêmes ruptures que celle des revenus déclarés.

3. Part des revenus déclarés

en %

	2004	2007	2008	2009	2010	2011	2012 ¹	2013 ²	2014	2015
Revenus déclarés par les...										
... 90 % les plus modestes	73,0	72,5	72,4	72,8	72,8	72,6	72,5	73,2	73,2	73,1
... 9 % suivants	20,7	20,6	20,6	20,5	20,4	20,4	20,5	20,4	20,4	20,4
... 0,9 % suivants	4,6	4,9	4,9	4,8	4,8	4,9	5,0	4,8	4,8	4,8
... 0,1 % les plus aisés	1,7	2,0	2,0	1,9	2,0	2,1	2,0	1,6	1,7	1,8
... 1 % de très hauts revenus	6,3	6,9	6,9	6,7	6,8	7,0	7,0	6,4	6,5	6,6

1. À partir de 2012, la source utilisée est Filosofi, ce qui entraîne une rupture de série.
2. En 2013, la mesure du revenu dans Filosofi est plus complète. Les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé trois enfants ou plus, ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaires santé sont désormais comptabilisés dans le revenu déclaré. De plus, le minimum vieillesse mesuré dans Filosofi couvre l'ensemble des caisses et plus seulement la Cnav et la CCMSA. Ces deux changements entraînent une rupture de série.
Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est strictement positif.
Note : les personnes sont classées selon leur revenu déclaré par unité de consommation.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Revenus fiscaux localisés 2004 à 2011, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2012 à 2015.

68 % des 0,1 % des personnes aux revenus les plus élevés en 2014 étaient déjà classées comme telles en 2013

La place de chacun dans la distribution des revenus peut varier d'une année sur l'autre, mais l'appartenance au dernier pourcent est relativement stable. Plus des trois quarts des personnes ayant un très haut revenu en 2014³ faisaient déjà partie des 1 % les plus aisées de la population en 2013 d'après les données de l'échantillon démographique permanent (EDP, *encadré 1*). Au plus haut de la distribution, 68 % du millième des personnes percevant les plus hauts revenus en 2014 étaient déjà classées comme telles en 2013 (*figure 4*). 28 % de ces personnes avaient par ailleurs des revenus les situant dans la classe immédiatement au-dessous, donc toujours parmi celles ayant un très haut revenu. Seules 4 % ne disposaient donc pas d'un très haut revenu l'année précédente.

En découpant la population en dix tranches d'effectifs égaux, la mobilité entre déciles d'une année à l'autre est aussi relativement faible : lorsqu'elle existe, elle reste dans la grande majorité des cas limitée aux tranches de revenu voisines. Les mouvements sont plus nombreux dans la partie intermédiaire (et plus dense) de la distribution, entre D2 et D7, où seule une moitié des personnes restent deux années de suite dans le même dixième (entre 50 % et 53 % selon les tranches). Ils sont plus rares dans le haut de la distribution, puisque les 10 % de personnes les plus aisées l'étaient déjà en 2013 dans 83 % des cas (le changement de décile est aussi plus rare du fait de l'absence de borne supérieure). Outre les mouvements individuels, le haut de la distribution est très stable d'une année à l'autre : les seuils P90, P95, P99 et P99,9 évoluent de moins de 0,5 % entre 2013 et 2014 d'après les distributions obtenues avec Filosofi ; seul P99,99, le seuil d'appartenance aux très aisés, s'établit en 2013 à un niveau significativement plus faible, à 96 % de sa valeur l'année suivante.

55 % des ménages à très haut revenu ont un référent fiscal âgé de 50 à 69 ans

Dans les ménages à très haut revenu, le référent fiscal (c'est-à-dire la personne qui déclare les revenus) est en moyenne plus âgé : 59 ans contre 54 ans pour l'ensemble de la population.

3. Les revenus des ménages peuvent être suivis d'une année sur l'autre grâce à l'échantillon démographique permanent, mais la dernière année de revenus disponibles au moment de la rédaction du dossier est 2014.

4. Répartition des personnes par classe de revenu selon la classe de revenu de leur ménage l'année précédente

en %

Tranches de revenu initial par UC en 2014	Tranches de revenu initial par UC en 2013										Hauts revenus	Aisés	Très aisés et plus aisés
	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9				
Inférieur à D1	78	14	3	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0
D1 à D2	15	59	16	5	2	1	1	0	0	0	0	0	0
D2 à D3	3	17	53	16	5	2	1	1	0	0	0	0	0
D3 à D4	1	5	17	51	16	5	2	1	1	0	0	0	0
D4 à D5	1	2	6	17	50	16	5	2	1	0	0	0	0
D5 à D6	1	1	2	6	17	50	16	4	1	0	0	0	0
D6 à D7	0	1	1	3	6	18	52	16	3	1	0	0	0
D7 à D8	0	0	1	1	2	5	18	57	14	2	0	0	0
D8 à D9	0	0	0	1	1	2	4	17	65	11	0	0	0
Hauts revenus	0	0	0	0	0	0	1	2	14	79	2	0	0
Aisés	0	0	0	0	0	0	0	0	1	24	71	2	2
Très aisés et plus aisés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	28	68	68

Champ : France métropolitaine, personnes membres des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Lecture : 15 % des ménages ayant un revenu initial par UC compris entre le 1^{er} et le 2^e décile en 2014 avaient un revenu initial inférieur au 1^{er} décile en 2013.

Note : les personnes sont classées selon leur revenu initial par unité de consommation en 2014 ; les revenus de 5 % des ménages de 2014 sont indisponibles en 2013.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2014 et 2013 et EDP 2015.

Cet âge plus élevé rend compte d'une position plus avancée dans le cycle de vie, qui leur a laissé plus de temps pour obtenir des revenus d'activité importants, pour accumuler et faire fructifier du patrimoine, mais aussi pour avoir hérité d'un patrimoine qui procure des revenus. 55 % des référents fiscaux des très hauts revenus ont ainsi entre 50 et 69 ans (*figure 5*). C'est aussi le cas de 47 % des référents fiscaux des 9 % de ménages aux revenus inférieurs (les hauts revenus), contre 35 % pour la très grande majorité. Les plus jeunes sont largement sous-représentés puisque seuls 8 % des ménages à très haut revenu ont un référent fiscal de moins de 40 ans, contre un quart pour la très grande majorité.

Pour la configuration familiale, ce sont les 10 % des plus hauts revenus dans leur ensemble qui se distinguent de la très grande majorité. Près de 40 % de ces ménages sont des couples sans enfant au sein du foyer et 37 % des ménages à très haut revenu, alors qu'ils représentent moins d'un quart des ménages de la très grande majorité (23 %) ; il s'agit de couples en moyenne plus âgés, donc peu susceptibles d'avoir encore des enfants à charge. À l'inverse, les familles monoparentales, comprenant un seul apporteur de ressources et, par définition, au moins un enfant à charge, sont moins nombreuses parmi des 10 % les plus aisés. C'est aussi le cas des femmes seules, alors qu'au sein de ce groupe, la catégorie des hommes seuls prend de l'importance à mesure que le revenu augmente.

Les 10 % des plus hauts revenus sont également beaucoup plus fréquemment propriétaires de leur résidence principale : 82 %, contre 56 % pour les autres personnes. Chez les 1 % de très hauts revenus, 86 % sont propriétaires. Ainsi, plus le revenu augmente et plus la détention de patrimoine immobilier augmente elle aussi. C'est le cas plus largement pour l'ensemble du patrimoine et les montants détenus : 43 % des 1 % de ménages les plus aisés font aussi partie des 1 % les mieux dotés en patrimoine⁴ (*encadré 2*).

4. Voir la *vue d'ensemble* « Entre 1998 et 2015, le patrimoine double, mais diminue pour les 20 % les moins dotés », dans cet ouvrage.

5. Principales caractéristiques socio-démographiques des ménages

en %

	La très grande majorité (les 90 % les plus modestes)	Les hauts revenus (les 9 % suivants)	Les aisés (les 0,9 % suivants)	Les très aisés (les 0,09 % suivants)	Les plus aisés (les 0,01 % les plus aisés)	Les très hauts revenus (les 1 % les plus aisés)
Répartition par tranche d'âge du référent fiscal						
Moins de 30 ans	9	2	1	1	3	1
De 30 à 39 ans	16	12	7	5	4	7
De 40 à 49 ans	19	17	17	15	15	17
De 50 à 59 ans	18	24	26	27	26	26
De 60 à 69 ans	17	23	29	31	30	29
70 ans ou plus	21	22	20	22	23	20
Répartition par type de ménage						
Femme seule	20	14	11	12	13	12
Homme seul	14	13	14	18	20	15
Couple sans enfant	23	38	37	37	34	37
Couple avec enfants	27	28	30	25	25	29
Famille monoparentale	11	5	4	4	6	4
Ménage complexe	4	3	3	3	2	3
Répartition par statut d'occupation du logement						
Propriétaire	56	82	86	85	81	86
Locataire du secteur social	16	2	0	0	0	0
Autre locataire	28	16	14	14	18	14
Répartition par zone géographique						
Île-de-France	16	32	41	50	66	42
Paris	3	10	19	30	46	21
Hauts-de-Seine	2	6	9	9	11	9

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Note : les personnes sont classées selon leur revenu initial par unité de consommation.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2015.

Les ménages à très haut revenu sont localement très concentrés en Île-de-France

Les personnes à très haut revenu se distinguent nettement par leur localisation géographique. Si les ménages à haut revenu sont présents sur une grande partie du territoire français, les très hauts revenus sont davantage localisés en Île-de-France, en particulier à Paris, et les très aisés et les plus aisés le sont encore plus. Cela est à relier au fait que l'Île-de-France est de loin la première région économique française, comprenant 19 % de la population mais générant un tiers du PIB. Cette région héberge 42 % des ménages à très haut revenu et 66 % des ménages les plus aisés (figure 5). En Île-de-France, la moitié des très hauts revenus vivent à Paris, qui héberge quasiment la moitié des ménages les plus aisés (46 %), 11 % d'entre eux vivant dans les Hauts-de-Seine. Les très hauts revenus habitent en grande majorité dans des grands pôles urbains, qu'ils vivent en centre-ville ou en banlieue.

Les 1 % de personnes les plus aisées ont des sources de revenu très diversifiées

Les très hauts revenus se distinguent par la composition de leur revenu initial. Plus leurs revenus sont élevés, plus ils sont diversifiés : chez les très hauts revenus, la perception plus fréquente de revenus d'activité indépendante (déclarés par 30 % des ménages, contre 6 %

43 % des 1 % de ménages à très haut revenu font aussi partie des 1 % les mieux dotés en patrimoine

Les revenus du patrimoine (déclarés et imputés) représentent une part de plus en plus importante des revenus à mesure que ceux-ci augmentent : 6 % du total des revenus de la très grande majorité la plus modeste, 13 % du total pour les 9 % de revenus supérieurs, 25 % du total des 1 % de très hauts revenus (voir *figure 7*). Cela signifie qu'il existe une forte corrélation entre le fait d'avoir un haut niveau de revenu et un patrimoine élevé. Cette corrélation peut s'observer en comparant la position des ménages dans la distribution des revenus initiaux et des patrimoines à l'aide de l'enquête Patrimoine 2014-2015 (*figure*). Elle s'observe d'ailleurs quel que soit le revenu considéré, initial ou disponible¹.

D'après la répartition croisée des ménages en dix tranches de revenu initial et de **patrimoine brut**, le fait d'appartenir à la même tranche pour les deux notions n'est pas très fréquent, sauf aux extrémités de la distribution. En effet, 43 % des

10 % de ménages les plus modestes appartiennent aussi aux 10 % de ménages les moins dotés en patrimoine et 51 % des 10 % de ménages ayant les plus hauts revenus appartiennent aussi aux 10 % les mieux dotés. Ces proportions sont comprises entre 11 % et 23 % pour les 80 % de ménages restants. En considérant une zone composée également des tranches immédiatement inférieure et supérieure, le cas échéant, on trouve plus de 60 % des ménages dans la même zone chez les 20 % les plus modestes et les 20 % les plus aisés et entre 38 % et 56 % pour les 60 % de ménages restants. Dans le haut de la distribution, la moitié des 10 % de ménages ayant les plus hauts revenus ont un patrimoine brut dont la valeur excède le 9^e décile de patrimoine et les trois quarts ont un patrimoine supérieur au 8^e décile ; 43 % des 1 % de ménages à très haut revenu font aussi partie des 1 % de ménages ayant le patrimoine brut le plus élevé.

Répartition des ménages par classe de revenu initial selon leur niveau de patrimoine

Classes de revenu initial	Classes de patrimoine brut											
	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9	D9 à P99	Supérieur à P99
Inférieur à D1	43	21	13	9	5	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
D1 à D2	22	20	13	16	12	9	2	3	2	1	n.s.	n.s.
D2 à D3	13	19	16	14	15	10	6	4	2	2	n.s.	n.s.
D3 à D4	9	15	16	11	16	14	9	4	4	2	2	n.s.
D4 à D5	5	9	14	13	15	13	13	9	6	4	4	n.s.
D5 à D6	4	8	11	12	13	14	13	11	9	5	4	n.s.
D6 à D7	n.s.	6	8	9	9	15	18	15	11	7	7	n.s.
D7 à D8	n.s.	2	5	6	8	13	18	21	19	9	8	n.s.
D8 à D9	n.s.	n.s.	3	7	4	9	14	20	23	18	18	1
Supérieur à D9	n.s.	n.s.	2	4	3	2	4	11	22	51		
D9 à P99	n.s.	n.s.	2	4	3	3	5	12	24		42	4
Supérieur à P99	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	5		46	43

Champ : ménages ordinaires résidant en France hors Mayotte, dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul.

Note : les ménages sont classés selon leur revenu initial en 2015.

Lecture : 51 % des ménages faisant partie des 10 % ayant les plus hauts revenus font également partie des 10 % les mieux dotés en patrimoine brut.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

1. Voir la *vue d'ensemble* « Entre 1998 et 2015, le patrimoine double, mais diminue pour les 20 % les moins dotés », dans cet ouvrage.

des ménages parmi les 90 % les plus modestes) ou du patrimoine (déclarés par 89 % des ménages, contre moins de la moitié chez les 90 % les plus modestes) vient s'ajouter aux revenus salariaux ou aux pensions (qui concernent la quasi-totalité des ménages dans toutes les catégories) (figure 6). De plus, outre les revenus du travail et du capital intégrés au revenu déclaré, les ménages à très haut revenu déclarent aussi dans 19 % des cas des **revenus** dits **exceptionnels** (plus-values de cession et autres gains), qui ne concernent que 2 % de l'ensemble des ménages.

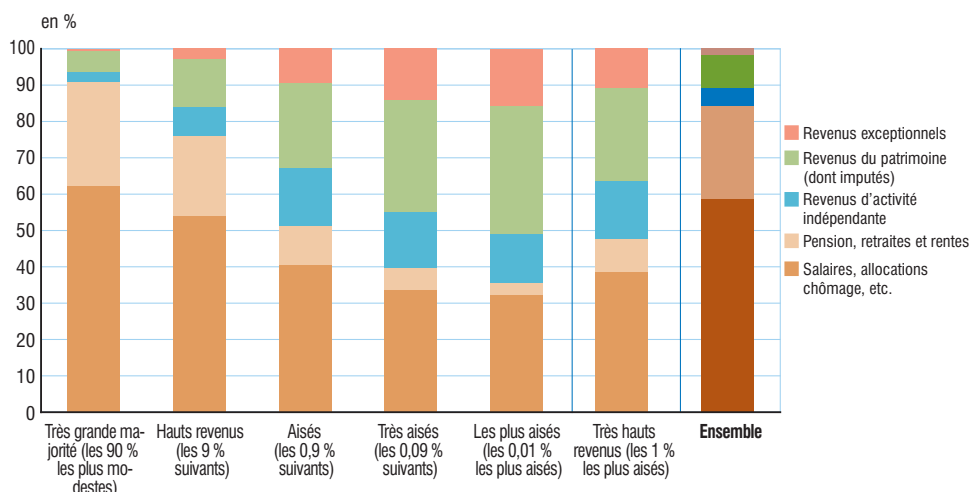
Les revenus plus fréquemment perçus par les ménages à très haut revenu sont aussi plus élevés et représentent une part importante du revenu total : les revenus du patrimoine (y compris les revenus imputés) en représentent le quart pour les très hauts revenus, contre 6 % pour les 90 % les moins aisés de la population ; leur poids augmente aussi au sein des très hauts revenus pour représenter jusqu'à plus de 30 % du revenu du millième le plus aisé de la population (figure 7). Les revenus d'activité indépendante constituent 16 % du revenu total des 1 % des plus hauts revenus. Les salaires et pensions représentent *in fine* moins de la moitié du revenu total des très hauts revenus, alors que ces revenus constituent 91 % du revenu total des 90 % les plus modestes. Dans l'ensemble, ces deux types de revenus ne sont pas particulièrement concentrés puisque la très grande majorité, soit 90 % de la population, perçoit respectivement 75 % et 79 % de leur masse totale (figure 8).

6. Perception des différents revenus par les ménages fiscaux

	La très grande majorité (les 90 % les plus modestes)	Les hauts revenus (les 9 % suivants)	Les aisés (les 0,9 % suivants)	Les très aisés (les 0,09 % suivants)	Les plus aisés (les 0,01 % les plus aisés)	Les très hauts revenus (les 1 % les plus aisés)	Ensemble
Part de la classe concernée percevant ces revenus (en %)							
Revenus d'activité ou de remplacement	97	100	100	99	98	100	97
Salaires, allocations chômage, etc.	67	71	72	71	78	72	67
Pensions, retraites et rentes	46	49	49	50	45	49	46
Revenus d'activité indépendante	6	15	30	33	32	30	7
Revenus agricoles	1	2	4	5	6	4	1
Revenus industriels et commerciaux	3	3	6	6	7	6	3
Revenus non commerciaux	2	9	22	24	21	22	3
Revenus du patrimoine déclarés	47	79	89	94	94	89	50
Valeurs mobilières	45	79	91	96	97	92	49
Foncier	10	37	59	63	56	59	13
Revenus exceptionnels	1	6	18	30	37	19	2
Plus-values, gains divers et revenus au quotient	1	6	17	28	36	18	2
Gains de levée d'option	0	0	2	3	4	2	0
Revenu moyen en cas de perception (en euros)							
Revenus d'activité ou de remplacement	31 200	79 930	169 340	359 550	1 159 460	197 390	37 530
Salaires, allocations chômage, etc.	30 120	72 880	141 490	305 940	967 230	166 250	35 710
Pensions, retraites et rentes	20 180	42 680	56 360	78 630	167 740	59 560	22 820
Revenus d'activité indépendante	14 070	51 830	133 740	312 120	1 005 940	161 160	26 940
Revenus agricoles	12 620	37 030	64 500	80 030	161 650	67 680	17 670
Revenus industriels et commerciaux	11 630	38 670	102 810	220 390	866 330	125 470	16 230
Revenus non commerciaux	17 200	56 940	144 840	358 360	1 169 860	176 020	40 440
Revenus du patrimoine déclarés	1 790	9 190	42 860	164 770	828 620	63 530	3 980
Valeurs mobilières	570	3 040	20 500	107 570	692 590	36 470	1 620
Foncier	5 850	13 240	33 620	82 320	199 690	40 170	9 350
Revenus exceptionnels	17 100	46 080	134 740	335 710	1 059 930	182 200	47 050
Plus-values, gains divers et revenus au quotient	16 960	45 230	131 210	313 230	962 920	174 690	45 190
Gains de levée d'option	16 580	39 150	99 080	319 830	1 042 010	153 570	64 800

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2015.

7. Composition des revenus totaux de chaque catégorie de revenu



Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Note : les revenus du patrimoine reconstitués par imputation sont inclus dans cette figure car ils entrent dans la composition du revenu total.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2015.

Les revenus d'activité salariée déclarés par les très hauts revenus atteignent 166 250 euros en moyenne en 2015

Les ménages à très haut revenu qui ont des revenus salariaux en déclarent un montant très élevé : 166 250 euros en moyenne en 2015 (figure 6). Il s'agit du total des revenus salariaux déclarés, quel que soit le nombre de personnes salariées dans le ménage et y compris lorsque l'activité salariale n'est pas celle qui contribue le plus au revenu initial du ménage. Le détail des revenus perçus individuellement (pour tous les individus du logement hormis ceux à charge) en 2014 peut être obtenu grâce à l'utilisation de l'EDP. 58 % des personnes vivant dans un ménage à très haut revenu ont pour revenu principal⁵ un salaire contre 65 % dans l'ensemble de la population. Lorsque c'est le cas, le salaire moyen en 2014 s'élève à 131 350 euros pour les très hauts revenus. L'hétérogénéité des rémunérations reste importante au sein de ce groupe puisque parmi eux, les 90 % d'aisés déclarent un salaire moyen de 111 400 euros, contre 322 470 euros pour les 10 % des très aisés et plus aisés.

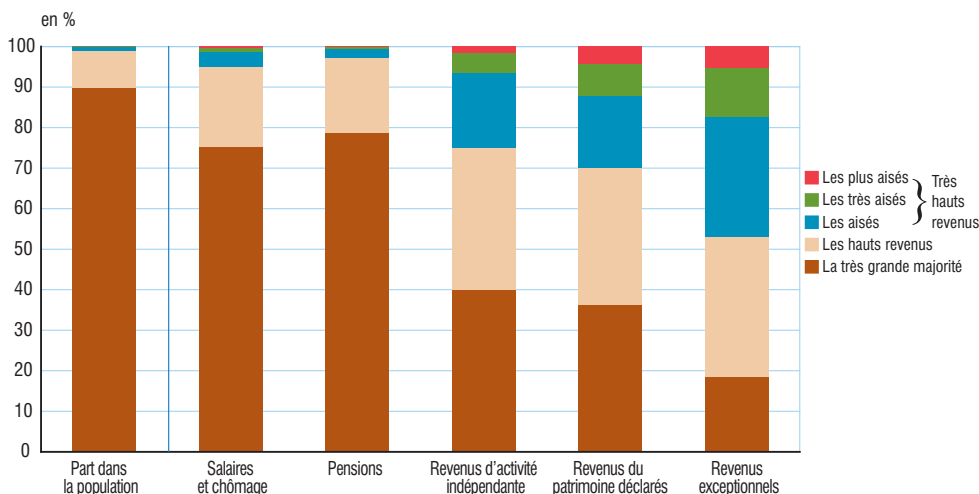
On peut connaître la profession d'une partie des salariés, ainsi que l'activité économique qu'ils exercent en 2013, grâce au panel tous salariés⁶ de l'EDP. Concernant leur secteur d'activité économique, les salariés vivant dans les ménages à très haut revenu et retrouvés dans l'EDP sont largement surreprésentés au sein des activités financières et d'assurance (30 % contre 3 % de l'ensemble des salariés), des activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques (12 % contre 4 % de l'ensemble) et des activités pour la santé humaine (12 % contre 6 % de l'ensemble).

Ces salariés sont cadres ou exercent une profession intellectuelle supérieure dans 58 % des cas, contre 11 % au sein de la très grande majorité (figure 9). Plus précisément, 28 % sont des cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, 14 % des professeurs et scientifiques

5. Cette notion exclut les personnes déclarant un revenu annuel inférieur à 2 500 euros.

6. Il s'agit alors des seuls individus EDP et non des autres adultes membres de leurs ménages dont on peut connaître le revenu par ailleurs.

8. Part du revenu perçu par chaque classe



Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Note : les revenus du patrimoine reconstitués par imputation sont exclus dans cette figure car la méthode d'imputation ne permet pas de rendre suffisamment compte de leur dispersion au sein de la population, ce qui est l'objet de cette figure.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2015.

et 10 % des ingénieurs et cadres techniques d'entreprise. Ils sont aussi dans 9 % des cas chefs d'une entreprise de 10 salariés ou plus. On trouve enfin parmi les très hauts revenus des sportifs professionnels, classés au sein des professions intermédiaires. Parmi les très aisés et les plus aisés, on trouve ensuite 20 % de chefs d'entreprises, 30 % de cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, et moins fréquemment que chez les hauts revenus en général, des ingénieurs, professeurs, scientifiques et cadres de la fonction publique.

1 % de la population concentre le quart des revenus des professions indépendantes

Les revenus des activités indépendantes sont fortement concentrés puisque les 10 % les plus aisés de la population en perçoivent 60 % en 2015 et que les 1 % de très hauts revenus en concentrent le quart (*figure 8*). Les ménages fiscaux des personnes à très haut revenu perçoivent surtout beaucoup plus fréquemment des **revenus non commerciaux**, déclarés par 22 % des ménages, contre 2 % au sein des 90 % de personnes les plus modestes et 9 % au sein des 9 % de personnes aux hauts revenus (*figure 6*). Il s'agit de bénéfices issus d'activités libérales particulièrement rémunératrices (médecins⁷, avocats, etc.), de revenus de la propriété industrielle, mais aussi des revenus d'artistes, de sportifs ou de droits d'image par exemple. Au niveau individuel d'après les revenus de l'EDP, des revenus non commerciaux ont été déclarés comme principale source de revenus en 2014 par 14 % des personnes vivant dans un ménage à très haut revenu, contre 1 % au sein de la très grande majorité. Lorsque c'est le cas, ces revenus sont en moyenne plus élevés que les salaires au sein des très hauts revenus : 188 700 euros contre 131 350 euros. Ils atteignent 446 400 euros en moyenne pour les 10 % des très aisés et plus aisés.

7. Le revenu moyen des médecins libéraux est de 112 000 euros en 2014 et 141 000 pour les spécialistes [Pla, 2017].

9. Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle

en %

	La très grande majorité (les 90 % les plus modestes)	Les hauts revenus (les 9 % suivants)	Les aisés (les 0,9 % suivants)	Les très aisés et plus aisés (les 0,1 % suivants)	Les très hauts revenus (les 1 % les plus aisés)	Ensemble
Agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales	0	1	2	2	2	0
Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	0	2	8	20	9	0
Cadres	11	51	58	51	58	15
Cadres de la fonction publique	1	5	4	1	4	1
Professeurs, professions scientifiques	2	10	15	9	14	3
Professions de l'information, des arts et des spectacles	1	2	2	4	2	1
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	3	21	28	30	28	5
Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	3	14	10	7	10	4
Professions intermédiaires	20	21	10	7	10	20
Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	3	3	2	2	2	3
Professions intermédiaires de la santé et du travail social	5	5	3	1	2	5
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	5	7	4	3	4	5
Autres professions intermédiaires	7	6	2	1	2	7
Employés	37	17	15	14	15	35
Employés civils et agents de service de la fonction publique	9	4	3	3	3	8
Policiers et militaires	2	1	0	0	0	1
Employés administratifs d'entreprise	9	8	8	8	8	9
Employés de commerce	7	2	2	2	2	6
Personnels des services directs aux particuliers	11	3	2	1	2	10
Ouvriers	29	6	4	3	4	26
Personnes déclarant une profession ancienne ou indéterminée	4	2	2	3	3	4
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Champ : salariés de France métropolitaine déclarants ou conjoints de déclarants de ménages fiscaux vivant en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Note : les personnes sont classées selon leur revenu initial par unité de consommation en 2014, le champ est restreint aux individus EDP identifiés comme salariés dans le panel tous salariés en 2013, dernière année disponible.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2014 et EDP 2015.

Les ménages à très haut revenu déclarent 30 % des revenus du patrimoine

Outre des revenus du travail plus importants, les ménages à très haut revenu doivent leur situation à des revenus du patrimoine à la fois plus fréquents et plus importants, qu'il s'agisse de revenus fonciers ou des revenus des placements financiers (les valeurs mobilières). Les 10 % des ménages aux plus hauts revenus concentrent 64 % de l'ensemble des revenus du patrimoine déclarés et les 1 % de très hauts revenus, 30 % à eux seuls (figure 8). Les revenus déclarés des valeurs mobilières sont particulièrement concentrés sur les ménages à très haut revenu : déclarés par 49 % des ménages pour un montant moyen de 1 620 euros, ils atteignent en moyenne 36 470 euros pour les très hauts revenus, dont la quasi-totalité (92 %) en déclare, et 692 590 euros pour les 0,01 % les plus aisés (figure 6).

37 % des plus aisés ont perçu des revenus exceptionnels en 2015 pour un montant moyen supérieur à 1 million d'euros

En 2015, 2 % de la population déclarent un montant de revenus exceptionnels positif (il arrive aussi que des moins-values soient déclarées) mais près de 20 % des très hauts revenus et presque 40 % des plus aisés sont concernés. Tout comme les revenus (dividendes) des valeurs

mobilières, il s'agit de revenus très concentrés, dont les montants perçus croissent de manière très importante avec les revenus. Près de la moitié des revenus exceptionnels (47 %) sont ainsi déclarés par 1 % de la population (*figure 8*).

La concentration de ces revenus et de ceux du patrimoine, financier en particulier, est à rapprocher de la forte concentration du patrimoine en lui-même. En 2015, les 10 % de ménages les mieux dotés en patrimoine (en France hors Mayotte) concentrent près de la moitié du patrimoine brut de l'ensemble des ménages (47 %). Le patrimoine financier est encore plus concentré puisque les 10 % de ménages les mieux dotés en 2015 en détiennent 68 % de la masse totale et les 1 % les mieux dotés, 32 %⁸.

En 2015, les revenus exceptionnels représentent 11 % du revenu total des ménages à très haut revenu, soit une proportion supérieure à celle des pensions de retraites, par exemple (*figure 7*). Si par leur nature ils ne sont pas déclarés comme tels, une partie de ces revenus s'apparente à des revenus professionnels, et concernent plus particulièrement certaines professions. D'après le panel tous salariés de l'EDP en 2013, cela concerne les chefs d'entreprises mais surtout les cadres administratifs et commerciaux d'entreprise. Ces revenus sont enfin supposés très volatils d'une année sur l'autre et le suivi des revenus par l'EDP permet de mesurer leur persistance entre 2013 et 2014 dans les déclarations de revenu⁹. 32 % des ménages à très haut revenu en déclarent au moins une année sur les deux et 12 % à la fois en 2013 et en 2014. Ces proportions atteignent respectivement 47 % une année et 22 % les deux années pour le millième des ménages les plus aisés.

Les très hauts revenus acquittent 25 % du total de l'impôt sur le revenu

Enfin, les très hauts revenus contribuent davantage aux prélèvements directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation sur la résidence principale, CSG, CRDS et prélèvement social sur les revenus financiers) que le reste de la population en montant mais aussi en proportion de leur revenu grâce au poids et à la progressivité de l'impôt sur le revenu. Ils acquittent *in fine* 25 % du total de l'impôt sur les revenus 2015, contre 35 % pour les 90 % les plus modestes et 40 % pour les 9 % des hauts revenus. Au sein de la très grande majorité de la population se trouve une bonne moitié de foyers non redevables ; puis, le barème est progressif par tranche (chaque part du revenu imposable au-delà d'un certain seuil est davantage taxée que la part inférieure au seuil de la tranche précédente). Cela explique que le montant moyen acquitté par les 90 % les plus modestes de la population soit largement inférieur à celui des très hauts revenus en valeur absolue (900 euros contre plus de 60 fois plus) mais aussi en proportion du revenu initial (2,7 % contre 20,4 %¹⁰) (*figure 10*). Au sein des très hauts revenus, cette proportion atteint 28,3 % pour le dix-millième des personnes les plus aisées. La complexité du barème de l'impôt engendre néanmoins une dispersion potentiellement importante des montants dus, surtout à mesure que le revenu augmente. À partir de 250 000 euros de revenus 2015 pour une personne seule, les très hauts revenus sont ainsi redevables de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus, en vigueur depuis 2012. Par ailleurs, avec l'augmentation du revenu, les possibilités de réduction d'impôt augmentent : des avantages fiscaux sous forme de déduction du revenu imposable, crédit et réduction d'impôt sont accordés en contrepartie d'investissements (locatif, par exemple) ou de dépenses. Ces avantages offrent des possibilités de réductions d'impôt importantes aux populations ayant suffisamment de revenus pour en bénéficier. Ce faisant, ils peuvent induire une inflexion à la progressivité du barème [Landais *et al.*, 2011]. De tels mécanismes expliquent la dispersion des montants d'impôt rapportés au revenu initial.

8. Voir la *vue d'ensemble* « Entre 1998 et 2015, le patrimoine double, mais diminue pour les 20 % les moins dotés », dans cet ouvrage.

9. La mobilité des autres composantes du revenu total des très hauts revenus pourrait aussi être observée grâce à l'EDP et leur contribution à la mobilité du revenu total calculée, à l'instar du travail d'Accardo [2016] sur la mobilité des composantes du niveau de vie.

10. Soit 23 % en proportion du revenu déclaré, à comparer à un taux de l'ordre de 20 % mesuré par Solard [2010] en 2007.

10. Impôts directs des ménages par classe de revenu

	La très grande majorité (les 90 % les plus modestes)	Les hauts revenus (les 9 % suivants)	Les aisés (les 0,9 % suivants)	Les très aisés (les 0,09 % suivants)	Les plus aisés (les 0,01 % les plus aisés)	Les très hauts revenus (les 1 % les plus aisés)	Ensemble
Montants moyens (en euros)							
Impôt sur le revenu ¹	900	10 130	43 050	142 600	572 780	57 960	2 330
Taxe d'habitation	530	1 270	1 830	2 370	3 180	1 890	620
CSG et CRDS sur les revenus d'activité et de remplacement	2 430	7 040	15 240	32 290	100 830	17 740	3 010
Prélèvements sur les revenus déclarés des valeurs mobilières ²	100	860	3 670	10 610	30 560	4 600	220
Prélèvements sur les revenus exceptionnels ³	20	370	3 330	11 530	43 390	4 520	100
Montants prélevés en proportion du revenu initial de chaque catégorie (en %)							
Impôt sur le revenu ¹	2,7	10,5	18,4	25,0	28,3	20,4	5,6
Taxe d'habitation	1,6	1,3	0,8	0,4	0,2	0,7	1,5
CSG et CRDS sur les revenus d'activité et de remplacement	7,3	7,3	6,5	5,7	5,0	6,2	7,2
Prélèvements sur les revenus déclarés des valeurs mobilières ²	0,3	0,9	1,6	1,9	1,5	1,6	0,5
Prélèvements sur les revenus exceptionnels ³	0,1	0,4	1,4	2,0	2,1	1,6	0,2
Répartition des ménages par montant d'impôt sur le revenu¹ rapporté au revenu initial (en %)							
Moins de 5	82	13	7	6	6	7	75
Entre 5 inclus et 10	17	33	8	5	2	8	18
Entre 10 inclus et 15	1	41	16	7	3	15	5
Entre 15 inclus et 20	0	12	29	12	5	27	1
Entre 20 inclus et 25	0	1	27	18	19	26	0
Entre 25 inclus et 30	0	0	11	21	15	12	0
Entre 30 inclus et 35	0	0	2	24	14	4	0
Entre 35 inclus et 40	0	0	0	8	28	1	0
40 ou plus	0	0	0	1	7	0	0

1. Il s'agit de l'impôt sur le revenu à payer en 2016 sur les revenus de 2015 hors impôt sur les plus-values imposables au barème, prélèvement libératoire et impôt sur les revenus imposés au quotient.

2. Prélèvement forfaitaire libératoire sur les valeurs mobilières, CSG, CRDS et autres prélèvements sociaux.

3. Impôt sur les revenus au quotient, CSG sur les plus-values de cession et sur les gains de levée d'option.

Note : ne portant pas sur les revenus, les impôts locaux et l'impôt de solidarité sur la fortune ne sont pas pris en compte.

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2015.

Rapporté au revenu initial du ménage, le montant de l'impôt sur le revenu payé par la très grande majorité est inférieur à 5 % dans 82 % des cas et les situations où l'impôt dû est supérieur à 10 % du revenu initial sont marginales. Les trois quarts des 9 % de personnes suivantes (les hauts revenus) sont concernées par un taux compris entre 5 % et 15 %, mais il reste inférieur à 5 % dans 13 % des cas. Il y a davantage de disparités au sein des 1 % de très hauts revenus : les 0,9 % de ménages aisés payent quasiment tous un montant d'impôt inférieur à 30 % de leurs revenus (compris entre 15 % et 25 % pour plus de la moitié d'entre eux) alors qu'il est supérieur à 30 % pour la moitié du millième le plus aisé.

Concernant la CSG et la CRDS sur les revenus d'activité et de remplacement, le montant payé en proportion du revenu initial est équivalent pour les hauts revenus et pour la très grande majorité puis décroît au sein des très hauts revenus. Le barème de ces prélèvements (hormis les exonérations et taux réduits) est proportionnel aux revenus sur lesquels ils sont assis ; or, les revenus d'activité et de remplacement représentent une part moins importante du revenu pour les très hauts revenus, d'où cette diminution.

Comparativement, le poids de la taxe d'habitation est bien moindre. Son montant dépend lui aussi assez peu du revenu, sauf dans les cas d'exonérations ou de réductions accordées aux ménages les plus modestes. Si le montant payé augmente avec le revenu c'est davantage en lien

avec les caractéristiques de l'habitation, qui se reflètent dans son prix, lui-même dépendant indirectement du revenu des ménages. Les montants versés en proportion du revenu initial décroissent de fait.

Si les très hauts revenus consacrent une moindre part de leur revenu initial aux contributions sociales sur les revenus du travail, ils payent en contrepartie des contributions plus importantes sur les revenus du capital¹¹. Les revenus déclarés des valeurs mobilières sont soumis au prélèvement forfaitaire libératoire ou à un ensemble de prélèvements sociaux pour un taux global de 15,5 % (ils se composent de CSG pour 8,2 %, de CRDS pour 0,5 %, du prélèvement social pour 4,5 %, de la contribution dite « de solidarité » pour 0,3 % et d'un prélèvement de solidarité pour 2 %). Ces prélèvements concernent relativement peu les 90 % les plus modestes (100 euros en moyenne en 2015). Les montants augmentent ensuite avec le revenu mais moins que proportionnellement et leur poids reste faible : leur part dans les revenus initiaux des très hauts revenus est inférieure à 2 %. Les prélèvements sur les revenus exceptionnels représentent quant à eux 1,6 % du revenu initial des très hauts revenus et sont encore plus concentrés en haut de la distribution que les prélèvements sur les revenus du capital.

Après redistribution, les 1 % de très hauts revenus détiennent 5,3 % de la masse des niveaux de vie

Du fait des prélèvements, le revenu initial des 1 % de très hauts revenus diminue davantage, en proportion, que celui des autres classes de revenu. Par ailleurs, ces ménages ne perçoivent pas de prestations sociales, alors qu'elles représentent au total 6,6 % du revenu initial des 90 % les plus modestes. Ce faisant, la distribution des niveaux de vie, après prise en compte des prélèvements et prestations, est plus resserrée que la distribution des revenus initiaux par UC. Le rapport interdécile (qui met en évidence l'écart entre le revenu plancher des 10 % les plus aisés et le revenu plafond des 10 % les plus modestes) du niveau de vie s'établit à 3,5 en 2015 contre 6,2 pour le revenu initial par UC. L'écart entre les seuils de niveau de vie et de revenu initial se creuse ensuite au sein des 10 % des hauts revenus, du fait des prélèvements (*figure 1*) : le seuil d'appartenance aux 10 % les plus aisés en niveau de vie représente 83 % du seuil des revenus initiaux par UC contre 75 % pour les 1 % les plus aisés, 69 % pour les 0,1 % les plus aisés et 66 % pour les 0,01 % les plus aisés.

Grâce à l'effet redistributif des transferts fiscaux et sociaux, les 1 % disposant de très hauts revenus détiennent donc *in fine* une part moins importante des niveaux de vie que des revenus initiaux par UC : 5,3 % contre 6,8 %. ■

11. Les très hauts revenus (et plus généralement tous les ménages) dont le patrimoine est supérieur à 1,3 million d'euros sont aussi soumis à l'impôt de solidarité sur la fortune, que l'on ne peut mesurer ici.

Définitions

Le **ménage fiscal** est l'unité d'analyse propre au dispositif Filosofi. Il s'agit de l'ensemble des personnes vivant dans un même local d'habitation. Un ménage fiscal peut être constitué d'un ou plusieurs foyers fiscaux.

Le **revenu initial** est le revenu perçu avant toute imposition directe (impôts sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS) et perception des prestations sociales. Il s'agit de l'ensemble des revenus d'activité, de remplacement et du patrimoine (y compris imputés), nets de cotisations sociales. En sont exclus les revenus exceptionnels (plus-values notamment).

Le **revenu déclaré** correspond au revenu initial sans les revenus du patrimoine imputés ni la CSG déductible. Les revenus déclarés représentent au total 91 % des revenus initiaux.

Les **revenus non commerciaux** sont les bénéfices principalement issus d'activités libérales (médecins, avocats, experts-comptables, etc.) de charges ou d'offices (notaires, huissiers..., etc.) mais aussi d'activité ne relevant d'aucune autre catégorie de revenus (revenus de la propriété industrielle, etc.).

Les **revenus du patrimoine** sont les revenus des actifs mobiliers et immobiliers déclarés auxquels s'ajoutent les revenus des actifs financiers imputés à partir de l'enquête Patrimoine 2014-2015 afin d'intégrer les revenus des actifs financiers non soumis à déclaration fiscale (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, plans d'épargne en actions, livrets d'épargne populaire, comptes épargne logement, plans d'épargne logement).

Le revenu initial ne comprend pas tous les revenus déclarés à l'administration fiscale. En sont exclus les revenus qui, par leur nature, ne sont pas susceptibles d'être perçus chaque année et dont la prise en compte engendrerait une volatilité des revenus difficilement interprétable. Parmi ces **revenus exceptionnels**, on classe les plus-values réalisées lors de la cession de valeurs mobilières ou de leur acquisition lorsqu'elles sont attribuées gratuitement (on parle aussi de gains de levée d'option), et plus généralement tout revenu dont le montant dépasse la moyenne des revenus imposables habituels.

Le **patrimoine brut** désigne le montant total des actifs détenus par un ménage. Il inclut son patrimoine financier, son patrimoine immobilier et son patrimoine professionnel, mais aussi les biens durables (voiture, équipement de la maison, etc.), les bijoux, les œuvres d'art et autres objets de valeur, soit tout ce qui relève du patrimoine matériel, négociable et transmissible. Il est évalué avant déduction des éventuels remboursements d'emprunts en cours.

Unité de consommation (UC) : pour comparer les niveaux de vie de personnes vivant dans des ménages de taille ou de composition différentes, on utilise une mesure du revenu par unité de consommation, à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle la plus utilisée (dite de l'« OCDE modifiée ») consiste à décompter 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Pour en savoir plus

Accardo J., « La mobilité des niveaux de vie en France », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2016.

Boiron A., Labarthe J., Richet-Mastain L., Zergat Bonnin M., « Les niveaux de vie en 2013 », *Insee Première* n° 1566, septembre 2015.

Costemalle V., « Les données fiscales de l'EDP : une nouvelle source d'informations sur les couples et les familles ? », *Document de travail* n° F1708, décembre 2017.

Landais C., « Les hauts revenus en France, 1998-2007 : Une explosion des inégalités ? », *Document de travail*, École d'économie de Paris, 2007.

Landais C., Piketty T., Saez E., *Pour une révolution fiscale. Un impôt sur le revenu pour le ^{xxi} siècle*, coll. « La République des Idées », Seuil, janvier 2011.

Pla A., « Médecins libéraux : une hausse modérée de leurs revenus entre 2011 et 2014 », *Études et Résultats* n° 1022, septembre 2017.

Solard J., « Les très hauts revenus : des différences de plus en plus marquées entre 2004 et 2007 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2010.

Combien coûte un jeune adulte à ses parents ?

Sébastien Grobon*

En 2014, les ménages de parents d'un jeune âgé de 18 à 24 ans déclarent l'aider dans huit cas sur dix, à hauteur de 3 670 euros en moyenne par an. Cela représente un effort global de 8 % du total de leurs revenus disponibles. L'effort des parents, tel qu'ils le déclarent, est le plus important (15 %) lorsque le jeune est un étudiant qui dispose d'un logement autonome mais revient régulièrement chez ses parents (semi-cohabitant). Il est à l'inverse le moins élevé (3 %) lorsque le jeune est cohabitant en emploi. L'aide parentale s'adapte dans une certaine mesure à la situation et aux ressources du jeune, mais les moyens dont disposent les parents pour soutenir leur jeune financièrement conditionnent aussi les choix de ces derniers en matière de logement ou de poursuite d'études.

En valeur absolue, le montant de l'aide et des dépenses pour le jeune adulte augmente avec le niveau de vie des parents. Il est cinq fois plus élevé pour les 10 % des ménages de parents les plus aisés que pour les 10 % les plus modestes (7 050 euros, contre 1 310). Pour autant, le taux d'effort est relativement plus important pour les 10 % de parents les plus modestes (13 %) que pour les autres ménages (moins de 9 %, sans autre variation significative selon le niveau de vie). Même à revenu constant, il est plus élevé de moitié pour les ménages de parents cadres, signe de stratégies de reproduction sociale.

Le fait que les parents du jeune adulte soient séparés ou aient d'autres enfants à charge a aussi un effet sur l'aide. D'une part, les ménages de parents séparés ont un taux d'effort similaire à ceux restés ensemble lorsqu'ils les aident, mais sont moins nombreux à les aider. Ils aident leur enfant pour des montants moins élevés (- 30 % pour les mères séparées), toutes choses égales par ailleurs. D'autre part, un nombre d'enfants plus élevé réduit la fréquence des aides comme l'effort des parents pour chaque jeune.

Huit ménages de parents sur dix aident financièrement leur jeune adulte

La jeunesse est une période de transition vers l'autonomie résidentielle et financière vis-à-vis des parents, mais aussi d'investissement dans l'éducation, dans laquelle l'aide parentale joue un rôle important. D'après l'enquête nationale sur les Ressources des jeunes (ENRJ) (*encadré 1* et *annexe Sources et méthodes*), huit ménages de parents sur dix consacrent une partie de leur budget à l'aide ponctuelle ou régulière de leur **jeune adulte** (*encadré 2*), une part qui varie selon la situation de leur jeune à l'égard de l'emploi et du logement (*figure 1*).

Fin 2014, dans l'enquête ENRJ, 58 % des jeunes résident de manière permanente chez leurs parents, 23 % vivent exclusivement dans leur propre logement et 19 % habitent à la fois chez leurs parents et dans un autre logement¹ [Castell *et al.*, 2016a]. Ce degré d'autonomie résidentielle plus ou moins important est fortement lié à la situation à l'égard des études et de l'emploi [Castell *et al.*, 2016b]. Les jeunes en emploi sont proportionnellement plus nombreux à être **non cohabitants** (36 % contre 18 % des jeunes en études et 21 % des jeunes

* Sébastien Grobon, Insee. L'auteur tient à remercier chaleureusement Nathalie Missègue et Christelle Thouilleux pour la qualité de l'appariement de l'ENRJ avec les sources fiscales, qui a rendu possible ce travail.

1. D'après l'enquête nationale sur le Logement, la proportion de jeunes qui résident chez leurs parents diminue avec l'âge : les cohabitants ne représentent que 20,5 % des 25-29 ans et les semi-cohabitants 7,2 % [Pouliquen, 2018].

Source et définitions

Enquête nationale sur les Ressources des jeunes : le point de vue des parents

Menée conjointement par la Drees et l'Insee, l'enquête nationale sur les Ressources des jeunes (ENRJ) permet d'identifier l'ensemble des ressources dont disposent les jeunes adultes pour vivre. Elle s'est déroulée du 1^{er} octobre au 31 décembre 2014 en France métropolitaine, à La Réunion et en Guadeloupe (ici représentatives de la Guyane et de la Martinique).

Le champ de l'ENRJ est celui des jeunes âgés de 18 à 24 ans au 1^{er} octobre 2014 résidant en France (hors Mayotte), vivant en ménage ordinaire ou en communauté. Ce dernier type de logement, généralement exclu des enquêtes auprès des ménages, concerne plus de 5 % des jeunes et comprend notamment les internats, les cités universitaires, les foyers de jeunes travailleurs et les gendarmeries.

Le dispositif comprend aussi une interrogation des parents, mobilisée dans ce dossier. Au total, 5 800 jeunes et 6 300 parents ont répondu à l'enquête. Le questionnaire destiné aux jeunes adultes recense en détail les ressources dont ils disposent. Le questionnaire destiné aux parents comporte des informations détaillées sur les

aides versées à leurs enfants et les achats réalisés pour ces derniers, ainsi que sur leurs propres ressources. Ces données ont été appariées avec des sources fiscales afin de pallier la sous-estimation des revenus déclaratifs. La part que représente la composante financière des aides envers les jeunes adultes (transferts et dépenses) dans le revenu des parents peut ainsi être quantifiée avec précision.

Dans 5 200 cas, à la fois le jeune et au moins un de ses parents ont répondu à l'enquête. Les réponses des parents sur les fréquences des aides données ou reçues, prises comme référence dans ce dossier, sont cohérentes avec celles des jeunes sur certains postes (versement monétaire régulier, aide au loyer) [Castell *et al.*, 2016a]. Sur d'autres (aide aux frais de transport ou aux dépenses de loisirs par exemple), les jeunes adultes semblent sous-estimer la fréquence de l'aide fournie par les parents, du fait d'une connaissance sans doute incomplète des achats que leurs parents réalisent pour eux (en particulier pour les jeunes cohabitants) ou d'une différence d'interprétation possible entre ce qui relève de l'aide et ce qui relève des cadeaux.

Aides régulières et principales aides ponctuelles destinées au jeune adulte déclarées par les parents

Le périmètre des aides considérées ici comprend l'ensemble des aides financières versées régulièrement. Cela inclut le versement monétaire mensuel sans affectation préalable, les aides complémentaires à ce versement, affectées à des dépenses courantes régulières : aide pour l'alimentation et les vêtements, aide relative au loyer et au remboursement d'emprunt, aux dépenses de loisirs (DVD, produits culturels, voyages ou cotisations sportives), aux frais de communication (abonnement Internet ou de téléphonie mobile), aux frais de transport (transports en commun, essence ou assurance), ou encore paiement des frais de scolarité.

En plus des aides régulières, sont prises en compte les aides ponctuelles concernant l'achat d'un ordinateur, l'installation et d'autres dons d'argent ou dépenses ponctuelles. Comme ces aides régulières sont renseignées sur l'année passée uniquement, leur montant est directement annualisé lorsque l'on considère le total sur l'ensemble des ménages.

Enfin, certaines dépenses qui ne peuvent pas être annualisées sont totalement exclues de ce calcul dans la mesure où elles représentent soit un investissement durable amorti sur plusieurs années, comme l'achat d'un véhicule ou l'aide au permis, soit une dépense exceptionnelle et potentiellement importante dans le cas des frais liés à un mariage.

1. Fréquence de l'aide financière versée par les parents sous forme de versement mensuel ou d'autres postes supplémentaires

en %

Situation du jeune adulte et part des ménages de parents concernés	Part des parents aidant leur jeune pour au moins un poste	Verse-ment moné-taire mensuel	Aides supplé-men-taires régulières	dont :						Aides supplé-men-taires ponc-tuelles
				Paiement du loyer ou remboursement d'emprunt	Finan-cement des études	Achats pour l'alimenta-tion ou les vêtements	Trans-ports	Abon-nement télépho-nique ou Internet	Loisirs : culture, sorties, DVD, voyages, sport	
Parents de l'ensemble des jeunes	80	34	73	12	48	54	49	45	36	43
Parents des jeunes										
En cours d'études (49 %)	92	53	87	22	49	71	65	60	50	54
En emploi (30 %)	64	11	52	2	26	30	28	23	18	33
Au chômage ou inactif (21 %)	76	25	71	3	59	52	43	45	28	32
Parents des jeunes cohabitants (58 %)	82	32	77	///	50	56	52	52	41	35
En cours d'études (26 %)	92	47	88	///	50	72	66	66	57	42
En emploi (16 %)	68	12	58	///	31	33	33	31	22	29
Au chômage ou inactif (16 %)	80	27	77	///	61	55	48	51	33	31
Parents des jeunes semi-cohabitants (19 %)	91	59	87	48	51	72	64	58	45	68
En cours d'études (16 %)	95	66	92	55	52	76	69	63	49	73
En emploi (2 %)	65	14	57	6	30	43	32	21	25	41
Au chômage ou inactif (1 %)	n.s.	n.s.	84	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Parents des jeunes non cohabitants (23 %)	67	23	53	11	36	36	32	21	16	43
En cours d'études (8 %)	86	47	76	25	37	54	53	36	29	57
En emploi (11 %)	59	9	41	3	14	24	21	12	11	38
Au chômage ou inactif (4 %)	55	16	45	8	53	34	22	18	6	28

Champ : ménages d'un ou deux parents de jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans.
Lecture : 80 % des ménages de parents aident leur jeune adulte de façon régulière ou ponctuelle, et c'est le cas de 95 % des parents dont le jeune est semi-cohabitant en cours d'études.
Source : Drees-Insee, enquête nationale sur les Ressources des jeunes 2014.

au chômage ou inactifs), tandis que la **semi-cohabitation** est plus particulièrement le fait de jeunes étudiants (32 % d'entre eux contre 5 % des jeunes sortis du système éducatif). Enfin, les trois quarts des jeunes au chômage ou inactifs vivent encore exclusivement chez leurs parents (ils sont **cohabitants**). La proportion de jeunes cohabitant avec leurs parents a ainsi fortement augmenté depuis les années 1970, en raison de l'accroissement de la proportion d'étudiants, mais aussi des crises économiques et de leur effet sur le chômage des jeunes adultes [Pouliquen, 2018].

Lorsque le jeune est étudiant (49 % d'entre eux le sont), plus de neuf ménages de parents sur dix déclarent l'aider, indépendamment de la situation (*figure 1*). L'aide est moins systématique lorsque le jeune est sorti du système éducatif (sept ménages sur dix).

L'aide parentale est fréquente quelle que soit la situation résidentielle des jeunes, mais elle l'est davantage pour les semi-cohabitants, plus souvent étudiants que les autres jeunes. Neuf ménages de parents sur dix aident le jeune adulte quand il est semi-cohabitant, contre huit sur dix quand il est cohabitant et sept sur dix quand il est non cohabitant. Cet écart selon la situation résidentielle du jeune est particulièrement marqué pour les parents dont le jeune est au chômage ou inactif. Parmi ces parents, huit sur dix aident le jeune adulte lorsqu'il est cohabitant, mais ils sont six sur dix lorsque le jeune est non cohabitant. Les jeunes non cohabitants au chômage sont en effet les plus en difficulté, en raison de leurs faibles ressources et d'une aide moins fréquente des parents [Robert-Bobée, 2002].

L'aide des parents semble constituer un accompagnement limité dans le temps, qui diminue en fréquence lorsque les parents considèrent que le jeune doit assurer son indépendance. La fréquence de l'aide baisse donc avec l'âge du jeune, indépendamment de sa situation à l'égard du logement, de l'emploi et de ses revenus (*figure 2*).

2. Régression expliquant le fait d'apporter une aide au jeune adulte enquêté

	Rapport de chances (OR)	Intervalle de confiance à 95%	
Niveau de vie des parents			
Inférieur au 1 ^{er} quintile	0,36	0,25	0,51
Entre le 1 ^{er} et le 2 ^e quintile	0,71	0,51	0,99
Entre le 2 ^e et le 3 ^e quintile	Réf.	Réf.	Réf.
Entre le 3 ^e et le 4 ^e quintile	1,37	0,97	1,95
Supérieur au 4 ^e quintile	1,08	0,72	1,63
Catégorie socioprofessionnelle des parents			
Les deux parents (ou le parent et son conjoint) sont cadres	3,31	1,27	8,64
L'un est cadre, l'autre a une autre profession (ni ouvrier ni employé)	2,79	1,48	5,24
Les deux ne sont ni cadres, ni ouvriers, ni employés	Réf.	Réf.	Réf.
L'un est ouvrier ou employé, l'autre a une autre profession (hors cadre)	1,02	0,79	1,33
Les deux parents (ou le parent et son conjoint) sont ouvriers ou employés	0,89	0,63	1,26
Situation du jeune vis-à-vis de ses parents			
Cohabitant	Réf.	Réf.	Réf.
Semi-cohabitant	2,03	1,42	2,92
Non cohabitant	1,31	0,97	1,76
Activité du jeune			
En études	Réf.	Réf.	Réf.
En emploi	0,59	0,43	0,81
Au chômage ou inactif	0,56	0,40	0,79
Sexe du jeune			
Homme	Réf.	Réf.	Réf.
Femme	1,49	1,19	1,87
Situation familiale du jeune			
Jeune seul	Réf.	Réf.	Réf.
Jeune en couple	0,82	0,64	1,05
Nombre d'enfants des parents			
Nombre d'enfants dans le ménage (moins de 14 ans)	0,51	0,38	0,69
Nombre d'adolescents dans le ménage (de 14 à 17 ans)	1,21	0,79	1,87
Nombre de jeunes adultes dans le ménage (de 18 à 24 ans)	1,01	0,73	1,40
Nombre d'enfants hors du ménage	0,71	0,39	1,29
Nombre d'adolescents hors du ménage	0,62	0,33	1,15
Nombre de jeunes adultes hors du ménage	1,02	0,70	1,49
Situation familiale des parents			
Ménage de parents ensemble	Réf.	Réf.	Réf.
Ménage de parents séparés – père	0,63	0,48	0,83
Ménage de parents séparés – mère	0,83	0,60	1,16
Âge du jeune adulte			
De 18 à 20 ans	Réf.	Réf.	Réf.
De 21 à 22 ans	0,63	0,46	0,86
De 23 à 24 ans	0,37	0,27	0,50
Revenu du jeune adulte hors aides parentales			
Inférieur au 1 ^{er} quintile	2,12	1,29	3,48
Entre le 1 ^{er} et le 2 ^e quintile	2,26	1,39	3,67
Entre le 2 ^e et le 3 ^e quintile	Réf.	Réf.	Réf.
Entre le 3 ^e et le 4 ^e quintile	0,51	0,36	0,73
Supérieur au 4 ^e quintile	0,37	0,25	0,53
Relationnel parents/jeune			
Bonnes relations avec le jeune adulte	Réf.	Réf.	Réf.
Tensions de temps en temps	1,28	0,90	1,81
Tensions fréquentes	1,64	0,83	3,24
Plus de relation avec le jeune adulte	0,12	0,04	0,36

2. Régression expliquant le fait d'apporter une aide au jeune adulte enquêté (suite)

	Rapport de chances (OR)	Intervalle de confiance à 95%	
Taille de l'unité urbaine			
Agglomération parisienne	1,07	0,71	1,61
Grande ville (200 000 habitants ou plus)	1,19	0,90	1,58
Ville de 10 000 à 200 000 habitants	Réf.	Réf.	Réf.
Petite ville (10 000 habitants ou moins)	0,98	0,68	1,41
Zone rurale	0,87	0,66	1,15

Champ : ménages d'un ou deux parents de jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans.
Lecture : les parents de jeunes adultes appartenant au premier quintile de revenu disponible ont environ 2,8 fois moins de chances ($1/0,36 = 2,8$) d'aider leur jeune adulte plutôt que de ne pas le faire, toutes choses égales par ailleurs et en comparaison de ceux du troisième quintile. Les parents dont le jeune est semi-cohabitant ont environ 2 fois plus de chances de l'aider plutôt que de ne pas le faire. Chaque enfant supplémentaire de moins de 14 ans habitant dans le ménage réduit de moitié (0,51) les chances qu'ont les parents d'aider leur jeune adulte, plutôt que de ne pas l'aider.
Note : régression logistique expliquant le fait d'apporter un soutien financier au jeune adulte. Les rapports des chances (*odd ratios*) sont des approximations de la probabilité d'être aidé pour une catégorie de jeunes ou parents donnée, en comparaison de la catégorie de référence.
Le rapport des chances n'est pas significatif à 95 % si l'intervalle de confiance contient la valeur 1, qui représente un effet nul de la variable. Les modalités correspondantes sont grisées. N = 5 878.
Source : Drees-Insee, enquête nationale sur les Ressources des jeunes 2014.

L'aide parentale moyenne s'élève à 3 670 euros par an, dont un tiers sous forme d'un versement monétaire mensuel

Tous les parents n'aident pas leur jeune de la même manière. L'aide peut prendre la forme d'un versement monétaire mensuel (pour trois ménages de parents sur dix) ou de dépenses spécifiques, régulières (pour sept ménages sur dix) ou ponctuelles (quatre ménages sur dix) (figure 1). Les aides régulières les plus courantes concernent l'achat de vêtements, d'alimentation, de titres de transports en commun (train, bus, métro), d'abonnements au téléphone ou à Internet, ou encore des frais de scolarité : chacun de ces postes concerne un ménage de parents sur deux. Par ailleurs, un ménage sur trois aide le jeune pour ses loisirs (DVD, sorties culturelles, cotisations sportives ou voyages).

L'allocation des sommes transférées prend des formes différentes selon la situation du jeune aidé, signe d'une combinaison entre un choix parental d'éducation et une réponse à la situation spécifique du jeune. Ainsi, les parents d'étudiants mettent plus souvent en place un versement monétaire mensuel si le jeune adulte est semi-cohabitant. Ce choix, qui concerne deux tiers des parents d'étudiants semi-cohabitants contre la moitié pour les autres parents d'étudiants, semble indiquer un souhait d'autonomisation des jeunes en l'absence d'autres sources régulières de revenus. De même, l'aide des parents concernant les loisirs est beaucoup plus courante pour les jeunes étudiants cohabitants ou semi-cohabitants (quatre ménages de parents sur dix) que pour les autres jeunes (moins de deux ménages sur dix pour les non-cohabitants).

En comptant à la fois l'aide financière directe et les achats réalisés pour le jeune, l'aide moyenne fournie par les ménages de parents aidants est de 3 670 euros par an² (figure 3). Le

2. Le montant des dépenses estimé par les parents est ici plus élevé que l'estimation effectuée par les jeunes sur les économies réalisées grâce aux achats parentaux. La comparaison doit tenir compte du fait que pour chaque jeune, les deux ménages de parents séparés déclarent chacun le montant d'aide qu'ils fournissent à leur enfant, tandis que ce dernier déclare un montant comparable à la somme des deux. Ainsi, à champ comparable restreint respectivement aux parents aidants et aux jeunes aidés, et en sommant les montants déclarés par les deux ménages de parents pour un même jeune, les jeunes déclarent un montant moyen de 3 500 euros annuels, et les parents 4 250 euros, soit un montant 20 % plus élevé. Les jeunes adultes peuvent avoir une idée moins précise que leurs parents des montants dépensés par ces derniers : c'est vraisemblablement le cas pour les aides en nature (provisions pour la semaine) et pour les dépenses payées directement par les parents (vêtements, achat de mobilier ou d'électroménager, scolarité, loisirs). Ainsi, les questions posées au jeune adulte dans l'enquête n'invitent ce dernier à indiquer les sommes reçues de la part de ses parents que lorsque les parents lui donnent de l'argent pour payer tel ou tel poste, mais ne lui demandent pas d'évaluer les dépenses réalisées directement pour lui, alors que les parents apprécient le coût global de l'aide.

3. Montant moyen des différents postes d'aides et dépenses des ménages de parents aidant leur jeune adulte

en euros

Situation du jeune adulte aidé par le ménage parental et part des ménages de parents concernés	Aides supplémentaires régulières								Ensemble des aides et des dépenses
	Verse- ment moné- taire mensuel	Paiement du loyer ou rembour- sement d'em- prunt	Finance- ment des études	Achats pour l'alimen- tation ou les vête- ments	Trans- ports	Abon- nement télépho- nique ou Internet	Loisirs : culture, sorties, DVD, voyages, sport	Aides supplé- men- taires ponc- tuelles	
Parents de l'ensemble des jeunes	1 060	510	420	440	300	200	180	570	3 670
Parents des jeunes									
En cours d'études (49 %)	1 600	870	690	620	320	230	240	600	5 170
En emploi (30 %)	350	100	40	270	280	140	100	610	1 890
Au chômage ou inactif (21 %)	600	90	70	220	270	200	100	420	1 970
Parents des jeunes cohabitants (58 %)	650	n.s.	350	210	290	220	190	320	2 270
En cours d'études (26 %)	900	n.s.	670	270	280	230	260	330	3 010
En emploi (16 %)	310	n.s.	50	130	330	190	110	310	1 450
Au chômage ou inactif (16 %)	490	n.s.	50	160	280	210	110	300	1 640
Parents des jeunes semi-cohabitants (19 %)	2 140	1 890	610	1 160	420	230	210	890	7 550
En cours d'études (16 %)	2 330	2 090	680	1 220	420	240	230	900	8 100
En emploi (2 %)	520	240	80	880	430	130	150	950	3 370
Au chômage ou inactif (1 %)	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Parents des jeunes non cohabitants (23 %)	1 340	560	370	460	190	120	110	970	4 120
En cours d'études (8 %)	2 430	1 030	800	530	220	160	200	900	6 270
En emploi (11 %)	390	190	20	370	180	80	60	990	2 280
Au chômage ou inactif (4 %)	1 030	280	190	520	160	110	30	1 110	3 430

Champ : ménages d'un ou deux parents de jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans aidant leur jeune adulte pour au moins un des postes.

Lecture : le total des aides et achats pour le jeune est de 3 670 euros pour l'ensemble des parents aidant leur jeune pour au moins un des postes, dont 1 060 euros de versement monétaire régulier.

Source : Drees-Insee, enquête nationale sur les Ressources des jeunes 2014.

versement d'une aide monétaire mensuelle représente un tiers des dépenses totales des parents aidants (29 %), pour un montant moyen de 1 060 euros annuels. En complément de ce versement, les aides parentales régulières les plus importantes incluent le paiement du loyer (14 % du total, soit 510 euros en moyenne), des frais d'études (12 %, 420 euros), l'achat de vêtements ou d'aliments (12 %, 440 euros). Les autres achats réguliers concernent les transports (8 %, 300 euros), le téléphone et Internet (5 %, 200 euros) ou encore les loisirs (5 %, 180 euros). Les parents peuvent aussi aider le jeune adulte sous la forme d'autres dépenses et versements ponctuels (15 % du total en valeur, 570 euros), en particulier pour leur installation (5 %).

L'aide monétaire mensuelle est la plus élevée en valeur pour les étudiants semi-cohabitants (2 330 euros, 40 % de l'aide totale moyenne) ou non cohabitants (2 430 euros, 30 % de l'aide). Elle est aussi relativement importante pour les parents de jeunes au chômage ou inactifs (autour de 30 %) malgré un montant moins élevé (1 030 euros pour les non-cohabitants). L'aide ponctuelle pour l'installation, l'achat d'un ordinateur ou d'autres achats ponctuels atteint 970 euros en moyenne pour les jeunes non cohabitants. Elle représente une proportion plus grande de l'aide donnée à ces jeunes lorsqu'ils ne sont pas étudiants (entre 30 % et 40 %, contre 15 % pour l'ensemble des parents). Les aides consacrées aux loisirs sont les plus importantes pour les étudiants (200 à 260 euros) et plus élevées en proportion pour les parents de jeunes cohabitants (10 %, contre 3 % pour le reste des parents). À l'inverse, les parents de jeunes semi- ou non cohabitants consacrent une plus grande part de leur aide à l'alimentation ou aux vêtements, en particulier lorsque les jeunes sont en emploi ou au chômage (entre 15 % et 17 %, contre 12 % pour l'ensemble des parents).

Les ménages aidants ont un taux d'effort global de 8 %

L'effort global moyen des parents, qui rapporte le total des montants dépensés pour un jeune adulte à l'ensemble des **revenus disponibles** des ménages aidants (*encadré 3*), est de 8 % (*figure 4*). Parmi les huit ménages de parents sur dix qui aident leur jeune adulte, un quart ont un taux d'effort inférieur ou égal à 2 %, et la moitié un taux inférieur ou égal à 5 % du revenu disponible. Pour un quart des ménages de parents aidants, le taux d'effort est supérieur ou égal à 12 %.

L'aide moyenne apportée est de 8 100 euros pour les parents d'étudiants semi-cohabitants et de 1 450 euros pour les parents dont le jeune est en emploi et cohabitant (*figure 3*). Les montants des aides fournies par les parents au jeune étudiant dépendent toutefois du type d'études suivies (*encadré 4*). L'effort global des parents reste aussi lié à la situation résidentielle du jeune. Il est plus important pour un jeune semi-cohabitant (14 %) que pour un jeune non cohabitant (10 %) ou cohabitant (5 %). Parmi les parents d'étudiants, il s'élève même à 15 % pour les semi-cohabitants, 13 % pour les non-cohabitants et 6 % pour les cohabitants. À l'inverse, il est le plus faible pour les jeunes adultes en emploi, quelle que soit leur situation à l'égard du logement.

Ces différences de montant d'aides selon la situation résidentielle du jeune et son statut d'activité sont valables toutes choses égales par ailleurs. En particulier à revenus, catégorie

Encadré 3

Deux indicateurs de l'effort des parents envers le jeune adulte : le taux d'effort des ménages et l'effort global

Le fait d'aider un jeune adulte peut s'apprécier comme un poste budgétaire calculé au niveau du ménage, à la manière de ce qui est fait pour le logement lorsque l'on calcule le taux d'effort lié à l'occupation de leur résidence principale [Pirus, 2011]. Un tel taux d'effort serait ici constitué pour un ménage i de la somme des dépenses engagées pour le jeune adulte enquêté dans l'ENRJ, rapportée aux revenus du ménage :

$$\tau_i = \frac{\sum \text{aides régulières}_i}{\text{Revenu disponible du ménage}_i}$$

La dispersion de ces taux d'effort et l'existence de valeurs nulles ou très élevées lorsque les revenus du ménage sont faibles, rend l'utilisation d'un taux moyen inadaptée. Nous commentons donc ici la part de parents aidant leur jeune, ainsi que le taux médian et le 3^e quartile (valeur où commence le quart des taux les plus élevés) parmi les taux strictement positifs.

Une autre manière d'approcher un taux moyen, qui s'apparente cette fois au calcul d'un agrégat macroéconomique, consiste à rapporter le total des dépenses d'aide pour l'ensemble des ménages au total des revenus disponibles. On obtient alors un indicateur d'effort global des ménages, que nous calculons ici parmi les N_{obs} parents aidant leur jeune adulte :

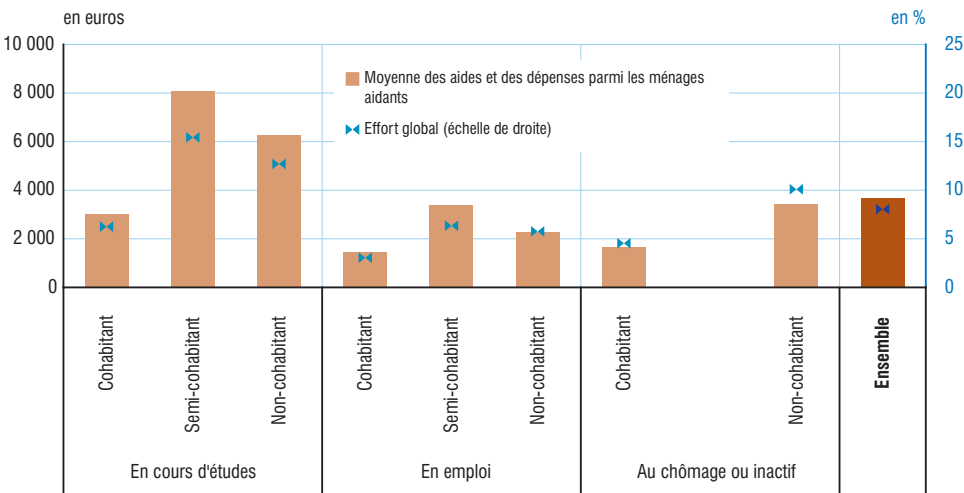
$$E_{\text{total}} = \frac{\sum_{i=1}^{N_{\text{obs}}} \sum \text{aides régulières}_i}{\sum_{i=1}^{N_{\text{obs}}} \text{Revenu disponible du ménage}_i}$$

Le taux d'effort et effort total utilisent des revenus calculés au niveau du ménage. Autrement dit, E_{total} est la moyenne pondérée des τ_i , soit $E_{\text{total}} = \sum_{i=1}^{N_{\text{obs}}} \tau_i W_i$ avec $W_i = \frac{\text{Revenu disponible du ménage}_i}{\sum_{j=1}^{N_{\text{obs}}} \text{Revenu disponible du ménage}_j}$

la part du revenu disponible brut du ménage i dans le revenu disponible total des ménages.

La question de la pertinence de l'approche en termes de ménage se pose pour les parents séparés : lorsqu'ils se sont remis en couple, ces derniers mettent moins en commun leurs ressources [Ponthieux, 2012]. Les parents déclarent chacun l'aide qu'ils fournissent au jeune et constituent chacun un ménage. Bien que l'on puisse se demander dans quelle mesure leur nouveau conjoint contribue à aider le jeune, en l'absence de données sur la mise en commun des ressources et la répartition des aides entre les parents remis en couple et leur conjoint, l'approche ménage a été adoptée ici et les ressources de l'éventuel nouveau conjoint sont donc prises en compte.

4. Effort des parents selon la situation du jeune adulte aidé



Champ : ménages d'un ou deux parents de jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans aidant leur jeune adulte pour au moins un des postes.

Lecture : les parents de jeunes semi-cohabitants en études déclarent le montant d'aides et d'achats au jeune adulte le plus élevé : 8 100 euros en moyenne, pour un taux d'effort global de 15 %.

Note : en raison d'un trop faible nombre d'observations, les données pour les jeunes semi-cohabitants au chômage ou inactifs ne sont pas significatives.

Source : Drees-Insee, enquête nationale sur les Ressources des jeunes 2014.

socioprofessionnelle des parents, âge et situation résidentielle du jeune constants, les ménages de parents ont 79 % moins de chances d'aider le jeune adulte si celui-ci est au chômage plutôt qu'en études³, et quand ils le font, l'aide est 38 % moins élevée (figures 2 et 5). Cela s'explique par le coût spécifique des études (notamment les frais de scolarité), mais plus largement parce que le jeune étudiant est habituellement considéré comme « dispensé des dépenses » [Grignon et Gruel, 1999], et davantage inscrit dans la « sphère de la réciprocité » que dans la « sphère économique » [Portela *et al.*, 2014]. Si la poursuite d'études s'apparente à une stratégie familiale, la sortie du statut d'étudiant implique à l'inverse la sortie symbolique de l'état de dépendance envers les parents, qu'il s'agisse d'une décision du jeune (mise en couple, souhait de travailler) ou d'un choix par défaut (échec scolaire ou impossibilité de financer la poursuite d'études).

Dans certains cas peu fréquents (7 % des ménages de parents), c'est le jeune adulte qui contribue au budget du ménage parental. Ce phénomène concerne des ménages de parents aux revenus plus modestes que la moyenne des parents (leur revenu disponible est inférieur de 15 % en moyenne) et qui l'aident moins fréquemment que la moyenne (six fois sur dix, contre huit dans l'ensemble des ménages). Ces jeunes sont cohabitants (dans neuf cas sur dix), en emploi dans la moitié des cas, et l'aide moyenne fournie par leurs parents est inférieure à celle observée chez l'ensemble des parents aidants : 1 199 euros annuels, soit 17 % de moins que l'aide moyenne fournie par l'ensemble des parents aidants aux jeunes cohabitants en emploi. Le montant annuel moyen apporté par ces jeunes est de 1 528 euros⁴.

3. Cela semble cohérent avec le fait que parmi les non-cohabitants, les jeunes au chômage sont bien moins aidés que les étudiants, un phénomène déjà mis en évidence par Robert-Bobée [2002].

4. En raison du caractère très minoritaire et spécifique de ces situations, les taux d'efforts présentés dans le reste du dossier se limitent à l'aide financière des parents envers les jeunes et ne font pas le solde des aides reçues et données par les parents.

5. Régression expliquant le montant des achats et aides versées au jeune adulte par le ménage de parents (en log)

	Coefficient	Test t	p-valeur
Revenu du ménage parental (en log)	0,53	10,76	< 0,0001
Catégories sociales des parents			
Les deux parents (ou le parent et son conjoint) sont cadres	0,56	6,38	< 0,0001
L'un est cadre, l'autre a une autre profession (ni ouvrier ni employé)	0,41	5,63	< 0,0001
<i>Les deux ne sont ni cadres, ni ouvriers, ni employés</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
L'un est ouvrier ou employé, l'autre a une autre profession (hors cadre)	-0,23	-3,99	< 0,0001
Les deux parents (ou le parent et son conjoint) sont ouvriers ou employés	-0,29	-3,89	0,00
Statut d'occupation du jeune			
<i>Cohabitant</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Semi-cohabitant	1,12	20,51	< 0,0001
Non cohabitant	0,71	8,83	< 0,0001
Activité du jeune			
<i>En études</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
En emploi	-0,68	-8,89	< 0,0001
Au chômage ou inactif	-0,38	-5,25	< 0,0001
Sexe du jeune			
<i>Homme</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Femme	0,09	1,88	0,06
Situation familiale du jeune			
<i>Jeune seul</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Jeune en couple	-0,07	-1,26	0,21
Nombre d'enfants des parents			
Nombre d'enfants dans le ménage (moins de 14 ans)	-0,18	-2,45	0,01
Nombre d'adolescents dans le ménage (de 14 à 17 ans)	-0,21	-1,95	0,05
Nombre de jeunes adultes dans le ménage (de 18 à 24 ans)	-0,17	-1,30	0,20
Nombre d'enfants hors du ménage	0,09	0,48	0,63
Nombre d'adolescents hors du ménage	-0,28	-1,69	0,09
Nombre de jeunes adultes hors du ménage	-0,09	-1,50	0,13
Situation familiale des parents			
<i>Ménage de parents ensemble</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Ménage de parents séparés – père	-0,25	-4,11	< 0,0001
Ménage de parents séparés – mère	-0,36	-5,10	< 0,0001
Âge du jeune			
<i>De 18 à 20 ans</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
De 21 à 22	-0,03	-0,59	0,55
De 23 à 24	-0,28	-3,71	0,00
Revenu du jeune adulte (hors aides parentales, en log)	-0,03	-4,3	< 0,0001
Relationnel parents/jeune			
<i>Bonnes relations avec le jeune adulte</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Tensions de temps en temps	-0,09	-1,46	0,14
Tensions fréquentes	-0,25	-1,66	0,10
Plus de relation avec le jeune adulte	-0,02	-0,04	0,97
Taille de l'unité urbaine			
Agglomération parisienne	0,09	1,29	0,1983
Grande ville (200 000 hab. ou plus)	0,19	3,33	0,0009
<i>Ville de 10 000 à 200 000 hab.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Petite ville (10 000 hab. ou moins)	-0,19	-2,03	0,0429
Zone rurale	0,08	1,24	0,2163
Constante	2,43	4,44	< 0,0001

N=4 929 R²=0,34

Champ : ménages d'un ou deux parents de jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans aidant leur jeune adulte pour au moins un des postes.

Lecture : une augmentation du revenu parental égale à 1 % augmente le montant d'aide et d'achats au jeune adulte de 0,53 %, toutes choses égales par ailleurs.

Le fait d'être semi-cohabitant implique, toutes choses égales par ailleurs, une augmentation moyenne des aides et transferts de 112 %.

Note : le coefficient n'est pas significatif à 95 % si sa p-valeur est supérieure à 0,05. Les modalités correspondantes sont grisées.

Source : Drees-Insee, enquête nationale sur les Ressources des jeunes 2014.

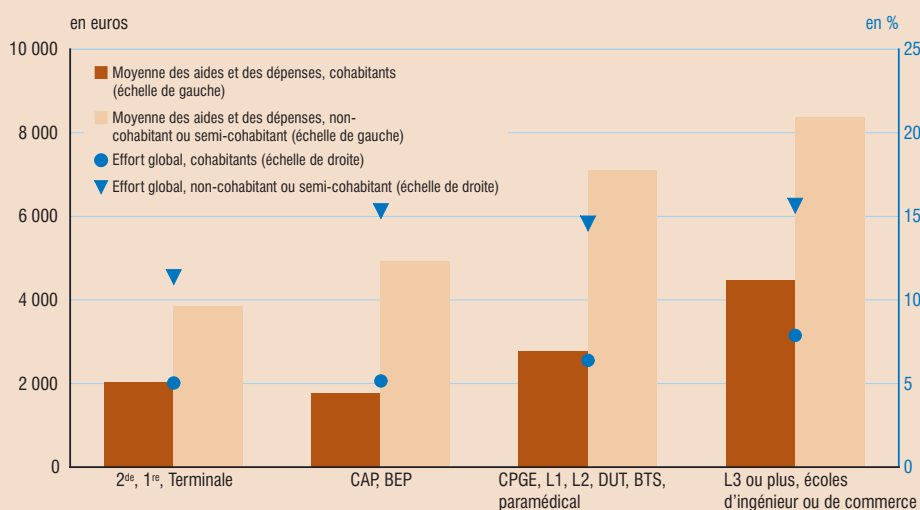
Quelles dépenses des parents selon le type d'études suivies par le jeune adulte ?

Les dépenses réalisées par les parents pour leur jeune étudiant sont d'autant plus élevées que ce dernier suit une formation longue dans l'enseignement supérieur.

Les montants bruts dépensés par les parents traduisent à la fois les différences d'origine sociale et de besoins liés aux études. Ils sont bien

plus élevés lorsque leur jeune étudiant n'est pas cohabitant (entre 3 840 et 8 360 euros annuels) que lorsqu'il l'est (entre 2 000 et 4 500 euros). Le taux d'effort global qui en découle est deux à trois fois plus élevé lorsque l'étudiant n'habite plus exclusivement chez ses parents (*figure*).

Coût moyen d'un étudiant et effort parental global selon la filière choisie



Champ : parents de jeunes étudiants âgés de 18 à 24 ans aidant leur jeune adulte pour au moins un des postes.

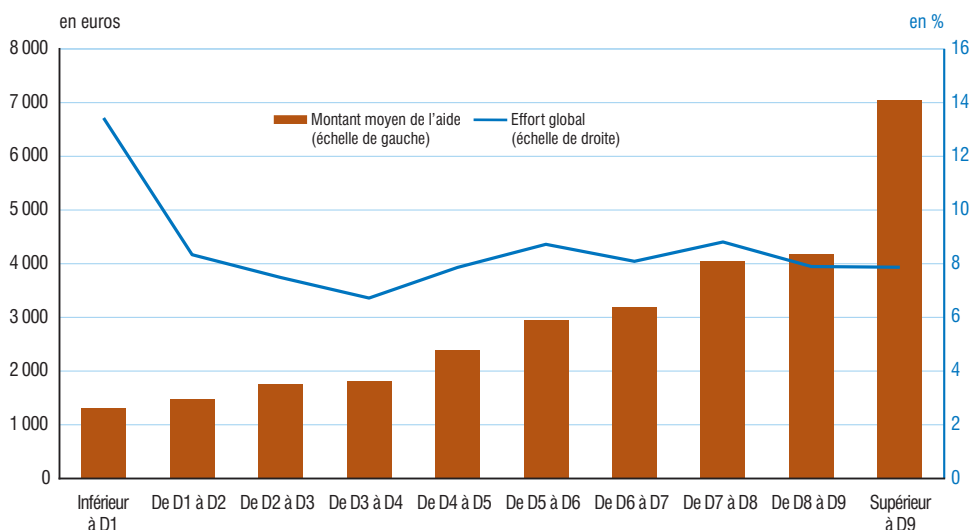
Source : Drees-Insee, enquête nationale sur les Ressources des jeunes 2014.

Les parents dont les jeunes étudient en CAP/BEP, ou dans le supérieur, et sont non-cohabitants ont le niveau de dépense le plus élevé. Il est de 4 920 euros annuels lorsque les jeunes étudient en CAP ou BEP, de 7 090 euros pour les étudiants en classes préparatoires de grandes écoles, en licence 1 ou 2, en DUT, BTS, paramédical, et de 8 360 euros pour les étudiants en licence 3 ou plus, ou dans une école supérieure.

Toutes choses égales par ailleurs, les parents dont les jeunes sont en Master 2, en doctorat ou en école supérieure dépensent 41 % de plus,

comparés à ceux dont l'étudiant est en DUT ou en BTS, à situation des jeunes (travail, logement et zone géographique) et des parents (revenu et type de ménage) données. Ils dépensent 35 % de plus lorsque l'étudiant est en licence 3 ou en Master 1. Les dépenses consacrées aux jeunes étudiant au lycée (seconde, première ou terminale, hors filières professionnelles), en dernière année de CAP, de BEP ou en alternance ne sont pas significativement différentes de celles des parents dont les étudiants sont en DUT ou BTS.

6. Effort global des parents et aide moyenne selon le niveau de vie des parents



Champ : ménages d'un ou deux parents de jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans aidant leur jeune adulte pour au moins un des postes.

Lecture : les parents de jeunes adultes appartenant au dernier décile (niveau de vie supérieur à D9) dépensent en moyenne 7 053 euros en aides et achats pour leur jeune adulte, pour un taux d'effort global de 8 %, tandis que les plus modestes (niveau de vie inférieur D1) dépensent cinq fois moins (1 308 euros) pour un taux d'effort presque 1,6 fois plus important (13 %).

Source : Drees-Insee, enquête nationale sur les Ressources des jeunes 2014.

Les montants dépensés pour aider le jeune sont proportionnels au revenu des parents, sauf pour les plus modestes, dont l'effort est plus important

Les dépenses des ménages de parents sont de plus en plus importantes en valeur absolue à mesure que les niveaux de vie des parents augmentent. Les montants dépensés par les 10 % des ménages les plus aisés sont ainsi en moyenne 1,7 fois plus élevés que ceux déclarés par les 10 % de ménages de la tranche immédiatement inférieure, et près de cinq fois plus élevés que ceux déclarés par les 10 % des ménages les plus modestes (figure 6).

Cela se traduit par des écarts plus ou moins importants selon les postes : parmi les ménages procurant au moins une aide au jeune adulte, les frais de scolarité payés directement par les 10 % de ménages de parents les plus aisés sont 2,5 fois plus élevés que pour les moins aisés (respectivement 2 490 et 990 euros annuels). Le montant consacré au paiement du loyer est sept fois plus important, celui consacré au versement monétaire mensuel 2,5 fois plus, et les dépenses pour les loisirs 5,7 fois plus. De manière analogue, dans l'ensemble des ménages de parents, la proportion de ménages ne dépensant pas d'argent pour leur jeune adulte décroît lorsque le niveau de vie augmente : plus les ménages en ont les moyens, plus ils aident fréquemment leur enfant.

Bien que, de manière attendue, le montant des dépenses parentales augmente avec le niveau de vie des parents, différentes hypothèses peuvent être établies quant à l'évolution du taux d'effort. Si l'aide des parents cherche avant tout à compenser le faible niveau de ressources du jeune adulte afin qu'il puisse atteindre un niveau satisfaisant de consommation⁵, les ménages

5. Comme le postule notamment le modèle altruiste développé par l'économie de la famille, qui suppose des parents maximisant une fonction d'utilité prenant en compte leur propre consommation ainsi que celle de leur enfant [Becker, 1981]. Le montant transféré augmente alors avec le revenu parental, mais pas aussi rapidement que ce dernier, ce qui implique un taux d'effort décroissant avec le revenu.

modestes doivent fournir un effort proportionnellement plus important, tandis que les ménages aisés peuvent se contenter de consacrer une part moins importante de leur revenu à l'aide financière du jeune. Les parents peuvent également aider leur jeune adulte à hauteur d'une part constante de leur revenu, quel que soit le montant de ce dernier : cette hypothèse sous-tend l'estimation d'échelles d'équivalence [Hourriez et Olier, 1998 ; Hotte et Martin, 2015], selon lesquelles les besoins et les types de consommation des familles diffèrent selon le revenu⁶. Enfin, certains parents peuvent souhaiter maximiser le confort matériel du jeune adulte. Dans ce cas, des revenus parentaux plus élevés permettent de consacrer une part plus importante de revenus à l'aide du jeune adulte, en raison d'un reste à vivre plus important.

En accord avec la première hypothèse, les ménages les plus modestes qui aident leur jeune adulte financièrement le font au prix d'un effort plus important au regard de leur revenu, mais l'effort est ensuite globalement constant selon le revenu comme le prévoit la deuxième hypothèse. Parmi les ménages aidants, l'effort global des 10 % des ménages les plus modestes (premier décile de niveau de vie) est de 13 % en moyenne, alors qu'il varie peu et ne dépasse pas 9 % pour les ménages situés dans le reste de la distribution des niveaux de vie (*figure 6*). Les ménages modestes ont aussi plus fréquemment des taux d'effort élevés, ce qui est également le cas, bien que dans une moindre mesure, des plus aisés. Pour un quart des ménages modestes, le taux d'effort est supérieur ou égal à 17 % (troisième quartile de la distribution des taux d'effort parmi les 10 % des ménages les moins aisés). Au sein de chacun des autres sous-groupes de ménages rassemblant 10 % de la population, le troisième quartile est compris entre 9 % et 11 % pour ceux situés en dessous de la médiane, et entre 11 % et 13 % pour ceux situés au-dessus de la médiane⁷. Ce résultat est analogue à ceux portant sur le taux d'effort des ménages lié au logement, également plus important pour les ménages modestes [Pirus, 2011] et pouvant suggérer l'existence d'un montant minimum nécessaire aux jeunes adultes, notamment aux décohabitants.

À revenus constants, les parents cadres fournissent une aide 1,5 fois plus élevée que les autres

Les montants plus importants consacrés par les parents aisés à l'aide de leur enfant, ainsi que le taux d'effort quasiment constant selon le revenu qui en découle, sont directement liés aux inégalités de poursuite d'études et de décohabitation. Le lien est double. D'une part, le capital culturel des catégories aisées peut impliquer davantage de chances de poursuivre des études et d'accéder à des filières sélectives, nécessitant une décohabitation du jeune et donc des efforts financiers importants. D'autre part, la situation financière des parents contraint directement les choix de poursuite d'études et de décohabitation des jeunes adultes. Ces derniers, lorsqu'ils sont issus de milieux modestes, doivent arrêter plus rapidement leurs études et privilégier la cohabitation avant de pouvoir s'assumer financièrement. En conséquence, les situations demandant des efforts financiers importants comme celles de non-cohabitant ou semi-cohabitant sont plus fréquentes dans les milieux aisés [Castell *et al.*, 2016b], et la poursuite d'études reste largement tributaire du milieu social [Jaoul-Grammare et Nakhili, 2010].

Ainsi, les différences du taux d'effort selon le degré d'aisance financière ne se limitent pas à un pur effet du revenu, tout comme le fait que les 25 % de ménages à l'effort le plus élevé dans chaque décile de niveau de vie consacrent à l'aide du jeune une part de leur revenu plus importante dans la moitié haute des niveaux de vie que dans la moitié basse. Il peut s'agir

6. Les lois d'Engel, qui résultent d'un travail empirique pionnier de 1857 dont les conclusions restent vérifiées depuis, contribuent à justifier ce postulat. Elles indiquent que certains postes de dépenses représentent une proportion constante du revenu (logement, habillement, énergie), que la part consacrée à l'alimentation diminue avec le revenu, tandis que les dépenses diverses s'accroissent avec ce dernier.

7. Le taux d'effort médian des ménages du premier décile ne se distingue pas de celui des ménages plus aisés, et aucune tendance claire liée au niveau de vie n'est observée sur le taux d'effort médian.

d'une stratégie de reproduction sociale, visant à donner les moyens au jeune adulte d'accéder à une position élevée [Paugam et Zoyem, 1998 ; Herpin et Déchaux, 2004]. Cette hypothèse est cohérente avec les variations observées de l'ampleur et de la fréquence des aides parentales selon l'origine sociale [Castell *et al.*, 2016a]. Elle est de surcroît confirmée par le fort effet de la profession des parents sur les montants dépensés, même après contrôle des caractéristiques du jeune et du revenu des parents (*figure 5*). Les ménages de deux parents cadres ont en moyenne des dépenses pour leur jeune adulte 56 % plus élevées que celles des ménages de parents ayant une profession intermédiaire ou des artisans et commerçants, et les ménages de parents ouvriers ou employés ont des dépenses inférieures de 29 % en moyenne. Les ménages de parents cadres ont aussi plus de chances d'aider le jeune adulte, plutôt que de ne pas le faire, toutes choses égales par ailleurs.

L'effet pur du revenu, net de ces effets de structure liés aux stratégies des parents et aux différences de situation des jeunes, montre que les dépenses envers le jeune adulte n'augmentent à l'inverse pas aussi vite que le revenu. À caractéristiques des jeunes et des parents données, une augmentation du revenu disponible des parents de 1 % conduit à une augmentation moyenne de l'aide et des dépenses de 0,53 %⁸ (*figure 5*).

Les parents séparés ont un taux d'effort similaire à ceux restés ensemble

La structure du ménage des parents affecte également le taux d'effort envers le jeune. Ainsi, des parents séparés forment deux ménages susceptibles d'aider un même jeune adulte, ce qui peut induire un partage de l'effort et donc une aide moins importante fournie par chaque ménage. Cette situation de séparation concerne 43 % des ménages de parents de jeunes adultes (hors cas dans lesquels un des parents est disparu ou inconnu). Toutefois, la perte de niveau de vie consécutive aux séparations, notamment pour les femmes [Bonnet *et al.*, 2015], pourrait à l'inverse impliquer un taux d'effort plus important pour ces ménages.

Ni le taux d'effort global ni le taux d'effort médian des ménages aidants ne sont significativement différents, que les parents soient séparés ou ensemble : taux global de 8 % et taux médian de 5 % dans les deux cas. Toutefois, la proportion de ménages de parents ne fournissant pas d'aide au jeune adulte est deux fois plus importante pour les ménages de parents séparés : 29 % contre 15 % pour les jeunes dont les parents sont ensemble. Les montants moyens dépensés par les ménages de parents séparés aidant leur jeune sont également plus faibles : 2 620 euros annuels moyens, contre 4 490 euros pour les ménages de parents vivant ensemble. S'il semble exister un partage de l'effort entre les deux ménages de parents séparés, il ne compense pas totalement l'écart observé avec les ménages de parents restés ensemble. La proportion des jeunes ayant des parents séparés qui ne sont aidés par aucun des deux ménages est de 20 %, soit six points de plus que les jeunes adultes dont les parents sont restés ensemble. De même, l'aide totale au jeune adulte reste inférieure de plus de 15 % après prise en compte de la somme des dépenses des deux ménages de parents séparés, en comparaison à ceux fournis par les ménages de parents restés ensemble. L'analyse par une régression confirme de surcroît, après contrôle du revenu et des autres caractéristiques du jeune et des parents, que les pères séparés ont moins de chances d'aider leur jeune adulte que les ménages de parents restés ensemble, tandis que les montants dépensés ou transmis par les parents aidants au jeune sont moins élevés, qu'il s'agisse de la mère (- 36 %) ou dans une moindre mesure du père (- 25 %), après contrôle par les autres caractéristiques des ménages de parents ainsi que par celles du jeune adulte (*figures 2 et 5*). L'égalité des taux d'effort entre les parents séparés et ceux restés ensemble malgré des aides moins importantes s'explique donc vraisemblablement par le profil différent des ménages séparés, notamment caractérisés par des revenus moins élevés et des jeunes adultes plus fréquemment non cohabitants en études.

8. Sans contrôle de la profession du parent et du conjoint, une augmentation du revenu du ménage de parents de 1 % engendre une augmentation de l'aide de 0,65 %.

7. Fréquence de l'aide et effort des parents selon le nombre de personnes dans le ménage

	Nombre de personnes dans le ménage de parents					
	1	2	3	4	5	6 ou plus
Part des parents aidant leur jeune pour au moins un poste (en %)	62	74	82	87	85	86
Taux d'effort des ménages aidants (en %)						
Effort médian	6	6	5	5	4	3
3 ^e quartile d'effort	15	15	12	11	8	6
Effort global des parents aidants (en %)	11	10	8	8	6	5
Montant moyen de l'aide parmi les aidants (en euros)	2 801	3 335	3 784	4 176	3 762	2 744
Revenu disponible moyen (en euros)	25 839	34 629	45 190	52 970	58 103	57 685

Champ : ménages d'un ou deux parents de jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans.

Lecture : plus la taille du ménage de parents augmente, plus l'effort global pour un jeune adulte diminue : il est respectivement de 11 % et 10 % pour les ménages d'une ou deux personnes, et de 5 % pour les ménages de 6 personnes ou plus. La fréquence de l'aide augmente avec la taille du ménage (de 62 % à 86 % des ménages de parents aidant leur jeune adulte), car les ménages de taille plus importante ont aussi des revenus en moyenne plus élevés.

Source : Drees-Insee, enquête nationale sur les Ressources des jeunes 2014.

Par ailleurs, le nombre de jeunes adultes à aider implique une diminution de l'effort consenti pour chacun, selon l'hypothèse d'une dilution des ressources dans les familles nombreuses [Blake, 1981]. Parmi les parents aidants, le taux d'effort médian diminue lorsque la taille du ménage augmente, mais avec une ampleur limitée : il est égal à 6 % pour une ou deux personnes, 5 % pour trois ou quatre, 4 % pour cinq personnes et 3 % pour six ou plus (*figure 7*). C'est aussi le cas pour l'effort global des ménages aidants : respectivement égal à 11 % et 10 % pour les ménages d'une ou deux personnes, 8 % pour trois ou quatre, 6 % pour cinq et 5 % pour six ou plus. Les ménages d'une ou deux personnes sont moins nombreux à aider leur jeune que ceux de trois ou quatre personnes, mais le revenu moyen de ces derniers est en moyenne plus élevé. En contrôlant par le revenu, le nombre d'enfants de moins de 14 ans dans le ménage a un effet négatif sur la probabilité d'aider⁹. L'effet de dilution se manifeste également sur les montants destinés au jeune adulte : chaque enfant de moins de 18 ans vivant dans le ménage des parents diminue de 20 % les dépenses et transferts¹⁰, à autres caractéristiques du jeune et des parents constantes (*figure 5*). Enfin, 29 % des parents ont également au moins un autre jeune adulte dans leur ménage, dont 60 % apportent une aide à cet autre jeune. Les parents aidant leur jeune et un autre jeune adulte ont un taux d'effort médian par jeune adulte plus faible : 3 %, contre 7 % pour ceux qui n'aident qu'un seul jeune adulte. ■

Définitions

Jeune adulte : jeune âgé de 18 à 24 ans au 1^{er} octobre 2014.

Cohabitant : jeune adulte vivant en permanence chez ses parents ou chez l'un d'eux.

Non-cohabitant : jeune adulte ne vivant plus chez aucun de ses parents.

Semi-cohabitant : jeune adulte vivant en partie chez ses parents et en partie dans un autre logement.

9. Pour les enfants plus âgés, aucun effet n'est observé, qu'ils habitent dans le ménage des parents ou en dehors de ce dernier.

10. Chaque jeune adolescent vivant hors du ménage diminue également ce montant de 30 %, mais l'effet n'est significatif qu'au seuil de 10 %.

Revenu disponible : revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée – CSG –, contribution à la réduction de la dette sociale – CRDS – et prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine). Les revenus financiers non déclarés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, LEP, CEL, PEL) n'ont pas été imputés dans l'ENRJ.

Pour en savoir plus

Becker G., *A Treatise on the Family*, Harvard Univ. Press, 1981

Bonnet C., Garbinti B., Solaz A., « Les variations de niveau de vie des hommes et des femmes à la suite d'un divorce ou d'une rupture de Pacs », in *Couples et familles*, coll. « Insee Références », édition 2015.

Blake J., « Family size and the quality of children », *Demography*, 18(4):421-42, 1981 Nov.

Castell L., Portela M., Rivalin R., « Les principales ressources des 18-24 ans », *Insee Première* n° 1603, juin 2016a.

Castell L., Rivalin R., Thouilleux C., « L'accès à l'autonomie résidentielle pour les 18-24 ans : un processus socialement différencié », in *France, Portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2016b.

Grignon C., Gruel L., *La vie étudiante*, PUF, 1999.

Jaoul-Grammare M., Nakhili N., « Quels facteurs influencent les poursuites d'études dans l'enseignement supérieur ? », *Net.Doc* n° 68, Céreq, janvier 2010.

Herpin N., Déchaux J.-H., « Entraide familiale, indépendance économique et sociabilité », *Économie et Statistique* n° 373, 2004.

Hotte R., Martin H., « Mesurer le coût de l'enfant : deux approches à partir des enquêtes Budget de famille », *Dossiers solidarité et santé* n° 62, Drees, juin 2015.

Hourriez J.-M., Olier L., « Niveau de vie et taille du ménage : estimations d'une échelle d'équivalence », *Économie et Statistique* n° 308-310, 1998.

Paugam S., Zoyem J.-P., « Le soutien financier de la famille : une forme essentielle de la solidarité », *Économie et Statistique* n° 308-310, 1998.

Pirus C., « Le taux d'effort des ménages en matière de logement : élevé pour les ménages modestes et les locataires du secteur privé », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2011.

Ponthieux S., « La mise en commun des revenus dans les couples », *Insee Première* n° 1409, juillet 2012.

Pouliquen E., « Depuis 2000, la part des 18-29 ans habitant chez leurs parents augmente à nouveau », *Insee Première* n° 1686, janvier 2018.

Portela M., de Saint Pol T., Albérola E., « Ressources et parcours vers l'indépendance des jeunes adultes en France », *Dossiers solidarité et santé* n° 51, Drees, 2014.

Robert-Bobée I., « Parmi les jeunes ne vivant plus chez leurs parents, les étudiants sont les plus aidés par leur famille », *Insee Première* n° 826, février 2002.

Achat d'une résidence principale : entre 2004 et 2015 la crise est passée par là

*Pierre Madec et Xavier Timbeau**

Les enquêtes Patrimoine de 2004 à 2015 permettent d'analyser les déterminants de l'achat de la résidence principale, que ce soit ou non en primo-accession. En 2015, 8 % des ménages sont des acquéreurs récents, c'est-à-dire ayant acheté dans les cinq années précédant l'enquête. Les acquéreurs récents sont plutôt jeunes, vivant en couple avec enfants, avec un niveau de vie supérieur à la médiane. Avec la crise de 2008, malgré les mesures de soutien à l'acquisition d'un logement, la probabilité d'achat des ménages en couple avec ou sans enfants s'est réduite entre 2004 et 2015. Mais les héritages et surtout les donations ont joué positivement sur l'achat d'une résidence principale.

Entre 2010 et 2015, toutes choses égales par ailleurs, les ménages les plus pauvres ont une probabilité d'achat qui se redresse légèrement contrairement aux ménages qui comptent au moins un chômeur.

Le recul de l'accession récente à la propriété entre 2004 et 2010 s'explique en grande partie par une évolution des comportements ou une réduction des possibilités d'achat des ménages. Entre 2010 et 2015, l'évolution de la structure de la population, notamment son vieillissement, contribue principalement à cette réduction.

Entre les quatrième trimestres de 1998 et de 2008, les prix de l'immobilier ancien ont progressé de 135 % en France métropolitaine selon l'indice Notaire-Insee, plus rapidement que le revenu disponible par ménage (+ 40 % entre 1998 et 2008). Cette divergence a été particulièrement marquée dans les zones géographiques où le déséquilibre entre l'offre et la demande de logement est le plus fort. En Île-de-France, les prix des logements anciens ont crû de 142 % entre les quatrième trimestres de 1998 et de 2008, alors que le revenu disponible des ménages franciliens n'augmentait que de 37 % sur cette période (Dispositif Revenus disponibles localisés – RDL-Insee). Si la crise de 2008 n'a pas produit de retournement prononcé du marché de l'immobilier, elle a tout de même mis fin à la tendance haussière des volumes de transactions et des prix de l'immobilier ancien. Entre 2008 et 2010, le nombre annuel de transactions s'est réduit, passant de près de 800 000 à 600 000 unités. Dans le même temps, les prix de l'immobilier en France métropolitaine se sont contractés de 6 %. À partir de 2010, le marché de l'immobilier semble redémarrer, tout au moins dans les métropoles, au moment de la montée en charge du plan de relance engagé en 2008 (doublement du prêt à taux zéro, renforcement des programmes de rénovation urbaine, etc.). Les transactions se redressent pour atteindre de nouveau 800 000 unités fin 2015. Dans le même temps, les prix de l'immobilier progressent de 4 %. Dans ce contexte, il est pertinent de chercher à caractériser le profil des ménages qui ont réalisé des transactions durant ces périodes. La solvabilité des ménages est souvent retenue comme déterminant principal des évolutions du marché du logement. La structure démographique de la population peut en outre avoir un impact sur le marché immobilier

* Pierre Madec, Xavier Timbeau, OFCE, Sciences Po. Nous remercions Raul Sampognaro de l'OFCE pour ses conseils judicieux sur la décomposition Oaxaca-Blinder.

[Sutter *et al.*, 2015]. Mais les caractéristiques individuelles (âge, type de ménage, localisation, etc.) et leur évolution dans une phase d’inflexion du marché immobilier peuvent apprendre beaucoup sur les canaux par lesquels les mécanismes de solvabilisation jouent sur l’accession à la propriété des ménages.

Un acquéreur est considéré comme récent s’il a acquis sa résidence (en primo-accession ou non) dans les cinq dernières années, c’est-à-dire entre 2010 et 2015 pour la dernière enquête Patrimoine, entre 2005 et 2010 pour l’enquête 2010 et entre 1999 et 2004 pour l’enquête 2004. En 2015, 8 % des ménages sont des propriétaires récents de leur résidence principale, 51 % sont des propriétaires anciens et 41 % des ménages sont locataires (*figure 1*). Dans un deuxième temps, les ménages ayant acheté leur résidence principale au cours des cinq années antérieures à l’enquête sont comparés à ceux n’ayant pas acheté durant cette période, qu’ils soient locataires ou propriétaires de leur résidence principale. Sachant que les enquêtes Patrimoine ne renseignent pas le précédent statut d’occupation des ménages, il est en effet impossible de distinguer les primo-accédants des ménages ayant acheté leur résidence principale en étant déjà propriétaire de leur résidence principale précédente (*encadré 1*). Dans cette comparaison, nous n’examinons que la décision d’achat et ne cherchons à expliquer ni le montant de la transaction, ni sa nature (neuf ou ancien), ni sa localisation.

1. Répartition des ménages selon leur statut résidentiel

	2004	2010	2015
Acquéreurs récents	11,6	8,9	7,9
Autres propriétaires	46,8	50,1	51,5
Locataires	41,5	41,0	40,6
Ensemble des ménages	100,0	100,0	100,0

Champ : ménages de France métropolitaine dont la personne de référence n'est ni étudiante ni agricultrice et dont le niveau de vie est positif ou nul, hors logés à titre gratuit, usufruitiers et ménages complexes.
Source : Insee, enquêtes Patrimoine 2003-2004, 2009-2010 et 2014-2015.

Des acquéreurs récents jeunes, en couple avec enfants, appartenant aux catégories sociales supérieures et à la moitié haute des niveaux de vie

En 2015, les ménages dont la personne de référence a entre 30 et 39 ans sont surreprésentés chez les acquéreurs récents (38 % contre 17 % en population générale). C’est également le cas des couples avec enfants qui représentent 49 % des acquéreurs récents, contre 28 % de couples avec enfants dans l’ensemble de la population. De même, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures est de 10 points plus élevée chez les acquéreurs récents que dans la population totale (28 % contre 18 %). Cet écart atteint 17 points par rapport aux locataires. Enfin, alors que moins de 10 % des locataires résident dans une commune rurale, 25 % des acquéreurs récents y ont acheté leur résidence principale (*figure 2*).

Bien qu’ils soient plutôt jeunes, les acquéreurs récents de 2015 ont majoritairement un niveau de vie supérieur à la médiane. Ils se distinguent nettement des locataires : en 2015, le niveau de vie moyen de ces acquéreurs était de 24 500 euros par an, soit 45 % de plus que celui des locataires (hors étudiants). Cet écart était certes de 50 % en 2010 mais n’atteignait que 40 % en 2004. Ces observations suggèrent que la différence de statut d’occupation provient probablement davantage d’une différence de niveau de vie que de choix d’épargne.

Sources et méthode

Sources

Les enquêtes sur le patrimoine des ménages, dénommées successivement « Actifs financiers » en 1986 et 1991-1992, puis « Patrimoine » en 1997-1998, 2003-2004, 2009-2010 et 2014-2015, décrivent les biens immobiliers, financiers et professionnels détenus par les ménages. Réalisées par l'Insee en collaboration avec divers organismes financiers, elles observent en évolution la distribution des patrimoines bruts et nets des ménages et les taux de détention des différents actifs patrimoniaux. Elles comportent aussi une information très complète sur leurs facteurs explicatifs : biographie familiale et professionnelle, héritages et donations reçus dans le passé, revenus et situation financière. La dernière enquête Patrimoine de 2014-2015 a été réalisée en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. Un peu plus de 12 000 ménages y ont répondu. Le champ de l'étude comprend les ménages ordinaires résidant en France métropolitaine et exclut les ménages dont la personne de référence est agricultrice ou étudiante ou dont le niveau de vie est négatif, les logés à titre gratuit ou usufruitier et les ménages complexes (8 808 observations en 2004, 10 750 en 2010 et 10 480 en 2015). Les ménages d'agriculteurs ont été exclus parce que la constitution de leur patrimoine et sa transmission répondent à des logiques très différentes du reste de la population [Le Bayon *et al.*, 2013]. Les ménages complexes sont également retirés du fait de situations très diverses, la modélisation de leur comportement n'étant pas robuste.

Les enquêtes Patrimoine permettent d'évaluer précisément l'impact des transmissions patrimoniales (montants, années, nature des donations et des héritages) sur l'accession à la propriété. En revanche, contrairement aux enquêtes Logement, elles ne renseignent pas sur le statut d'occupation antérieur des acquéreurs récents ou sur l'origine de leur apport personnel. Les enquêtes Logement, qui constituent une source précieuse d'information complémentaire, n'ont pas été exploitées car plus anciennes – la plus récente datant de 2013 – elles ne rendent pas compte de la période récente de baisse des prix de l'immobilier.

Méthode

Lorsque la variable expliquée ne prend que deux valeurs, il est préférable d'utiliser les modèles de type *logit/probit* plutôt qu'un modèle linéaire. En effet, contrairement au modèle linéaire, ce type de modèle, appartenant à la famille des modèles linéaires généralisés, permet notamment de s'assurer que les probabilités estimées soient comprises entre 0 et 1.

Ils supposent que la probabilité de survenue d'un événement peut s'écrire comme fonction d'un ensemble de caractéristiques. Soit F cette fonction, Y la variable expliquée (par exemple « acheter sa résidence principale »), $P(Y = 1 | X)$ la probabilité de survenue de l'événement, X les variables explicatives, et b les coefficients qui traduisent l'effet de chaque variable, on a donc :

$$E(Y | X) = P(Y = 1 | X) = F(Xb)$$

Dans un modèle *logit*, la fonction F est la fonction de répartition d'une fonction logistique. Ici, comme en général, les résultats donnés par les modèles *probit* et *logit* sont tout à fait comparables.

La méthode de Oaxaca-Blinder [Oaxaca, 1973 ; Blinder, 1973] permet de décomposer l'évolution de la valeur moyenne d'une variable d'intérêt selon la contribution de chacun des facteurs explicatifs.

Ici, la variable d'intérêt Y est égale à 0 si le ménage est locataire ou propriétaire ancien et 1 s'il est acquéreur récent. La variation de la proportion d'acquéreurs récents dans la population s'écrit donc :

$$R = E(Y_{2010}) - E(Y_{2004})$$

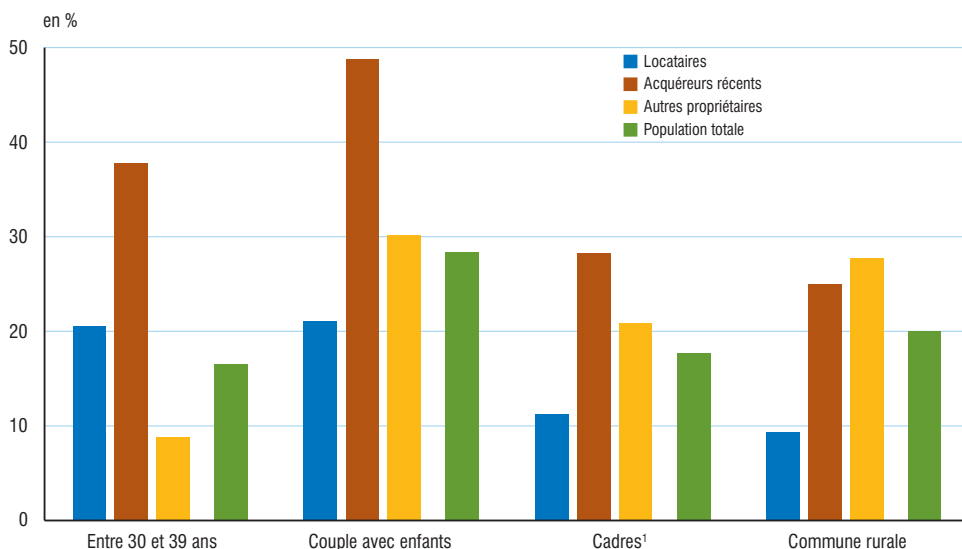
La décomposition d'Oaxaca-Blinder peut s'écrire [Jann, 2008] :

$$R = (E(X_{2010}) - E(X_{2004}))'\beta_{2004} + E(X_{2004})'(\beta_{2010} - \beta_{2004}) + [E(X_{2010}) - E(X_{2004})]'(\beta_{2010} - \beta_{2004})$$

où X est le vecteur des variables explicatives et β le vecteur des paramètres estimés et ' désigne la transposition. La décomposition est exprimée en *log* des *odd-ratios* $\log\left(\frac{p}{1-p}\right)$. Pour des petites variations des *odd-ratios*, ceci est proportionnel à la variation des probabilités.

Cette méthode permet de distinguer premièrement la part due au changement de la structure de la population $(E(X_{2010}) - E(X_{2004}))'\beta_{2004}$ relativement aux variables explicatives retenues, que l'on appelle l'« effet expliqué ». On définit ensuite un « effet inexpliqué » dû à la variation de l'impact de chaque variable, à structure de population donnée. On interprète ces variations comme une modification du comportement de certaines catégories de la population $E(X_{2004})'(\beta_{2010} - \beta_{2004})$. Cet effet décrit les changements de comportement que nous cherchons à identifier. Enfin, le troisième terme de la décomposition représente les interactions entre les deux effets précédents $[E(X_{2010}) - E(X_{2004})]'(\beta_{2010} - \beta_{2004})$.

2. Caractéristiques socio-démographiques de la personne de référence ou du ménage selon le statut d'occupation en 2015



1. Y compris profession intellectuelle supérieure.

Champ : ménages de France métropolitaine dont la personne de référence n'est ni étudiante ni agricultrice et dont le niveau de vie est positif ou nul, hors logés à titre gratuit, usufruitiers et ménages complexes.

Lecture : en 2015, les couples avec enfants représentaient 48,8 % des acquéreurs récents d'une résidence principale, soit 20 points de pourcentage de plus que leur part dans la population totale.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

Après la crise, les conditions d'emprunt soutiennent l'acquisition du logement

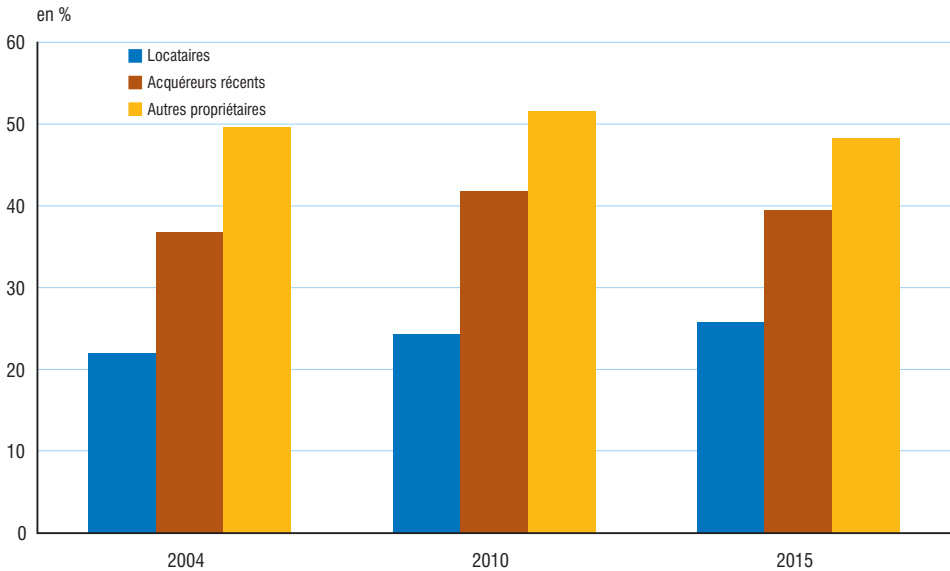
Depuis le début des années 2000, l'assouplissement des conditions d'emprunt constitue l'un des facteurs explicatifs du relatif maintien du nombre d'acquéreurs dans un contexte de hausses de prix importantes. En 2004, la durée moyenne des crédits à l'habitat accordés aux ménages s'établissait à 185 mois. En 2008, elle était de 243 mois (source Banque de France). Après un recul de 25 mois entre début 2008 et fin 2009, la durée moyenne des crédits s'est de nouveau accrue en 2015 pour atteindre 233 mois. Parallèlement, depuis la crise économique, les taux de crédit à l'habitat ont largement baissé permettant ainsi de solvabiliser nombre de ménages. En 2008, le taux d'intérêt moyen des crédits à l'habitat était proche de 5 %. Fin 2015, en moyenne, les ménages empruntaient à 2,3 % pour l'acquisition de leur logement. Enfin, si le montant des apports personnels s'est accru depuis 2000 [Arnold et Boussard, 2017], sous l'effet de la forte hausse des prix de l'immobilier, cette croissance a été moins que proportionnelle à la hausse des prix puisque la part des apports personnels inférieurs à 10 % du montant de l'achat a augmenté depuis le début des années 2000 (32 % en 2004, 36 % en 2010 et 41 % en 2015).

Des transmissions intergénérationnelles facilitées par les réformes fiscales

En plus de l'épargne accumulée, l'apport personnel peut également provenir des héritages et donations reçues, ainsi que d'éventuelles plus-values immobilières – qu'elles soient ou non issues de la vente de la résidence principale – ou d'investissements financiers antérieurs. Bien

qu'ils restent minoritaires, les ménages ayant reçu une aide financière familiale (donations ou héritages) sont proportionnellement plus nombreux depuis le début des années 2000. Locataires comme propriétaires ont, semble-t-il, profité des réformes fiscales en faveur des donations intergénérationnelles intervenues sur la période. Néanmoins, les acquéreurs récents ont continué d'être les principaux bénéficiaires des aides familiales. En 2015, 39 % des acquéreurs récents avaient perçu une transmission au cours de leur vie, contre 26 % des locataires (figure 3).

3. Part des ménages ayant reçu un héritage ou une donation au cours de leur vie selon le statut d'occupation



Champ : ménages de France métropolitaine dont la personne de référence n'est ni étudiante ni agricultrice et dont le niveau de vie est positif ou nul, hors logés à titre gratuit, usufruitiers et ménages complexes.

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 2003-2004, 2009-2010 et 2014-2015.

Une baisse de la probabilité d'achat comparable pour les couples avec ou sans enfants

L'analyse multivariée effectuée à partir des enquêtes Patrimoine 2004, 2010 et 2015 (encadré 1) a pour objectif de comparer les probabilités d'achat des ménages selon leurs caractéristiques socio-démographiques et financières. Pour ce faire, le profil de référence retenu est celui d'un couple avec enfants dont la personne de référence du ménage est âgée de 30 à 39 ans, résidant dans une commune de plus de 100 000 habitants, avec un niveau de vie situé entre le 2^e et le 3^e quartile et n'ayant reçu ni héritage au cours des dix années précédant l'enquête ni donation financière au cours des cinq années précédentes. Les *odds ratio* obtenus lors des régressions de type *logit* permettent de calculer, selon les caractéristiques des ménages, leur probabilité d'avoir acheté au cours des cinq années précédant l'enquête.

Ce profil de référence a, en 2015, 23 % de chances d'avoir acheté entre 2010 et 2015. Cette probabilité était de 3 points supérieure en 2010 et s'établissait à 29 % en 2004. Nous comparons ensuite, d'une part, les probabilités d'être acquéreur récent sous l'hypothèse de modification d'une seule des variables étudiées par rapport au profil de référence et, d'autre part, ces probabilités en évolution entre 2004 et 2015 (figure 4).

4. Effets des caractéristiques socio-démographiques sur la probabilité d'être acquéreur récent plutôt que locataire ou propriétaire ancien en 2004, 2010 et 2015

en %

	n.s.	2004	2010	2015
Profil de référence		29,1	25,9	23,1
Classe d'âge				
Moins de 30 ans		19,2	19,9	n.s.
De 30 à 39 ans		Réf.	Réf.	Réf.
De 40 à 49 ans		15,3	12,3	11,0
De 50 à 59 ans		10,6	8,0	6,5
De 60 à 69 ans		7,9	7,7	5,4
69 ans ou plus		3,9	3,1	2,1
Type de ménage				
Personne seule		16,7	18,5	15,9
Couple sans enfant		24,9	20,8	17,4
Couple avec enfants		Réf.	Réf.	Réf.
Famille monoparentale		18,1	n.s.	15,7
Présence d'un chômeur dans le ménage				
Non		Réf.	Réf.	Réf.
Oui		22,3	n.s.	13,3
Taille urbaine				
Commune rurale		37,8	30,9	29,3
Moins de 20 000 hab.		n.s.	n.s.	n.s.
Entre 20 000 et 100 000 hab.		n.s.	n.s.	n.s.
Plus de 100 000 hab.		Réf.	Réf.	Réf.
Île-de-France		23,8	19,5	n.s.
Niveau de vie				
Inférieur à Q1		18,7	8,0	12,4
Entre Q1 et Q2		23,0	15,9	16,3
Entre Q2 et Q3		Réf.	Réf.	Réf.
Entre Q3 et D9		37,1	33,2	30,2
Supérieur à D9		39,9	33,2	n.s.
Perception d'une donation financière les 5 dernières années				
Non		Réf.	Réf.	Réf.
Oui		38,5	42,4	45,0
Perception d'un héritage les 10 dernières années				
Non		Réf.	Réf.	Réf.
Oui		n.s.	32,6	27,4

Champ : ménages de France métropolitaine dont la personne de référence n'est ni étudiante ni agricultrice et dont le niveau de vie est positif ou nul, hors logés à titre gratuit, usufruitiers et ménages complexes.

Lecture : en 2015, le profil de référence avait 23 % de chances d'être acquéreur récent plutôt que locataire ou propriétaire ancien. Cette probabilité s'élevait à 45 % s'il avait perçu au cours des 5 dernières années une donation financière. Le profil de référence est représenté par les ménages âgés de 30 à 39 ans, en couple avec enfants, sans chômeur dans le ménage, dans une commune urbaine de plus 100 000 habitants, avec un niveau de vie situé entre le 2^e et le 3^e quartile, sans perception d'une donation au cours des 5 dernières années, ni d'un héritage au cours des 10 dernières années.

Note : seules les données significativement différentes au seuil de 95 % du profil de référence sont ici représentées.

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 2003-2004, 2009-2010 et 2014-2015.

Toutes choses égales par ailleurs, les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans ont une probabilité d'achat plus faible que celle des 30-39 ans en 2004 et 2010. En 2015, la probabilité d'achat de ces ménages n'est pas significativement différente (au seuil de 90 %) de celle du profil de référence. Néanmoins, elle a légèrement crû entre 2004 et 2015. Alors que la probabilité d'acquisition du profil de référence a baissé au cours de cette période, la probabilité d'achat des ménages plus jeunes a augmenté de 4 points, passant de 19 % à 23 %.

Les couples avec enfants ont toutes choses égales par ailleurs plus de chance d'avoir acheté leur résidence principale au cours des cinq dernières années que les personnes seules (+ 12 points en 2004, + 7 points en 2010 et 2015) ou les familles monoparentales (+ 11 points en 2004 et + 7 points en 2015). Les couples sans enfant ont quant à eux subi une baisse de leur probabilité d'achat relativement comparable à celle observée pour les ménages avec enfants.

Si les plus pauvres reviennent partiellement vers l'achat en 2015, les chômeurs s'en éloignent

En 2004, 7 % des ménages appartenant au 1^{er} quartile de niveau de vie étaient acquéreurs récents. Ils n'étaient plus que 3 % en 2010 ; en 2015, ils sont 4 %. Ces évolutions sont en partie confirmées par l'analyse multivariée. Après avoir fortement baissé entre 2004 et 2010, passant de 19 % à 8 %, la probabilité d'achat (toutes choses égales par ailleurs) des ménages du 1^{er} quartile est remontée à 12 % en 2015. Il paraît probable que l'accélération des prix entre le début et la fin des années 2000 explique la réduction de probabilité d'achat des ménages les plus modestes sur la période. Après 2010, l'assouplissement des conditions de crédit et les dispositifs de soutien à la demande (prêts à taux zéro et autres prêts aidés) ont, semble-t-il, contribué à solvabiliser les ménages à bas revenu.

Afin d'évaluer les effets du chômage sur la période, la présence ou non d'un membre du ménage au chômage a été intégrée dans les régressions. Après avoir légèrement crû entre 2004 et 2010, la probabilité d'achat des ménages comprenant au moins un chômeur a été divisée par deux entre 2010 et 2015 pour atteindre 13 %, soit un niveau près de deux fois inférieur à celui du profil de référence.

Un rôle pivot des donations dans l'acte d'achat

Bien que la perception des transmissions intergénérationnelles soit minoritaire chez les acquéreurs récents, elle joue un rôle pivot dans l'acte d'achat. Si la perception d'un héritage n'a qu'un impact marginal (c'est-à-dire non significatif en 2004 et de 4 points de plus en 2015 par rapport au profil de référence), l'effet d'une donation financière est important. En 2015, le fait d'avoir perçu une donation financière au cours des cinq dernières années accroît, toutes choses égales par ailleurs, de plus de 20 points la probabilité d'achat. Cet effet bien plus important des donations s'explique par l'endogénéité de la donation car, contrairement aux héritages, la décision d'achat peut la déclencher [Arrondel *et al.*, 2014]. Quoi qu'il en soit, cet effet n'a cessé de croître. Alors que la probabilité d'achat du profil de référence s'est réduite sur la période, toutes choses égales par ailleurs, la probabilité d'achat des ménages ayant perçu une donation a augmenté de 6 points entre 2004 et 2015 (*figure 4*).

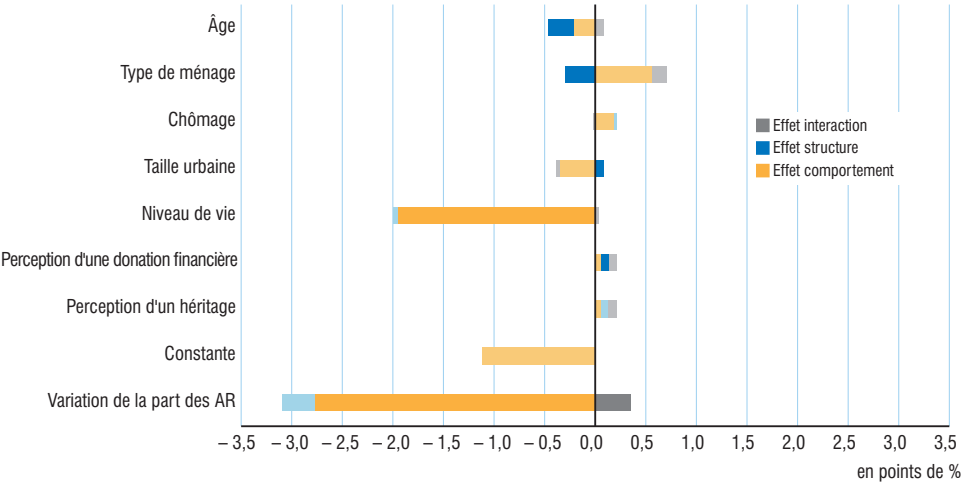
Les comportements expliquent la baisse de la part des acquéreurs entre 2004 et 2010 alors que c'est la structure de la population qui joue entre 2010 et 2015

Alors que les modèles de régression logistique permettent d'évaluer pour chaque année l'impact de certaines caractéristiques socio-démographiques d'un ménage sur sa probabilité d'acquisition de sa résidence principale, ils ne permettent pas d'expliquer l'évolution de la part d'acquéreurs au sein de la population générale sur les 15 dernières années. Pour cela, il est

nécessaire de quantifier la contribution de chaque facteur explicatif à l'évolution globale de la part des acquéreurs entre 2004, 2010 et 2015. Deux effets peuvent être distingués : d'une part, un effet de structure qui tient à la variation de la distribution de certaines caractéristiques dans la population, d'autre part, un effet tenant à la variation de l'impact de chaque facteur explicatif sur la probabilité d'avoir récemment acquis sa résidence principale. Afin d'expliquer la baisse de 2,7 points de la part d'acquéreurs récents entre 2004 et 2010, puis la baisse de 1,0 point entre 2010 et 2015, deux décompositions des estimations suivant la méthode d'Oaxaca-Blinder sont réalisées (*encadré 1*).

Entre 2004 et 2010, la baisse de 2,7 points de la part d'acquéreurs récents dans la population d'intérêt peut être décomposée comme la somme des modifications de la structure de la population (– 0,3 point), des modifications de la propension à acheter sa résidence principale (– 2,8 points) et des effets d'interaction (+ 0,4 point) (*figure 5*). Les effets de structure globaux ne sont pas significatifs au seuil de 10 %. Néanmoins, des évolutions significatives dans la composition des ménages (augmentation de la part des personnes seules) et leur âge (augmentation de la part des 60-69 ans) expliquent une partie de la baisse de la part des acheteurs sur la période (*encadré 1*). Les évolutions du comportement d'achat des ménages expliquent à elles seules la quasi-totalité de la baisse de la part des acheteurs. Au sein de ces évolutions, celles liées au niveau de vie des ménages sont prédominantes. La baisse de la capacité d'achat des ménages du bas de la distribution des niveaux de vie, mise en lumière précédemment, contribue à près de 2 points à la baisse de 2,7 points de la part des acquéreurs (– 1,3 pour les ménages du 1^{er} quartile, *encadré 1*).

5. Décomposition de la variation de la part des acquéreurs récents par la méthode d'Oaxaca-Blinder sur la période 2004-2010



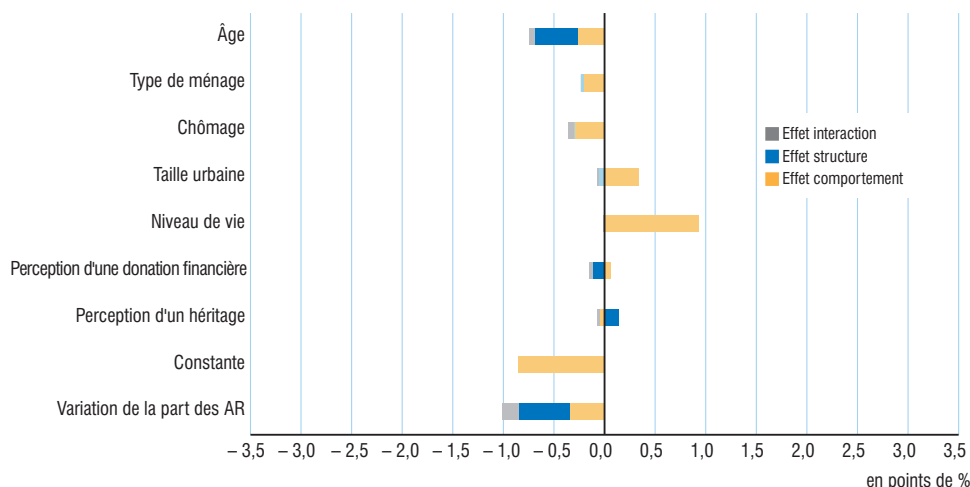
Champ : ménages de France métropolitaine dont la personne de référence n'est ni étudiante ni agricultrice et dont le niveau de vie est positif ou nul, hors logés à titre gratuit, usufruitiers et ménages complexes.

Lecture : entre 2004 et 2010, la part d'acquéreurs récents dans la population d'intérêt a baissé de 2,7 points de pourcentage. Cette évolution peut être décomposée comme la somme des modifications de la structure de la population (– 0,3 point), des modifications de la propension à acheter sa résidence principale (– 2,8 points) et des effets d'interaction (+ 0,4 point).

Note : les modalités de couleurs plus claires sont non significatives au seuil de 10 %.

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 2004 et 2010.

6. Décomposition de la variation de la part des acquéreurs récents par la méthode d'Oaxaca-Blinder sur la période 2010-2015



Champ : ménages de France métropolitaine dont la personne de référence n'est ni étudiante ni agricultrice et dont le niveau de vie est positif ou nul, hors logés à titre gratuit, usufruitiers et ménages complexes.

Lecture : entre 2010 et 2015, la part d'acquéreurs récents dans la population d'intérêt a baissé de 1 point de pourcentage. Cette évolution peut être décomposée comme la somme des modifications de la structure de la population (- 0,5 point), des modifications de la propension à acheter sa résidence principale (- 0,3 point) et des effets d'interaction (- 0,2 point).

Note : les modalités de couleurs plus claires sont non significatives au seuil de 10 %.

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 2010 et 2015.

Entre 2010 et 2015, la baisse de 1,0 point de la part d'acquéreurs récents dans la population d'intérêt peut être décomposée comme la somme des modifications de la structure de la population (- 0,5 point), des modifications de la propension à acheter sa résidence principale (- 0,3 point) et des effets d'interaction (- 0,2 point) (figure 6). Contrairement à la période précédente, et alors que les régressions logistiques laissaient apparaître des changements dans les coefficients estimés, la décomposition d'Oaxaca-Blinder ne fait apparaître aucun changement de comportement significatif permettant d'expliquer la baisse modérée de la part des acquéreurs. *A contrario*, les modifications dans la structure de la population sont à même d'expliquer en partie cette baisse. Ainsi, l'augmentation de la part des 60-69 ans explique significativement la réduction de la part des acheteurs (- 0,3). Si la baisse du nombre de ménages ayant perçu une donation financière entre 2010 et 2015 contribue à la baisse de la part des acheteurs, celle-ci est compensée par l'augmentation du nombre d'héritiers entre les deux enquêtes. ■

Pour en savoir plus

Arnold C., Boussard J., « L'accès à la propriété en recul depuis la crise », in *Les conditions de logement en France*, coll. « Insee Références », édition 2017.

Arrondel L., Garbinti B., Masson A., « Inégalités de patrimoine entre générations : les donations aident-elles les jeunes à s'installer ? », *Économie et Statistique* n° 472-473, décembre 2014.

Blinder A. S., "Wage Discrimination: Reduced Form and Structural Estimates", *Journal of Human Resources*, vol. 8, n° 4, 1973.

Jann B., "The Blinder-Oaxaca decomposition for linear regression models", *The Stata Journal* 8(4), mai 2008.

Le Bayon S., Levasseur S., Madec P., « Achat de la résidence principale : le profil des ménages français pendant les années 2000 », in *Ville et logement*, coll. « Revue de l'OFCE » n° 128, avril 2013.

Oaxaca R., "Male-Female Wage Differentials in Urban Labor Markets", *International Economic Review*, vol. 14, n° 3, octobre 1973.

Sutter C., Faubert V., Monnet E., « Malgré la reprise du pouvoir d'achat, la construction de logements continuerait de baisser en 2015 », *Note de conjoncture*, Insee, juin 2015.

Des transmissions de patrimoine plus fréquentes mais de montants plus faibles en France que dans les autres grands pays de la zone euro

Une comparaison fondée sur les données de l'enquête européenne HFCS

Jérôme Coffinet et Michel Mouliom*

Les transmissions d'actifs entre les générations, qu'il s'agisse des donations ou des héritages, affectent significativement les niveaux d'accumulation de patrimoine des ménages bénéficiaires. Ainsi, tout au long du cycle de vie, le patrimoine net médian des ménages héritiers ou donataires est supérieur à celui des ménages n'ayant bénéficié d'aucun transfert. En France, l'écart entre la médiane du patrimoine net des ménages héritiers ou donataires et celle des ménages n'ayant bénéficié d'aucun transfert est de 175 000 euros environ sur la tranche d'âge – de la personne de référence du ménage – des 50-59 ans.

Les transferts de patrimoine bénéficient à environ un quart des ménages en Allemagne, 30 % à 35 % en Espagne et en Italie, 45 % en France. La France se distingue par une plus large diffusion des transferts mais aussi par des montants transmis en moyenne plus modestes, par contraste notamment avec l'Italie. Ces spécificités peuvent s'expliquer par des particularités socio-démographiques et culturelles, ainsi que par les règles fiscales nationales.

Par ailleurs, les ménages donataires présentent un patrimoine net plus élevé que celui des autres ménages en raison des caractéristiques des donations et de leur profil. En effet, les premières donations sont perçues à un âge plus précoce que les premiers héritages : même si leur montant reste comparable à celui des héritages, elles accroissent ainsi plus rapidement le patrimoine des ménages bénéficiaires. Les personnes de référence des ménages donataires apparaissent en général plus diplômées que les personnes de référence des autres catégories de ménages, elles présentent également une plus grande propension à prendre des risques financiers et à entreprendre que les autres catégories de ménages. Ces caractéristiques sont en général associées à un revenu plus élevé. Ces faits stylisés sont particulièrement avérés, dans l'ordre des quatre pays étudiés, en Allemagne, puis en France, en Italie et en Espagne.

En 2014, d'après les données de l'enquête européenne HFCS (*Household Finance and Consumption Survey*, encadrés 1 et 2), plus d'un quart des ménages ont bénéficié d'au moins une transmission de patrimoine dans leur vie dans les quatre principaux pays de la zone euro (Allemagne, France, Italie, Espagne). C'est en France que la part des ménages concernés est la plus importante (*figure 1*) : 45 % des ménages français déclarent avoir bénéficié d'au moins une transmission au cours de leur histoire. Suivent l'Espagne (33 %), l'Italie (32 %) et l'Allemagne (27 %).

* Jérôme Coffinet et Michel Mouliom, Banque de France.

Les idées exposées dans ce dossier reflètent l'opinion personnelle de leurs auteurs et n'expriment pas nécessairement la position de la Banque de France. Les éventuelles erreurs ou omissions sont de la responsabilité des auteurs.

L'enquête HFCS

Depuis 2006, le réseau européen HFCN (*Household Finance and Consumption Network*) mène une enquête sur le patrimoine (actifs et endettement), les revenus et les habitudes de consommation des ménages de la zone euro (dite enquête HFCS, *Household Finance and Consumption Survey*).

Cette enquête vise à mieux comprendre les comportements individuels d'endettement et d'épargne, afin d'identifier l'effet des chocs économiques non seulement sur les grands agrégats, mais aussi sur les distributions de patrimoine au sein des populations. L'objectif est ainsi de mieux connaître les effets de la politique monétaire et d'identifier les vulnérabilités financières des ménages. Les données disponibles permettent également, du fait de leur relative homogénéité méthodologique, de dresser des études structurales entre les différents pays de la zone euro, et de caractériser les déterminants socio-démographiques des comportements d'épargne, de consommation, d'endettement et d'accumulation de patrimoine des ménages européens. De ce point de vue, l'enquête HFCS constitue une source d'information originale.

L'utilisation des données issues de l'enquête doit néanmoins faire l'objet de certaines précautions. En premier lieu, les données d'enquêtes réalisées auprès des ménages (auto-évaluation de leurs actifs par les ménages) ne sont habituellement pas réconciliées avec celles de la comptabilité nationale (actifs évalués à leur valeur de marché) ou les sources administratives. Deuxièmement,

la mise en œuvre décentralisée de l'enquête conduit à ce que la mesure de certains actifs ne soit pas totalement comparable d'un pays à l'autre ou que la qualité de la collecte puisse différer. Troisièmement, l'échantillonnage le plus précis possible constitue un enjeu technique et pratique majeur, afin de mesurer en particulier les actifs des catégories de ménages dont le patrimoine est le plus important.

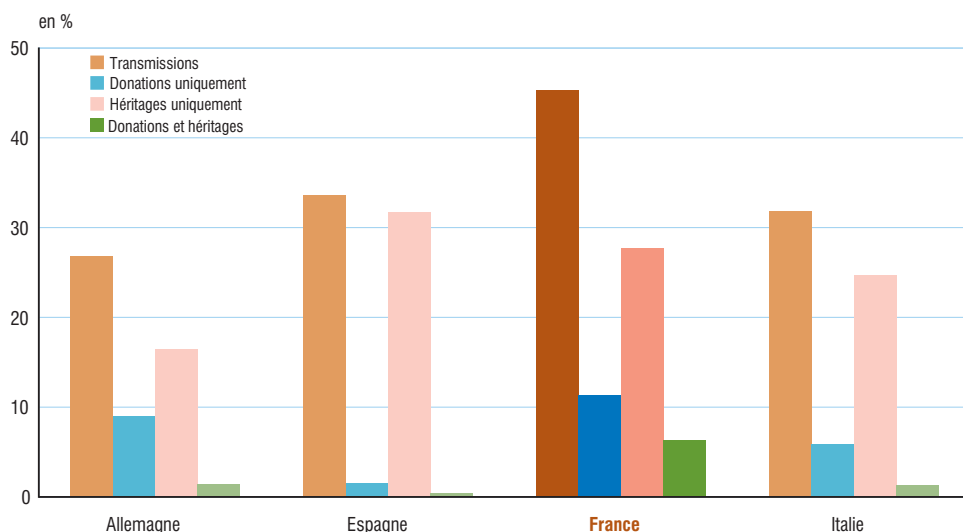
Concernant les transmissions intergénérationnelles, les données disponibles dans l'enquête HFCS portent davantage sur les bénéficiaires et la nature des transmissions que sur les caractéristiques des transmetteurs.

La mise en œuvre de l'enquête est décentralisée auprès des banques centrales nationales et, le cas échéant, des instituts statistiques nationaux. En France, cette enquête fait l'objet d'un partenariat entre la Banque de France et l'Institut national de la statistique et des études économiques, qui mène depuis 1986 (tous les six ans jusqu'en 2010, tous les trois ans à partir de 2014) une enquête sur le patrimoine des ménages français.

La deuxième vague de l'enquête HFCS, sur laquelle repose cette étude, a été réalisée en 2014 pour la plupart des pays ; pour l'Espagne, elle a eu lieu en 2011. Elle porte sur un échantillon représentatif de 84 626 ménages européens (dont 12 035 pour la France, 4 461 pour l'Allemagne, 6 106 pour l'Espagne et 8 156 pour l'Italie). La prochaine vague de collecte portera sur les années 2017-2018 ; les résultats en seront publiés en 2019.

Avertissement : les montants agrégés issus des enquêtes auprès des ménages, dont l'enquête HFCS, sont généralement inférieurs aux agrégats équivalents de la comptabilité nationale. Cette sous-évaluation peut s'expliquer notamment par les difficultés méthodologiques de mesure du patrimoine des plus riches. La présente étude s'inscrit dans le cadre de l'utilisation des données d'enquêtes, à savoir une description de la distribution des patrimoines, des taux de détention des actifs patrimoniaux et du comportement micro-économique des ménages. Seules les données issues des bases de l'enquête HFCS sont utilisées, assurant la cohérence des résultats et des comparaisons entre les pays étudiés [Girardot et Marionnet, 2007]. Il n'est pas indiqué d'inférer des chiffres présentés dans le dossier des montants agrégés qui pourraient différer des données officielles de la comptabilité nationale.

1. Parts de ménages bénéficiaires de transmissions (héritages ou donations)



Champ : ménages ordinaires résidant en Allemagne, Espagne, France et Italie.

Sources : BCE ; Banque de France, HFCS vague 2.

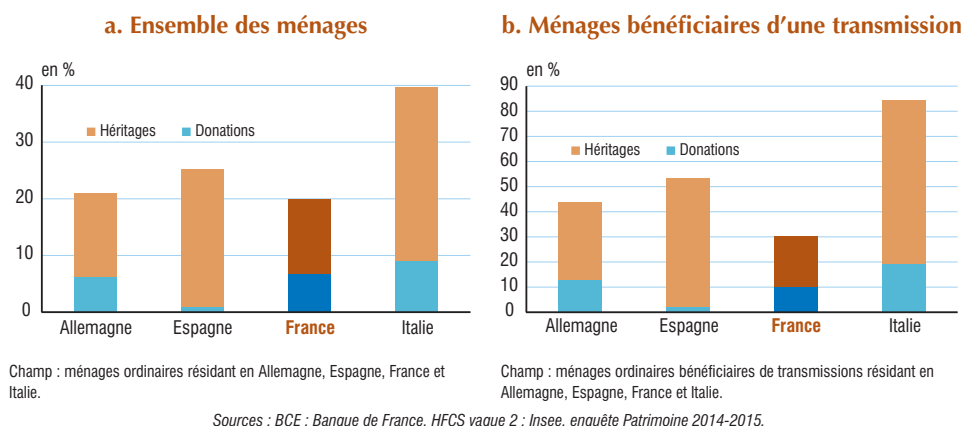
Les ménages français déclarent plus de transmissions, mais pour des montants plus faibles

Les ménages français ont déclaré davantage de transmissions reçues quelle qu'en soit la nature (donation ou héritage). 17 % des ménages français ont en particulier reçu une donation (11 % une donation seule et 6 % une donation et un héritage). Ils sont suivis dans l'ordre par les ménages allemands (10 %), italiens (7 %) et espagnols (2 %). La faible diffusion des donations en Espagne est à rapprocher d'un départ plus tardif¹ des enfants du domicile familial qu'en France ou en Allemagne, par exemple, et d'un poids plus élevé des héritages, notamment sous forme de logements, à des âges plus avancés.

En valeur, selon les données de l'enquête HFCS, le patrimoine reçu représente environ 20 % du stock de patrimoine brut de l'ensemble des ménages en Allemagne et en France, 25 % en Espagne et 40 % en Italie (figure 2a). Sur le champ des ménages ayant reçu au moins une transmission, celle-ci représente une proportion du stock de patrimoine très élevée en Italie : 84 % (figure 2b). Suivent l'Espagne (53 %), l'Allemagne (43 %) et la France (30 %). Ce résultat remarquable pour l'Italie, corroboré par d'autres auteurs (Cannari et D'Alessio [2008] évaluent la part des transmissions capitalisées dans le patrimoine net des bénéficiaires à 103,4 % sur la base de données d'enquête auprès des ménages), s'explique notamment par le montant relativement élevé des transferts unitaires dans ce pays. Les données de l'enquête SHARE (*Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe*) montrent ainsi que près de la moitié des ménages italiens prévoient un héritage de montant supérieur à 150 000 euros [Blome *et al.*, 2009], nettement plus qu'en Allemagne ou en France.

1. Selon les données de l'enquête d'Eurostat portant sur l'âge de départ du domicile parental, celui-ci interviendrait en 2014 autour de 30 ans en Espagne et en Italie, contre moins de 24 ans en France et en Allemagne.

2. Part des transmissions reçues dans le patrimoine brut agrégé des ménages



À l'appui de ces éléments, les montants médian et moyen des transmissions calculés dans la présente étude sont aussi – en termes relatifs – très élevés en Italie (*figure 3*). Cela peut également être mis en regard des taux de taxation très faibles dont bénéficient les donations et les héritages depuis les réformes mises en place par les gouvernements Berlusconi (*encadré 3*) et de la très large diffusion des transmissions immobilières dans ce pays (86 % des transmissions incluent un logement², contre 62 % en Espagne, 54 % en Allemagne et 37 % en France). En France, les montants transmis sont relativement faibles mais la part des transmissions reçues dans le patrimoine brut est comparable avec celle des autres pays du fait de la plus forte diffusion des transferts.

Si les personnes de référence des ménages bénéficiaires de transferts présentent des profils proches, les supports de transmission varient selon les pays

Les personnes de référence des ménages ayant reçu une transmission dans leur vie sont âgées, en moyenne, à la date de l'enquête, de 59 ans en Italie, 58 ans en Espagne, 57 ans en France et 54 ans en Allemagne (*figure 4*). Les premières donations sont perçues en moyenne entre 32 ans (Espagne) et 36 ans (France). Les premiers héritages sont reçus en moyenne entre 37 ans (Italie) et 44 ans (France), du fait notamment de l'arrivée plus tardive des enfants au cours du cycle de vie et d'une différence plus importante entre l'âge du père et de la mère en Italie, ce qui, à espérance de vie équivalente, peut expliquer une réception en moyenne plus précoce du premier héritage.

Pour les ménages ayant reçu une donation, le niveau d'étude de la personne de référence est plus élevé que pour les ménages héritiers ou n'ayant bénéficié d'aucune transmission (*figure 5*). Ce fait est avéré en moyenne sur l'ensemble des quatre pays et pour chacun d'entre eux pris séparément, et il est marquant en Allemagne et en France par exemple, où respectivement 26 % et 24 % des ménages n'ayant reçu ni donation ni héritage ont un niveau d'études supérieur, contre 40 % et 44 % de ceux ayant reçu une donation. En Italie, l'écart est moindre (12 % contre 20 %) et n'apparaît pertinent en Espagne que si on regroupe à la fois les ménages ayant

2. En accord, un article récent de Stark et Nicinska [2015] évalue la part des héritiers italiens ayant reçu un bien immobilier à 82 % sur les données de l'enquête SHARE, plus que dans chacun des trois autres pays étudiés.

3. Montants des transmissions reçues

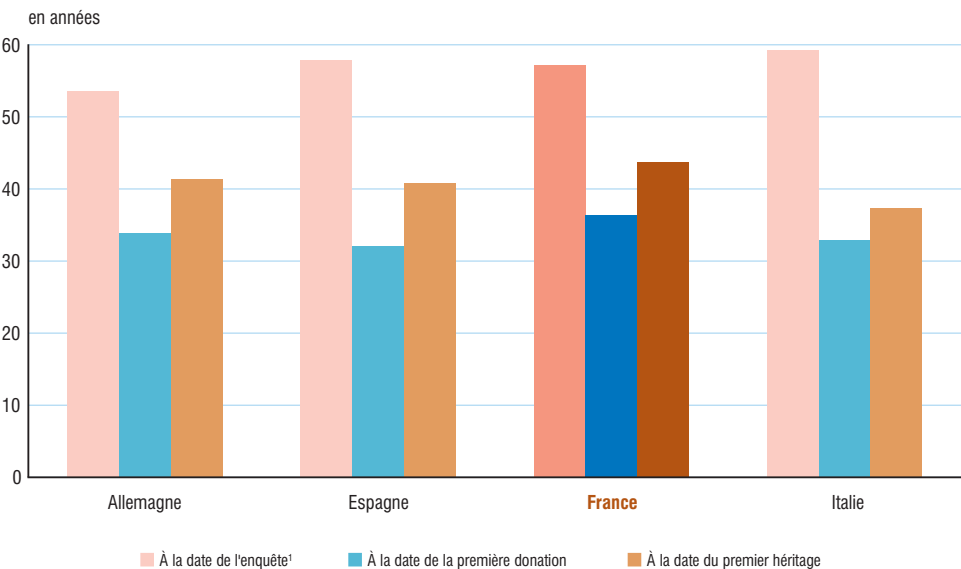
en euros constants 2014

	Transfert moyen	Transfert médian	Donation moyenne	Donation médiane	Héritage moyen	Héritage médian
Allemagne	186 300	71 000	143 000	37 100	197 200	80 000
Espagne	230 400	80 200	160 100	96 600	231 600	77 700
France	135 400	41 100	118 600	52 500	120 800	29 400
Italie	294 600	154 900	296 400	162 800	279 600	150 000

Champ : ménages ordinaires bénéficiaires de transmissions résidant en Allemagne, Espagne, France et Italie.

Sources : BCE ; Banque de France, HFCS vague 2 ; Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

4. Âge moyen de la personne de référence des ménages bénéficiaires de transmissions



1. La deuxième vague de l'enquête HFCS a été réalisée en 2011 pour l'Espagne et en 2014 pour les autres pays.

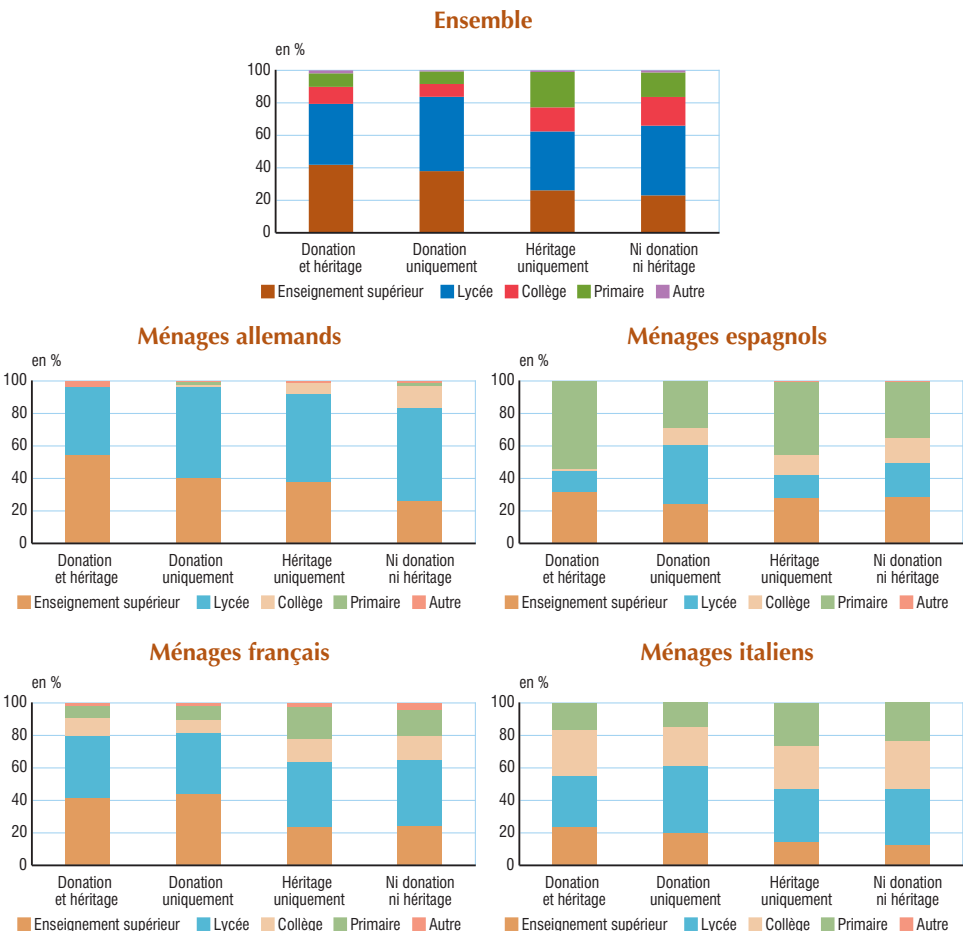
Champ : ménages ordinaires bénéficiaires de transmissions résidant en Allemagne, Espagne, France et Italie.

Sources : BCE ; Banque de France, HFCS vague 2.

un niveau d'études supérieur et un niveau lycée : 50 % des ménages n'ayant reçu ni donation ni héritage ont un niveau d'études supérieur ou égal au lycée, contre 61 % des bénéficiaires de donations. De même, les donataires comptent en proportion plus de personnes de référence dans les catégories socio-professionnelles supérieures. Ces éléments indiquent une plus forte concentration des donations chez les ménages appartenant aux catégories supérieures de revenus, de patrimoine et d'éducation, ainsi qu'illustré dans le cas de la France par d'autres études [Arrondel, 2006].

En Allemagne et en France (l'origine de la transmission n'étant renseignée ni pour l'Espagne ni l'Italie), les transmissions émanent très majoritairement des parents (pour respectivement 73 % et 87 % des ménages ayant reçu une transmission) puis des grands-parents – 14 % des ménages ayant reçu une transmission en Allemagne en ont reçu de leurs grands-parents, contre 11 % en France. 17 % des ménages ayant reçu une transmission en Allemagne en ont reçu d'autres membres de leurs familles, contre 10 % en France.

5. Répartition des ménages allemands, espagnols, français et italiens ayant reçu une transmission par niveau d'études de la personne de référence



Champ : ménages ordinaires bénéficiaires de transmission résidant en Allemagne, Espagne, France et Italie.
Sources : BCE ; Banque de France, HFCS vague 2.

En France, 63 % des ménages bénéficiaires de transmissions (donations et héritages confondus) les ont reçues sous forme d'argent et 37 % d'un logement (*figure 6*). Ces proportions sont inversées dans les autres pays : la réception de logements concerne une majorité de ménages bénéficiaires en Italie (86 %), en Espagne (63 %) et dans une moindre mesure en Allemagne (54 %). Ce résultat peut s'expliquer par la proportion plus importante de ménages propriétaires de leur résidence principale en Italie et en Espagne qu'en France ou en Allemagne (respectivement 68 % et 83 % contre 59 % et 44 % selon les données de cette même enquête). En outre, le support de la transmission peut faire l'objet de régimes fiscaux différents selon les pays. Par exemple, en Allemagne, la transmission de la maison familiale aux enfants fait l'objet de certaines exemptions afin de préserver la propriété des maisons de famille ; en Italie, il est possible de déclarer une valeur cadastrale en général plus avantageuse plutôt que la valeur de marché du bien immobilier ; en Espagne, l'abattement comporte une part spécifique équivalente à 95 % du bien immobilier. Par ailleurs, comme

Différences méthodologiques entre les enquêtes HFCS et Patrimoine

Les variables de l'enquête HFCS sont produites à partir de variables de l'enquête Patrimoine conformément à des définitions et des méthodes de calcul qui peuvent quelquefois différer.

Le calcul des agrégats patrimoniaux fait ainsi apparaître des écarts entre les montants calculés à partir des données de l'enquête Patrimoine et ceux calculés à partir des données de l'enquête HFCS.

En particulier, contrairement à l'enquête Patrimoine, l'enquête HFCS prend en compte les prêts des ménages à des particuliers dans le calcul des actifs financiers, ainsi que les *leasings* professionnels dans le calcul des dettes. En revanche, contrairement à l'enquête HFCS, l'enquête Patrimoine prend en compte les produits d'assurance-vie conjointe (assurances réalisées en cas de décès d'un conjoint), les assurances-vie détenues par les moins de 16 ans et les retraites sur-complémentaires.

In fine, en 2014-2015, le patrimoine net moyen est de 243 100 euros au sens HFCS contre 235 900 euros au sens de l'enquête Patrimoine, soit une différence de 3,0 %. Le patrimoine net médian est de 113 300 euros au sens HFCS contre 113 900 euros au sens de l'enquête Patrimoine, soit une différence de 0,5 %.

En ce qui concerne le champ des transmissions de patrimoine, seules les trois premières transmissions par ordre d'importance sont retenues dans HFCS ; 2,5 % des ménages bénéficiaires de transmissions en ayant reçu plus de trois, il en résulte, pour la population des ménages bénéficiaires, une sous-estimation des montants de patrimoine reçus par transmission de 1,1 % (700 euros) pour les donations, et de 0,3 % (200 euros) pour les héritages.

Dans l'ensemble de l'étude, conformément à l'information disponible dans l'enquête HFCS, l'analyse est conduite au niveau des transmissions reçues par les ménages dans leur ensemble (typiquement la personne de référence et le conjoint), et non individu par individu.

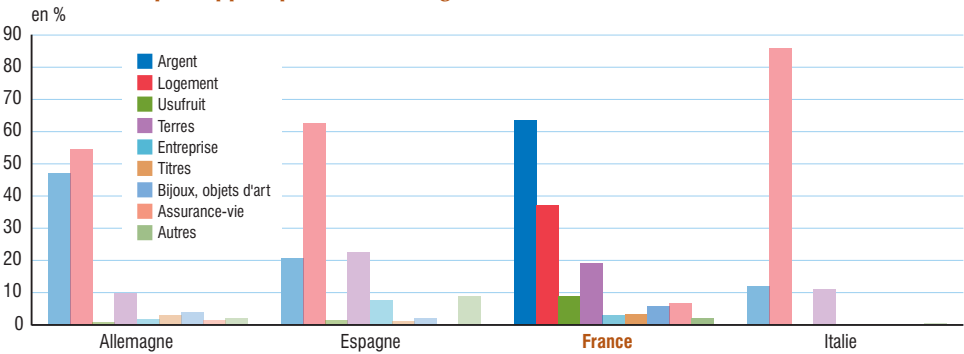
Enfin, dans l'enquête HFCS, le montant des transmissions est déclaré à la date de sa réception. Afin de rendre les transmissions passées et le patrimoine courant comparables, les montants reçus ont été actualisés, sur la durée de détention des donations et héritages, sur la base de l'indice des prix immobiliers de chaque pays pour les transmissions immobilières, et d'une moyenne de l'indice des prix immobiliers et du taux des emprunts-phares de chaque pays pour les autres types de transmissions.

souligné par une étude de la Commission européenne [2014], outre la transmission, la France se caractérise par une fiscalité sur la détention immobilière relativement plus pénalisante que dans les autres pays (la part des taxes immobilières dans le total des revenus s'élève à 6,2 % en France, contre respectivement 5,4 %, 3,4 % et 1,8 % en Espagne, Italie et Allemagne). Par contraste, la fiscalité afférente aux transmissions en argent en France – donations et dons apparentés tels que dons manuels et présents d'usage – peut également inciter des donations de plus petits montants et plus fréquentes (encadré 3). Comparativement aux trois autres pays étudiés, la transmission d'argent peut donc sembler moins pénalisée fiscalement en France que celle de biens immobiliers. La réception de terres concerne respectivement 23 % des ménages bénéficiaires en Espagne, 19 % en France, 11 % en Italie et 10 % en Allemagne. Enfin, au rang des particularités nationales, 7 % des ménages bénéficiaires français ont reçu des assurances-vie et 8 % des ménages espagnols, des entreprises.

Les donataires présentent des caractéristiques différentes des héritiers et des non-bénéficiaires de transferts

Quels que soient la tranche d'âge et le pays considérés, le patrimoine net médian des ménages héritiers ou donataires est supérieur à celui des ménages qui ne sont ni donataires ni héritiers (figure 7). Les profils de ces courbes suivent une trajectoire « en cloche » caractéristique de l'accumulation de richesses selon la théorie du cycle de vie [Ando et Modigliani, 1963 ; Modigliani, 1988], illustrant sous certaines hypothèses que les agents épargnent pendant la période d'activité et désépargnent pendant la retraite.

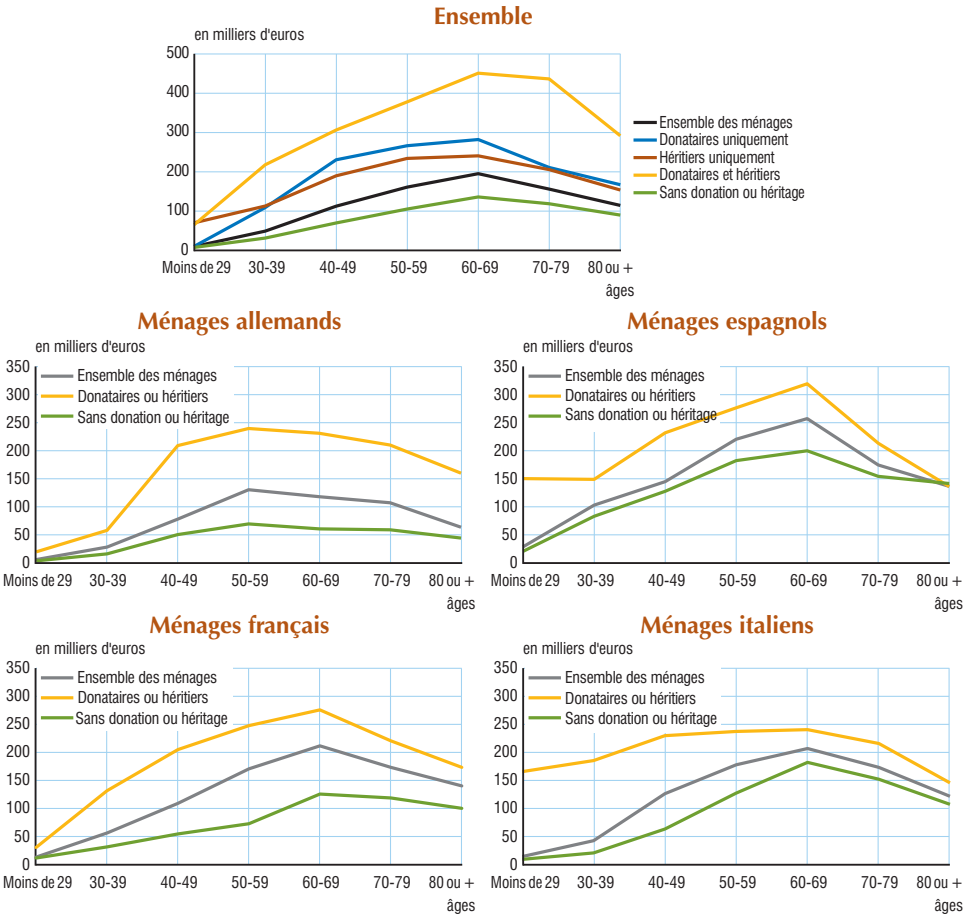
6. Part de chaque support parmi les ménages bénéficiaires de transmissions



Champ : ménages ordinaires bénéficiaires de transmissions résidant en Allemagne, Espagne, France et Italie

Sources : BCE ; Banque de France, HFCS vague 2.

7. Patrimoine net médian des ménages allemands, espagnols, français et italiens selon l'âge de la personne de référence



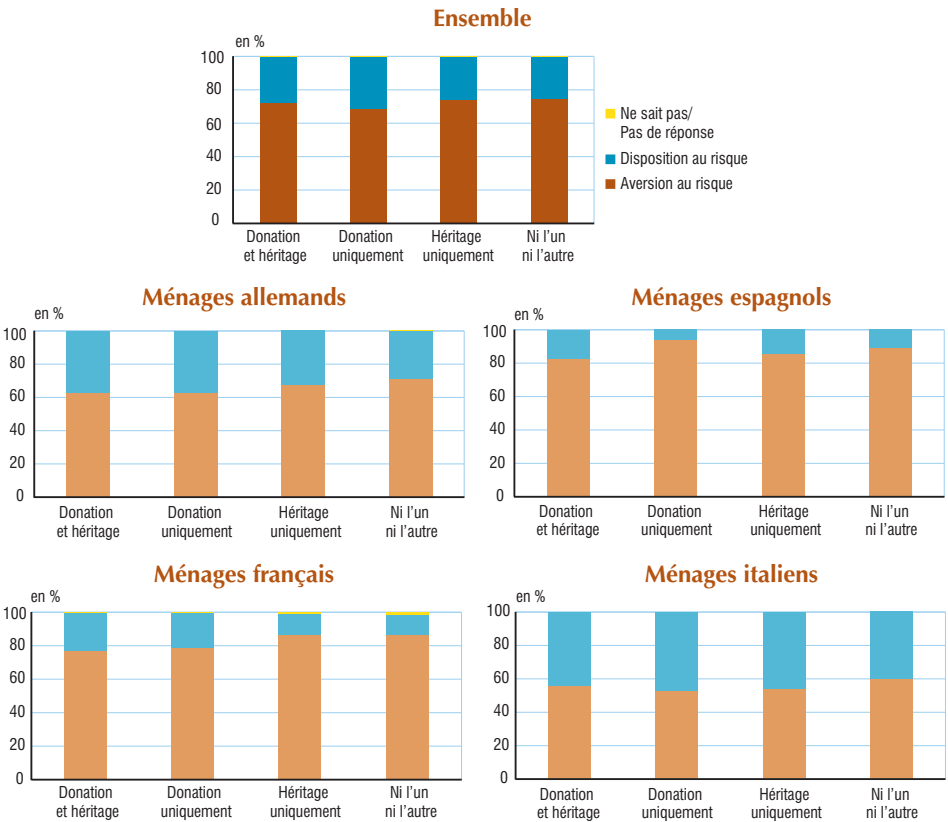
Champ : ménages ordinaires résidant en Allemagne, Espagne, France ou Italie.

Sources : BCE ; Banque de France, HFCS vague 2.

Sur les tranches d'âge 40-49 ans, 50-59 ans et 60-69 ans, le patrimoine net médian des ménages exclusivement donataires est supérieur de plus de 30 000 euros à celui des ménages exclusivement héritiers, sur le champ de l'ensemble des quatre pays étudiés. De plus, la réception de la première donation précède celle du premier héritage de 4 ans en Italie, 7 ans en Allemagne, 8 ans en France et 9 ans en Espagne (figure 4). Une comparaison des niveaux d'études, des catégories socioprofessionnelles, des comportements vis-à-vis du risque et de la propension à l'entrepreneuriat des donataires et des héritiers contribue à éclairer cette problématique. En particulier, outre l'effet mécanique de la transmission sur le patrimoine des donataires, trois faits stylisés importants semblent se dégager sur la tolérance au risque, la capacité d'entreprise et les revenus des donataires.

La part de ménages disposés à prendre des risques financiers pour générer des revenus est de 32 % pour les ménages exclusivement donataires contre 26 % pour les ménages exclusivement héritiers (25 % pour les ménages qui ne sont ni héritiers ni donataires) (figure 8). La différence est particulièrement marquée en France (21 % contre 12 %). Cette relative tolérance au risque plus élevée des ménages donataires peut s'accompagner d'un effet multiplicateur non seulement sur le patrimoine, mais également sur les revenus, le patrimoine davantage diversifié en matière de supports étant susceptible de produire des revenus fonciers ou du capital financier supplémentaires.

8. Répartition des ménages allemands, espagnols, français et italiens selon leur attitude vis-à-vis du risque financier



Champ : ménages ordinaires résidant en Allemagne, Espagne, France ou Italie.
Sources : BCE ; Banque de France, HFCS vague 2.

La fiscalité des transmissions intergénérationnelles dans les principaux pays de la zone euro

Les pays faisant l'objet du dossier (Allemagne, Espagne, France, Italie) présentent quelques grands traits communs quant à la définition des régimes fiscaux applicables aux transmissions, mais des dispositifs de mise en œuvre très spécifiques. Sans prétendre à une vision globale (voir pour cela une étude de la Commission européenne [2014]), cet encadré présente les principaux faits stylisés afférents aux régimes fiscaux sur la transmission de patrimoine de ces pays, en mettant en avant les facteurs communs et les différences, pour montrer en quoi ces dernières peuvent expliquer les résultats de l'enquête.

Un cadre juridique aux grands principes partagés

Les quatre pays étudiés disposent d'un régime de taxation des héritages et donations (*Erbschaft und Schenkungsteuer* en Allemagne, *Impuesto sobre Sucesiones y Donaciones* en Espagne, *Droits de mutation à titre gratuit* en France, *Imposta di successione e donazione* en Italie). Ce n'est pas nécessairement le cas partout dans l'Union européenne, par exemple pour certains pays d'Europe centrale et orientale. Il s'agit d'un régime général, déclenché par le transfert et non la propriété résultante. L'autorité compétente est le gouvernement central ou fédéral, sauf en Espagne où ce sont les Communautés qui administrent cette taxe. En règle générale, au sein de chaque pays, le régime fiscal applicable aux donations est proche de celui des héritages. Les droits sont perçus au titre de la résidence des actifs pour les quatre pays, du bénéficiaire et de l'émetteur de la transmission en Allemagne et en France, du bénéficiaire en Espagne et de l'émetteur en Italie.

Une échelle de taxation très spécifique à chaque pays

La mise en œuvre de ces principes au sein des quatre grandes économies de la zone euro diffère néanmoins sensiblement. L'Italie se caractérise par une structure des taux d'imposition des transmissions très simple, alors que la diversité des échelles de taxation est particulièrement complexe en Espagne, ce d'autant plus que la mise en œuvre est décentralisée au niveau des Communautés. L'Allemagne et la France présentent des situations intermédiaires. Dans la plupart des pays, les taux de taxation des transmissions dépendent du lien de parenté entre le donateur et le donataire (plus le lien est étroit, plus le taux est faible), du montant de la donation (plus le montant est élevé, plus le taux est élevé), et dans certains cas de la nature des biens transmis (cas des terres notamment).

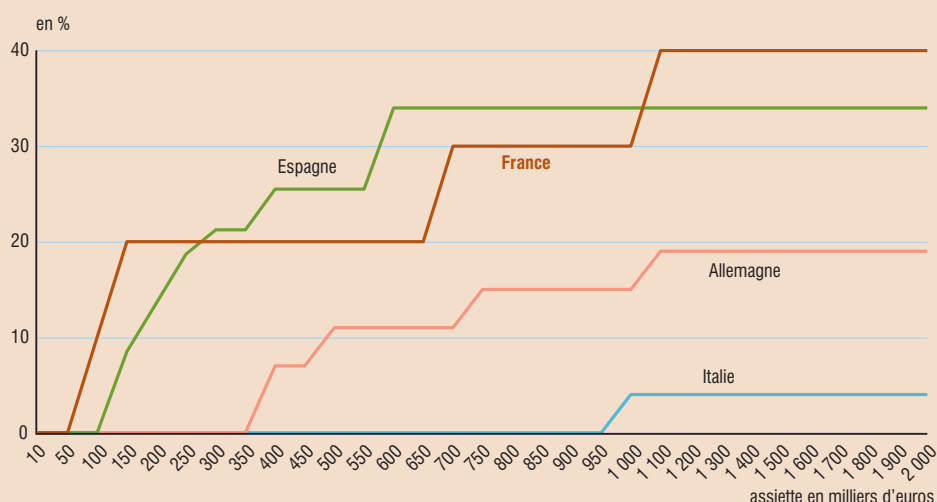
Ce faisant, il est impossible de présenter une comparaison directe des structures de taux de prélèvement sur les transmissions par pays. Il est néanmoins envisageable de comparer les intervalles de taux applicables aux relations de donations et héritages les moins taxées (entre conjoints et parents-enfants) et les plus taxées (entre tiers) (*figure 1*).

1. Intervalles de taux applicables

	Moins taxés	Plus taxés
Allemagne	[7 % ; 30 %]	[30 ; 50 %]
Espagne	[8 % ; 34 %]	[15 % ; 68 %]
France	[5 % ; 45 %]	60 %
Italie	4 %	8 %

En s'appuyant sur les taux marginaux de taxation des transmissions entre parents et enfants (hors abattements) en fonction de l'assiette (*figure 2*), la taxation des transmissions est plus faible en Italie et s'appuie sur une taxe forfaitaire. La progressivité est manifeste en France, de même qu'en Espagne. L'Allemagne présente une situation intermédiaire.

2. Taux marginal de taxation des transmissions entre parents et enfants (hors abattements) en fonction de l'assiette



Champ : Allemagne, Espagne, France, Italie.
Sources : Ernst & Young ; Banque de France.

Le régime des exonérations dépend également de chaque pays

Le régime des abattements dépend lui aussi fortement du pays, du type de transfert et de la nature de la relation considérés. Pour un héritage d'un parent vers un enfant, il atteint 100 000 euros en France (il était de 159 325 euros jusqu'en août 2012), 400 000 euros en Allemagne, 1 000 000 euros en Italie mais ce seuil d'abattement peut également dépendre de la nature du bien transmis. En Espagne, il vaut en général 95 % de la valeur immobilière du transfert (dans la limite de 123 000 euros), auxquels s'ajoutent 48 000 euros, mais il dépend également de l'âge du bénéficiaire et de son handicap éventuel.

Des exonérations additionnelles existent sur la transmission du patrimoine professionnel (allant de 75 % en France à 100 % en Allemagne et en Italie) et parfois sur la transmission du patrimoine immobilier en Allemagne ou en Italie (dérogation sur l'évaluation de la valeur du bien notamment).

En France, les taxes sur la succession sont dues pour tous les transferts au moment du décès, qu'ils résultent d'un héritage ou d'un don en raison de la mort, comme d'une donation entre époux. La taxe sur les donations est, en principe, due par le donataire. Toutefois, elle peut être payée par le donateur sans que ce paiement soit considéré comme un cadeau supplémentaire et donc lui-même taxé. La réforme de 2012 a abaissé le seuil d'abattement, rendu renouvelable le plafond d'exonération des dons d'argent, supprimé la revalorisation annuelle des barèmes, allongé le délai du rappel fiscal et supprimé le mécanisme de lissage. Globalement, ces mesures ont contribué à alourdir la taxation des transmissions. Par rapport aux trois autres pays étudiés, la France se distingue encore quant à la capacité pour les donateurs de réaliser tous les quinze ans des dons en argent exemptés de taxation jusqu'à des seuils relativement élevés (31 865 euros pour un même donataire et un même donateur), ainsi que par le régime des présents d'usage, dont le plafond a été évalué par la Cour de cassation en 2012 à 2 % du patrimoine du donateur.

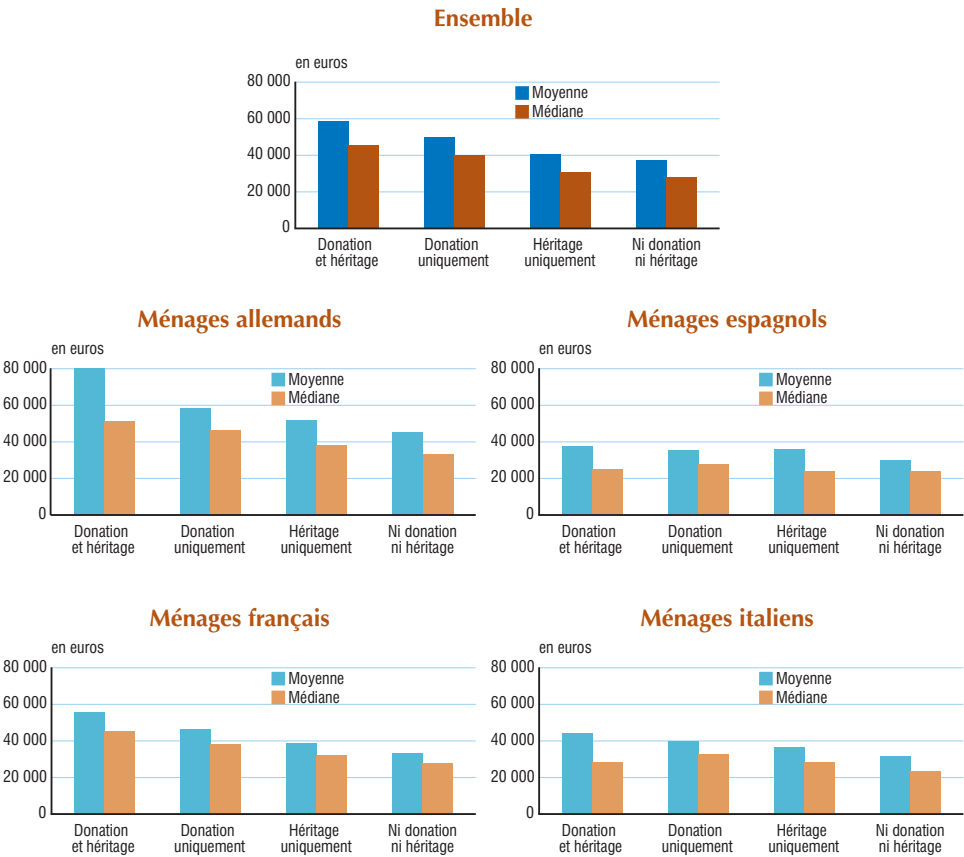
De ce fait, le produit des taxes sur les transmissions est variable : en 2012, il atteint 0,42 % du PIB en France, 0,22 % en Espagne, 0,16 % en Allemagne et 0,04 % en Italie.

Ainsi, le revenu disponible annuel moyen des ménages donataires est supérieur de 9 000 euros à celui des ménages héritiers et de plus de 12 500 euros à celui des ménages sans héritage ni donation, mais inférieur de 8 500 euros environ au revenu moyen des bénéficiaires des deux types de transmission (figure 9)³. L'écart de revenus moyens entre les ménages bénéficiaires des deux types de transmissions et ceux n'en ayant reçu aucune est le plus élevé en Allemagne (plus de 35 000 euros), suivie de la France (22 000 euros), de l'Italie (12 000 euros) et de l'Espagne (7 000 euros).

Si le revenu moyen des ménages donataires est plus élevé, c'est aussi parce que la population des ménages donataires est différente de l'ensemble des ménages : le niveau de formation de la personne de référence est plus élevé, par exemple. Néanmoins, même en neutralisant ces facteurs, des écarts de revenus significatifs persistent.

Par ailleurs, les transmissions sont susceptibles d'être associées à une plus forte probabilité de détention d'entreprises mais, là encore, il convient de distinguer donation et héritage. Ainsi, la part de ménages dont la personne de référence détient une entreprise est de 17 % pour les ménages donataires, de 13 % pour les ménages héritiers et de 9 % pour les ménages

9. Revenus disponibles annuels des ménages allemands, espagnols, français et italiens selon la transmission reçue



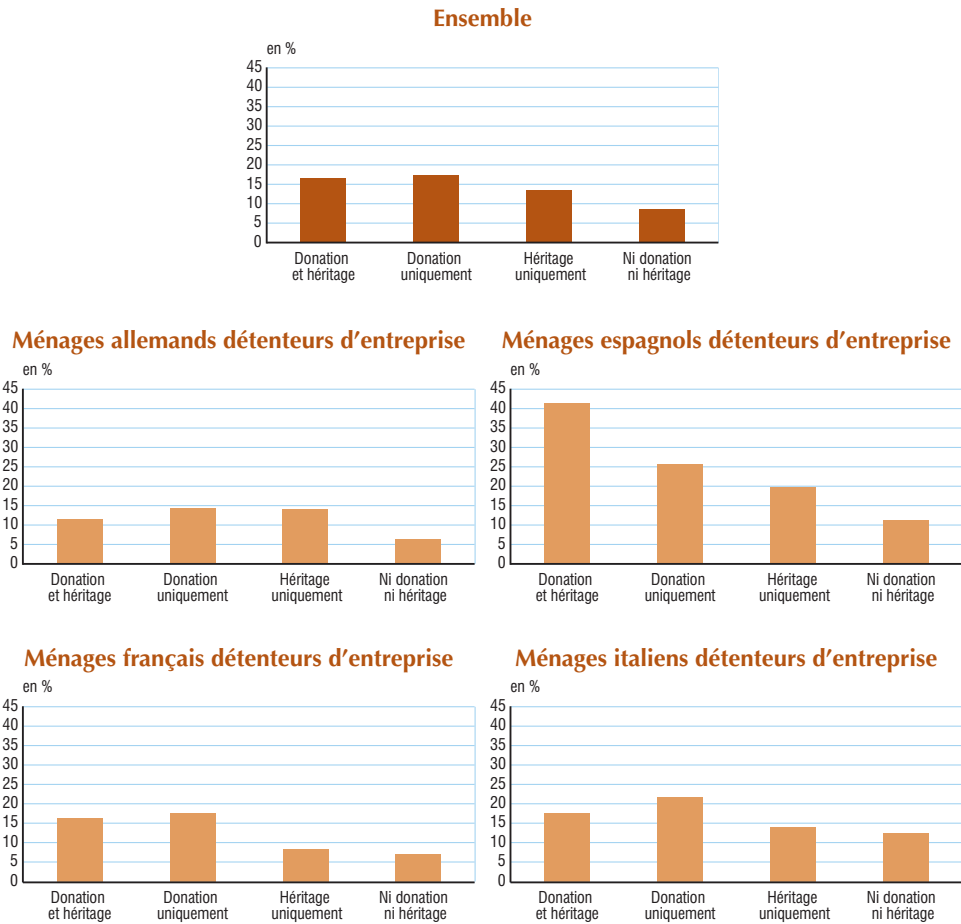
Champ : ménages ordinaires résidant en Allemagne, Espagne, France et Italie.
Sources : BCE ; Banque de France, HFCS vague 2.

3. Il s'agit de différences statistiquement significatives d'après un test d'égalité des moyennes.

sans héritage ni donation (figure 10). L'héritage en lui-même présente moins d'effet sur la détention d'entreprise, au contraire de la donation [Arrondel et al., 2014]. Le niveau d'études de la personne de référence et la propension à prendre des risques et à détenir une entreprise des ménages donataires étayent l'hypothèse que ceux-ci réunissent des caractéristiques et un environnement susceptibles de favoriser une utilisation du capital reçu génératrice de plus de richesse patrimoniale.

Afin d'asseoir ces conclusions et de raisonner « toutes choses égales par ailleurs », un modèle économétrique est estimé (encadré 4). Celui-ci permet de confirmer la plupart des résultats présentés dans ce dossier, ainsi que d'affiner certaines analyses. En premier lieu, il montre que la probabilité d'une transmission est plus élevée pour les ménages français que pour ceux des trois autres pays étudiés. Dans tous les pays, la probabilité d'une donation augmente significativement avec le niveau de formation du donataire et diminue avec son âge à partir de la tranche 40-49 ans. Les montants reçus augmentent également avec le niveau de formation du bénéficiaire et ils sont plus faibles en France qu'en Allemagne, en Italie ou en Espagne. Enfin, le montant reçu des donations est significativement plus élevé lorsqu'il provient d'un des parents. ■

10. Proportion des ménages détenteurs d'entreprise allemands, espagnols, français, italiens



Champ : ménages ordinaires résidant en Allemagne, Espagne, France et Italie.
 Sources : BCE ; Banque de France, HFCS vague 2.

Une analyse économétrique confirme les faits stylisés « toutes choses égales par ailleurs »

Afin de quantifier les contributions de chaque variable et de confirmer les résultats présentés dans l'article sous un angle descriptif, on estime un modèle économétrique parcimonieux en deux étapes « à la Heckman » [1979]. Le modèle de Heckman est utilisé lorsque la variable dépendante n'est observable que sur un certain intervalle. On doit donc modéliser avant de faire la régression la probabilité que la variable dépendante appartienne à cet intervalle. Il est adapté ici puisque la valeur de la transmission reçue est conditionnée par le fait d'être un ménage bénéficiaire.

L'estimation en deux étapes consiste à identifier dans un premier temps les caractéristiques des ménages qui ont la plus forte probabilité de bénéficier d'une transmission, et dans un second temps, les déterminants du montant de ces transmissions. Le modèle permet de raisonner toutes choses égales par ailleurs, donc de quantifier les faits stylisés précédemment décrits. Deux équations sont estimées, à la fois sur les ménages bénéficiaires de donations et sur ceux qui ont reçu un héritage :

$$P(Y_{\text{transmission reçue}} = 1 | X) = \Phi(\alpha + X'\beta) \quad (\text{étape 1})$$

où $\Phi(\cdot)$ est la fonction de répartition de la loi normale centrée réduite, α une constante,

$$\beta = \begin{pmatrix} \beta_{\text{âge}} \\ \beta_{\text{pays}} \\ \beta_{\text{études}} \end{pmatrix}' \quad \text{et} \quad X = \begin{pmatrix} X_{\text{âge}} \\ X_{\text{pays}} \\ X_{\text{études}} \end{pmatrix}$$

$$\begin{aligned} \text{Montant}_{\text{transmission reçue}} &= \alpha + X'\delta \\ &+ \text{ratio inverse de Mill} + \varepsilon \end{aligned} \quad (\text{étape 2})$$

où le ratio inverse de Mill est égal au rapport entre $\Phi(\cdot)$ et la fonction de densité associée, ε est un bruit blanc,

$$\delta = \begin{pmatrix} \delta_{\text{originateur}} \\ \delta_{\text{pays}} \\ \delta_{\text{études}} \end{pmatrix}' \quad \text{et} \quad X = \begin{pmatrix} X_{\text{originateur}} \\ X_{\text{pays}} \\ X_{\text{études}} \end{pmatrix}$$

Le modèle retenu explique la probabilité de transmission par l'âge de la personne de référence du ménage, son niveau d'études et son pays ; le montant de la transmission est déterminé par le lien, en général de parenté, entre le donateur et le bénéficiaire et par le pays de résidence. Les variables explicatives sont catégorielles, les modalités de référence étant la France, la tranche d'âge des moins de 30 ans, la transmission d'origine parentale et le niveau d'étude primaire (*figure*).

Les principaux déterminants de la transmission diffèrent assez peu selon le type de transmission, donation ou héritage.

La probabilité de bénéficier d'une transmission est en général plus forte en France que dans chacun des trois autres pays de l'échantillon. Si la probabilité de bénéficier d'un héritage augmente avec l'âge de la personne de référence, celle d'être donataire augmente jusqu'à la classe d'âge 40-50 ans, puis diminue ensuite. Comme cela a été illustré dans le corps de l'article, la probabilité de bénéficier d'une donation augmente avec le niveau d'éducation du donataire.

Les montants des transmissions sont significativement plus élevés en Espagne, en Italie et dans une moindre mesure en Allemagne qu'en France. L'origine de la donation n'engendre pas de grande différence sur le montant par rapport aux donations provenant des parents. Plus le niveau de formation du bénéficiaire est élevé, plus le montant de la transmission – donation ou héritage – est élevé.

Résultats de l'estimation du modèle de Heckman

	Donations		Héritages	
	coefficient	significativité	coefficient	significativité
Montant de la transmission				
Constante	- 180 617		67 233	
Mills ratio	95 025		- 85 092	*
Origine de la transmission				
<i>Parents</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Conjoint	- 152 137	*	50 296	**
Grands-parents maternels	- 70 446	***	- 71 431	***
Grands-parents paternels	- 58 840	***	- 50 479	***
Autres membres de la famille	- 69 975	***	4 542	
Autres	12 875		153 450	
Niveau de formation				
<i>Primaire</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Collège	74 526		72 230	**
Lycée	122 254	***	128 694	***
Supérieur	190 799	***	238 151	***
Pays				
<i>France</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Allemagne	46 436	*	110 643	***
Espagne	485 961	***	261 290	***
Italie	103 279	***	151 741	***
Probabilité de la transmission				
Constante	- 1,23	***	- 1,31	***
Âge				
<i>Moins de 30 ans</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
30-39 ans	0,13	**	0,00	
40-49 ans	0,21	***	0,24	***
50-59 ans	0,00		0,63	***
60-69 ans	- 0,20	***	0,85	***
70-79 ans	- 0,46	***	0,87	***
80 ans ou plus	- 0,47	***	0,85	***
Pays				
<i>France</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Allemagne	- 0,06	**	- 0,29	***
Espagne	- 0,91	***	0,03	
Italie	- 0,22	***	- 0,08	***
Niveau de formation				
<i>Primaire</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Collège	- 0,23	***	0,05	*
Lycée	- 0,02		0,14	***
Supérieur	0,21	***	0,19	***

Champ : ménages ordinaires résidant en Allemagne, Espagne, France et Italie.

Note : * signifie que le coefficient est significatif à 5 %, ** à 1 %, *** à 0,1 %.

Sources : BCE ; Banque de France, HFCS vague 2.

Pour en savoir plus

Ando A., Modigliani F., "The 'Life Cycle' Hypothesis of Saving: Aggregate Implications and Tests", *American Economic Review*, 53(1), pp. 55-84, mars 1963.

Arrondel L., « Transmission du patrimoine et impôt successoral : l'impact sur les transferts entre générations », *Informations sociales* n° 134, pp. 42-53, 2006/6.

Arrondel L., Garbinti B., Masson A., « Inégalités de patrimoine entre générations : les donations aident-elles les jeunes à s'installer ? », *Économie et Statistique*, n° 472-473, décembre 2014.

Blome A., Keck W., Alber J., "Family and the Welfare State in Europe: Intergenerational Relations in Ageing Societies", Edward Elgar Publishing, 2009.

Cannari L., D'Alessio G., "Intergenerational transfers in Italy", *Document de travail de la Banque d'Italie*, 2008.

Commission européenne, "Cross-country Review of Taxes on Wealth and Transfers of Wealth", 2014.

Girardot P., Marionnet D., « La composition du patrimoine des ménages entre 1997 et 2003 », *Bulletin de la Banque de France* n° 167, novembre 2007.

Heckman J., "Sample Selection Bias as a Specification Error", *Econometrica* vol. 47, n° 1, pp. 153-161, janvier 1979.

Modigliani F., "The Role of Intergenerational Transfers and Life Cycle Saving in the Accumulation of Wealth", *The Journal of Economic Perspectives* vol. 2, n° 2, pp. 15-40, 1988.

Stark O., Nicinska A., "How inheriting affects bequest plans", *Economica* 82, pp. 1126-1152, 2015.

Fiches

Revenus



1.1 Revenu des ménages en comptabilité nationale

Au niveau de la Nation, la masse des ressources disponibles de l'ensemble des ménages est mesurée par le **revenu disponible brut** (RDB) des ménages. Ce dernier prend en compte l'ensemble des revenus d'activité et de la propriété (le revenu primaire des ménages), duquel sont soustraits les prélèvements (impôts et cotisations) et auquel s'ajoutent les prestations sociales.

En 2016, le solde des revenus primaires progresse au même rythme qu'en 2015 (+ 1,2 % après +1,3%). La rémunération totale des salariés progresse en 2016 (+ 1,7 % après + 1,5 % en 2015). Cela s'explique par la meilleure tenue de l'emploi salarié alors que la croissance du salaire moyen par tête est proche de celle de 2015. Les revenus de la propriété baissent fortement (- 5,2 % après - 0,8 % en 2015) en raison de la chute des revenus des placements en assurance-vie. Les revenus issus de la location de logement progressent un peu moins vite qu'en 2015 (+ 1,9 % après + 2,1 % en 2015).

Après avoir fortement augmenté en 2012 (+ 9,0 %), les impôts courants sur le revenu et le patrimoine poursuivent leur ralentissement (+ 1,0 % après + 1,7 % en 2015 et 2014). La taxe d'habitation (avec la montée en charge de l'exonération des retraités modestes) et l'impôt de solidarité sur la fortune (recul des redressements) ont nettement décéléré entre 2015 et 2016. Les cotisations sociales accélèrent globalement en lien avec l'évolution de la masse salariale, celles à la charge des salariés augmentant plus vite (+ 2,9 %) que celles à la charge des employeurs (+ 1,0 %) pour la cinquième année consécutive. Les prestations

sociales reçues par les ménages accélèrent légèrement (+ 1,8 %) après quatre années de ralentissement. Les dépenses d'indemnisation du chômage continuent de croître sous l'effet d'une hausse du taux de couverture par l'assurance chômage. En revanche, les prestations familiales se replient en raison d'une baisse de la natalité et de la modulation des allocations familiales en fonction des revenus. Le gel des pensions de retraites contient la progression des prestations vieillesse. En définitive, le revenu disponible brut des ménages progresse plus vite (+ 1,7 %) qu'en 2015 (+ 1,2 %).

Le pouvoir d'achat du RDB obtenu en déflatant le revenu par le prix de la dépense de consommation finale connaît sa plus forte hausse (+ 1,8 %) après deux années de croissance plus modérée (+ 0,9 % en 2015 et + 1,2 % en 2014). Cet indicateur global ne reflète toutefois pas l'évolution individuelle moyenne : rapporté au nombre d'**unités de consommation** (UC), pour tenir compte de l'évolution du nombre et de la composition des ménages, le pouvoir d'achat par unité de consommation progresse de 1,2 % en 2016. Cette mesure peut toutefois différer parfois de la perception qu'ont les ménages de l'évolution de leur niveau de vie. Pour tenter de s'en rapprocher, on calcule le **pouvoir d'achat arbitral** par UC en déduisant du revenu certaines dépenses de consommation jugées difficilement renégociables à court terme par les ménages : celui-ci augmente en 2016 de 1,5 %, davantage que le pouvoir d'achat du RDB par UC, car les **dépenses pré-engagées** ont progressé moins vite que les revenus. ■

Définitions

Revenu disponible brut (RDB, comptabilité nationale) : revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne, une fois déduits les prélèvements fiscaux et sociaux. Le RDB diffère du revenu disponible évalué à partir des enquêtes auprès des ménages. Voir *annexe Sources et méthodes*.

Unités de consommation d'un ménage (UC) : voir *annexe Glossaire*.

Revenu arbitral (comptabilité nationale) : revenu disponible brut après déduction des dépenses de consommation dites « **pré-engagées** » telles que logement, services de télécommunications, frais de cantine, service de télévision, assurances (hors assurance-vie) et services financiers. Le pouvoir d'achat du revenu arbitral est calculé en utilisant comme déflateur le prix des seules dépenses de consommation non pré-engagées.

Pour en savoir plus

- *L'économie française – Comptes et dossiers*, coll. « Insee Références », édition 2017.
- « Les comptes de la Nation en 2016 », *Insee Première* n° 1650, mai 2017.

Revenu des ménages en comptabilité nationale 1.1

1. Du revenu primaire au revenu disponible des ménages

	Évolution en euros courants (en %)			Montant (en milliards d'euros)	
	2014/2013	2015/2014	2016/2015	2015	2016
Rémunération des salariés	1,6	1,5	1,7	1 160,9	1 180,2
Salaires et traitements bruts	1,2	1,7	1,9	847,4	863,7
Cotisations employeurs	2,7	0,9	1,0	313,5	316,5
Excédent brut d'exploitation ¹	1,4	2,1	1,9	175,9	179,2
Revenu mixte ²	1,2	-0,4	0,6	120,4	121,1
Revenus de la propriété reçus diminués des revenus versés ³	0,7	-0,8	-5,2	80,7	76,5
Solde des revenus primaires (a)	1,5	1,3	1,2	1 537,8	1 557,0
Prestations sociales reçues en espèces (b)	2,4	1,5	1,8	477,9	486,3
Cotisations sociales (c)	2,8	1,2	1,3	464,7	470,7
Cotisations des employeurs	2,7	0,9	1,0	313,5	316,5
Cotisations des salariés	3,3	2,6	2,9	120,7	124,1
Cotisations des non-salariés	2,5	-1,6	-1,7	30,6	30,0
Impôts sur le revenu et le patrimoine ⁴ (d)	1,7	1,7	1,0	219,3	221,5
Solde des autres transferts courants (reçus moins versés) ⁵ (e)	-21,8	-187,1	-356,2	-0,9	2,2
Revenu disponible brut (a+b-c-d+e)	1,3	1,2	1,7	1 330,8	1 353,3

1. Excédent net de taxe foncière principalement tiré de la location de logements, y compris les loyers imputés aux propriétaires occupant leur propre logement.

2. Revenus issus de la production des entrepreneurs individuels.

3. Intérêts, dividendes, revenus des placements en assurance-vie.

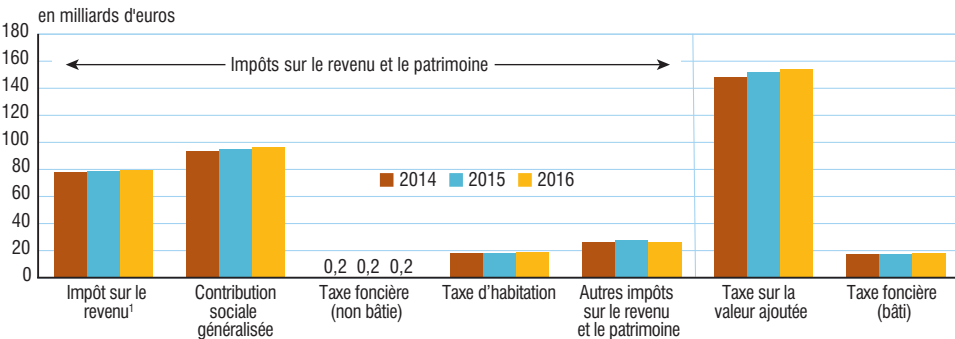
4. Principalement impôt sur le revenu (IR), contribution sociale généralisée (CSG), contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS), taxe d'habitation et impôt de solidarité sur la fortune (ISF).

5. Primes et indemnités d'assurance, entre autres. S'agissant de montants très faibles (proches de zéro), les évolutions peuvent être importantes.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

2. Principaux prélèvements sur les ménages



1. Crédits d'impôts inclus.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

3. Du revenu disponible des ménages au pouvoir d'achat

	Évolutions en euros courants (en %)			Montant (en milliards d'euros)	
	2014/2013	2015/2014	2016/2015	2015	2016
Évolution des prix (dépenses de consommation finale des ménages)	0,1	0,3	-0,1	///	///
Revenu disponible brut	1,3	1,2	1,7	1 330,8	1 353,3
Pouvoir d'achat	1,2	0,9	1,8	///	///
Pouvoir d'achat par unité de consommation	0,6	0,3	1,2	///	///
Revenu arbitral	1,8	0,9	1,8	937,0	954,2
Pouvoir d'achat arbitral	2,0	1,0	2,1	///	///
Pouvoir d'achat arbitral par unité de consommation	1,4	0,3	1,5	///	///

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

1.2 Revenu disponible brut des ménages...

Afin d'être comparable d'un pays à l'autre, le revenu disponible des ménages est mesuré ici sur la base d'une notion de ménage au sens large : en plus des ménages au sens propre, sont incluses dans le champ de l'analyse les entreprises individuelles et les institutions sans but lucratif au service des ménages (associations, partis politiques, syndicats, etc.). Les revenus sont rapportés à la population nationale et exprimés dans une même unité monétaire. L'utilisation des **parités de pouvoir d'achat** (ou taux de change réels) permet de tenir compte des différences de prix unitaires et des différences dans la structure de consommation des ménages d'un pays à l'autre.

En 2016, corrigés des parités de pouvoir d'achat, les **revenus disponibles bruts** (RDB) par habitant en Allemagne, en France, en Italie, au Royaume-Uni et au Japon diffèrent entre eux au plus de 25 %. Aux États-Unis, le RDB par habitant se situe 67 % au-dessus de celui observé en moyenne dans ce groupe de cinq pays.

Certaines spécificités institutionnelles sont toutefois susceptibles de fausser la comparaison internationale des revenus. Ainsi, certaines dépenses telles que celles d'éducation ou de santé peuvent être prises en charge plus ou moins largement par les administrations publiques en contrepartie d'un impôt acquitté par les ménages. Le **revenu disponible ajusté** tient compte de ces transferts sociaux en nature. D'un pays à l'autre, l'ajustement a une incidence variable sur le RDB : il l'augmente de 8 % aux États-Unis et de 25 % en France. En définitive, entre l'Allemagne, la

France, l'Italie, le Royaume-Uni et le Japon, les écarts ne dépassent pas 30 % pour les revenus disponibles bruts ajustés (RDBA) par habitant : la prise en compte des transferts en nature modifie donc peu les écarts observés entre ces pays. Par contre, le RDBA par habitant des États-Unis, où le poids des dépenses socialisées est plus faible, est supérieur de 50 % à celui estimé en moyenne pour les cinq autres pays, soit un écart moindre que pour le RDB.

Le pouvoir d'achat du RDBA par habitant a subi l'effet de la crise des années 2008-2009 de manière assez différente suivant les pays. En Allemagne, l'effet de la crise est à peine visible et le pouvoir d'achat a continué à croître sans discontinuer. En Italie, le pouvoir d'achat, peu dynamique avant 2008, a continûment baissé entre 2008 et 2013 (- 12 %) avant de se redresser légèrement en fin de période. En France, le pouvoir d'achat s'est dans un premier temps maintenu avant de baisser entre 2011 et 2013 en raison de l'essoufflement de la croissance et des mesures de consolidation des finances publiques. Il est ensuite reparti modérément à la hausse. Au Royaume-Uni, les évolutions sont très heurtées ; après une forte hausse en 2015, le pouvoir d'achat ralentit fortement en 2016. Au Japon, le repli dû à la crise a laissé la place à un rebond rapide avant un tassement en fin de période. Aux États-Unis, après la baisse marquée de 2009, le pouvoir d'achat s'est fortement redressé en 2011 et 2012 avant de fléchir à nouveau en 2013, puis de repartir en forte hausse à partir de 2014 et de ralentir en 2016. ■

Définitions

Parité de pouvoir d'achat (PPA) : taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune, dite **standard de pouvoir d'achat** (SPA), les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer un même panier de biens et de services.

Revenu disponible brut (RDB, comptabilité nationale) : revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne une fois déduits les prélèvements fiscaux et sociaux. Le RDB diffère du revenu disponible évalué à partir des enquêtes auprès des ménages. Voir *annexe Sources et méthodes*.

Revenu disponible ajusté (RDBA, comptabilité nationale) : revenu disponible augmenté des transferts sociaux en nature (remboursement de frais de santé par la Sécurité sociale, allocations logement, etc.), contrepartie des consommations individualisables incluses dans les dépenses des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages.

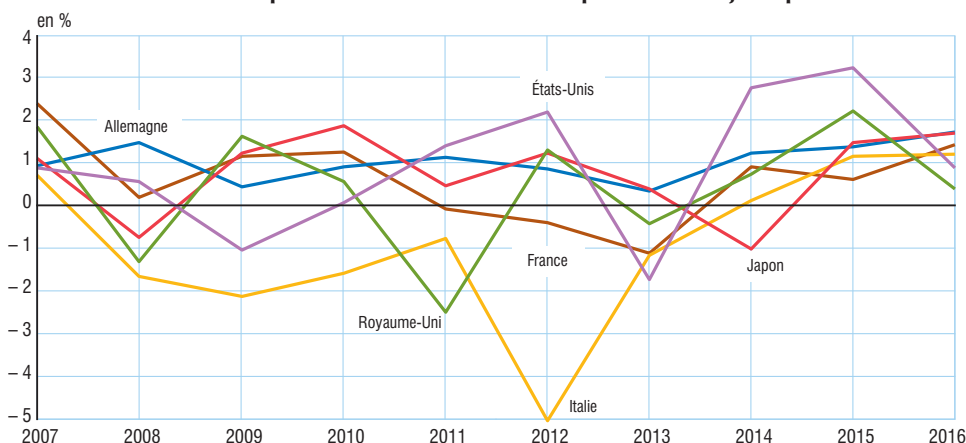
1. Revenu disponible et pouvoir d'achat des ménages de 2008 à 2016

		Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni	Japon	États-Unis
2016							
Revenu disponible brut (en Md€, £, ¥, \$)	(1)	1 971	1 402	1 138	1 280	330 231	14 329
Revenu disponible brut ajusté (en Md€, £, ¥, \$)	(2)	2 372	1 749	1 323	1 516	395 046	15 472
Parité pouvoir d'achat (PPA)	(3)	0,8	0,8	0,8	0,8	98,7	1,0
Population (en millions d'habitants)	(4)	82,3	66,9	60,6	65,6	127,0	323,4
Revenu disponible brut par habitant, en SPA	= (1)*1000/(4)/(3)	30 629	25 907	24 464	25 629	26 365	44 307
Revenu disponible brut ajusté par habitant, en SPA	= (2)*1000/(4)/(3)	36 871	32 307	28 457	30 369	31 539	47 842
2008-2016 évolution annuelle moyenne (en %)							
Revenu disponible brut par habitant		2,0	1,0	0,0	2,2	0,2	2,5
Revenu disponible brut ajusté par habitant		2,3	1,1	0,0	2,2	0,5	2,4
Indice de prix de la consommation finale effective des ménages		1,2	0,7	1,1	1,9	-0,2	1,5
Pouvoir d'achat du revenu disponible brut ajusté par habitant		1,0	0,4	-1,1	0,3	0,7	0,9

Champ : ménages, entreprises individuelles et institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Sources : Insee ; OCDE.

2. Évolution annuelle du pouvoir d'achat du revenu disponible brut ajusté par habitant



Champ : ménages, entreprises individuelles et institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Sources : Insee ; OCDE.

1.3 Distribution du revenu disponible des ménages

En 2015, en France métropolitaine, le **revenu disponible** médian, qui partage la population des ménages en deux parties égales, est de 30 040 euros, soit 2 503 euros par mois. Les 10 % de ménages les plus modestes ont un revenu disponible inférieur à 13 630 euros (1^{er} **décile**, D1), soit 1 136 euros par mois, et les 10 % de ménages les plus aisés ont un revenu supérieur à 63 210 euros (9^e décile, D9), soit 5 268 euros par mois. Au milieu de la distribution, 60 % des ménages ont un revenu disponible mensuel compris entre 1 456 (2^e décile) et 4 113 euros (8^e décile).

Avant transferts (**impôts directs** et **prestations sociales**), les 1^{er} et 9^e déciles de revenu s'établissent respectivement à 883 et 6 196 euros par mois. Le revenu disponible des 10 % des ménages les moins aisés est supérieur à leur revenu avant transferts grâce à l'ensemble des prestations sociales ; c'est le contraire pour les 10 % des ménages les plus aisés, du fait des prélèvements. Le **rapport interdécile** du revenu avant transferts est de 7,0 ; le jeu des transferts le ramène à 4,6.

En 2015, la moitié des ménages ayant les revenus disponibles les plus faibles perçoit un peu plus d'un quart de l'ensemble des revenus disponibles (26,4 %). Les 20 % les plus aisés en perçoivent 41,7 %, soit 5,9 fois plus que les 20 % les plus modestes.

Par rapport à 2014, le 1^{er} décile de revenu disponible diminue de 0,4 % tandis que les

2^e, 3^e et 4^e déciles restent stables. Le revenu disponible médian (5^e décile) augmente de 0,4 %. Ce sont les 8^e et 9^e déciles qui augmentent de la façon la plus marquée (+ 0,7 %).

Le rapport interdécile, stable autour de 4,6 depuis le milieu des années 1990, s'élève légèrement en 2010 et 2011 à 4,8 avant de baisser à 4,6 depuis 2014. Cette évolution de la distribution des revenus disponibles coïncide avec celle de l'**indice de Gini**. Il se situe autour de 0,334 au début des années 2000, augmente progressivement jusqu'à 0,362 en 2011, pour revenir à 0,348 en 2015. Sur la même période, le rapport entre la somme des revenus disponibles détenue par les 20 % les plus aisés et celle des 20 % les plus modestes (le **ratio (100-S80)/S20**) passe de 5,5 à 6,3, puis se stabilise à 5,9 depuis 2013.

Une partie des inégalités de revenus observées est liée à des différences de taille des ménages. Le nombre moyen d'**unités de consommation** par ménage est de 1,11 pour les 10 % de ménages aux plus bas revenus et augmente à mesure que l'on monte dans l'échelle des revenus. Les ménages dont le revenu est compris entre le D5 et le D6 comptent en moyenne 1,61 unité de consommation, et les ménages dont le revenu est supérieur à celui de 90 % des ménages comportent en moyenne 1,97 unité de consommation. ■

Définitions

Revenu disponible : il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés et imputés, les **prestations sociales** et la prime pour l'emploi, nets des **impôts directs** (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée (CSG), contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS), et prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine). Voir *annexe Glossaire*.

Déciles : si l'on ordonne la distribution des revenus, les déciles (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en 10 parties d'effectifs égaux. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales.

Prestations sociales : prestations familiales, allocations logement et minima sociaux.

Unités de consommation : elles sont calculées selon l'échelle dite de l'« OCDE modifiée » qui consiste à décompter 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

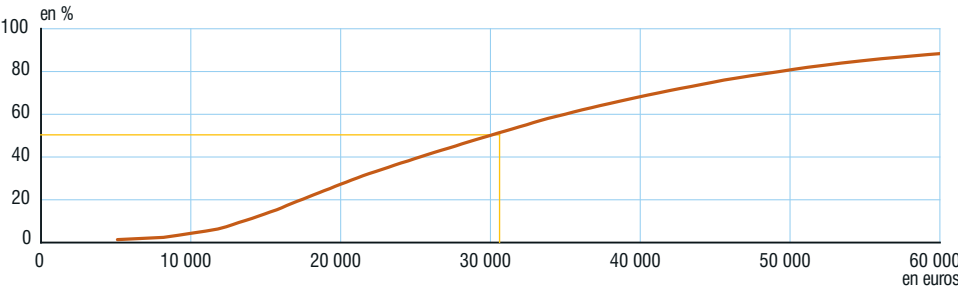
Rapport interdécile, indice de Gini, ratio (100-S80)/S20 : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2015 », *Insee Première* n° 1665, septembre 2017.

Distribution du revenu disponible des ménages 1.3

1. Répartition du revenu disponible des ménages en 2015



Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2015, 50 % des ménages ont un revenu disponible annuel inférieur à 30 040 euros.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

2. Quelques indicateurs sur le revenu disponible des ménages de 2008 à 2015

en euros constants 2015

	2008	2010	2010 ¹	2011	2012	2012 ²	2013	2014	2015
Revenu disponible moyen	36 970	37 190	37 180	37 210	36 700	36 740	36 130	36 020	36 300
Revenu disponible médian	30 660	30 530	30 230	30 000	29 740	29 780	29 690	29 920	30 040
1 ^{er} décile (D1)	13 810	13 540	13 530	13 520	13 490	13 430	13 640	13 680	13 630
9 ^e décile (D9)	63 830	65 210	64 460	65 120	63 900	63 980	63 580	62 790	63 210
Rapport interdécile (D9/D1)	4,6	4,8	4,8	4,8	4,7	4,8	4,7	4,6	4,6
Masses de revenu disponible détenues									
S20 (en %)	7,1	6,9	6,9	6,8	6,9	6,8	7,1	7,1	7,1
S50 (en %)	26,5	26	25,9	25,6	25,8	25,8	26,4	26,6	26,4
S80 (en %)	58,3	57,8	57,4	57,0	57,3	57,3	58,2	58,5	58,3
(100-S80)/S20	5,9	6,1	6,2	6,3	6,2	6,2	5,9	5,9	5,9
Indice de Gini	0,346	0,354	0,358	0,362	0,358	0,359	0,347	0,345	0,348

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.
2. L'enquête ERFs a été renouvelée en 2012. D'une part, l'impôt déduit du revenu d'une année donnée est désormais l'impôt payé durant cette même année. Il peut donc être dû au titre des revenus de l'année précédente. Auparavant, c'était l'impôt payé au titre de l'année de perception des revenus et éventuellement payé l'année suivante qui était déduit. D'autre part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé 3 enfants ou plus ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé sont maintenant comptabilisés dans le revenu disponible mesuré par l'ERFS. Enfin, à partir de 2012, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2014-2015.
Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2015, les 20 % de ménages les plus modestes disposent de 7,1 % de la somme des revenus disponibles (S20), les 20 % les plus aisés de 41,7 % (complément à 100 de S80).
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) 2008-2015.

3. Revenu disponible par ménage selon la tranche de revenu en 2015

en euros

Tranche de revenu annuel disponible	Limite supérieure de tranche (décile)	Revenu annuel moyen	Nombre d'unités de consommation moyen par ménage
Inférieur à D1	13 630	10 030	1,11
De D1 à D2	17 470	15 630	1,15
De D2 à D3	21 120	19 280	1,24
De D3 à D4	25 390	23 210	1,36
De D4 à D5	30 040	27 680	1,49
De D5 à D6	35 060	32 470	1,61
De D6 à D7	41 290	38 080	1,73
De D7 à D8	49 350	45 070	1,82
De D8 à D9	63 210	55 300	1,89
Supérieur à D9	///	96 240	1,97

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2015, les 10 % de ménages dont le revenu est compris entre 17 470 euros (D2) et 21 120 euros (D3) ont un revenu annuel disponible moyen de 19 280 euros.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

1.4 Distribution du niveau de vie des personnes

Le concept de **niveau de vie** est utilisé pour comparer les ressources des personnes vivant dans des ménages de taille ou de composition différente. Conventionnellement, tous les membres du ménage ont le même niveau de vie, calculé en rapportant le **revenu disponible** du ménage au nombre d'**unités de consommation** (UC) qui le composent. Afin de tenir compte des économies d'échelle procurées par la vie en commun, le premier adulte du ménage compte pour 1 UC, toute personne supplémentaire de 14 ans ou plus pour 0,5 UC et chaque enfant de moins de 14 ans pour 0,3 UC. Un ménage ayant 1 000 euros de revenu disponible a donc un niveau de vie de 1 000 euros s'il se compose d'une seule personne, mais de 667 euros si ce ménage est un couple ou encore de 476 euros s'il s'agit d'un couple avec deux enfants de moins de 14 ans.

En 2015 en France métropolitaine, le niveau de vie médian, qui partage la population en deux parties égales, est de 20 300 euros, soit 1 692 euros par mois. Les 10 % de personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles de la population ont un niveau de vie annuel inférieur à 10 860 euros (1^{er} **décile**, D1). Le niveau de vie annuel moyen de ces personnes est de 8 280 euros, soit 690 euros par mois. Les 10 % de personnes ayant les niveaux de vie les plus élevés ont un niveau de vie supérieur à 37 510 euros (9^e décile, D9), soit 3,5 fois plus que le 1^{er} décile. Le niveau de vie moyen de ces personnes est de 56 640 euros, soit 4 720 euros

par mois. Au milieu de la distribution, 60 % des personnes ont un niveau de vie compris entre 13 670 (2^e décile) et 29 790 euros (8^e décile). La distribution des niveaux de vie est plus resserrée que celle des revenus disponibles car les écarts observés sur l'échelle des revenus disponibles tiennent pour partie à des différences de taille et de composition par âge des ménages, neutralisées en utilisant le concept de niveau de vie individuel.

La moitié des personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles dispose de 30,6 % de la masse des niveaux de vie. Les 20 % les plus aisées en disposent de 38,3 %, soit 4,4 fois plus que celle détenue par les 20 % les moins dotés.

Par rapport à 2014, le niveau de vie médian est en hausse de 0,4 % en euros constants. Au-dessus de la médiane, les niveaux de vie tendent à augmenter alors que les déciles de niveau de vie inférieurs à la médiane diminuent légèrement, à l'exception du 1^{er} décile (+ 0,3 % en euros constants). L'augmentation la plus marquée concerne le 9^e décile (+ 1,4 %). Ainsi, l'**indice de Gini**, indicateur d'inégalité de niveaux de vie, croît légèrement en 2015 après être resté stable en 2014, mais sans atteindre les niveaux enregistrés entre 2010 et 2012.

Pour 2016, selon les estimations provisoires obtenues à partir de **microsimulation**, les inégalités, mesurées par l'indice de Gini et le **rapport interdécile**, auraient tendance à diminuer légèrement. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'**unités de consommation** (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Unités de consommation : elles sont calculées selon l'échelle dite de l'« OCDE modifiée » qui consiste à décompter 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

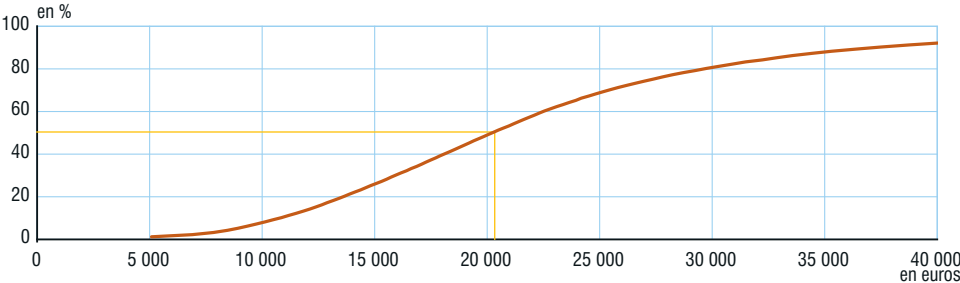
Revenu disponible, décile, indice de Gini, microsimulation, rapport interdécile : voir annexe Glossaire.

Pour en savoir plus

- « Estimation avancée du taux de pauvreté et des indicateurs d'inégalités », *Insee Focus* n° 96, octobre 2017.
- « Les niveaux de vie en 2015 », *Insee Première* n° 1665, septembre 2017.

Distribution du niveau de vie des personnes 1.4

1. Répartition des niveaux de vie en 2015



Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2015, 50 % des personnes ont un niveau de vie annuel inférieur à 20 300 euros.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

2. Quelques indicateurs sur le niveau de vie de 2008 à 2015

en euros constants 2015

	2008	2010	2010 ¹	2011	2012	2012 ²	2013	2014	2015
Niveau de vie moyen	23 730	23 850	23 840	23 910	23 590	23 650	23 250	23 250	23 440
Niveau de vie médian	20 370	20 350	20 220	20 210	20 020	20 200	20 160	20 210	20 300
1 ^{er} décile (D1)	11 290	11 010	10 990	10 890	10 760	10 700	10 860	10 830	10 860
9 ^e décile (D9)	38 140	38 300	37 920	38 720	37 950	37 880	37 240	36 990	37 510
Rapport interdécile (D9/D1)	3,4	3,5	3,5	3,6	3,5	3,5	3,4	3,4	3,5
Masses de niveau de vie détenues									
S20 (en %)	9,0	8,7	8,7	8,6	8,6	8,5	8,8	8,8	8,8
S50 (en %)	30,9	30,2	30,1	29,8	30,0	30,1	30,8	30,8	30,6
S80 (en %)	61,6	61,0	60,7	60,5	60,8	60,9	62,0	62,0	61,7
(100-S80)/S20	4,3	4,5	4,5	4,6	4,5	4,6	4,3	4,3	4,4
Indice de Gini	0,289	0,299	0,303	0,306	0,303	0,302	0,288	0,289	0,292

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.
2. L'enquête ERF5 a été renouvelée en 2012. D'une part, l'impôt déduit du revenu d'une année donnée est désormais l'impôt payé durant cette même année. Il peut donc être dû au titre des revenus de l'année précédente. Auparavant, c'était l'impôt payé au titre de l'année de perception des revenus et éventuellement payé l'année suivante qui était déduit. D'autre part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé 3 enfants ou plus ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé sont maintenant comptabilisés dans le revenu disponible mesuré par l'ERFS. Enfin, à partir de 2012, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2014-2015.
Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2015, les 20 % les plus pauvres disposent de 8,8 % de la somme des niveaux de vie (S20), les 20 % les plus aisés de 38,3 % (complément à 100 de S80).
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) 2008-2015.

3. Niveau de vie moyen selon la tranche de niveau de vie en 2015

en euros

Tranche de niveau de vie	Limite supérieure de tranche (décile)	Niveau de vie moyen
Inférieur à D1	10 860	8 280
De D1 à D2	13 670	12 350
De D2 à D3	15 970	14 840
De D3 à D4	18 150	17 070
De D4 à D5	20 300	19 220
De D5 à D6	22 570	21 420
De D6 à D7	25 500	23 970
De D7 à D8	29 790	27 490
De D8 à D9	37 510	33 130
Supérieur à D9	///	56 640

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2015, les 10 % des personnes dont le niveau de vie est compris entre 10 860 euros (D1) et 13 670 euros (D2) ont un niveau de vie moyen de 12 350 euros.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

1.5 Niveau de vie modifié par l'ajout de loyers...

Les ménages possédant le logement dans lequel ils résident détiennent un élément de patrimoine qui ne génère pas de flux de revenus, alors même qu'il a pour eux une valeur d'usage. Cette ressource non monétaire n'est habituellement pas prise en compte dans la mesure des niveaux de vie effectuée à partir des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS). Cependant, cet avantage en nature peut être valorisé et rehausser à ce titre le **revenu disponible** des ménages propriétaires de leur résidence principale des **loyers imputés bruts** (loyers qu'ils percevraient s'ils mettaient en location leur logement et dont ils auraient par ailleurs à s'acquitter s'ils étaient locataires, au titre du service de logement dont ils bénéficient). Pour mieux tenir compte de la situation des ménages **accédants** à la propriété, on peut préférer rehausser le revenu disponible des **loyers imputés nets**, c'est-à-dire après déduction des intérêts de remboursement d'emprunt immobilier.

Avec la prise en compte des loyers imputés bruts, le **niveau de vie** médian (D5) augmente de 9,9 %, passant de 20 300 euros à 22 310 euros en 2015. En considérant les loyers imputés nets, il s'élève à 22 110 euros (+ 8,9 % par rapport au niveau de vie). Pour 35 % des personnes, leur prise en compte les fait changer de décile de niveau de vie (soit supérieur pour certains propriétaires, soit inférieur pour certains locataires). La part des individus locataires dans le 1^{er} **décile** de niveau de vie passe ainsi de 71 % à 83 %.

Tenir compte des loyers imputés nets a peu d'effet sur les indicateurs globaux d'inégalité. Le **rapport interdécile** augmente un peu, de 3,45 à 3,58 après leur prise en compte, car la proportion de propriétaires, donc de personnes

qui voient leur niveau de vie rehaussé, est beaucoup plus forte chez les 10 % les plus aisés (86 % puis 90 % après prise en compte) que chez les 10 % les moins aisés (29 % puis 17 %). En revanche, les augmentations de niveau de vie sont proportionnellement plus fortes pour les revenus modestes et moyens, si bien que l'**indice de Gini** reste stable.

L'impact des loyers imputés sur le niveau de vie d'une catégorie de personnes dépend de la part qu'y représentent les propriétaires. Il concerne donc davantage les tranches d'âge les plus élevées. Le niveau de vie moyen des personnes âgées de 25 à 29 ans augmente de 5 % seulement, celui des personnes âgées de 50 à 64 ans, de 9 % et, pour les personnes âgées de 75 ans ou plus, de 12 %. L'effet spécifique de la déduction des intérêts d'emprunts reste marginal. Les personnes seules et les couples sans enfant bénéficient le plus des loyers imputés bruts : + 11,7 % sur le niveau de vie moyen pour les premiers et + 9,6 % pour les seconds, contre + 7,3 % pour les familles monoparentales. L'ajout des loyers imputés dans la mesure du niveau de vie affecte moins le taux de pauvreté monétaire (il passe de 14,2 % à 15,6 %) que la composition de la population des personnes pauvres, qui rajeunit fortement. La part des personnes âgées de 65 ans ou plus dans la population pauvre passe de 9,7 % à 8,2 %. Les personnes définies comme pauvres pour un niveau de vie incluant les loyers imputés nets sont aussi plus urbaines que la population pauvre au sens usuel. La prise en compte de l'avantage lié à la possession du logement améliore en effet la situation relative des propriétaires proportionnellement plus nombreux en zone rurale (83 %, contre 47 % dans l'agglomération parisienne). ■

Définitions

Loyer imputé brut : équivalent monétaire de l'avantage que procure au ménage la propriété de sa résidence principale, net de la taxe foncière.

Loyer imputé net : loyer imputé brut dont on a déduit pour les ménages accédants à la propriété les intérêts sur les emprunts destinés à l'achat de la résidence principale. Le remboursement du principal, lui, n'est pas déduit, car il ne vient pas diminuer le revenu du ménage, mais correspond à une épargne qu'il dégage sur la période, qui réduit d'autant son endettement.

Revenu disponible, accédant, niveau de vie, décile, rapport interdécile, indice de Gini : voir annexe Glossaire.

Pour en savoir plus

- « Des ménages médians plus souvent propriétaires de leur résidence principale qu'il y a vingt ans », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2017.

1. Indicateurs d'inégalité de niveau de vie incluant les loyers imputés en 2015

montant annuel, en euros

	Niveau de vie	Incluant les loyers imputés bruts	Incluant les loyers imputés nets d'intérêts d'emprunt
Moyenne	23 440	25 530	25 350
Déciles			
D1	10 860	11 480	11 440
D5	20 300	22 310	22 110
D9	37 510	41 250	40 930
Rapports interdéciles			
D9/D1	3,45	3,59	3,58
D9/D5	1,85	1,85	1,85
D5/D1	1,87	1,94	1,93
Indicateurs de concentration			
S20 (en %)	8,8	8,6	8,6
S50 (en %)	30,6	30,4	30,4
S80 (en %)	61,7	61,9	61,9
(100-S80)/S20	4,4	4,4	4,4
Indice de Gini	0,292	0,293	0,293
Taux de pauvreté (en %)	14,2	15,6	15,5

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2015, le niveau de vie moyen est de 23 440 euros, de 25 530 euros en intégrant les loyers imputés bruts pour les propriétaires de leur résidence principale et de 25 350 euros en intégrant les loyers imputés nets des intérêts d'emprunt pour les accédants à la propriété.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

2. Niveau de vie incluant les loyers imputés et statut d'occupation du logement selon le type de ménage en 2015

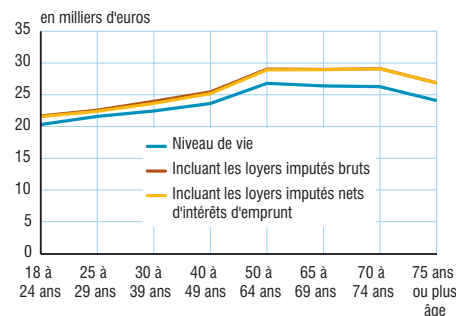
en %

	Niveau de vie moyen (en euros)	Augmentation du niveau de vie...		Proportion de ménages...	
		... incluant les loyers imputés bruts	... incluant les loyers imputés nets d'intérêts d'emprunt	... propriétaires sans charge de remboursement	... accédant à la propriété
Personne seule	21 560	11,7	11,1	42,4	8,4
Famille monoparentale	16 860	7,3	6,4	22,8	13,9
Couple sans enfant	28 180	9,6	9,1	64,5	10,1
Couple avec enfants	23 480	8,1	7,0	32,6	36,2
Ménage complexe	19 840	6,5	6,0	36,7	11,5
Ensemble	23 440	8,9	8,1	43,6	16,9

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2015, le niveau de vie moyen des personnes seules est de 21 560 euros. Pour les accédants à la propriété, il augmente de 11,1 % en incluant les loyers imputés nets des intérêts d'emprunt. 42,4 % des ménages composés de personnes seules sont propriétaires et n'ont plus de charges de remboursement d'emprunt.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

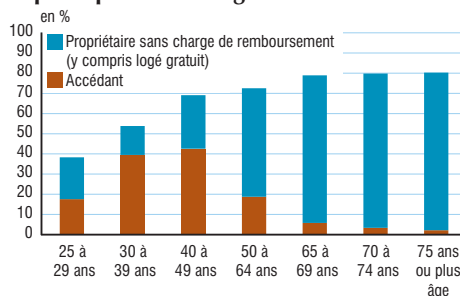
3. Niveau de vie moyen par âge incluant les loyers imputés en 2015



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

4. Proportion de personnes vivant dans un ménage propriétaire de sa résidence principale selon l'âge en 2015



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

1.6 Décomposition du revenu disponible

Le revenu disponible des ménages se compose des revenus d'activité (salaires, revenus des indépendants) y compris allocations chômage, des **revenus du patrimoine**, des pensions et retraites, des **prestations sociales** et, jusqu'en 2015, de la prime pour l'emploi. La majeure partie des **impôts directs** en est déduite.

En 2015, le revenu disponible des ménages des 10 % de personnes au **niveau de vie** le plus faible (inférieur au 1^{er} **décile** des niveaux de vie) est composé quasiment pour moitié de prestations sociales (47,6 %). Il s'agit principalement de minima sociaux (18,7 %) et de prestations logement (16,7 %), ces dernières étant perçues par 65 % des ménages dont le niveau de vie est inférieur au 1^{er} décile. Une majorité (59,3 %) de ces ménages perçoivent aussi des revenus d'activité (y compris allocations chômage), mais il s'agit de revenus relativement faibles puisqu'ils ne représentent au total que 41,1 % de leur revenu disponible.

Les ménages des personnes au niveau de vie immédiatement supérieur (compris entre les 1^{er} et 2^e déciles) ont un revenu disponible composé en majorité de revenus d'activité (53,8 %) et pour près d'un quart de prestations sociales (23,9 %). Les minima sociaux et les prestations logement représentent 16,2 % du revenu disponible de ces ménages contre 35,4 % pour les ménages les plus modestes.

Jusqu'au 8^e décile, la part des salaires dans le revenu disponible augmente régulièrement tandis que celle des prestations diminue. Au-delà de ce seuil, les salaires continuent de s'élever quant à leur montant, mais leur part diminue, en raison du poids croissant des revenus d'indépendants et des revenus du patrimoine. Ces deux catégories de revenus représentent 13,2 % du revenu disponible des ménages dont le niveau de vie est compris

entre le 8^e et le 9^e décile. Pour les ménages des 10 % de personnes les plus aisées, la part de ces revenus est trois fois supérieure (38,4 %). Quant aux prestations sociales, elles sont perçues par près d'un cinquième de ces ménages (18,6 %), mais pour des montants représentant au total moins de 1,0 % du revenu disponible (il s'agit de prestations familiales versées à tous).

La grande majorité des ménages (92,2 % dans l'ensemble) perçoivent des revenus du patrimoine. Ils représentent une part croissante du revenu disponible à mesure que les niveaux de vie augmentent. Mais leur part reste limitée chez la plupart des ménages : entre 3,0 % et 6,6 % jusqu'au 8^e décile, elle est encore de 9,0 % seulement pour les ménages entre le 8^e et le 9^e décile. En revanche, chez les ménages des 10 % de personnes les plus aisées, ces revenus représentent 24,5 % de leur revenu disponible total. Pour les ménages du haut de la distribution, ces revenus du patrimoine correspondent plus fréquemment à des placements financiers (plan d'épargne en actions, assurance-vie, etc.).

Les ménages des personnes les plus aisées se distinguent également par la part plus importante de revenus d'activité indépendante : ils représentent 13,9 % du revenu disponible contre moins de 4,0 % pour les autres ménages, et 4,1 % pour ceux de la tranche de niveau de vie immédiatement inférieure. Il s'agit principalement de revenus de chefs d'entreprise et des professions libérales.

Les impôts directs concernent tous les ménages mais représentent une part croissante du revenu disponible lorsque les niveaux de vie augmentent, de 7,2 % pour les ménages les plus modestes à 27,7 % pour les ménages les plus aisés.

La composition du revenu disponible est relativement stable d'une année sur l'autre. ■

Définitions

Revenus du patrimoine : revenus fonciers et revenus de valeurs et de capitaux mobiliers, hors plus-values. Les revenus du patrimoine ne sont que partiellement couverts dans la déclaration fiscale. Les revenus déclarés sont complétés par des revenus imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA PEP, CEL, PEL).

Prestations sociales, impôts directs, niveau de vie, décile : voir annexe Glossaire.

Pour en savoir plus

- « Enquête revenus fiscaux et sociaux 2015 et séries longues », Insee Résultats Web, décembre 2017.

Décomposition du revenu disponible 1.6

1. Composition du revenu disponible des ménages selon le niveau de vie en 2015

en %

Composantes du revenu disponible	Tranches de niveau de vie										Ensemble
	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9	
Revenus d'activité	41,1	53,8	60,8	66,2	69,7	73,3	77,3	78,8	78,9	79,9	73,1
Salaires (chômage inclus) ¹	38,0	51,0	58,7	63,8	66,9	71,1	75,0	75,4	74,9	66,0	67,5
Montant net	35,4	47,1	54,0	58,4	61,2	64,9	68,4	68,8	68,3	60,2	61,7
CSG et CRDS	2,6	3,9	4,8	5,4	5,7	6,2	6,6	6,6	6,6	5,8	5,8
Revenus d'indépendants	3,1	2,8	2,1	2,4	2,8	2,3	2,3	3,4	4,1	13,9	5,6
dont montant net	2,4	2,4	1,8	2,1	2,5	2,0	2,1	3,0	3,6	12,6	5,0
Pensions et retraites	15,1	26,0	30,2	32,7	32,7	31,3	29,7	30,1	30,3	22,8	28,1
dont montant net	14,8	25,4	29,3	31,3	31,0	29,4	27,7	28,0	28,2	21,2	26,4
Revenus du patrimoine	2,8	3,1	3,8	3,9	4,2	5,1	5,3	6,6	9,1	24,5	10,2
dont montant net	2,0	2,6	3,2	3,2	3,6	4,3	4,5	5,6	7,7	20,8	8,6
Prestations sociales²	47,6	23,9	13,4	7,5	5,4	3,6	2,7	1,8	1,2	0,5	5,8
Prestations familiales	12,2	7,7	5,4	3,5	2,9	2,4	1,8	1,2	0,8	0,3	2,4
Prestations logement	16,7	8,1	3,9	1,8	1,0	0,5	0,3	0,2	0,1	0,0	1,6
Minima sociaux	18,7	8,1	4,1	2,2	1,5	0,7	0,7	0,4	0,3	0,1	1,8
Prime pour l'emploi	0,6	0,5	0,5	0,4	0,3	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,2
Impôts directs	- 7,2	- 7,3	- 8,7	- 10,7	- 12,2	- 13,5	- 15,2	- 17,4	- 19,5	- 27,7	- 17,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Revenu disponible annuel moyen (en euros)	12 700	18 940	22 330	25 500	29 250	33 350	37 460	42 760	51 720	88 350	36 300
Niveau de vie annuel moyen des personnes (en euros)	8 280	12 350	14 840	17 070	19 220	21 420	23 970	27 490	33 130	56 640	23 150

1. Chômage inclus, salaires y compris CSG et CRDS mais hors toute cotisation sociale.

2. Pour les prestations soumises à la CRDS (familiales et logement), celle-ci est incluse.

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2015, la part des salaires dans le revenu disponible des ménages dont le niveau de vie est inférieur au 1^{er} décile est de 38 %, celle des salaires nets perçus de 35,4 %.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

2. Part des ménages percevant les composantes du revenu selon le niveau de vie en 2015

en %

Composantes du revenu disponible	Tranches de niveau de vie										Ensemble
	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9	
Revenus d'activité	59,3	62,8	63,6	65,8	68,9	71,1	72,5	74,2	73,7	75,8	68,8
Salaires (chômage inclus) ¹	53,4	60,3	62,1	64,0	67,2	69,3	71,1	72,3	71,5	70,5	66,2
Revenus d'indépendants	10,7	6,5	5,3	5,8	6,2	6,4	5,5	7,8	8,8	17,0	8,0
Pensions et retraites	29,2	48,5	50,9	51,8	50,4	49,1	48,1	48,8	49,3	51,4	47,9
Revenus du patrimoine	81,5	84,7	88,4	90,2	92,1	94,2	96,3	96,4	98,4	99,4	92,2
Prestations sociales²	80,3	70,6	55,6	43,3	37,5	33,9	30,8	25,1	21,1	18,6	41,6
Prestations familiales	36,8	33,3	29,6	26,3	24,8	24,9	22,9	19,7	16,3	15,1	24,9
Prestations logement	65,0	58,2	40,7	23,5	14,5	9,4	6,9	4,5	3,5	2,3	22,7
Minima sociaux	45,4	32,4	16,7	10,4	7,4	4,4	3,9	2,5	2,6	1,8	12,6
Prime pour l'emploi	17,0	24,3	28,4	24,1	20,6	16,9	13,5	7,3	4,3	1,8	15,8
Impôts directs	98,6	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9

1. Chômage inclus, salaires y compris CSG et CRDS mais hors toute cotisation sociale.

2. Pour les prestations soumises à la CRDS (familiales et logement), celle-ci est incluse.

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2015, 59,3 % des ménages dont le niveau de vie est inférieur au 1^{er} décile perçoivent des revenus d'activité.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

1.7 Prestations sociales

Les prestations sociales non contributives (distinctes de celles accordées en contrepartie de cotisations et qui correspondent à un revenu de remplacement – allocations chômage, pensions de retraite, etc.) constituent un des éléments du système de redistribution français. Leur montant global s'élève, en 2015, à 59 milliards d'euros répartis entre prestations familiales, allocations logement et **minima sociaux**. La législation prévoit que leur calcul s'appuie sur des caractéristiques individuelles, familiales ou sur celles du logement. En 2015, en France métropolitaine, 11,6 millions de ménages en bénéficient (hors personnes vivant en collectivité ou sans domicile), en affectant par convention au ménage toute prestation attribuée à un ou plusieurs de ses membres. Les prestations sociales représentent 5,8 % du revenu disponible de l'ensemble des ménages mais jouent un rôle plus important pour les ménages les plus jeunes : elles représentent 10,8 % du revenu disponible des ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans et 8,8 % quand la personne de référence du ménage a entre 30 et 49 ans. Pour les ménages dont la **personne de référence** a 50 ans ou plus, cette part est inférieure à 5 %.

En 2015, 7,0 millions de ménages bénéficient de prestations familiales, hors aides au mode de garde, pour un montant moyen de 3 450 euros annuels. Ces aides sont versées au moment des naissances (ou adoptions) et ultérieurement pour assurer l'entretien, l'éducation ou la garde des enfants par les parents. Les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 50 ans représentent 84 % des bénéficiaires de prestations familiales. Depuis le 1^{er} juillet 2015, les montants d'allocations familiales sont divisés par deux ou quatre pour les familles aux revenus les plus élevés (cela concerne environ une famille sur dix). Cette modulation met fin à l'uniformité des allocations familiales : à nombre d'enfants

égal, les familles ne perçoivent plus le même montant selon leur revenu.

Les aides au logement concernent 6,4 millions de ménages, pour un montant moyen annuel de 2 490 euros. Locataires et accédants à la propriété peuvent les percevoir, sous condition de ressources. Un peu moins des deux tiers des bénéficiaires d'aides au logement sont des ménages dont la personne de référence a moins de 50 ans.

En 2015, 3,5 millions de ménages perçoivent au moins un des revenus minima garantis relatif au revenu de solidarité active (RSA), à l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou aux allocations permettant d'atteindre le minimum vieillesse (notamment l'**allocation de solidarité aux personnes âgées** (Aspa)). Un ménage bénéficiaire dispose en moyenne à ce titre de 5 290 euros par an.

En définitive, 42 % des ménages perçoivent au moins une prestation sociale en 2015. Pour les ménages les plus modestes (**niveau de vie** inférieur au 1^{er} **décile**), les prestations sociales représentent 47,6 % du revenu disponible, contre 0,5 % pour les ménages les plus aisés (niveau de vie supérieur au 9^e décile). La part des minima sociaux et des allocations logement dans le revenu disponible diminue très rapidement avec l'élévation des niveaux de vie : elle représente moins de 1,0 % à partir du 5^e décile. Ces transferts sont en effet ciblés pour ne concerner que les ménages ayant des revenus modestes. Les prestations familiales sont moins ciblées dans l'ensemble (les conditions de revenus excluent moins de familles de leur bénéfice). La part de ces prestations dans le revenu disponible diminue donc moins rapidement avec l'élévation des niveaux de vie puisqu'on trouve des bénéficiaires y compris parmi les ménages aisés. Mais les montants perçus dépendent globalement peu du revenu, donc plus les revenus disponibles augmentent, moins la prestation en représente une part importante. ■

Définitions

Minima sociaux, personne de référence, allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), **niveau de vie, décile** : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- *Minima sociaux et prestations sociales, ménages aux revenus modestes et redistribution*, coll. « Panorama de la Drees », Drees, édition 2017.
- « Redistribution : les effets des prestations sociales sur le niveau de vie des ménages les plus modestes », *Études et Résultats* n° 1028, Drees, septembre 2017.
- « Les réformes des prestations et prélèvements intervenues en 2015 opèrent une légère redistribution des 30 % les plus aisés vers le reste de la population », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2016.

1. Prestations sociales et ménages bénéficiaires en 2015

	Âge de la personne de référence du ménage					Ensemble des ménages
	Moins de 30 ans	30-49 ans	50-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus	
Prestations familiales						
Montant annuel moyen (en euros)	3 260	3 630	2 760	2 240	n.s.	3 450
dont allocations familiales	1 860	2 350	2 350	2 120	n.s.	2 330
Ménages bénéficiaires (en milliers)	589	5 286	975	121	11	6 982
dont allocations familiales	238	4 183	669	62	3	5 155
Allocations logement						
Montant annuel moyen (en euros)	2 460	2 710	2 530	2 140	1 720	2 490
Ménages bénéficiaires (en milliers)	1 187	2 780	1 167	822	412	6 368
Minima sociaux et RSA activité						
Montant annuel moyen (en euros)	4 410	4 890	6 010	5 740	5 400	5 290
Ménages bénéficiaires (en milliers)	389	1 394	805	654	294	3 536
Ensemble des prestations sociales						
Montant annuel moyen (en euros)	4 520	5 270	5 170	4 810	3 920	5 040
Ménages bénéficiaires (en milliers)	1 451	6 373	2 028	1 202	592	11 647
Nombre total de ménages (en milliers)	2 430	9 642	5 254	6 548	4 153	28 028
Part dans le revenu disponible (en %)	10,8	8,8	4,8	2,4	1,9	5,8
Répartition des prestations sociales (en %)	11,2	57,2	17,9	9,8	4,0	100,0

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans bénéficient de 11,2 % de l'ensemble des prestations sociales. Ces prestations représentent 10,8 % de leur revenu disponible.

Note : le montant annuel moyen est calculé sur les seuls ménages bénéficiaires. Pour les prestations soumises à la CRDS (familiales, logement et RSA activité), celle-ci est incluse dans les montants annuels moyens calculés.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

2. Part des prestations sociales dans le revenu disponible selon le niveau de vie du ménage en 2015

en %

	Prestations familiales		Allocations logement	Minima sociaux et RSA activité	Ensemble des prestations sociales
	Ensemble	dont allocations familiales			
Inférieur à D1	12,2	5,7	16,7	18,7	47,6
De D1 à D2	7,7	3,6	8,1	8,1	23,9
De D2 à D3	5,4	2,4	3,9	4,1	13,4
De D3 à D4	3,5	1,6	1,8	2,2	7,5
De D4 à D5	2,9	1,4	1,0	1,5	5,4
De D5 à D6	2,4	1,2	0,5	0,7	3,6
De D6 à D7	1,8	0,9	0,3	0,7	2,7
De D7 à D8	1,2	0,7	0,2	0,4	1,8
De D8 à D9	0,8	0,5	0,1	0,3	1,2
Supérieur à D9	0,3	0,3	0,0	0,1	0,5
Ensemble	2,4	1,2	1,6	1,8	5,8

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : pour les 10 % des ménages dont le niveau de vie est le plus bas, 47,6 % de leur revenu disponible est constitué de prestations sociales.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

1.8 Niveau de vie en Europe

En 2015, le niveau de vie moyen des pays membres de l'Union européenne (UE) est de 18 810 euros annuels, soit 1 568 euros par mois. Il varie de 2 750 euros annuels en Roumanie à 39 450 euros au Luxembourg, correspondant respectivement à 229 euros et 3 288 euros par mois, soit un rapport de 1 à 14. En exprimant les niveaux de vie en **standards de pouvoir d'achat** (SPA), c'est-à-dire convertis en **parités de pouvoir d'achat** (PPA), ce rapport varie de 1 à 6. En SPA, c'est également au Luxembourg que le niveau de vie moyen est le plus élevé (32 750 SPA). Les niveaux de vie moyens sont également très élevés (supérieurs à 22 000 SPA) pour huit autres pays européens : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, les Pays-Bas et la Suède.

La moyenne dans l'UE des **rapports inter-déciles** de chaque pays (calculée en tenant compte du nombre d'habitants de chaque pays), c'est-à-dire le niveau de vie plancher des 10 % des personnes les plus aisées (D9) rapporté au niveau de vie plafond des 10 % des personnes les plus modestes (D1) vaut 3,8. En France, le rapport interdécile est inférieur à la moyenne européenne (3,3), et il est le plus faible aux Pays-Bas (3,1), en Finlande (3,0) et au Danemark (2,9). À l'inverse, en Espagne (5,4), en Lituanie (5,5), en Bulgarie (5,7) et en Roumanie (5,9), les inégalités mesurées par cet indicateur sont plus élevées.

Le rapport interdécile ne mesure toutefois pas les inégalités aux extrémités de la distribution. Pour en rendre compte, on considère le rapport des masses de revenu détenues par les 20 % de la population à chaque extrémité. En 2015, en France, la masse de revenu disponible par unité de consommation détenue par les 20 % de la population la plus aisée représente 4,3 fois celle des 20 % les plus modestes. Cet indicateur, noté **ratio (100-S80)/S20**, est le plus faible à 3,5-3,6 en République tchèque, en Finlande, en Slovaquie et en Slovénie, indiquant des inégalités moindres. Comme pour le rapport interdécile, il est particulièrement élevé en Bulgarie (7,9), Roumanie (7,2), Lituanie (7,1) et Espagne (6,6). La moyenne européenne (pondérée par le nombre d'habitants de chaque pays) s'établit à 5,1.

En 2015, 22 des pays de l'UE garantissent un salaire minimum légal national. Dans les six autres États membres, il n'existe pas à proprement parler (fixé au niveau des branches ou négocié entre partenaires sociaux). Corrigé des parités de pouvoir d'achat, le salaire minimum brut pour un temps plein (notion qui ne recouvre cependant pas la même durée dans tous les pays) varie, en 2015, de 400 SPA par mois en Bulgarie à 1 600 SPA au Luxembourg, soit exactement un rapport de 1 à 4. Pour sept États membres (Allemagne, Belgique, France, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni), il est supérieur à 1 100 SPA par mois. ■

Définitions

Parité de pouvoir d'achat (PPA) : taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune, dite « **standard de pouvoir d'achat** (SPA) », les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer un même panier de biens et de services.

Rapport interdécile, ratio (100-S80)/S20, indice de Gini : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Le risque de pauvreté des travailleurs à bas revenus d'activité dans les pays de l'Union européenne en 2008 et en 2012 », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2015.
- Living Conditions in Europe*, Statistical Books, Eurostat, édition 2014.
- “Income inequality statistics, data 2012”, *Statistics in focus*, Eurostat, décembre 2014.
- “23 % of EU citizens were at risk of poverty or social exclusion in 2010”, *Statistics in focus 9/2012*, Eurostat, février 2012.

Niveau de vie en Europe 1.8

1. Indicateurs d'inégalité dans l'Union européenne en 2015

	Niveau de vie annuel moyen		Rapport interdécile D9/D1	Ratio (100-S80/S20)	Indice de Gini	Population au 1 ^{er} janvier 2015 (en millions)
	(en euros)	(en SPA)				
Allemagne	24 020	23 950	3,6	4,6	0,30	81,2
Autriche	26 050	24 770	3,2	4,1	0,27	8,6
Belgique	24 260	22 650	3,3	3,8	0,26	11,2
Bulgarie	3 890	8 330	5,7	7,9	0,38	7,2
Chypre	16 940	19 320	3,9	4,9	0,32	0,9
Croatie	6 340	9 770	4,2	5,0	0,30	4,2
Danemark	32 140	23 680	2,9	4,1	0,28	5,7
Espagne	15 840	17 570	5,4	6,6	0,35	46,4
Estonie	10 100	13 860	4,7	5,6	0,33	1,3
Finlande	26 380	22 050	3,0	3,6	0,25	5,5
France	25 280	24 160	3,3	4,3	0,29	66,5
Grèce	8 670	10 210	5,1	6,6	0,34	10,9
Hongrie	5 400	9 490	3,4	4,3	0,28	9,9
Irlande	25 510	20 670	3,6	4,5	0,30	4,6
Italie	18 540	18 520	4,6	6,1	0,33	60,8
Lettonie	7 530	10 880	4,7	6,2	0,35	2,0
Lituanie	7 030	11 560	5,5	7,1	0,37	2,9
Luxembourg	39 450	32 750	4,0	5,0	0,31	0,6
Malte	15 390	19 200	3,5	4,2	0,29	0,4
Pays-Bas	25 370	23 430	3,1	3,9	0,27	16,9
Pologne	6 660	12 280	3,9	4,8	0,30	38,0
Portugal	10 560	12 890	4,7	5,9	0,34	10,4
République tchèque	8 810	14 060	2,8	3,5	0,25	10,5
Roumanie	2 750	5 300	5,9	7,2	0,35	19,9
Royaume-Uni	24 600	20 390	3,9	5,1	0,32	64,9
Slovaquie	7 390	11 170	3,0	3,6	0,24	5,4
Slovénie	13 190	16 590	3,0	3,6	0,24	2,0
Suède	27 350	22 500	3,3	4,3	0,28	9,7
Zone euro	20 670	///	3,8	5,1	0,31	338,5
UE	18 810	///	3,8	5,1	0,31	508,4

Champ : Union européenne à 28 pays.

Note : les données pour la France diffèrent de celles présentées dans la *fiche 1.4*. Ici, les différents indicateurs sont calculés à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent, de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens. L'année retenue correspond à l'année de perception des revenus et non à celle de collecte de l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (SILC) qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat.

Note : les valeurs zone euro et UE sont les moyennes des indicateurs de chaque pays pondérées par le nombre d'habitants.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC.

2. Salaire minimum dans l'Union européenne en 2015

en moyenne sur l'année

	Salaire brut minimum mensuel à temps plein			Salaire brut minimum mensuel à temps plein	
	(en euros)	(en SPA)		(en euros)	(en SPA)
Allemagne	1 440	1 440	Lituanie	310	510
Belgique	1 500	1 430	Luxembourg	1 920	1 600
Bulgarie	190	400	Malte	720	900
Croatie	400	570	Pays-Bas	1 510	1 390
Espagne	760	830	Pologne	410	770
Estonie	390	540	Portugal	590	720
France	1 460	1 390	République tchèque	340	540
Grèce	680	810	Roumanie	230	440
Hongrie	330	600	Royaume-Uni	1 440	1 110
Irlande	1 460	1 200	Slovaquie	380	570
Lettonie	360	520	Slovénie	790	990

Champ : les 22 pays de l'Union européenne où le salaire minimum national existe.

Note : les six autres États membres (Autriche, Chypre, Danemark, Finlande, Italie, Suède) ont fixé un salaire minimum par branche ou prévoient que les salaires minimums soient déterminés par négociation entre les partenaires sociaux.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC.

1.9 Niveau de vie depuis 1970

Depuis 1970, en France métropolitaine, le **niveau de vie** (en euros de 2015) des personnes a régulièrement augmenté jusqu'à la crise de 2008-2009. Cette hausse a été prononcée dans les années 1970 et, dans une moindre mesure, entre 1997 et 2002.

Durant la première moitié des années 1970, la progression du niveau de vie est particulièrement forte, dans la continuité des trente glorieuses. Après le premier choc pétrolier de 1974, son rythme s'atténue un peu mais reste soutenu. La hausse du niveau de vie profite à l'ensemble de la population, mais plus encore aux personnes situées en bas de l'échelle des niveaux de vie : la hausse moyenne du niveau de vie médian dépasse 4 % par an en euros constants sur la période 1970-1979, et elle excède celle du niveau de vie moyen. Les bas revenus ont bénéficié d'un rattrapage : les hausses de Smic ont été fortes, le minimum vieillesse a été revalorisé et de nouvelles générations de retraités sont arrivées avec des carrières professionnelles plus longues et titulaires de droits plus élevés. En conséquence, les inégalités de niveau de vie se sont réduites au cours de cette décennie.

Par la suite, les difficultés économiques du début des années 1980 consécutives au deuxième choc pétrolier accentuent nettement le ralentissement du niveau de vie, avec toutefois une vive progression sur les années 1988 à 1990, marquées par le retour d'une forte croissance. La crise qui marque le début des années 1990 pèse de nouveau sur les revenus. La reprise de la fin des années 1990 permet de renouer avec une augmentation soutenue des niveaux de vie (les niveaux de vie moyen et médian augmentent respectivement

de 2,1 % et 1,8 % par an en moyenne entre 1996 et 2002). La reprise bénéficie aux plus hauts revenus, tirés souvent d'une activité d'indépendant ou de cadre, mais aussi aux revenus les plus modestes en raison notamment de la baisse du chômage et de la revalorisation des prestations sociales et des revenus de remplacement. Globalement, les inégalités diminuent au cours des années 1980 et se creusent légèrement pendant la décennie suivante : en témoigne l'augmentation de l'**indice de Gini** sur la fin de la période de 1996 à 2000.

Au début des années 2000, le ralentissement économique et la remontée du chômage expliquent en partie le fléchissement de la croissance du niveau de vie. Avec une progression du niveau de vie médian de 0,3 % en moyenne annuelle, la période 2002-2005 tranche avec la période 1997-2002, durant laquelle il augmentait de plus de 2 % par an en moyenne. Après une nouvelle embellie à la faveur d'un retour de la croissance au milieu des années 2000, le niveau de vie médian atteint un maximum en 2008 et a tendance à stagner depuis, s'établissant à 20 300 euros en 2015. Le niveau de vie moyen progresse à un rythme semblable jusqu'en 2008 avant de se stabiliser jusqu'en 2015 (23 440 euros). Depuis 2000, plusieurs indicateurs montrent une hausse des inégalités : l'indice de Gini croît régulièrement jusqu'en 2011 où il atteint son maximum. Le rapport entre la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % les plus aisés et celle détenue par les 20 % les plus modestes (le **ratio (100-S80)/S20**) était de 4,2 en 2000 et atteint 4,6 en 2011 et 2012, son niveau maximal. ■

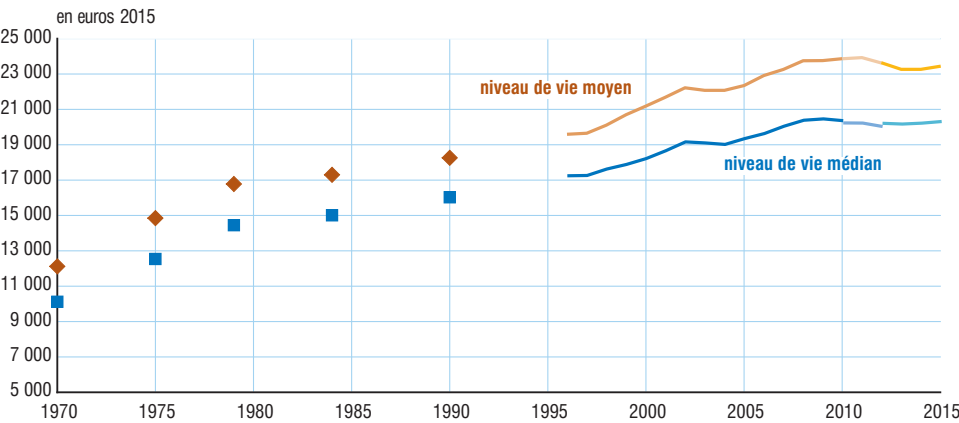
Définitions

Niveau de vie, indice de Gini, ratio (100-S80)/S20 : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2015 », *Insee Première* n° 1665, septembre 2017.
- « Évolution des inégalités de niveau de vie entre 1970 et 2013 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2016.

1. Évolution du niveau de vie de 1970 à 2015



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Note : à partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010. L'enquête ERFS a été renouvelée en 2012. D'une part, l'impôt déduit du revenu d'une année donnée est désormais l'impôt payé durant cette même année. Il peut donc être dû au titre des revenus de l'année précédente. Auparavant, c'était l'impôt payé au titre de l'année de perception des revenus et éventuellement payé l'année suivante qui était déduit. D'autre part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé 3 enfants ou plus ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé sont maintenant comptabilisés dans le revenu disponible mesuré par l'ERFS. Enfin, à partir de 2012, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2014-2015.
Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 1990, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) rétrospectives 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2015.

2. Évolution de quelques indicateurs d'inégalité des niveaux de vie de 1996 à 2015

	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)	Rapport interdécile (D9/D1)	Ratio (100-S80)/S20	Indice de Gini
	en euros constants 2015 par an				
1996	9 170	32 230	3,5	4,1	0,279
1997	9 220	32 240	3,5	4,1	0,279
1998	9 610	32 860	3,4	4,0	0,276
1999	9 840	33 900	3,4	4,1	0,284
2000	9 990	34 930	3,5	4,2	0,286
2001	10 320	35 380	3,4	4,2	0,286
2002	10 690	36 260	3,4	4,1	0,281
2003	10 640	35 640	3,4	4,1	0,280
2004	10 670	35 230	3,3	4,0	0,281
2005	10 690	35 810	3,4	4,2	0,286
2006	10 830	36 930	3,4	4,3	0,291
2007	11 040	37 390	3,4	4,2	0,289
2008	11 290	38 140	3,4	4,3	0,289
2009	11 160	38 420	3,4	4,3	0,290
2010	11 010	38 300	3,5	4,5	0,299
2010 ¹	10 990	37 920	3,5	4,5	0,303
2011	10 890	38 720	3,6	4,6	0,306
2012	10 760	37 950	3,5	4,6	0,303
2012 ²	10 700	37 880	3,5	4,6	0,302
2013	10 860	37 240	3,4	4,3	0,288
2014	10 830	36 990	3,4	4,3	0,289
2015	10 860	37 510	3,5	4,4	0,292

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.
2. L'enquête ERFS a été renouvelée en 2012. D'une part, l'impôt déduit du revenu d'une année donnée est désormais l'impôt payé durant cette même année. Il peut donc être dû au titre des revenus de l'année précédente. Auparavant, c'était l'impôt payé au titre de l'année de perception des revenus et éventuellement payé l'année suivante qui était déduit. D'autre part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé 3 enfants ou plus ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé sont maintenant comptabilisés dans le revenu disponible mesuré par l'ERFS. Enfin, à partir de 2012, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2014-2015.
Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 1990, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de 2005 à 2015.

1.10 Pauvreté monétaire depuis 1970

En 2015, le **taux de pauvreté** s'établit à 14,2 % de la population de France métropolitaine vivant en ménage ordinaire, ce qui correspond à 8,9 millions de personnes pauvres. Ces personnes ont un **niveau de vie** inférieur au **seuil de pauvreté** fixé à 60 % du niveau de vie médian, soit 1 015 euros par mois. Ce seuil correspond à un **revenu disponible** de 1 015 euros pour une personne seule, 1 522 euros pour un couple sans enfant et 2 131 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. À titre de comparaison, le montant forfaitaire du RSA socle (sans revenus d'activité) s'élève à 514 euros mensuels pour une personne seule sans enfant au 1^{er} janvier et l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) à 800 euros pour une personne seule au 1^{er} avril. Ainsi, en 2015, 66,2 % des ménages bénéficiaires du RSA socle et 42,0 % des ménages percevant le minimum vieillesse vivent au-dessous du seuil de pauvreté.

La mesure de la pauvreté est sensible à la convention retenue : avec un seuil à 50 % du niveau de vie médian, le taux de pauvreté est de 8,0 % (846 euros par mois), et de 3,4 % avec un seuil fixé à 40 % (677 euros par mois). Ainsi, 6,2 % des personnes ont un niveau de vie mensuel compris entre 846 et 1 015 euros et 4,6 % entre 677 et 846 euros. Ces seuils de pauvreté relatifs suivent l'évolution du niveau de vie médian. En 1996, en euros constants, les personnes pauvres au seuil de 60 % ont un niveau de vie mensuel inférieur à 863 euros, contre 1 015 euros en 2015.

Entre 1970 et 1984, le taux de pauvreté à 60 % décroît fortement (13,5 % en

1984 contre 17,9 % en 1970). Cette baisse concerne particulièrement les retraités, qui bénéficient de revalorisations du minimum vieillesse et de plus hauts niveaux de retraites grâce à des durées de cotisation plus longues que les générations précédentes. Il se stabilise ensuite jusqu'en 1996. De 1996 à 2004, le taux de pauvreté diminue à nouveau. Le nombre de personnes pauvres se réduit alors de près de 10 %, soit environ de 800 000 personnes. La bonne conjoncture économique pendant cette période, marquée notamment par une baisse du chômage de 1997 à 2001, y contribue. De 2004 à 2008, le taux de pauvreté se stabilise autour de 13 %. Entre 2008 et 2011, sous l'effet de la crise, il augmente significativement pour s'établir à son plus haut niveau depuis 1997. Depuis 2011, il est stable autour de 14 %.

En 2015, la moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie mensuel compris entre 816 euros (leur niveau de vie médian) et 1 015 euros (le seuil de pauvreté à 60 %), soit une **intensité de pauvreté** égale à 19,6 %. Au cours de la période 1996-2002, quel que soit le seuil retenu, l'intensité de la pauvreté s'est atténuée (baissant de 2,6 points au seuil à 60 %), le niveau de vie médian des personnes pauvres augmentant plus vite que le seuil de pauvreté. Entre 2003 et 2011, l'intensité de pauvreté a peu fluctué. En 2012, elle a augmenté de 1,4 point avant de diminuer de 1,8 point entre 2012 et 2015.

En 2016, selon des estimations très provisoires obtenues à partir de **microsimulation**, le taux de pauvreté diminuerait de 0,3 point. ■

Définitions

Pauvreté monétaire, taux de pauvreté, niveau de vie, seuil de pauvreté, revenu disponible, intensité de pauvreté, microsimulation : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Estimation avancée du taux de pauvreté et des indicateurs d'inégalités », *Insee Focus* n° 96, octobre 2017.
- *Crise économique, marché du travail et pauvreté*, Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, la Documentation française, 2011-2012.

Pauvreté monétaire depuis 1970 1.10

1. Seuil de pauvreté, taux de pauvreté et nombre de personnes pauvres de 1996 à 2015

	Seuil de pauvreté à 60 %			Seuil de pauvreté à 50 %			Seuil de pauvreté à 40 %		
	Seuil mensuel (en euros constants 2015)	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)	Seuil mensuel (en euros constants 2015)	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)	Seuil mensuel (en euros constants 2015)	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)
1996	863	14,5	8 179	719	8,1	4 550	576	3,6	2 030
1997	864	14,2	8 042	720	7,8	4 433	576	3,5	2 007
1998	882	13,8	7 873	735	7,5	4 257	588	2,9	1 671
1999	895	13,5	7 745	746	7,2	4 109	597	2,7	1 540
2000	911	13,6	7 838	759	7,2	4 165	607	2,7	1 579
2001	933	13,4	7 757	778	6,9	3 984	622	2,6	1 507
2002	958	12,9	7 495	799	6,5	3 746	639	2,3	1 340
2003	955	13,0	7 578	796	7,0	4 078	637	2,6	1 493
2004	951	12,6	7 382	792	6,6	3 896	634	2,5	1 461
2005	968	13,1	7 766	806	7,2	4 270	645	3,2	1 917
2006	982	13,1	7 828	818	7,0	4 188	654	3,1	1 867
2007	1 002	13,4	8 035	835	7,2	4 281	668	3,1	1 855
2008	1 018	13,0	7 836	849	7,1	4 272	679	3,2	1 910
2009	1 023	13,5	8 173	852	7,5	4 507	682	3,3	2 023
2010	1 018	14,1	8 617	848	7,8	4 755	678	3,5	2 128
2010 ¹	1 011	14,0	8 520	842	7,7	4 677	674	3,4	2 087
2011	1 011	14,3	8 729	842	7,9	4 856	674	3,5	2 158
2012	1 001	13,9	8 540	834	8,1	4 977	667	3,7	2 267
2012 ²	1 010	14,2	8 760	842	8,5	5 231	673	4,0	2 462
2013	1 008	13,8	8 563	840	7,9	4 917	672	3,5	2 151
2014	1 010	14,0	8 732	842	8,0	4 964	673	3,7	2 293
2015	1 015	14,2	8 875	846	8,0	5 020	677	3,4	2 145

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

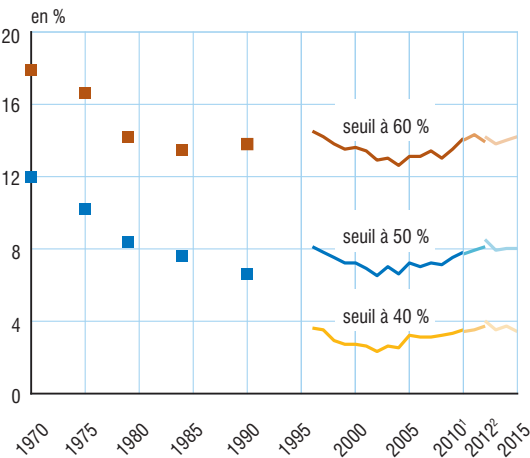
2. L'enquête ERFS a été renouvelée en 2012. D'une part, l'impôt déduit du revenu d'une année donnée est désormais l'impôt payé durant cette même année. Il peut donc être dû au titre des revenus de l'année précédente. Auparavant, c'était l'impôt payé au titre de l'année de perception des revenus et éventuellement payé l'année suivante qui était déduit. D'autre part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé 3 enfants ou plus ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé sont maintenant comptabilisés dans le revenu disponible mesuré par l'ERFS. Enfin, à partir de 2012, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2014-15.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2015, 8 875 000 personnes ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian, soit 14,2 % de l'ensemble de la population. Ce seuil correspond à 1 015 euros par mois en euros constants.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rattachées de 1996 à 2004 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) 2005 à 2015.

2. Évolution du taux de pauvreté selon le seuil de 1970 à 2015



1. Voir note 1, figure 1.

2. Voir note 2, figure 1.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : en raison de changements méthodologiques entre chaque enquête de 1970 à 1996, les taux de pauvreté d'une enquête à l'autre ne sont pas directement comparables sur cette période.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux de 1970 à 1990, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rattachées de 1996 à 2004 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2015.

3. Intensité de pauvreté de 1996 à 2015 en %

	Seuil de pauvreté en proportion du niveau de vie médian		
	60 %	50 %	40 %
1996	19,2	17,3	17,5
1997	18,8	17,6	17,2
1998	18,4	15,5	14,7
1999	17,8	15,3	15,7
2000	18,0	14,5	15,2
2001	17,2	15,1	15,8
2002	16,6	14,3	12,4
2003	18,4	14,4	11,6
2004	18,0	14,8	11,9
2005	18,8	17,5	20,1
2006	18,0	17,4	18,2
2007	18,2	17,0	19,7
2008	18,5	17,7	19,4
2009	19,0	17,4	21,2
2010	18,9	17,8	17,0
2010 ¹	19,0	17,7	17,1
2011	19,1	17,4	17,8
2012	20,5	18,3	20,3
2012 ²	21,4	18,8	20,4
2013	20,0	17,2	18,9
2014	20,1	18,0	20,4
2015	19,6	16,6	20,2

1. Voir note 1, figure 1. 2. Voir note 2, figure 1.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2015, la moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie inférieur de plus de 19,6 % au seuil de pauvreté à 60 %.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rattachées de 1996 à 2004 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2015.

1.11 Pauvreté en conditions de vie

La **pauvreté en conditions de vie** mesure conventionnellement la proportion de ménages qui déclarent au moins huit restrictions matérielles parmi une liste de 27 **difficultés**, regroupées en quatre grandes dimensions : insuffisance de ressources, retards de paiement, restrictions de consommation et difficultés de logement. Le seuil de huit privations est lui aussi conventionnel et ne doit pas être interprété comme un seuil absolu de vie décente. L'indicateur de pauvreté en conditions de vie correspond à une approche différente de celui de la pauvreté monétaire. De fait, les populations repérées par ces deux indicateurs de pauvreté ne se recoupent que partiellement et ces indicateurs évoluent de façon distincte.

En 2016, 11,9 % des ménages sont pauvres en conditions de vie. Depuis 2006, globalement orientée à la baisse, cette proportion oscille entre 13,3 %, son point le plus haut atteint en 2010, et 11,7 % son point le plus bas en 2015. Chacune des quatre dimensions de l'indicateur évolue avec ses particularités. Après une diminution régulière et marquée de 2007 à 2015, la part de ménages confrontés à des difficultés liées au logement augmente de près d'un point en 2016 (6,6 % de ménages concernés). Celle déclarant des retards de paiement (8,3 % en 2016) ou subir des restrictions de consommation (11,6 %) décroît depuis 2014. Quant à la proportion de ménages qui considèrent leurs ressources comme insuffisantes, elle

s'est stabilisée en 2016 (14,4 %) après le rebond constaté en 2014.

En 2016, comme les années précédentes, les ménages dont la personne de référence est au chômage sont particulièrement confrontés à la pauvreté en conditions de vie (46,1 %). Ils cumulent les difficultés : 42,8 % font face à des insuffisances de ressources et 19,3 % à des difficultés liées au logement. Plus le niveau de vie des ménages est faible, plus le taux de pauvreté en conditions de vie et la fréquence des différentes privations sont élevés : 32,5 % des ménages en dessous du 1^{er} quintile de niveau de vie sont pauvres en conditions de vie, 13,1 % entre le 1^{er} et le 2^e quintile et 1,8 % au-dessus du 4^e quintile.

Les familles monoparentales sont les plus fréquemment pauvres en conditions de vie (27,3 % en 2016), suivies par les ménages de couple avec au moins trois enfants (17,8 %) et les personnes seules (14,0 %). À l'opposé, les couples sans enfant sont les plus épargnés, avec un taux de pauvreté en conditions de vie limité à 4,5 %.

Les ménages peu ou pas diplômés sont plus souvent pauvres en conditions de vie : 18,5 % des ménages dont la **personne de référence** est sans diplôme ou avec un BEPC ou un CEP sont pauvres en conditions de vie, 13,2 % pour celles détentrices d'un diplôme équivalent au CAP ou au BEP. Ce type de pauvreté est plus répandu chez les ménages dont la personne de référence est âgée de 30 à 44 ans (14,7 %), contre 8,9 % pour les 60-74 ans et 7,7 % pour les 75 ans ou plus. ■

Définitions

Pauvreté en conditions de vie : manque global d'éléments de bien-être matériel, mesuré au niveau du ménage. En France, un ménage est dit « pauvre en termes de conditions de vie » lorsqu'il cumule au moins huit privations ou difficultés matérielles parmi 27 liées à l'insuffisance des ressources, aux retards de paiement, aux restrictions de consommation et aux difficultés liées au logement.

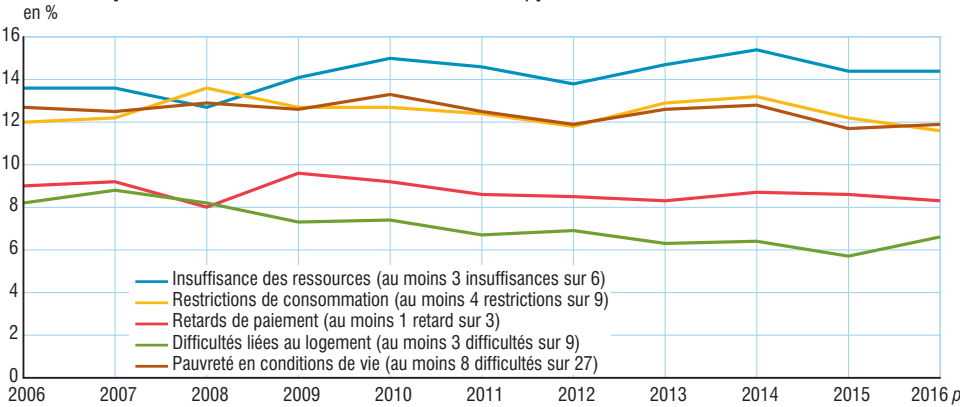
Difficultés, personne de référence : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- *Pauvreté en conditions de vie de 2004 à 2016, Enquête SRCV*, coll. « Insee Résultats », octobre 2017.
- « Inégalités de niveau de vie et pauvreté en 2013 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2016.
- *Pourquoi l'indicateur de pauvreté en conditions de vie baisse malgré la crise économique ouverte en 2008 ?*, Document de travail de la Direction des statistiques démographiques et sociales, n° F1502, Insee, janvier 2015.
- « Des pauvres aux riches, la question des inégalités », in *Regards croisés sur l'économie 2/2008*, n° 4, éditions La Découverte, 2008.

Pauvreté en conditions de vie 1.11

1. Taux de pauvreté en conditions de vie selon le type de difficultés rencontrées



Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages ordinaires.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV), 2004 à 2016.

2. Pauvreté en conditions de vie et difficultés rencontrées selon les caractéristiques du ménage en 2016

en %

	Taux de pauvreté en conditions de vie (au moins 8 difficultés sur 27)	Insuffisance de ressources (au moins 3 insuffisances sur 6)	Retards de paiement (au moins 1 retard sur 3)	Restrictions de consommation (au moins 4 restrictions sur 9)	Difficultés liées au logement (au moins 3 difficultés sur 9)
Type de ménage					
Personne seule	14,0	13,0	8,4	15,7	6,8
Famille monoparentale	27,3	31,5	19,1	24,2	13,2
Couple sans enfant	4,5	7,2	3,6	5,2	3,1
Couple avec 1 enfant	8,8	14,1	8,2	7,2	6,3
Couple avec 2 enfants	9,4	18,3	7,1	6,6	5,8
Couple avec 3 enfants ou plus	17,8	23,6	14,3	12,9	11,8
Âge¹					
Moins de 30 ans	11,1	14,0	13,9	8,9	10,9
30-44 ans	14,7	20,3	12,2	10,3	9,7
45-59 ans	14,5	18,3	10,3	12,5	6,9
60-74 ans	8,9	9,9	4,2	11,1	3,3
75 ans ou plus	7,7	5,5	1,8	14,3	3,8
Diplôme¹					
Supérieur à bac +2	4,8	8,9	5,4	3,0	5,0
Bac +2 (Deug, DUT, BTS, etc.)	8,4	13,0	7,5	6,1	6,3
Bac ou brevet professionnel, ou équivalent	9,6	13,5	8,0	7,9	8,1
CAP, BEP	13,2	17,7	10,6	12,3	6,8
BEPC, CEP, sans diplôme	18,5	16,3	8,7	21,3	7,1
Situation vis-à-vis de l'emploi¹					
En emploi	10,3	15,8	9,3	7,9	7,2
Au chômage	46,1	42,8	33,1	42,4	19,3
En inactivité	10,2	9,3	4,2	13,3	4,4
Niveau de vie					
En dessous du 1 ^{er} quintile	32,5	30,6	19,2	31,8	13,9
Entre le 1 ^{er} et le 2 ^e quintile	13,1	17,7	9,7	14,3	8,0
Entre le 2 ^e et le 3 ^e quintile	8,8	12,5	6,7	7,6	5,4
Entre le 3 ^e et le 4 ^e quintile	3,9	7,2	3,2	3,4	3,3
Au-dessus du 4 ^e quintile	1,8	4,6	3,1	1,6	2,7
Ensemble	11,9	14,4	8,3	11,6	6,6

1. De la personne de référence du ménage.

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages ordinaires.

Note : les autres types de ménage font partie du champ bien que la modalité ne soit pas représentée dans la ventilation par type de ménage.

Source : Insee, enquête SRCV 2016, données provisoires.

1.12 Pauvreté monétaire en Europe

En 2015, la **pauvreté monétaire** touche 17,4 % des habitants de l'Union européenne (UE), soit environ 87 millions de personnes, en retenant pour chaque pays un seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie national médian comme le préconise Eurostat. L'élargissement de l'Union de 15 à 25 pays en 2004, puis à 27 en 2007 et à 28 en 2013 n'a pas modifié de manière significative le taux de pauvreté européen. Il masque néanmoins des disparités importantes entre les différents pays, les taux de pauvreté nationaux variant de 9,7 % à 25,3 %.

Le taux de pauvreté est le plus faible en République tchèque (9,7 %) et en Finlande (11,6 %). Hormis dans les pays baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie), le taux de pauvreté se situe entre 11,6 % et 16,2 % dans les pays de l'UE les plus au nord (Danemark, Suède, Finlande), à un niveau toujours inférieur à la moyenne européenne. À l'inverse, dans les pays du sud de l'Europe, les taux de pauvreté sont parmi les plus élevés : 19,0 % au Portugal, 20,8 % en Italie, 21,2 % en Grèce et 22,3 % en Espagne. Les taux de pauvreté les plus élevés sont mesurés dans les deux pays entrés le plus récemment dans l'UE : la Roumanie et la Bulgarie, avec respectivement 25,3 % et 22,9 % de personnes vivant sous le seuil de pauvreté national. Le taux de pauvreté monétaire en France est de 13,6 % d'après l'enquête européenne SILC, soit 3,8 points en dessous de la moyenne de l'UE, tandis que le Royaume-Uni (15,9 %) et l'Allemagne (16,5 %) en sont plus proches.

L'**intensité de la pauvreté**, qui mesure l'écart relatif entre le niveau de vie moyen des personnes pauvres et le seuil de pauvreté, est de 24,8 % en moyenne dans l'UE. Pour la Finlande, le Luxembourg, la France

et les Pays-Bas, cet indicateur est nettement inférieur à la moyenne (au maximum égal à 17,4 %), ce qui traduit une population pauvre plus proche des niveaux de vie médians nationaux. À l'opposé, l'intensité est la plus élevée en Roumanie, en Grèce, en Espagne et en Bulgarie (plus de 30 %), pays qui cumulent fort taux de pauvreté et inégalités élevées.

Les seuils de pauvreté étant fixés en proportion des niveaux de vie médians nationaux, la mesure de la pauvreté monétaire est fondée sur la distribution des revenus dans chaque pays : il s'agit d'une mesure relative. Ceci explique que dans certains pays, les taux de pauvreté soient très faibles en comparaison européenne, alors que les niveaux de vie ramenés en **standards de pouvoir d'achat** (SPA), c'est-à-dire corrigés des **parités de pouvoir d'achat** (PPA), le sont aussi. D'où l'intérêt de considérer de manière conjointe le seuil et le taux de pauvreté. Deux pays voisins, l'Autriche et la Hongrie, illustrent bien la situation. Les valeurs du taux de pauvreté sont proches (respectivement 14,1 % et 14,5 %), mais le seuil de pauvreté en Autriche est près de trois fois plus élevé que le seuil de pauvreté en Hongrie. Si une même proportion de Hongrois et d'Autrichiens disposent d'un niveau de vie inférieur à 60 % de la médiane de leur pays, le niveau de vie médian est trois fois plus faible en Hongrie, traduisant une aisance financière bien moindre dans ce pays. En République tchèque, le taux de pauvreté est le plus bas de l'UE, mais le seuil est également assez bas (626 SPA par mois). La situation est bien plus inégalitaire en Roumanie où le taux de pauvreté est très élevé et le seuil très bas : les 25,3 % de Roumains pauvres ont un niveau de vie inférieur à 236 SPA par mois. ■

Définitions

Pauvreté monétaire, intensité de pauvreté, standard de pouvoir d'achat (SPA), parité de pouvoir d'achat (PPA) : voir annexe Glossaire.

Pour en savoir plus

- « Tendance à la baisse pour la proportion de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'UE », *Communiqué de presse*, Eurostat, octobre 2017.

Pauvreté monétaire en Europe 1.12

1. Taux et intensité de la pauvreté dans l'Union européenne en 2015

en %

	Taux de pauvreté ¹	Intensité de la pauvreté
Allemagne	16,5	20,7
Autriche	14,1	19,8
Belgique	15,5	19,4
Bulgarie	22,9	30,4
Chypre	16,1	17,3
Croatie	19,5	28,2
Danemark	11,9	20,8
Espagne	22,3	31,4
Estonie	21,7	20,5
Finlande	11,6	13,9
France ²	13,6	16,6
Grèce	21,2	31,9
Hongrie	14,5	18,8
Irlande	16,6	18,1
Italie	20,8	29,3
Lettonie	21,8	24,0
Lituanie	21,9	28,0
Luxembourg	16,5	17,4
Malte	16,5	15,9
Pays-Bas	12,7	17,3
Pologne	17,3	24,4
Portugal	19,0	26,7
République tchèque	9,7	19,5
Roumanie	25,3	36,2
Royaume-Uni	15,9	22,4
Slovaquie	12,7	26,1
Slovénie	13,9	20,2
Suède	16,2	21,1
UE	17,3	25,0
Zone euro	17,4	24,8

1. Le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie national médian.

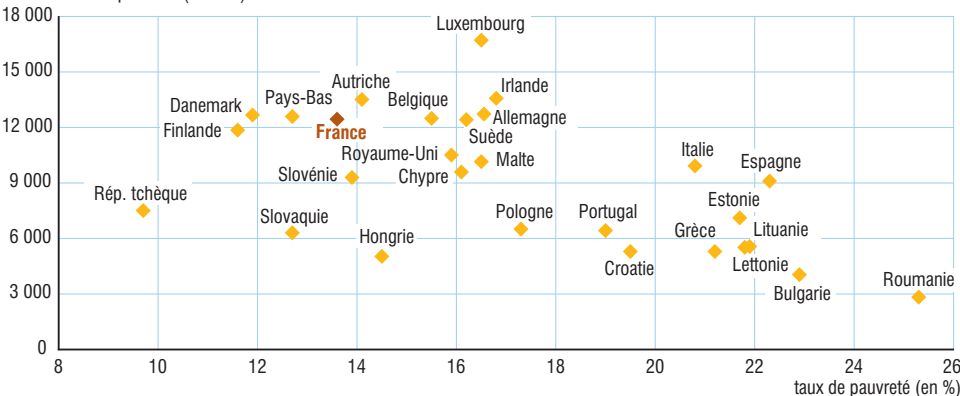
2. Les données pour la France diffèrent de celles présentées dans la fiche 1.10. Ici, les différents indicateurs sont calculés à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent, de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens.

Note : l'année retenue ici correspond à l'année de perception des revenus et non à celle de collecte de l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (SILC) qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC.

2. Taux et seuil de pauvreté dans l'Union européenne en 2015

seuil de pauvreté (en SPA)



Note : le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie national médian. L'année retenue correspond à l'année de perception des revenus et non à celle de collecte de l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (SILC) qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat. Les données pour l'Irlande ne sont pas disponibles au moment de la préparation de l'ouvrage.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC.

1.13 Niveau de vie et pauvreté selon la configuration familiale

La vie en commun procure des économies d'échelle pour tous les membres du ménage sur le logement mais aussi sur les biens d'équipement ménager. Le calcul du **niveau de vie** permet d'en tenir compte en rapportant le **revenu disponible** au nombre d'**unités de consommation** (UC) du ménage. L'échelle d'équivalence utilisée dénombre 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour toute personne supplémentaire de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour chaque enfant de moins de 14 ans.

En 2015, en France métropolitaine, avec 2 348 euros par mois en moyenne (soit 3 522 euros de revenu disponible), ce sont les personnes vivant en couple sans enfant qui disposent du niveau de vie le plus élevé. Les personnes vivant seules ou au sein d'une famille monoparentale ont un niveau de vie plus faible en moyenne ; elles ne bénéficient ni des économies d'échelle procurées par la présence d'un second adulte ni du revenu que celui-ci est susceptible d'apporter.

De manière générale, le niveau de vie des ménages diminue en moyenne lorsque le nombre d'enfants augmente : il atteint 2 142 euros par mois en moyenne pour les personnes en couple avec un enfant, 2 007 euros par mois pour celles avec deux enfants et 1 661 euros lorsqu'au moins trois enfants sont présents. Lors de la naissance d'un enfant, deux facteurs jouent en sens opposés. D'un côté, l'enfant ne contribue pas directement aux ressources du ménage tout en augmentant les besoins de consommation (d'où la hausse du nombre d'UC). De l'autre, une naissance peut faire bénéficier de transferts sociaux (prestations familiales, quotient familial).

Quand l'enfant grandit, ses besoins augmentent, notamment à l'adolescence (consommation courante, études, etc.). Pour refléter ces besoins croissants, on relève conventionnellement le poids de l'enfant de

0,3 à 0,5 UC quand il atteint l'âge de 14 ans. En moyenne, même si les prestations versées augmentent avec l'âge de l'enfant (majoration des allocations familiales à partir des 14 ans de l'enfant par exemple), et généralement aussi les autres revenus du ménage (surcroît de revenu induit par l'avancement en âge des adultes apporteurs de ressources ou par l'accumulation d'une épargne au cours du temps), l'avancement en âge des enfants tend à aller de pair avec une diminution du niveau de vie.

Les personnes sont différemment réparties sur l'échelle des niveaux de vie selon leur configuration familiale. Les familles nombreuses et monoparentales se concentrent dans le bas de l'échelle, et les couples sans enfant dans le haut : plus de la moitié des personnes vivant dans une famille monoparentale avec au moins deux enfants ont un niveau de vie inférieur au 2^e **décile**, alors que 16 % des membres d'un couple sans enfant ont un niveau de vie supérieur au 9^e décile. Les personnes vivant en couple avec un enfant sont elles aussi surreprésentées dans le haut de l'échelle, puisque 61 % d'entre elles ont un niveau de vie supérieur à la médiane (le 5^e décile). À l'inverse, 59 % des personnes seules ont un niveau de vie inférieur à la médiane.

En 2015, la **pauvreté monétaire** touche 6 % des personnes vivant en couple sans enfant, mais un tiers des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale, soit 2,1 millions de personnes. Le taux de pauvreté augmente alors avec le nombre d'enfants présents : 23,9 % pour les personnes vivant au sein d'une famille monoparentale avec un enfant, mais 40,1 % pour celles qui vivent avec au moins deux enfants. Malgré les droits supplémentaires et allocations spécifiques qui leur sont attribués, ces personnes isolées avec plusieurs enfants ont un niveau de vie moyen inférieur de 35 % à celui de l'ensemble de la population. ■

Définitions

Niveau de vie, revenu disponible, unités de consommation, décile, pauvreté monétaire : voir annexe Glossaire.

Pour en savoir plus

- « Enquête revenus fiscaux et sociaux 2015 et séries longues », *Insee Résultats Web*, décembre 2017.
- « L'effet d'une naissance sur le niveau de vie du ménage », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2011.

Niveau de vie et pauvreté selon la configuration familiale 1.13

1. Revenu disponible et niveau de vie selon le type de ménage en 2015

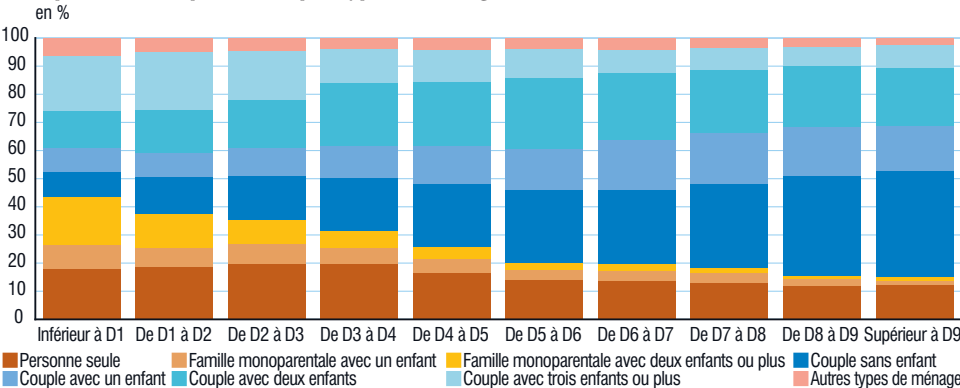
en euros

	Revenu disponible moyen du ménage	Niveau de vie moyen des individus du ménage	Niveau de vie médian des individus du ménage	Part de la population (en %)
Personne seule	21 560	21 560	18 450	15,8
Famille monoparentale avec un enfant	26 730	18 560	16 560	4,8
Famille monoparentale avec deux enfants ou plus	29 860	15 280	13 460	5,7
Couple sans enfant	42 270	28 180	23 850	23,4
Couple avec un enfant	48 910	25 700	22 770	13,7
Couple avec deux enfants	53 980	24 080	21 290	20,4
Couple avec trois enfants ou plus	54 710	19 930	16 510	12,3
Autres types de ménage	42 060	20 330	18 550	4,0
Ensemble	36 300	23 440	20 300	100,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2015, les couples avec deux enfants ont en moyenne un revenu disponible de 53 980 euros. Les personnes vivant au sein de ce type de ménage ont un niveau de vie moyen de 24 080 euros ; elles représentent 20,4 % de la population.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

2. Répartition des personnes par type de ménage selon la tranche de niveau de vie en 2015



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2015, 19,7 % des personnes ayant un niveau de vie inférieur au 1^{er} décile vivent dans un ménage constitué d'un couple avec trois enfants ou plus.

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution de niveaux de vie ; D5 est la médiane.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

3. Pauvreté des personnes selon le type de ménage en 2015

	Pauvreté au seuil de 60 % de la médiane	
	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
Personne seule	1 539	15,5
Famille monoparentale avec un enfant	710	23,9
Famille monoparentale avec deux enfants ou plus	1 421	40,1
Couple sans enfant	871	6,0
Couple avec un enfant	775	9,0
Couple avec deux enfants	1 243	9,7
Couple avec trois enfants ou plus	1 814	23,6
Autres types de ménage	501	20,3
Ensemble	8 875	14,2

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

1.14 Niveau de vie et pauvreté selon l'âge

En 2015, les personnes de 18 à 24 ans (hors étudiants vivant seuls ou avec d'autres étudiants) ont le **niveau de vie** moyen le plus faible parmi les adultes (20 050 euros annuels, soit 1 671 euros mensuels). En effet, lorsqu'ils sont en situation de personne à charge, ces jeunes apportent souvent peu de revenus au ménage tout en augmentant le nombre d'unités de consommation. Lorsqu'ils disposent d'un logement personnel, leur niveau de vie plus faible s'explique par des revenus d'activité bien inférieurs à l'ensemble de la population adulte : cette situation concerne 25 % des 18-24 ans qui vivent seuls ou avec un conjoint, sans enfant dans 79 % des cas. Enfin, 25,1 % d'entre eux vivent sous le **seuil de pauvreté**.

En 2015, 78 % des 25-29 ans vivent dans leur propre logement. Leurs revenus d'activité leur assurent des niveaux de vie nettement supérieurs aux plus jeunes. De fait, leur **taux de pauvreté**, même s'il reste supérieur à celui de l'ensemble des adultes, est inférieur de 11 points à celui des 18-24 ans.

En 2015, 71 % des 30-39 ans vivent dans un ménage avec enfants. Leur niveau de vie moyen annuel est supérieur de 3 % à celui des 25-29 ans (+ 2 % en médiane). La charge d'enfants, plus fréquente, est compensée par des revenus d'activité plus élevés que ceux des personnes plus jeunes et des prestations sociales plus importantes, en particulier les aides liées à la famille.

Les 40-49 ans bénéficient des revenus d'activité les plus élevés. Il s'agit de la tranche d'âge la plus uniformément répartie selon l'échelle des niveaux de vie.

Entre 50 et 64 ans, du fait du départ des enfants (65 % n'ont plus d'enfant à charge) ou de leur âge plus élevé, les prestations sociales sont plus réduites. Les revenus d'activité sont également moindres mais ils sont complétés par

davantage de pensions et retraites et de revenus du patrimoine. Les ménages comportant moins d'enfants à charge, leurs niveaux de vie sont les plus élevés (26 970 euros annuels en moyenne, soit 2 248 par mois en moyenne). Leur taux de pauvreté est inférieur d'un point à celui de l'ensemble des adultes ; par ailleurs 15,1 % ont un niveau de vie supérieur au 9^e **décile**.

À partir de 65 ans, le niveau de vie diminue selon l'âge, en raison du nombre croissant de personnes seules aux grands âges et des moindres droits à la retraite dans les générations les plus anciennes qui n'ont pas de carrière complète. Néanmoins, malgré un niveau de vie 7 % plus faible en moyenne que pour les personnes de 50 à 64 ans, le taux de pauvreté des 65 ans ou plus est plus faible de 4,6 points que celui des 50 à 64 ans, notamment grâce aux garanties de revenus pour les personnes âgées.

La génération d'appartenance a également une influence sur les niveaux de vie. Le niveau de vie de la génération quinquennale née entre 1941 et 1945 est nettement supérieur à celui de la génération précédente. En revanche, les niveaux de vie sont plus proches pour les générations nées après 1945 et dans les années 1950, en raison d'une situation économique plus difficile à leur entrée sur le marché du travail, qui s'est prolongée jusqu'au milieu des années 1980. À partir de la seconde moitié des années 1980 jusqu'à la fin des années 2000, la croissance a permis à chaque génération de disposer d'un niveau de vie supérieur à la précédente au même âge, notamment pour les générations nées dans les années 1960 et 1970. Cette tendance s'inverse en fin de période : depuis la grande récession des années 2008 et ultérieures, le niveau de vie moyen de chaque génération devient comparable, et même inférieur à partir de 2013, à celui de la génération précédente au même âge. ■

Définitions

Niveau de vie, seuil de pauvreté, taux de pauvreté, décile : voir annexe Glossaire.

Pour en savoir plus

- « Les inégalités entre générations depuis le baby-boom », in *L'économie française*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- « Niveau de vie par âge et génération entre 1996 et 2005 » in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2010.

Niveau de vie et pauvreté selon l'âge 1.14

1. Niveau de vie et taux de pauvreté des personnes de 18 ans ou plus en 2015

	Répartition dans l'ensemble de la population (en %)	Niveau de vie (en euros par an)		Taux de pauvreté à 60 % (en %)
		Moyenne	Médiane	
De 18 à 24 ans ¹	9,5	20 050	17 450	25,1
De 25 à 29 ans	7,6	21 780	20 170	13,9
De 30 à 39 ans	16,1	22 510	20 580	13,0
De 40 à 49 ans	17,6	23 610	20 650	13,7
De 50 à 64 ans	25,3	26 970	22 590	11,5
65 ans ou plus	23,8	25 130	21 090	6,9
Ensemble	100,0	24 160	20 880	12,5

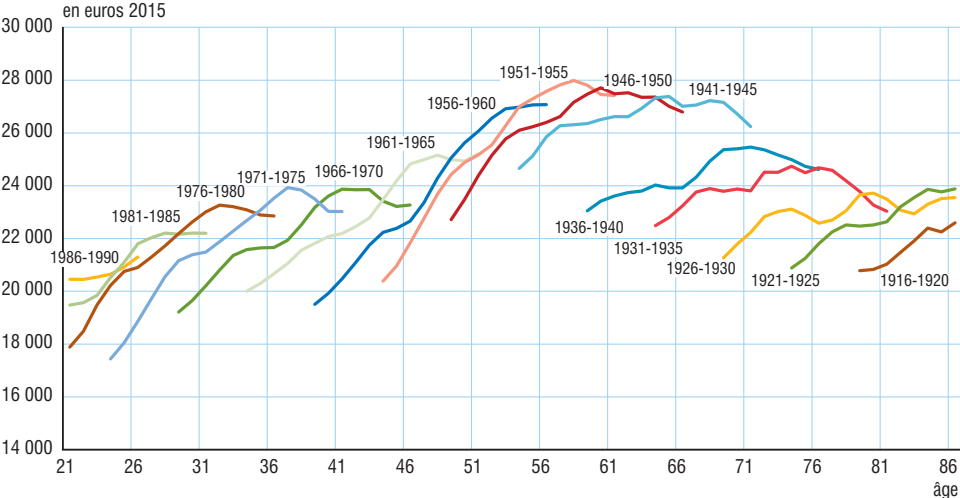
1. 6,3 % des personnes de 18 à 24 ans sont exclues du champ.
Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

2. Répartition des personnes de 18 ans ou plus selon la tranche de niveau de vie en 2015 en %

	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9
De 18 à 24 ans	19,3	12,7	11,0	9,8	8,7	8,7	8,5	7,4	7,0	6,7
De 25 à 29 ans	10,1	9,6	10,2	9,9	10,7	10,4	12,1	10,8	10,1	6,2
De 30 à 39 ans	9,0	9,5	9,9	9,9	10,4	11,5	11,4	10,4	9,7	8,3
De 40 à 49 ans	9,9	9,3	9,4	10,0	9,8	9,8	10,2	10,6	10,5	10,6
De 50 à 64 ans	8,4	7,5	7,5	8,2	9,2	9,2	9,9	12,0	13,1	15,1
65 ans ou plus	3,7	9,1	10,6	11,6	11,2	10,6	10,4	10,2	11,1	11,4
Ensemble des 18 ans ou plus	8,8	9,2	9,5	9,9	10,0	10,1	10,3	10,5	10,8	10,8
Ensemble	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : 19,3 % des personnes âgées de 18 à 24 ans vivent avec un niveau de vie inférieur au 1^{er} décile de niveau de vie (D1).
Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble des personnes de tous âges (y compris celles de moins de 18 ans).
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

3. Niveau de vie par génération suivant l'âge moyen de la génération de 1996 à 2015



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : les personnes nées entre 1951 et 1955 disposent à 58 ans en moyenne (57 à 59 ans) d'un niveau de vie moyen de 27 990 euros.
Sources : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2015.

1.15 Niveau de vie et pauvreté selon l'activité

En 2015, en France métropolitaine, le **niveau de vie** moyen des personnes actives (**en emploi** ou **chômeurs**) est supérieur de 9 % à celui des **inactifs** (70 % des inactifs de 18 ans ou plus sont des retraités). Il s'élève à 24 990 euros, soit 2 082 euros par mois pour les actifs et à 23 020 euros, soit 1 918 euros par mois pour les inactifs. Mais la situation vis-à-vis de l'emploi est déterminante : le niveau de vie moyen des chômeurs est inférieur de 38 % à celui des actifs occupés. Les retraités ont un niveau de vie moyen de 2 045 euros par mois, quasi identique à celui des actifs. Même si les retraites sont en moyenne plus faibles que les salaires, des revenus du patrimoine plus élevés compensent en partie cet écart. De plus, le nombre d'**unités de consommation** (UC) des ménages retraités est inférieur à celui des ménages actifs.

Les autres inactifs, dont les enfants et les étudiants vivant chez leurs parents, ont en moyenne un niveau de vie plus faible que les actifs parce qu'ils apportent peu ou pas de revenus au ménage, mais augmentent le nombre d'UC, diminuant mécaniquement le niveau de vie du ménage. Le niveau de vie moyen des autres inactifs est de 1 630 euros par mois. Ce sont néanmoins les actifs au chômage qui disposent du niveau de vie le plus faible (1 348 euros par mois en moyenne).

Les personnes en emploi sont surreprésentées parmi la moitié de la population la plus aisée : 60,9 % d'entre elles sont au-dessus du niveau de vie médian, contre 46,6 % des inactifs. Les chômeurs se concentrent dans le bas de l'échelle des niveaux de vie : 30,0 % des chômeurs appartiennent aux 10 % des

personnes au niveau de vie le plus faible (inférieur au 1^{er} **décile** de niveau de vie) et 17,5 % se situent entre le 1^{er} et le 2^e décile. Seuls 23,0 % d'entre eux disposent d'un niveau de vie supérieur à la médiane.

Les retraités sont seulement 4,0 % à avoir un niveau de vie inférieur au 1^{er} décile. **L'allocation de solidarité aux personnes âgées** (Aspa) assure en effet un plancher minimum de revenu : elle est versée en complément des autres ressources des personnes âgées jusqu'à un seuil de revenu fixé annuellement par décret. Après une revalorisation exceptionnelle au 1^{er} octobre 2014, le montant maximum de l'Aspa n'a pas été revalorisé au 1^{er} avril 2015. Il s'élève à 800 euros par mois pour une personne seule et à 1 242 euros par mois pour un couple. À l'autre extrémité de l'échelle des revenus, les retraités sont présents en proportion de leur poids dans la population. En effet, des revenus du patrimoine substantiels compensent le fait que le système de retraite induit des taux de remplacement moins élevés pour les hauts salaires.

La **pauvreté monétaire** touche moins les actifs que les inactifs : 10,8 % des personnes actives ont un niveau de vie inférieur au **seuil de pauvreté**, alors que 14,9 % des inactifs sont dans cette situation. Parmi les actifs, le risque d'être pauvre est 4,8 fois moins élevé pour les personnes en emploi que pour les chômeurs dont 37,6 % sont concernés par la pauvreté monétaire. Toutefois, occuper un emploi ne met pas toujours à l'abri de la pauvreté : près de 2 millions de personnes ayant un emploi vivent au-dessous du seuil de pauvreté. ■

Définitions

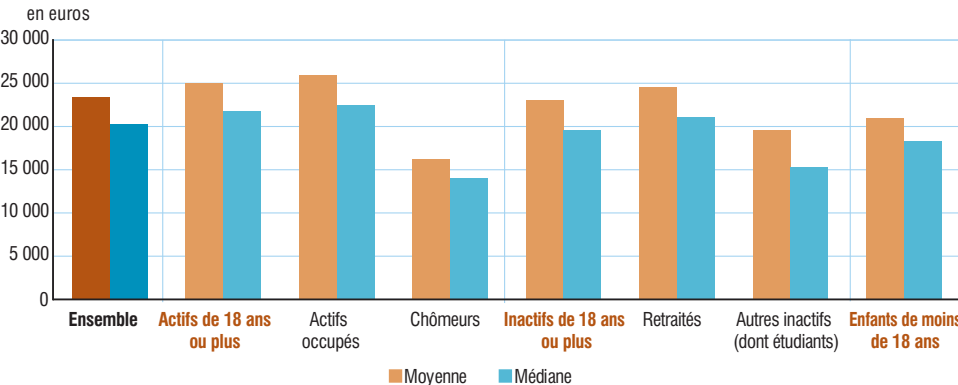
Niveau de vie, en emploi ou **actif occupé** au sens du BIT, **chômeur** au sens du BIT, **inactif**, **unités de consommation**, **décile**, **allocation de solidarité aux personnes âgées** (Aspa), **pauvreté monétaire**, **seuil de pauvreté** : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015 et séries longues », *Insee Résultats Web*, décembre 2017.
- « Les niveaux de vie en 2015 », *Insee Première* n° 1665, septembre 2017.

Niveau de vie et pauvreté selon l'activité 1.15

1. Niveau de vie moyen et médian selon l'activité en 2015



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

2. Répartition des actifs et des inactifs selon la tranche de niveau de vie en 2015

	en %									
	Inférieur à D1	De D1 à D2	De D2 à D3	De D3 à D4	De D4 à D5	De D5 à D6	De D6 à D7	De D7 à D8	De D8 à D9	Supérieur à D9
Actifs de 18 ans ou plus	7,7	7,6	8,5	9,3	9,9	10,5	11,2	11,6	11,8	11,7
Actifs occupés	5,2	6,5	8,0	9,3	10,2	11,0	11,9	12,5	12,7	12,8
Chômeurs	30,0	17,5	12,9	9,2	7,3	6,4	5,4	4,5	4,0	2,7
Inactifs de 18 ans ou plus	10,3	11,4	10,9	10,6	10,1	9,4	9,1	9,0	9,5	9,6
Retraités	4,0	9,0	10,3	11,4	11,4	10,9	10,5	10,7	11,2	10,5
Autres inactifs (dont étudiants)	24,6	16,7	12,2	8,8	7,2	6,0	6,0	5,2	5,7	7,5
Enfants de moins de 18 ans	14,0	12,9	11,7	10,5	9,9	9,8	8,8	8,1	7,2	7,1
Ensemble	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2015, 7,6 % des actifs de 18 ans ou plus ont un niveau de vie compris entre le 1^e et le 2^e décile de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population.
Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution de niveaux de vie ; D5 est la médiane.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

3. Pauvreté des personnes selon l'activité en 2015

	Ensemble des personnes (en milliers)	Pauvreté au seuil de 60 % de la médiane	
		Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
Actifs de 18 ans ou plus	28 509	3 079	10,8
Actifs occupés	25 474	1 987	7,8
Chômeurs	2 904	1 092	37,6
Inactifs de 18 ans ou plus	20 168	3 005	14,9
Retraités	14 082	1 028	7,3
Autres inactifs (dont étudiants)	6 159	1 977	32,1
Enfants de moins de 18 ans	14 025	2 791	19,9
Ensemble	62 702	8 875	14,2

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2015.

1.16 Niveau de vie et pauvreté...

Les personnes exerçant un emploi de cadre ou une profession intellectuelle supérieure, en particulier une profession libérale, disposent du **niveau de vie** moyen le plus élevé en 2015 : 37 980 euros par an (3 165 euros par mois), soit près de deux fois celui des ouvriers ou des employés. Le niveau de vie annuel moyen des retraités est de 24 540 euros, soit 2 045 euros mensuels. Même si le montant des retraites est en moyenne plus faible que celui des salaires, des revenus du patrimoine plus élevés, additionnés à des charges familiales plus faibles, leur permettent d'avoir un niveau de vie moyen légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la population.

Au sein de chaque catégorie socioprofessionnelle (CS), les inégalités sont les plus fortes chez les indépendants (agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise) pour lesquels le **rapport interdécile** (D9/D1) s'élève à 5,5 (contre 3,4 pour l'ensemble) : les 10 % les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 8 620 euros par an (718 euros par mois) et les 10 % les plus aisés un niveau de vie supérieur à 47 350 euros (3 946 euros par mois). En comparaison, le rapport interdécile est de 3,1 chez les cadres et professions intellectuelles supérieures, les 10 % les moins aisés ayant un niveau de vie inférieur à 19 180 euros (1 598 euros mensuels) et les 10 % les plus aisés un niveau de vie supérieur à 60 070 euros (5 006 euros mensuels). Il est moins important pour les ouvriers (2,6), les employés (2,7) et les professions intermédiaires (2,6).

Les indépendants sont surreprésentés aux extrémités de la distribution des niveaux de vie : 17,2 % d'entre eux disposent d'un niveau de vie inférieur au premier **décile** et 16,9 % se situent au-dessus du dernier décile. Pour 87,8 % des cadres et professions intellectuelles supérieures, le niveau de vie est

supérieur à la médiane avec une forte concentration au-delà du huitième décile : 59,9 % d'entre eux font partie des 20 % des personnes les plus aisées. En revanche, 61,1 % des ouvriers ont un niveau de vie inférieur à la médiane.

Seules 31,6 % des personnes de 15 ans ou plus sans activité professionnelle ont un niveau de vie supérieur à la médiane. Ces personnes sont les plus exposées à la pauvreté, avec 30,2 % de personnes pauvres. Les taux de pauvreté des ouvriers (15,3 %) et des employés (11,9 %) sont plus proches de la moyenne des 15 ans ou plus (12,9 %). À l'opposé, seuls 3,1 % des cadres et des personnes exerçant une profession intellectuelle supérieure sont pauvres.

Les différences de niveau de vie entre catégories socioprofessionnelles s'expliquent pour l'essentiel par les revenus d'activité, même si le système socio-fiscal vient les atténuer. Pour les ménages dont la **personne de référence** est ouvrière ou employée, le revenu disponible se compose pour 10,0 % de **prestations sociales** (allocations familiales, allocations logement, minima sociaux), contre 5,8 % pour l'ensemble des ménages. Ces prestations constituent 34,8 % du revenu disponible des ménages dont la personne de référence est sans activité professionnelle. Les revenus du patrimoine représentent une part du revenu disponible plus élevée pour les ménages dont la personne de référence est indépendante (24,4 %) et, dans une moindre mesure, pour ceux dont la personne de référence est retraitée (16,6 %, contre 10,2 % pour l'ensemble).

Enfin, les **impôts directs** représentent 24,0 % du revenu disponible des ménages dont la personne de référence est indépendante ou cadre, contre 17,3 % en moyenne pour l'ensemble des ménages. ■

Définitions

Niveau de vie, rapport interdécile, décile, personne de référence, prestations sociales, impôts directs : voir *annexe Glossaire*.

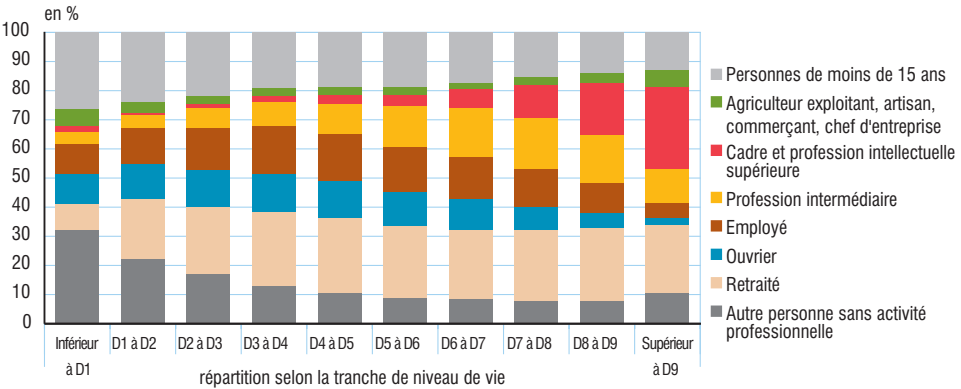
... selon la catégorie socioprofessionnelle 1.16

1. Caractéristiques de la distribution des niveaux de vie selon la catégorie socioprofessionnelle des personnes en 2015

	Niveau de vie (en euros)				Rapport interdécile			Taux de pauvreté (en %)
	Moyenne	1 ^{er} décile (D1)	Médiane (D5)	9 ^e décile (D9)	D9/D1	D5/D1	D9/D5	
Agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise	26 770	8 620	20 070	47 350	5,5	2,3	2,4	22,0
Cadre et profession intellectuelle supérieure	37 980	19 180	32 780	60 070	3,1	1,7	1,8	3,1
Profession intermédiaire	26 010	14 850	23 930	38 230	2,6	1,6	1,6	5,3
Employé	20 790	11 520	19 460	31 070	2,7	1,7	1,6	11,9
Ouvrier	19 220	10 740	18 440	28 020	2,6	1,7	1,5	15,3
Retraité	24 540	12 920	21 080	38 080	2,9	1,6	1,8	7,3
Autre personne sans activité professionnelle	19 740	8 460	15 640	33 440	4,0	1,8	2,1	30,2
Ensemble	24 040	11 200	20 730	38 390	3,4	1,9	1,9	12,9

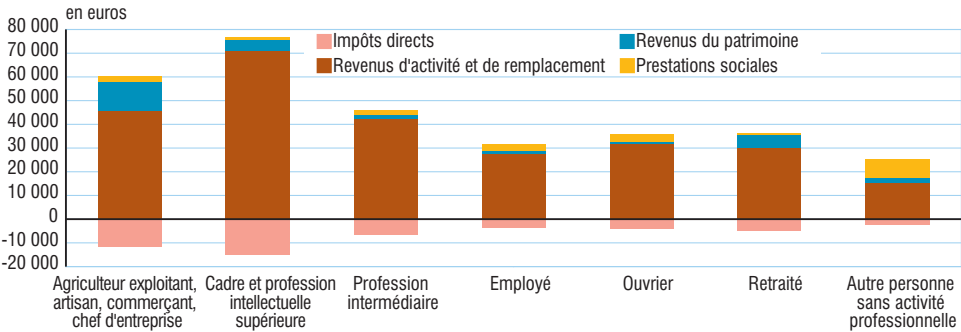
Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

2. Composition des tranches de niveau de vie par catégorie socioprofessionnelle en 2015



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : 12,0 % des personnes qui ont un niveau de vie compris entre le premier et le deuxième décile sont des ouvriers, 20,3 % sont des retraités.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

3. Composition du revenu disponible du ménage selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2015



Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

1.17 Niveau de vie et pauvreté des femmes et des hommes

En 2015, les femmes en activité perçoivent des **revenus individuels** inférieurs en moyenne de 26 % à ceux des hommes dans la même situation. Leurs revenus individuels représentent 67 % de ceux des hommes pour les plus bas revenus, s'en rapprochent à partir des tranches de revenus médianes, pour se stabiliser autour de 83 % des revenus masculins. Ils s'en éloignent de nouveau pour les plus hauts revenus : le 95^e centile des revenus des femmes équivaut à 67 % de celui des hommes. Les écarts de revenus entre les femmes sont plus élevés qu'entre les hommes (**rapport interdécile** de 8,8 contre 8,2 pour les hommes). La dispersion des revenus féminins est particulièrement marquée dans la première moitié de la distribution : elle est plus de 1,2 fois plus forte que pour les hommes (ratio D5/D1).

Ces différences résultent en partie des durées de travail des femmes, en moyenne plus courtes : le temps partiel concerne 31 % des femmes en emploi, contre 8 % des hommes. Mais les femmes ont également un salaire horaire plus faible que celui des hommes, ce qui renvoie à d'autres facteurs explicatifs même s'ils restent partiels, tels que l'expérience professionnelle ou les interruptions de carrière.

Les femmes retraitées ont également des revenus individuels inférieurs à ceux des hommes retraités : de 31 % en moyenne et même de 55 % pour le 1^{er} **décile** des revenus. Les femmes actuellement à la retraite ont cotisé en moyenne moins d'années que les hommes et sur des salaires plus faibles. De fait, la retraite nette moyenne d'une femme est inférieure de 30 % à celle d'un homme.

En passant du revenu individuel au **niveau de vie**, les différences entre les femmes et les hommes s'atténuent nettement, car la faiblesse des revenus individuels peut être compensée par les revenus du conjoint ou les revenus du ménage (revenus du patrimoine, prestations sociales). Par ailleurs, les femmes et les hommes de moins de 65 ans vivant seuls ont des niveaux de vie proches quand ils sont dans la même situation d'activité. En revanche, les écarts de niveau de vie selon le genre sont importants parmi les familles monoparentales : le niveau de vie moyen des mères isolées est inférieur de 19 % à celui des pères isolés, par ailleurs quatre fois moins nombreux.

Les différences de niveau de vie se repercutent directement sur les taux de pauvreté. Les femmes ont plus souvent que les hommes un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (14,6 % contre 13,7 %). Elles sont plus touchées par la pauvreté quelles que soient les tranches d'âge. Entre 18 et 49 ans, les écarts de taux de pauvreté sont compris entre 1,0 et 3,1 points. Ces différences s'expliquent principalement par un nombre plus important de mères isolées qui ont des taux de pauvreté très élevés (27,9 % quand elles sont actives et jusqu'à 70,6 % quand elles sont inactives). À partir de 75 ans, le risque de pauvreté est plus important chez les femmes (8,9 % contre 6,9 % pour les hommes). La perte du conjoint entraîne souvent une dégradation de la situation financière, en particulier pour les anciennes générations au sein desquelles l'activité féminine était moins répandue ; beaucoup de femmes ne touchent alors qu'une pension de réversion. ■

Définitions

Revenu individuel, rapport interdécile, décile, niveau de vie : voir annexe Glossaire.

Pour en savoir plus

- *Femmes et hommes, l'égalité en question*, coll. « Insee Références », édition 2017.
- « Partage des revenus et du pouvoir de décision dans les couples : un panorama européen », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2015.
- « Écarts de revenus au sein des couples – Trois femmes sur quatre gagnent moins que leur conjoint », *Insee Première* n° 1492, mars 2014.

Niveau de vie et pauvreté des femmes et des hommes 1.17

1. Distribution des revenus individuels annuels nets selon le sexe en 2015

	Actifs			Retraités		
	Revenu individuel annuel net (en euros)		Rapport F/H	Revenu individuel annuel net (en euros)		Rapport F/H
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes	
D1	3 880	5 750	0,67	4 750	10 610	0,45
D2	9 280	12 810	0,72	8 110	13 490	0,60
D3	12 970	16 600	0,78	10 300	15 790	0,65
D4	15 690	19 190	0,82	12 510	17 750	0,70
D5 (médiane)	17 980	21 710	0,83	14 480	19 780	0,73
D6	20 350	24 660	0,83	16 620	22 160	0,75
D7	23 250	28 510	0,82	19 180	25 070	0,77
D8	27 160	34 500	0,79	22 400	29 600	0,76
D9	34 110	47 400	0,72	27 600	37 750	0,73
95 ^e centile	43 240	64 420	0,67	33 430	47 010	0,71
D9/D1 (rapport interdécile)	8,8	8,2	///	5,8	3,6	///
D5/D1	4,6	3,8	///	3,0	1,9	///
D9/D5	1,9	2,2	///	1,9	1,9	///
Revenu annuel net moyen	19 760	26 660	0,74	15 870	22 850	0,69

Champ : France métropolitaine, actifs ou retraités appartenant à un ménage dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

2. Pauvreté et niveau de vie selon le type de ménage en 2015

	Nombre de personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Niveau de vie annuel moyen (en euros)	Nombre de personnes (en milliers)
La personne de référence du ménage a moins de 65 ans	7 916	15,9	23 020	49 683
Personne seule	1 113	19,1	20 900	5 817
Femme active	291	14,6	21 350	1 999
Homme actif	418	16,4	22 500	2 546
Femme inactive	188	29,1	17 600	647
Homme inactif	215	34,5	16 360	625
Famille monoparentale	2 099	34,9	16 270	6 015
Mère inactive	804	70,6	11 770	1 140
Mère active	1 028	27,9	16 740	3 678
Père	266	22,2	19 120	1 197
Couple	4 246	11,8	24 680	35 880
Couple d'actifs, avec ou sans enfants	1 585	6,2	26 370	25 496
Femme active - homme inactif, avec ou sans enfants	295	14,1	22 720	2 089
Femme inactive - homme actif, avec ou sans enfants	1 769	28,5	19 990	6 213
Couple d'inactifs, avec ou sans enfants	598	28,7	19 860	2 082
Autre type de ménage	459	23,3	19 700	1 971
La personne de référence du ménage a 65 ans ou plus	959	7,4	25 070	12 891
Personne seule	426	10,4	22 490	4 094
Femme	326	10,9	21 680	3 003
Homme	100	9,2	24 730	1 091
Couple	457	5,9	26 720	7 790
Autre type de ménage	76	7,5	22 800	1 007
Ensemble	8 875	14,2	23 440	62 573
Femmes	4 715	14,6	23 150	32 250
Hommes	4 160	13,7	23 760	30 322

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : sont considérés comme enfants les enfants célibataires de la personne de référence ou de son conjoint sans limite d'âge.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

3. Pauvreté selon l'âge et le sexe en 2015

	Femmes		Hommes	
	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
Moins de 18 ans	1 396	20,4	1 384	19,4
De 18 à 24 ans	594	26,0	570	24,3
De 25 à 29 ans	290	15,3	227	12,5
De 30 à 39 ans	581	14,5	438	11,4
De 40 à 49 ans	629	14,5	549	13,0
De 50 à 64 ans	739	11,6	677	11,4
De 65 à 74 ans	196	6,0	168	5,8
75 ans ou plus	290	8,9	148	6,9
Ensemble	4 715	14,6	4 160	13,7

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Note : la pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

1.18 Niveau de vie et pauvreté par région

En 2015, le **niveau de vie médian** de la France métropolitaine, la Martinique et La Réunion s'établit à 20 490 euros par an selon la source **Filosofi** (Fichier localisé social et fiscal). Seules deux régions se situent nettement au-dessus de cette médiane : l'Île-de-France avec plus de 22 600 euros et la région Auvergne-Rhône-Alpes avec plus de 21 200 euros. Le Centre-Val de Loire, le Grand Est et la Bretagne restent très proches de cette médiane avec des niveaux compris entre 20 490 et 20 510 euros. À l'opposé, les niveaux de vie médians régionaux les plus faibles sont ceux de La Réunion et de la Martinique, qui sont respectivement inférieurs de 30 % et de 19 % à la médiane nationale, ainsi que ceux des Hauts-de-France et de la Corse, inférieurs respectivement de 7 % et 6 %. Ces écarts renvoient en partie aux différences de composition des populations des régions selon l'activité, la catégorie socio-professionnelle, le niveau de diplôme ou l'âge. Par exemple, la Martinique compte plus de chômeurs, de retraités, d'ouvriers et moins de cadres que l'Île-de-France.

Les régions se différencient également par un éventail de niveaux de vie plus ou moins large. Ainsi, dans cinq régions, les disparités, mesurées par le **rapport interdécile**, sont supérieures à la référence nationale : la Martinique, La Réunion, l'Île-de-France et dans une moindre mesure la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et la Corse. En Île-de-France, le niveau de vie plancher des 10 % des personnes les plus aisées (9^e **décile**) est 4,5 fois supérieur au niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes (1^{er} **décile**). Cela tient surtout aux revenus des 10 % les plus aisés puisqu'en 2015, ils disposent d'un niveau de vie de 46 300 euros contre 37 580 euros pour la France. En PACA, en Corse et dans les

deux DROM, les inégalités tiennent plus aux moindres niveaux de vie des personnes les plus modestes. À l'opposé, les rapports interdéciles sont les plus faibles dans les Pays de la Loire et la Bretagne. Les inégalités sont plus marquées en Île-de-France et dans les deux DROM lorsqu'on compare la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % les plus aisés à celle détenue par les 20 % les plus modestes. Le rapport s'élève à 6,0 en Île-de-France, contre 4,5 pour l'ensemble du territoire. Au contraire, cet indicateur d'inégalités est plus bas dans les Pays de la Loire et la Bretagne.

Ces disparités régionales de niveau de vie se traduisent aussi par des différences importantes de **taux de pauvreté** monétaire. En France métropolitaine, il varie de 11,2 % à 19,8 % selon les régions. Avec un taux de pauvreté égal à 11,2 %, les Pays de la Loire et la Bretagne sont les moins concernés. La Corse (19,8 %), les Hauts-de-France (18,6 %) et, dans une moindre mesure, la région PACA (17,4 %) et l'Occitanie (17,2 %) sont des territoires plus pauvres que la moyenne. Mais ces proportions restent faibles par rapport à celles mesurées dans les DROM : la pauvreté monétaire touche 30,9 % des personnes en Martinique et 40,4 % à La Réunion.

Les statistiques régionales peuvent cacher de fortes disparités départementales. Si, avec les Hauts-de-Seine et Paris, l'Île-de-France comprend les départements bénéficiant des plus hauts niveaux de vie, la Seine-Saint-Denis présente, elle, le plus bas niveau de vie médian (16 760 euros) des départements métropolitains et le taux de pauvreté le plus élevé (29,0 %). De même, dans les Pays de la Loire, le niveau de vie médian et le 9^e décile de la Loire-Atlantique sont nettement supérieurs à ceux des autres départements de la région. ■

Définitions

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**. Ce seuil est calculé au niveau de la France métropolitaine : il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes. Voir *annexe Glossaire*.

Dispositif Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) : voir *annexe Sources et méthodes*.

Niveau de vie, médiane, rapport interdécile, déciles, ratio (100-S80)/S20 : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Transferts sociaux versés aux ménages : des effets différenciés selon les territoires », *Insee Focus* n° 97, novembre 2017.
- « Les niveaux de vie en 2015 », *Insee Première* n° 1665, septembre 2017.
- Revenus et pauvreté des ménages en 2014*, dispositif Fichier localisé social et fiscal (Filosofi), base de données, *insee.fr*, septembre 2017.

Niveau de vie et pauvreté par région 1.18

1. Niveau de vie et pauvreté par région en 2015

en euros

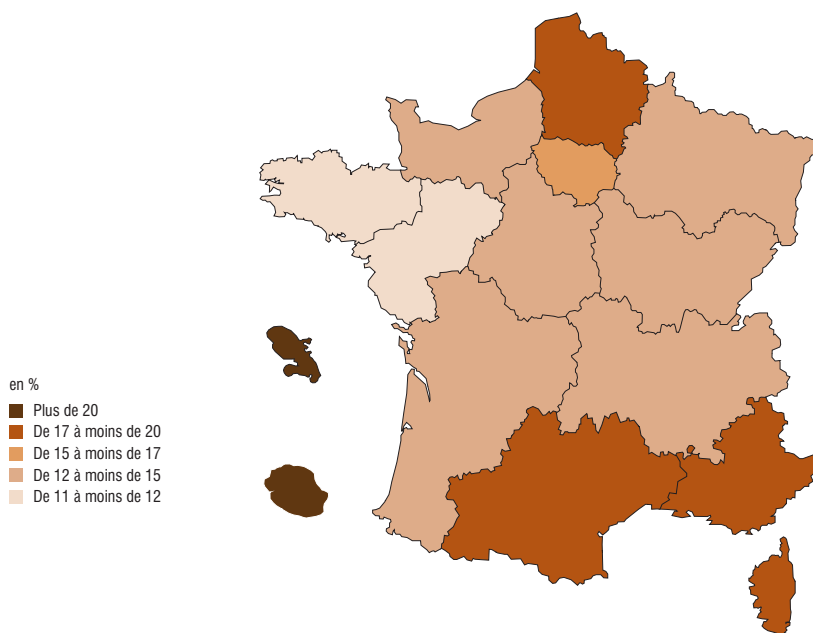
	Niveaux de vie				Rapport inter-décile (D9/D1)	Ratio (100-S80)/S20	Taux de pauvreté (en %)
	Moyen	Médian	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)			
Auvergne-Rhône-Alpes	24 260	21 230	11 370	38 710	3,4	4,3	12,8
Bourgogne-Franche-Comté	22 540	20 340	11 320	35 000	3,1	3,8	13,2
Bretagne	22 590	20 510	11 920	34 340	2,9	3,5	11,2
Centre-Val de Loire	22 530	20 490	11 280	34 620	3,1	3,7	13,2
Corse	21 860	19 250	9 630	35 430	3,7	4,7	19,8
Grand Est	23 070	20 500	10 840	36 590	3,4	4,2	14,6
Hauts-de-France	21 220	18 980	10 100	33 320	3,3	4,0	18,6
Île-de-France	27 370	22 640	10 240	46 300	4,5	6,0	15,9
La Réunion ¹	18 490	14 260	7 330	34 550	4,7	5,9	40,4
Martinique ¹	20 060	16 650	8 020	35 650	4,4	5,6	30,9
Normandie	22 140	20 090	11 100	33 990	3,1	3,7	13,9
Nouvelle-Aquitaine	22 420	20 150	11 120	34 860	3,1	3,9	13,7
Occitanie	22 020	19 670	10 170	35 080	3,4	4,2	17,2
Pays de la Loire	22 430	20 390	11 930	33 810	2,8	3,5	11,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	23 050	20 270	10 010	37 460	3,7	4,7	17,4
Ensemble	23 460	20 490	10 610	37 580	3,5	4,5	15,3

1. Le revenu de solidarité (RSO) propre à l'outre-mer n'est pas pris en compte, ce qui peut amener à sous-estimer le premier décile de niveau de vie.

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015.

2. Taux de pauvreté par région en 2015



© IGN – Insee 2015

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015.

1.19 Niveau de vie et pauvreté par type de commune

En 2015, la population de la France métropolitaine, de la Martinique et de La Réunion a un **niveau de vie médian** de 20 490 euros. Le niveau de vie est généralement supérieur dans les grandes **aires urbaines** (grands pôles, couronnes des grands pôles et **communes multipolarisées**), qui regroupent 83 % de la population. À l'intérieur de cet espace urbain, il est plus faible dans les **pôles** (20 500 euros) que dans les **couronnes** (21 730 euros) et, au sein des pôles, plus faible dans les **villes-centres** (19 330 euros) que dans les **banlieues** (21 280 euros).

Les inégalités de niveau de vie sont les plus fortes dans les villes-centres : le 1^{er} **décile** de niveau de vie y est le plus bas de tous les types de communes et le 9^e décile, le plus élevé. Dans les grandes aires urbaines, les niveaux de vie médians les plus élevés sont ceux des aires de Paris et des grandes métropoles, ainsi que celles de la frontière suisse où travaillent de nombreux frontaliers (30 740 euros à Genève – Annemasse). Les plus faibles sont observés à La Réunion. Les inégalités de niveau de vie sont plus fortes à Paris, en Haute-Savoie et à La Réunion.

Les grands pôles regroupent 58,2 % de la population totale et 66,5 % de la population pauvre. La **pauvreté monétaire** y est particulièrement élevée dans les villes-centres, où plus d'un habitant sur cinq est pauvre. Les

villes-centres hébergent ainsi moins d'un quart de la population et près d'un tiers de la population pauvre. Ce sont d'ailleurs dans ces espaces que les quartiers de la politique de la ville sont les plus nombreux. Globalement, le taux de pauvreté des grands pôles est de 17,5 %, supérieur à celui observé sur l'ensemble de la France métropolitaine, la Martinique et La Réunion. Les personnes vivant dans les couronnes de ces grands pôles sont beaucoup moins concernées par la pauvreté puisque 9,2 % d'entre elles sont pauvres. Le taux de pauvreté peut varier sensiblement d'une aire urbaine à l'autre : il est inférieur à 10 % pour certaines, dont celles d'Annecy, de Bâle – Saint-Louis, des Sables-d'Olonne, mais dépasse 30 % pour l'aire du Robert à la Martinique et pour toutes les grandes aires urbaines de La Réunion. En métropole, plusieurs aires urbaines ont des taux de pauvreté supérieurs à 23 %, dont Valenciennes (partie française), Béziers, Calais ou Douai-Lens.

Les moyennes et petites aires urbaines ont un niveau de vie médian plus faible que les grandes, et les couronnes y ont un niveau de vie plus élevé que les pôles urbains. Les **communes isolées hors de l'influence des pôles** ont le niveau de vie médian le plus faible de toutes et la pauvreté y est plus fréquente que la moyenne (17,1 %). ■

Définitions

Aire urbaine : selon le zonage en aire urbaine 2010, une aire urbaine est composée d'un pôle et le plus souvent d'une couronne. Un **pôle** est une unité urbaine (zone de bâti continu d'au moins 2 000 habitants) d'au moins 1 500 emplois. Sa **couronne** correspond aux communes ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci. On distingue les grandes aires urbaines fondées sur des pôles d'au moins 10 000 emplois, les moyennes aires, basées sur des pôles de 5 000 à moins de 10 000 emplois et les petites aires basées sur des pôles de 1 500 à moins de 5 000 emplois. Lorsqu'un grand pôle urbain est constitué de plusieurs communes, les communes qui le composent sont soit **ville-centre**, soit **banlieue**. Si une commune représente plus de 50 % de la population du pôle, elle est la seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue du pôle.

Les **communes multipolarisées** des grandes aires urbaines sont les communes situées hors des aires dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles.

Les **communes isolées hors de l'influence des pôles** sont les communes n'appartenant pas à une aire et non multipolarisées.

Niveau de vie, médiane, décile, pauvreté monétaire, rapport interdécile : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Niveau de vie et ségrégation dans douze métropoles françaises », *Économie et statistique* n° 497-498, février 2018.
- Structure et distribution des revenus, inégalités des niveaux de vie, dispositif Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)*, Base de données, insee.fr, septembre 2017.

Niveau de vie et pauvreté par type de commune 1.19

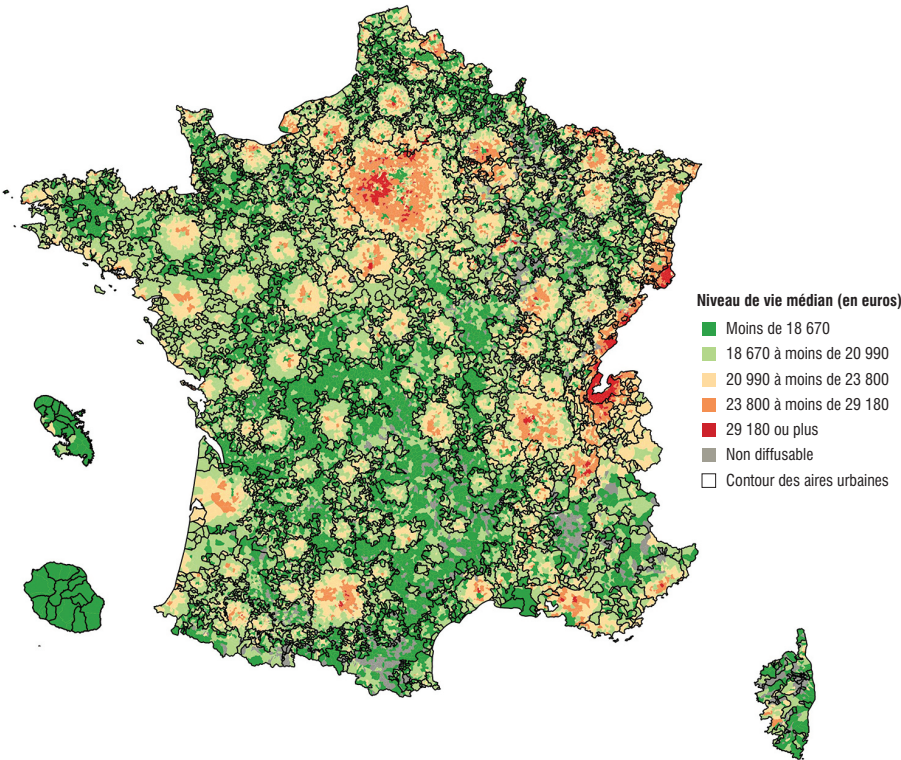
1. Niveau de vie et pauvreté par catégorie de communes en 2015

Catégorie de communes	Répartition de la population totale (en %)	Niveau de vie annuel médian (en euros)	Premier décile (en euros)	Neuvième décile (en euros)	Rapport interdécile (D9/D1)	Taux de pauvreté (en %)	Répartition de la population pauvre (en %)	Intensité de la pauvreté (en %)
Grands pôles urbains	58,2	20 500	10 040	39 910	4,0	17,5	66,5	22,2
Villes-centres	23,1	19 330	9 330	40 100	4,3	21,1	32,2	23,0
Banlieues	35,1	21 280	10 700	39 910	3,7	14,9	34,3	21,3
Couronne des grands pôles urbains	19,5	21 730	12 650	36 360	2,9	9,2	11,7	18,6
Communes multipolarisées	5,3	20 190	11 430	33 620	2,9	12,8	4,4	19,3
Moyens pôles	2,9	18 980	10 040	33 130	3,3	18,1	3,4	21,1
Couronne des moyens pôles	0,6	20 130	12 040	32 290	2,7	10,9	0,4	18,4
Petits pôles	3,6	19 040	10 580	32 250	3,0	16,1	3,8	19,8
Couronne des petits pôles	0,3	19 850	11 550	32 120	2,8	12,3	0,2	19,7
Autres communes multipolarisées	5,2	19 440	11 240	31 610	2,8	13,6	4,7	19,2
Communes isolées hors influence des pôles	4,4	18 820	10 270	32 530	3,2	17,1	4,9	20,8
Ensemble	100,0	20 490	10 610	37 580	3,5	15,3	100,0	21,2

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion ; ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015.

2. Niveaux de vie médians en 2015



© IGN – Insee 2015

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion ; ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015.

1.20 Niveau de vie et pauvreté des enfants

En 2015, le **niveau de vie** moyen des **enfants** de moins de 18 ans s'élève à 20 930 euros (soit 1 744 euros par mois), correspondant à 89,3 % du niveau de vie moyen de l'ensemble de la population.

Un enfant entraîne un coût financier alors qu'il ne contribue pas directement aux ressources du ménage : avant prestations et impôts directs, le niveau de vie des familles est donc inférieur à celui des ménages sans enfant. De plus, dans les familles nombreuses, les adultes ont en moyenne des revenus d'activité plus faibles. La naissance d'un enfant peut entraîner une modification du comportement d'activité d'un ou des parents pour en assurer la garde, que ce soit pour se consacrer plus à l'enfant, pour des raisons financières ou organisationnelles. Le recours au temps partiel ou même l'arrêt de l'activité d'un des deux conjoints peut ainsi diminuer les revenus du ménage.

Bien que les transferts sociaux (**prestations familiales**, aides au logement et minima sociaux) et fiscaux (quotient familial de l'impôt sur le revenu) atténuent sensiblement les différences de revenus entre ménages sans et avec enfants, ces derniers sont plus exposés à la pauvreté. En 2015, 19,9 % des personnes de moins de 18 ans sont pauvres, contre 14,2 % pour la population globale. 2,8 millions d'enfants vivent dans des ménages dont le niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**.

À partir de l'adolescence, le **taux de pauvreté** est plus élevé : elle touche 21,0 % des 15-17 ans. La prévalence plus forte de la pauvreté à partir de 15 ans s'explique en partie

par l'échelle d'équivalence utilisée (0,3 ou 0,5 **unité de consommation** selon que l'enfant a moins ou plus de 14 ans), qui reflète l'augmentation, avec l'âge, des besoins et des coûts liés aux enfants. Les enfants les plus jeunes ont moins souvent des frères et sœurs et font partie de ménages ayant donc moins de charges de famille. Cependant, leurs parents sont souvent plus jeunes et ont donc des revenus plus faibles. Les ménages comprenant des enfants de moins de 3 ans disposent en effet d'un revenu disponible inférieur de 12 % à ceux dans lesquels tous les enfants ont 3 ans ou plus. C'est pourquoi les taux de pauvreté des enfants les plus jeunes sont plus élevés que ceux des enfants âgés de 6 à 14 ans.

Les enfants vivant avec un frère ou une sœur de moins de 25 ans ont un niveau de vie proche en moyenne de celui des enfants uniques (ou restés seul enfant au foyer parental). Dès qu'un troisième enfant est présent dans le ménage, le risque de pauvreté augmente significativement et croît avec la taille de la fratrie. La proportion d'enfants pauvres passe de 22,9 % pour ceux qui vivent avec deux frères ou sœurs de moins de 25 ans à 56,5 % à partir de quatre frères et sœurs. La moitié des enfants pauvres vivent ainsi avec au moins deux frères ou sœurs.

Le risque de pauvreté des enfants dépend surtout de la situation de leurs parents sur le marché du travail. La pauvreté des enfants est la plus fréquente dans les ménages inactifs ou touchés par le chômage : le taux de pauvreté est de 26,1 % lorsqu'un seul des parents est en emploi et atteint 80,7 % lorsque le parent est seul et au chômage ou inactif. ■

Définitions

Enfants : personnes de moins de 18 ans, avec ou sans lien de parenté avec la personne de référence du ménage.
Niveau de vie, prestations familiales, seuil de pauvreté, taux de pauvreté, unité de consommation : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Enfants pauvres, enfants démunis : quels indicateurs ? », in *Les cahiers de l'ONPES*, octobre 2017.
- « L'effet d'une naissance sur le niveau de vie du ménage », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2011.

Niveau de vie et pauvreté des enfants 1.20

1. Niveau de vie moyen des enfants et des adultes en 2015

	Montant annuel (en euros)	En proportion de la moyenne de l'ensemble de la population (en %)
Enfants de moins de 18 ans	20 930	89,3
Adultes de 18 à 64 ans	23 860	101,8
Adultes de 65 ans ou plus	25 130	107,2
Ensemble de la population	23 440	100,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2015, le niveau de vie moyen des enfants de moins de 18 ans s'élève à 20 930 euros annuels, soit 89,3 % du niveau de vie moyen de l'ensemble de la population.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

2. Pauvreté des enfants selon l'âge en 2015

	Taux de pauvreté à 60 % (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)
Moins de 3 ans	21,3	462
De 3 à 5 ans	20,1	475
De 6 à 8 ans	19,2	466
De 9 à 11 ans	18,0	420
De 12 à 14 ans	19,9	475
De 15 à 17 ans	21,0	482
Ensemble des enfants	19,9	2 780
Adultes de 18 à 64 ans	14,3	5 293
Adultes de 65 ans ou plus	6,9	802
Ensemble de la population	14,2	8 875

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : la pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

3. Niveau de vie et pauvreté des enfants selon le nombre de frères et sœurs en 2015

Nombre de frères et sœurs de moins de 25 ans présents dans le ménage	Niveau de vie moyen (en euros par an)	Taux de pauvreté à 60 % (en %)	Nombre d'enfants pauvres (en milliers)
0	22 190	16,1	434
1	22 420	14,2	916
2	19 630	22,9	782
3	15 980	40,3	395
4 ou plus	12 710	56,5	252
Ensemble	20 930	19,9	2 780

Champ : France métropolitaine, personnes de moins de 18 ans vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : la pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

4. Niveau de vie et pauvreté des enfants selon l'activité des parents en 2015

	Niveau de vie moyen (en euros par an)	Nombre d'enfants (en milliers)	Nombre d'enfants pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté à 60 % (en %)
Parents en couple	22 390	11 018	1 656	15,0
Deux parents en emploi	25 670	7 159	292	4,1
Un parent en emploi, un parent au chômage ou inactif	17 660	3 108	811	26,1
Aucun des parents en emploi (chômeur ou inactif)	10 740	750	553	73,6
Parent isolé	15 250	2 532	996	39,3
En emploi	17 560	1 701	326	19,1
Chômeur ou inactif	10 540	831	671	80,7
Autres types de ménages	16 920	431	128	29,6
Ensemble	20 930	13 981	2 780	19,9

Champ : France métropolitaine, personnes de moins de 18 ans vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les enfants vivant avec leurs deux parents en emploi disposent d'un niveau de vie moyen de 25 670 euros. 7 159 000 enfants vivent dans cette configuration familiale ; 4,1 % d'entre eux sont pauvres, soit 292 000 enfants.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

1.21 Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées

En 2015, le **niveau de vie** moyen des personnes de 65 ans ou plus (hors les personnes qui vivent en institution, maisons de retraite, hôpitaux de long séjour, etc.) est de 25 130 euros, soit 2 094 euros par mois. Le taux de pauvreté de ces personnes est de 6,9 % (soit 802 000 personnes pauvres), une proportion bien plus faible que pour l'ensemble de la population (14,2 %). Il est bien en dessous de celui de l'ensemble de la population, en raison notamment du plus faible nombre d'unités de consommation dans ces ménages et des allocations garantissant le minimum vieillesse.

Le niveau de vie est plus faible aux grands âges : avec 1 993 euros par mois en moyenne, les personnes de 75 ans ou plus disposent de 162 euros de moins que les 70-74 ans et de 207 euros de moins que les 65-69 ans. Le taux de pauvreté est plus élevé à partir de 75 ans (8,1 %) qu'entre 65 et 74 ans (5,9 %). Cela traduit la situation relativement plus défavorable des personnes de 75 ans ou plus vivant hors institution : 52,2 % ont un niveau de vie inférieur à la médiane, contre 41,4 % pour les personnes de 65 à 74 ans. Les retraites des personnes les plus âgées sont plus faibles, notamment en raison d'une proportion plus importante de veuves ayant eu des carrières incomplètes, voire ne bénéficiant que d'une pension de réversion. De fait, 45 % des personnes de 75 ans ou

plus vivent seules et près de 78 % de ces personnes seules sont des femmes, qui font partie de générations pour lesquelles l'activité féminine était moins répandue.

Les seniors sont surreprésentés parmi les 5 % des personnes les plus aisées, les 65 ans ou plus constituant 21,6 % de cette population. Cette surreprésentation est plus marquée (23,2 %) dès lors que l'avantage d'être propriétaire de son logement est pris en compte dans la mesure du niveau de vie, en rajoutant au revenu un **loyer imputé net** pour les ménages propriétaires occupant leur logement. En effet, les personnes âgées sont plus souvent propriétaires que le reste de la population. La prise en compte de ces loyers conduit en outre à réduire la part des seniors parmi les personnes pauvres.

En moyenne, 4,5 % des personnes âgées de 65 ans ou plus vivent dans un ménage dont au moins l'un des membres bénéficie du **minimum vieillesse** ou de l'**allocation de solidarité aux personnes âgées** (Aspa), qui a remplacé en 2007 les diverses allocations constitutives du minimum vieillesse. Les personnes âgées vivant dans les ménages les plus pauvres n'en bénéficient d'ailleurs pas toujours : 35,0 % des personnes âgées vivant dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au 1^{er} décile en bénéficient, contre 19,2 % de celles dont le niveau de vie est compris entre le 1^{er} et le 2^e décile. ■

Définitions

Niveau de vie, loyer imputé net, minimum vieillesse, allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) : voir annexe Glossaire.

Pour en savoir plus

- *Revenus, niveau de vie et pauvreté en 2015 – Enquête revenus fiscaux et sociaux 2015*, coll. « Insee Résultats », décembre 2017.
- « Niveau de vie par âge et génération entre 1996 et 2005 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2010.

Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées 1.21

1. Niveau de vie moyen et pauvreté des personnes âgées en 2015

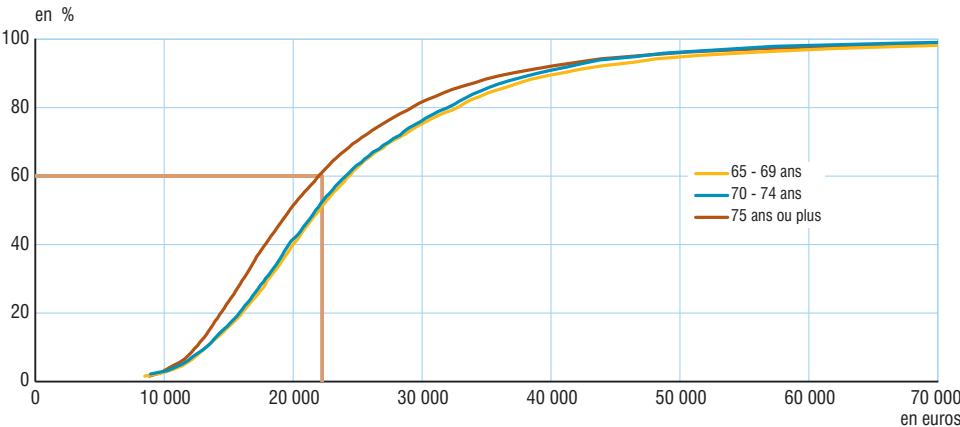
	Niveau de vie moyen (en euros par an)	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)	Nombre de personnes (en milliers)
De 65 à 69 ans	26 400	5,9	223	3 777
De 70 à 74 ans	25 860	5,9	141	2 401
75 ans ou plus	23 920	8,1	438	5 385
Ensemble	25 130	6,9	802	11 563

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 65 ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Les personnes vivant en communauté sont exclues du champ.

Note : la pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble de la population de tous âges.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

2. Répartition des niveaux de vie des personnes âgées en 2015



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 65 ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Les personnes vivant en communauté sont exclues du champ.

Lecture : en 2015, 60 % des personnes de 75 ans ou plus ont un niveau de vie annuel inférieur à 22 103 euros.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

3. Proportion de personnes âgées dans chaque tranche de niveau de vie en 2015

Tranche de niveau de vie	Part de personnes de 65 ans ou plus	Part des bénéficiaires du minimum vieillesse ou de l'Aspa parmi les personnes âgées de 65 ans ou plus
Inférieur à D1	6,8	35,0
De D1 à D2	16,8	19,2
De D2 à D3	19,7	4,9
De D3 à D4	21,5	2,9
De D4 à D5	20,7	2,3
De D5 à D6	19,6	1,6
De D6 à D7	19,2	0,8
De D7 à D8	18,9	0,2
De D8 à D9	20,5	0,8
De D9 à C95	20,7	0,1
Supérieur à C95	21,6	0,3
Ensemble	18,5	4,5

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 65 ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Les personnes vivant en communauté sont exclues du champ.

Lecture : parmi les 10 % des personnes ayant le plus faible niveau de vie, 6,8 % sont des personnes âgées de 65 ans ou plus, et 35,0 % d'entre elles vivent dans un ménage bénéficiaire du minimum vieillesse ou de l'allocation de solidarité aux personnes âgées.

Note : D1 à D9 sont les déciles et C95 est le 95^e centile de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

1.22 Niveau de vie et pauvreté des immigrés

En 2015, les ménages dont la **personne de référence** (PR) et, le cas échéant, son conjoint sont **immigrés** disposent d'un **revenu disponible** annuel moyen de 27 930 euros, soit 2 328 euros par mois. Les revenus d'activité en sont la principale composante. Ils représentent en moyenne 69,1 % du revenu disponible des **ménages immigrés**, avec 19 300 euros par an, soit un niveau de 28 % inférieur à celui des ménages non immigrés (26 640 euros) et 47 % plus faible que celui des ménages **mixtes** (36 750 euros). Occupant des emplois globalement moins qualifiés, les apporteurs de ressources des ménages immigrés sont aussi plus souvent au chômage (13,2 % en moyenne contre 6,3 % pour les ménages non immigrés et 9,3 % pour les ménages mixtes).

En lien avec la composition de la famille, les prestations sociales représentent une part plus importante des revenus des ménages immigrés : 16,9 % contre 4,8 % pour les ménages non immigrés et 7,8 % pour les ménages mixtes. Selon l'origine de la personne de référence du ménage, la part des prestations sociales va de 23,7 % pour les personnes nées en Afrique à 7,2 % pour les personnes natives d'Europe, soit un niveau plus proche de celui des ménages non immigrés. De fait, les ménages immigrés comptent davantage de familles monoparentales (16 % contre 11 % dans l'ensemble des ménages) et 35 % ont au moins un enfant de moins de 18 ans (contre 27 % des ménages non immigrés).

Au total, le revenu avant transferts des ménages immigrés est inférieur de 36 % à celui de l'ensemble des autres ménages (non immigrés et mixtes). Après redistribution, l'écart est atténué (25 %, soit 9 110 euros annuels de moins).

La taille des ménages immigrés étant en moyenne plus importante, l'écart observé

sur le revenu avec les ménages non immigrés s'accroît en matière de **niveau de vie**. En 2015, le niveau de vie annuel moyen des personnes vivant dans un ménage immigré s'élève à 16 160 euros, contre 24 350 euros pour les ménages non immigrés, soit un écart de 34 %. Des facteurs structurels expliquent au moins la moitié de cet écart : les personnes vivant dans des ménages immigrés sont plus jeunes, moins diplômées, occupent des emplois moins qualifiés. Près de 80 % d'entre elles ont un niveau de vie inférieur au niveau de vie médian et seulement 6,7 % font partie des 20 % des personnes les plus aisées. Les personnes vivant dans les ménages immigrés sont davantage exposées à la pauvreté : leur **taux de pauvreté** est de 38,6 %, de 27,6 points supérieur à celui de la population des ménages non immigrés (11,0 %).

En revanche, le niveau de vie moyen des ménages mixtes (22 480 euros) est proche de celui des non-immigrés. Cela tient sans doute en grande partie au fait que ces ménages, par construction, sont des couples, disposant généralement de ressources plus importantes que les personnes seules ou les familles monoparentales.

Les ménages immigrés sont surreprésentés parmi la moitié de la population la moins aisée : 79,5 % des personnes vivant au sein de ces ménages sont en dessous du niveau de vie médian contre 46,1 % des personnes vivant au sein de ménages non immigrés. Parmi les ménages immigrés, ceux dont la personne de référence est née en Afrique y sont encore davantage surreprésentés : 86,6 % des personnes vivant au sein de ces ménages ont un niveau de vie inférieur au niveau de vie médian. Plus de la moitié d'entre elles (54,9 %) ont un niveau de vie inférieur au 2^e décile. ■

Définitions

Immigrés : personnes nées à l'étranger et de nationalité étrangère à la naissance (certaines ont pu acquérir la nationalité française par la suite). Dans un **ménage immigré**, la personne de référence et son éventuel conjoint sont immigrés. Un ménage est **mixte** lorsqu'un seul des conjoints est immigré.

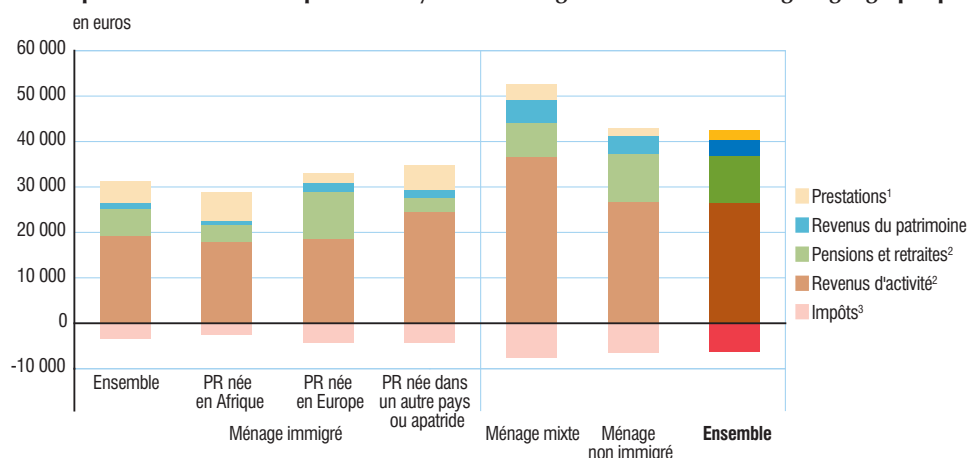
Personne de référence (PR) **du ménage**, **revenu disponible**, **niveau de vie**, **taux de pauvreté** : voir annexe Glossaire.

Pour en savoir plus

- « Immigrés et descendants d'immigrés », in *France portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2017.
- *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, coll. « Insee Références », édition 2012.

Niveau de vie et pauvreté des immigrés 1.22

1. Composition du revenu disponible moyen des ménages en 2015 selon l'origine géographique



1. Les prestations sociales incluent la CRDS de 0,5%.

2. Revenus, y compris la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

3. Impôt sur le revenu dont prime pour l'emploi, taxe d'habitation, CSG, CRDS, prélèvements libératoires sur valeurs mobilières, autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine.

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence (PR) n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

2. Distribution des niveaux de vie des personnes selon l'origine géographique de leur ménage

Personnes vivant au sein d'un...	Effectif (en milliers)	Niveau de vie annuel (en euros)				Rapport interdécile			Taux de pauvreté à 60 % (en %)
		Moyen	1 ^{er} décile (D1)	Médiane (D5)	9 ^e décile (D9)	D9/D1	D5/D1	D9/D5	
... ménage immigré	5 928	16 160	8 090	13 820	25 880	3,2	1,7	1,9	38,6
PR née en Afrique	3 199	14 390	8 060	13 140	22 210	2,8	1,6	1,7	44,0
en Europe	1 543	19 690	9 090	17 380	32 660	3,6	1,9	1,9	25,0
dans un autre pays ou apatride	1 187	16 340	7 400	13 250	26 230	3,5	1,8	2,0	42,0
... ménage mixte	4 385	22 480	9 720	18 400	38 330	3,9	1,9	2,1	19,0
... ménage non immigré	52 259	24 350	11 820	21 140	38 400	3,2	1,8	1,8	11,0
Ensemble	62 573	23 440	10 860	20 300	37 510	3,5	1,9	1,8	14,2

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence (PR) n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

3. Répartition par décile de niveau de vie selon l'origine géographique du ménage

en %

Personnes vivant au sein d'un...	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9
... ménage immigré	27,8	20,6	14,2	9,1	7,8	4,8	5,4	3,5	3,6	3,1
PR née en Afrique	30,9	24,0	16,0	8,3	7,4	3,5	4,4	2,3	2,5	0,7
en Europe	17,7	14,5	11,0	11,4	10,7	7,5	7,7	6,4	6,5	6,5
dans un autre pays ou apatride	32,7	19,3	13,5	8,5	5,1	5,1	5,4	2,7	2,6	5,1
... ménage mixte	13,8	12,9	11,9	10,3	8,8	8,3	8,8	6,8	7,3	11,0
... ménage non immigré	7,7	8,6	9,4	10,1	10,3	10,7	10,6	11,0	11,0	10,7
Ensemble	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence (PR) n'est pas étudiante.

Lecture : les personnes d'un ménage dont la personne de référence et son éventuel conjoint sont immigrés sont 27,8 % à vivre avec un niveau de vie inférieur au premier décile (D1) de la distribution.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

1.23 Les très hauts revenus

En 2015, au-dessus de 106 210 euros de **Revenu initial** annuel par **unité de consommation** (UC), une personne se situe parmi les 1 % les plus aisés de la population. Cela correspond à un revenu avant **impôts directs** et **prestations sociales** de 8 850 euros par mois pour une personne seule ou de 15 930 euros pour un couple avec un enfant de moins de 14 ans. Le seuil d'appartenance à cette catégorie des très hauts revenus est près de cinq fois plus élevé que le revenu initial médian.

Le **niveau de vie** est moins dispersé que le revenu initial par UC grâce à l'effet redistributif des transferts fiscaux et sociaux. Le seuil d'appartenance aux 1 % des personnes au plus haut niveau de vie représente 75 % du seuil d'appartenance au 1 % des plus hauts revenus initiaux et est quatre fois supérieur à la médiane des niveaux de vie.

La structure du revenu disponible des ménages diffère selon le niveau de revenu. Pour les ménages appartenant aux 90 % les moins aisés en matière de revenu initial, les revenus d'activité en composent les deux tiers, les retraites, 29 % et les revenus du patrimoine restent marginaux (6 %) ; le solde des transferts fiscaux et sociaux est presque à l'équilibre, diminuant le revenu disponible total de 2 %. Les ménages des 9 % de personnes ayant les revenus initiaux immédiatement supérieurs ont davantage de revenus d'activité (77 %), notamment d'indépendants, et de revenus du patrimoine. En outre, ils contribuent davantage à la redistribution, comme en témoigne un solde des transferts

négatifs, diminuant le revenu disponible de cette catégorie de plus de 20 %. Plus le revenu disponible augmente, plus la part des revenus d'indépendants et du patrimoine a tendance à augmenter, ainsi que celle des impôts directs (en valeur absolue).

Les ménages des 1 % de personnes les plus aisées détiennent finalement 5 % du revenu disponible total, mais 25 % des revenus d'indépendants et 30 % des revenus du patrimoine déclarés, dont 43 % des revenus mobiliers.

Les ménages à très haut revenu, et ceux des 10 % de personnes les plus aisées en général, se distinguent parce qu'ils sont beaucoup plus fréquemment propriétaires de leur résidence principale (plus de 80 % contre un peu plus de la moitié pour les 90 % restants). Toujours parmi les ménages des 10 % les plus aisés, on trouve moins de femmes seules et de familles monoparentales mais près de 40 % de couples sans enfant. Cela s'explique en partie par une plus forte proportion de personnes âgées : le référent fiscal des ménages appartenant aux 90 % les moins aisés a en moyenne quatre ans de moins. À cet égard, comme pour la propriété de la résidence principale, les très hauts revenus se différencient peu des 9 % suivants. Ils sont en revanche bien davantage concentrés à Paris et dans les Hauts-de-Seine : ces deux départements hébergent plus de 40 % des ménages du millième des personnes les plus riches, 30 % des 9 millièmes suivants, près de 20 % des 9 % suivants et 5 % des 90 % restants de la population. ■

Définitions

Revenu initial : revenu perçu avant paiement des impôts directs (impôts sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS) et perception des prestations sociales. Il s'agit de l'ensemble des revenus d'activité, de remplacement et du patrimoine, nets de cotisations sociales et revenu du patrimoine. En sont exclus les revenus exceptionnels (plus-values notamment). Voir *annexe Glossaire*.

Unité de consommation, impôts directs, prestations sociales, niveau de vie : voir *annexe Glossaire*.

Les très hauts revenus 1.23

1. Échelles des revenus initiaux et des niveaux de vie en 2015

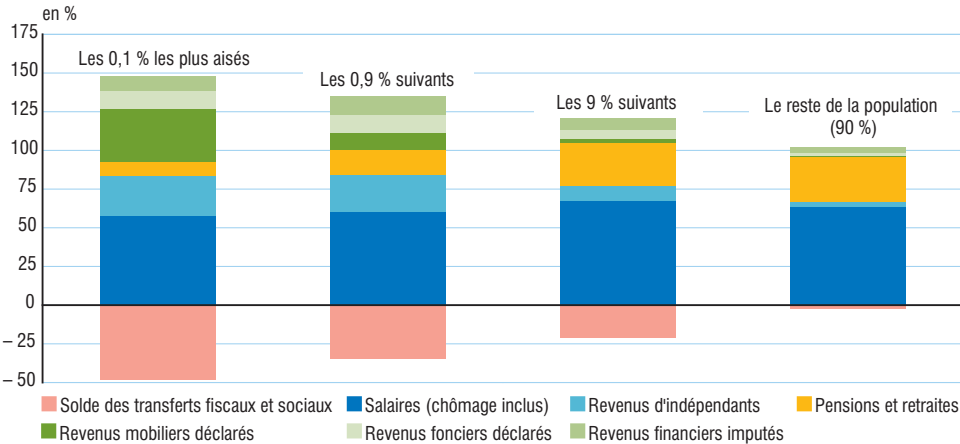
montants annuels en euros

		Revenu initiaux par UC	Niveaux de vie	Rapport en %
Seuil d'appartenance aux...				
50 % des personnes les plus aisées (médiane)	(D5)	22 170	20 480	92
10 % des personnes les plus aisées	(D9)	45 220	37 580	83
1 % des personnes les plus aisées	(Q99)	106 210	79 810	75
0,1 % des personnes les plus aisées	(Q99,9)	259 920	178 250	69
0,01 % des personnes les plus aisées	(Q99,99)	699 230	461 800	66
Rapports				
Du dernier décile à la médiane	(D9/D5)	2,0	1,8	///
Du dernier centile à la médiane	(Q99/D5)	4,8	3,9	///
Du dernier centile au dernier décile	(Q99/D9)	2,3	2,1	///
Du dernier millime au dernier décile	(Q99,9/D9)	15,5	12,3	///

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, personnes appartenant à des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul.
Lecture : en 2015, les 10 % de personnes les plus aisées en revenu initial ont un revenu initial par unité de consommation supérieur à 45 220 euros tandis que les 10 % de personnes les plus aisées en niveau de vie ont un niveau de vie supérieur à 37 580 euros.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015.

2. Décomposition du revenu disponible des ménages en 2015



Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Note : les personnes sont classées selon leur revenu initial par unité de consommation.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015.

3. Principales caractéristiques des ménages à très haut revenu en 2015

en %

	Les 0,1 % les plus aisés	Les 0,9 % suivants	Les 9 % suivants	Le reste de la population (90 %)
Propriétaires de leur logement	85	86	82	56
Répartition par configuration familiale				
Homme seul	19	14	13	14
Femme seule	12	11	14	20
Couple sans enfant	37	37	38	23
Couple avec enfants	25	30	28	27
Famille monoparentale	4	4	5	11
Ménage complexe	3	3	3	4
Âge moyen du référent fiscal du ménage (en années)	60,5	59,1	57,5	53,7
Répartition par département de résidence				
Paris	32	19	10	3
Hauts-de-Seine	10	9	6	2

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Note : les personnes sont classées selon leur revenu initial par unité de consommation.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015.

1.24 Revenus des jeunes adultes

Le **revenu individuel** des **jeunes adultes** âgés de 18 à 24 ans est de 9 520 euros en moyenne sur l'ensemble de l'année 2014, dont 54 % proviennent d'activités rémunérées, 30 % d'une **aide financière régulière des parents** et 14 % des **prestations et aides sociales**.

Les revenus et la part d'aide parentale sont très divers selon la situation des jeunes adultes : études ou travail, cohabitation avec les parents ou logement indépendant.

Ainsi, ceux qui ne vivent plus exclusivement chez leurs parents ont des revenus plus élevés (11 880 euros en moyenne) que ceux qui y résident encore (7 770 euros). Ils reçoivent en moyenne deux fois plus d'aides de leurs parents, ainsi que davantage de prestations et d'aides sociales, et sont globalement plus âgés et mieux insérés sur le marché du travail.

Les jeunes adultes qui occupent déjà un emploi ont les revenus individuels les plus élevés : 14 830 euros pour ceux qui résident chez leurs parents et 16 450 euros pour les autres. Ils dépendent peu de l'aide parentale, qui représente 3 % de leurs revenus quand ils vivent chez leurs parents et 4 % quand ils ont leur propre logement.

Les 18-24 ans non étudiants principalement inactifs ou au chômage sont les

moins favorisés. Quand ils logent chez leurs parents, ils disposent de 4 220 euros sur l'année, avec une part d'aide parentale située dans la moyenne (29 %). Ceux qui résident dans leur propre logement vivent avec 7 450 euros, dont l'essentiel provient d'aides et de prestations sociales (70 %), et très peu de l'aide parentale.

Les jeunes en études sans activité rémunérée ont des revenus individuels un peu plus élevés : 4 390 euros en moyenne quand ils résident dans le logement familial et 8 890 euros quand ils l'ont quitté. Qu'ils soient ou non cohabitants, leur revenu est constitué pour l'essentiel par l'aide parentale : 75 % en moyenne.

L'aide reçue par les jeunes adultes est fortement liée aux revenus de leurs parents. Quand ces derniers appartiennent aux 10 % des ménages les plus aisés, l'aide versée (6 115 euros par an en moyenne) est quatre fois plus importante en moyenne que celle versée par les parents appartenant aux 10 % des ménages les plus modestes (1 540 euros). Le fait de ne recevoir aucune aide financière mensuelle de la part de ses parents est plus fréquent parmi les jeunes issus des ménages les plus modestes (31 %) que parmi ceux dont les parents font partie des plus aisés (21 %). ■

Définitions

Jeunes adultes : l'enquête concerne les jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans au 1^{er} octobre 2014. Quand ils vivent en permanence chez leurs parents ou chez l'un d'eux, ils sont dits « **cohabitants** ». S'ils vivent au moins en partie dans un autre logement, ils sont considérés comme **non cohabitants**. Les catégories d'emploi, d'études ou de chômage désignent ici la situation principale du jeune adulte pendant l'année 2014.

Revenu individuel (enquête ENRJ) : à la différence du revenu disponible, le revenu des jeunes adultes est calculé avant impôt et considéré isolément, c'est-à-dire sans tenir compte des revenus des autres habitants du ménage (parents ou conjoint). Il comprend principalement :

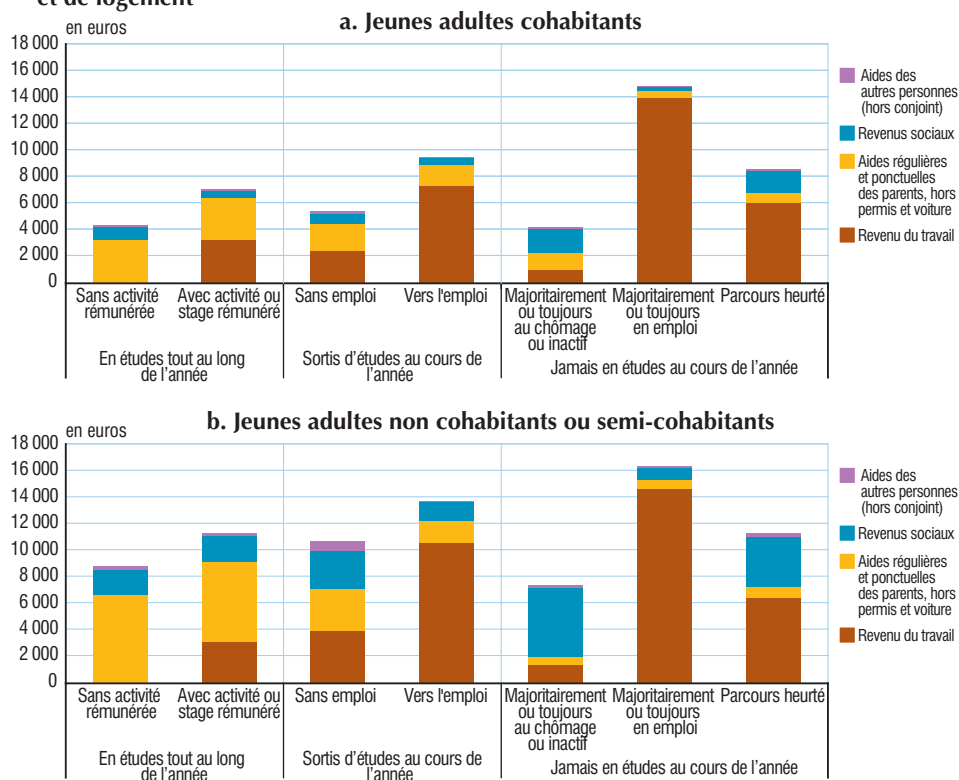
- les revenus d'activité ;
- l'**aide financière régulière des parents**, qui comprend les versements monétaires réguliers sans utilisation pré-définie et la participation financière des parents à différentes dépenses régulières payées par le jeune ;
- les **prestations et aides sociales** parmi lesquelles la bourse d'étude, les aides au logement, l'allocation chômage, les prestations familiales, les minima sociaux, les contrats d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) et la garantie jeunes (dispositif expérimenté dans dix départements en 2014).

Pour en savoir plus

- « Les ressources des 18-24 ans en 2014. De fortes disparités liées à la situation résidentielle et aux parcours d'activité » *Insee Analyses* n° 28, novembre 2016.
- « Ressources et accès à l'autonomie résidentielle des 18-24 ans », *Les Dossiers de la Drees* n° 8, novembre 2016.

Revenus des jeunes adultes 1.24

1. Revenu individuel moyen des jeunes adultes en 2014, selon la situation d'emploi et de logement

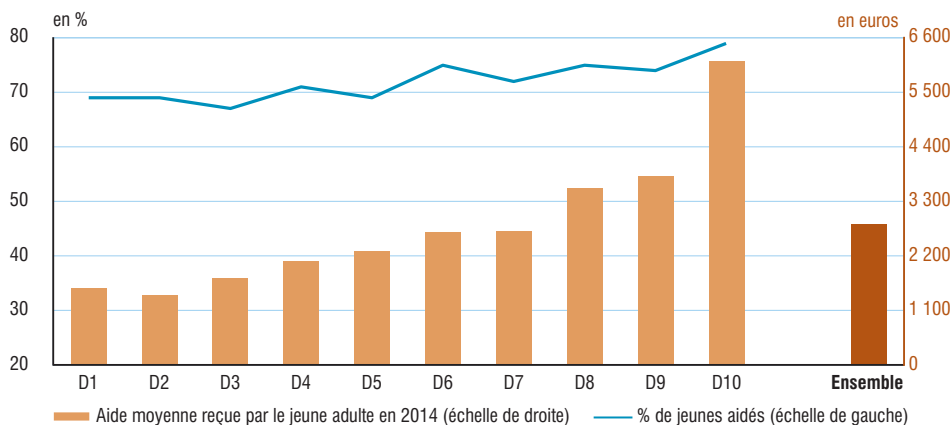


Champ : personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France hors Mayotte, cohabitant avec leurs parents (figure a), ou habitant au moins en partie dans leur propre logement (figure b).

Lecture : les jeunes adultes cohabitants qui sont majoritairement ou toujours en emploi en 2014 disposent en moyenne d'un revenu annuel de 14 825 euros. Il est composé en moyenne de 14 018 euros de revenus du travail, 463 euros d'aides régulières et ponctuelles des parents (hors permis et voiture), 326 euros de revenus sociaux et 18 euros d'aides d'autres personnes.

Sources : Drees-Insee, enquête nationale sur les Ressources des jeunes 2014.

2. Aide financière reçue par les jeunes adultes en 2014, selon le niveau de vie des parents



Champ : personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France hors Mayotte.

Lecture : 69 % des jeunes adultes dont les parents font partie des 10 % les moins aisés reçoivent une aide financière, pour une valeur moyenne de 1 540 euros par an.

Sources : Drees-Insee, enquête nationale sur les Ressources des jeunes 2014.

Fiches

Patrimoine

2.1 Performance des placements à rendements réglementés

Les actifs financiers les plus couramment détenus par les ménages sont les comptes ou livrets d'épargne dont les revenus sont exonérés d'impôt et ne sont pas soumis aux **prélèvements sociaux**. Offrant une disponibilité immédiate des fonds, **les livrets non imposables ou défiscalisés** sont à capital garanti et leurs taux de rendement, réglementés par l'État, sont relativement faibles.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, toutes les banques distribuent le livret A (avant, seules la Banque postale et les Caisses d'épargne le proposaient et le Crédit mutuel proposait le livret Bleu). Les livrets A ou Bleu et les livrets de développement durable et solidaire (LDDS, qui remplacent les livrets de développement durable depuis décembre 2016) ont un taux unique et réglementé, régulièrement réajusté les 1^{er} février et 1^{er} août en fonction de l'évolution de l'inflation et des taux à court terme déterminés par la Banque centrale européenne. Fixé à 2,25 % le 1^{er} août 2011, il est passé à 1,75 % au 1^{er} février 2013, avant de chuter à 1,25 % au 1^{er} août 2013 puis à 1 % au 1^{er} août 2014, et est resté stable à 0,75 % depuis le 1^{er} août 2015, son plus bas niveau historique.

Le livret d'épargne populaire (LEP) est réservé aux contribuables non imposables ou dont l'impôt sur le revenu est inférieur à un certain seuil. Son taux, fixé à 2,75 % au 1^{er} août 2011 puis à 2,25 % au 1^{er} février 2013, était de 1,75 % depuis le 1^{er} août 2013 avant de baisser à 1,5 % au 1^{er} août 2014 puis à 1,25 % depuis le 1^{er} août 2015.

Les compte et plan épargne logement (CEL et PEL) sont très répandus au sein des ménages. Les taux des nouveaux contrats, régulièrement révisés, sont composés d'une partie fixe augmentée d'une prime d'État conditionnée par l'obtention du prêt d'épargne logement. Pour les PEL ouverts à partir de mars 2011, le taux de rémunération est fixé par arrêté spécifique

chaque année. Ce taux était de 2,5 % depuis août 2003, il est passé à 2 % au 1^{er} février 2015 puis à 1,5 % au 1^{er} février 2016 et enfin à 1 % au 1^{er} août 2016. Ce taux s'applique à l'ensemble des PEL ouverts au cours de l'année concernée et pour toute leur durée de vie. Pour les CEL, les intérêts hors prime d'État sont de 0,50 % depuis le 1^{er} août 2015. Ils sont soumis aux prélèvements sociaux chaque année, comme ceux des PEL de plus de 10 ans ou ouverts à partir de mars 2011. Les intérêts des PEL et des CEL sont exonérés d'impôt sur le revenu, sauf ceux des PEL de plus de 12 ans.

Les rendements nominaux des comptes et des livrets sont décroissants jusqu'au milieu des années 1980, essentiellement en raison de la baisse de l'inflation pendant cette période, puis se stabilisent. Ils baissent de nouveau durant la seconde moitié des années 1990 et au début des années 2000. Les rendements nominaux diminuent depuis 2012, et deviennent inférieurs à l'inflation en 2017 pour les CEL et les livrets défiscalisés.

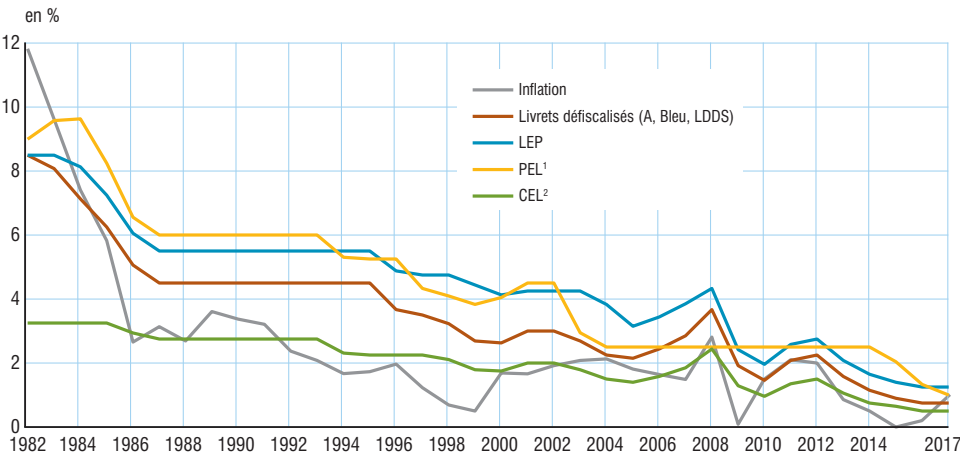
Les **taux de rendement réels** tiennent compte de l'inflation afin de corriger la rémunération des placements. Bien qu'en augmentation, ils demeurent négatifs au début des années 1980 à cause d'une forte inflation. Les performances réelles des livrets défiscalisés, des PEL et des LEP décroissent entre 2000 et 2007 en raison de la baisse des taux directeurs de la Banque centrale européenne. La fluctuation importante de l'inflation et des taux directeurs implique une forte variabilité des taux de rendement réels pendant la période de crise économique. Entre 2013 et 2015, les taux de rendement réels augmentent à nouveau en raison de la très faible inflation. À partir de 2015, la reprise de l'inflation contribue à la baisse des rendements réels, qui deviennent négatifs en 2017 pour les CEL et les livrets défiscalisés. ■

Définitions

Prélèvements sociaux, livrets non imposables ou défiscalisés, taux de rendement : voir annexe Glossaire.

Performance des placements à rendements réglementés 2.1

1. Taux de rendement nominal moyen des différents livrets de 1982 à 2017



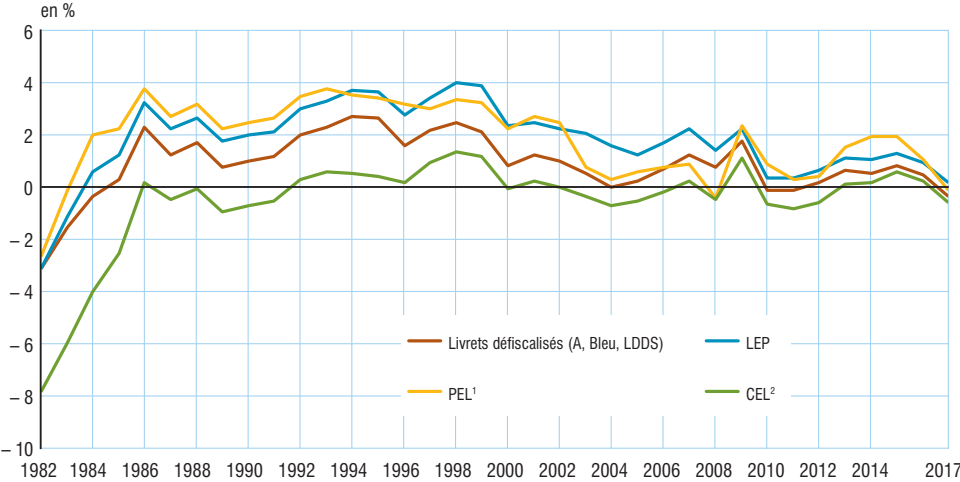
1. PEL ouverts dans l'année. Les taux des PEL sont présentés prime incluse jusqu'en 2002 et hors prime à partir de 2003. Avant 2003, la prime d'État était comprise dans les taux des PEL. Depuis 2003, l'attribution de la prime d'État est conditionnée par l'obtention d'un prêt d'épargne logement et les taux sont donnés hors prime d'État. Les conditions de versement d'une prime d'épargne par l'État varient selon la date d'ouverture du plan. Pour les PEL ouverts depuis le 1^{er} mars 2011, la prime d'État est versée uniquement si le PEL donne lieu à un prêt immobilier de 5 000 euros minimum. Le montant de la prime dépend des intérêts acquis et de l'affectation du prêt, ainsi que de la période où il a été souscrit. Cette prime est de 1 525 euros maximum pour l'acquisition ou la construction de « logements verts », 1 000 euros sinon.

2. Les taux des CEL sont présentés hors prime d'État. L'attribution de la prime d'État est conditionnée par l'obtention d'un prêt d'épargne logement. Depuis le 16 juin 1998, elle est égale à la moitié des intérêts acquis, dans la limite de 1 144 euros.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 1989, France depuis 1990.

Sources : Légifrance, Insee.

2. Taux de rendement réel moyen des différents livrets de 1982 à 2017



1. 2. Voir notes sous la figure 1.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 1989, France depuis 1990.

Source : Insee.

2.2 Patrimoine des ménages en comptabilité nationale

Fin 2016, le patrimoine net des ménages s'établit à 11 026 milliards d'euros, soit 8,5 années de leur **revenu disponible net** (RDN). Leurs actifs se composent à 60 % d'actifs non financiers, essentiellement immobiliers, et à 40 % d'actifs financiers. Ils atteignent au total 12 470 milliards d'euros fin 2016, tandis que leurs passifs s'élèvent à 1 444 milliards d'euros, soit 12 % du total des actifs.

Le patrimoine net des ménages s'est fortement accru depuis la fin des années 1990. Cette hausse est principalement due aux actifs non financiers, passés de 3,0 années de RDN fin 1998 à 5,7 années fin 2016. Ceux-ci sont composés à 91 % de logements et de terrains bâtis, dont les prix ont été très dynamiques au cours de la décennie 1998-2007. En 2008, le patrimoine immobilier des ménages a reculé de 3,8 %. Cette baisse conjuguée à la crise financière a fait diminuer l'ensemble de leur patrimoine net de 6,4 % entre 2007 et 2008. Après une courte reprise en 2010 et 2011, les prix de l'immobilier ont diminué de nouveau de 2012 à 2015, entraînant une érosion de la valeur du patrimoine immobilier des ménages et un fort ralentissement de leur patrimoine net. La reprise des prix de l'immobilier en 2016 (+ 2,0 %) contribue à l'accélération du patrimoine net des ménages, à + 3,2 % après + 2,1 % en 2015.

Au sein du patrimoine immobilier, la comptabilité nationale distingue les bâtiments des terrains sur lesquels ils sont bâtis. L'essentiel des plus-values immobilières étant affectées aux terrains bâtis, la part de ces derniers dans le total formé par les logements, les bâtiments non résidentiels et les terrains bâtis est passée de moins de 20 % fin 1998 à plus de 50 % fin 2007, avant de redescendre à 45 % fin 2016. Leur valeur s'élève ainsi à 3 038 milliards d'euros fin 2016, soit 2,3 années de RDN. Les terrains non bâtis possédés par les ménages (terrains cultivés, autres terrains et

plans d'eau) sont valorisés pour un total de 477 milliards d'euros ; les objets de valeur et autres actifs non financiers représentent des montants plus faibles.

Les actifs financiers ont augmenté dans des proportions moindres, leur valeur étant passée de 2,8 à 3,8 années de RDN entre 1998 et 2016. Leur croissance a été ralentie par des périodes de baisse, liées à l'éclatement de la bulle internet au début des années 2000 puis à la crise financière de 2008. La composition des actifs financiers détenus par les ménages a néanmoins évolué au cours de cette période : la part du numéraire et des dépôts a décru au profit de celle des systèmes d'assurances et de garanties (principalement des contrats d'assurance-vie), passée de 26 % en 1998 à 37 % en 2016.

La part des actions et parts de fonds d'investissements est stable depuis 2013 aux alentours de 27 %.

En 2016, les actifs financiers des ménages progressent de 3,2 %, du fait notamment de souscriptions nettes dynamiques sur les contrats d'assurance-vie. Cependant, l'encours en numéraire et dépôts ralentit. Les actifs détenus en actions et fonds d'investissement augmentent de 3,1 %.

Fin 2016, les passifs financiers des ménages s'élèvent à 1 444 milliards d'euros et sont constitués à 85 % de crédits à long terme qui financent les acquisitions de logements. Leur poids se stabilise autour de 1,1 année de RDN depuis la fin des années 2000, après avoir sensiblement progressé au début des années 2000 en lien avec l'accroissement des montants des emprunts souscrits pour financer l'acquisition de logements toujours plus chers. L'endettement de long terme des ménages continue d'augmenter et croît plus rapidement depuis 2014. En revanche, leur endettement de court terme diminue sans discontinuer depuis 2008. ■

Définitions

Revenu disponible net (RDN) : il correspond au **revenu disponible brut** (RDB) des ménages diminué de la dépréciation du capital. Le revenu disponible net des ménages est économiquement plus pertinent pour l'analyse de leur patrimoine et le calcul des ratios patrimoine/revenu, car il retrace le revenu effectivement utilisable soit pour la consommation, soit pour l'accroissement du patrimoine (via l'épargne nette).

Revenu disponible brut (RDB) : voir *annexe Glossaire*.

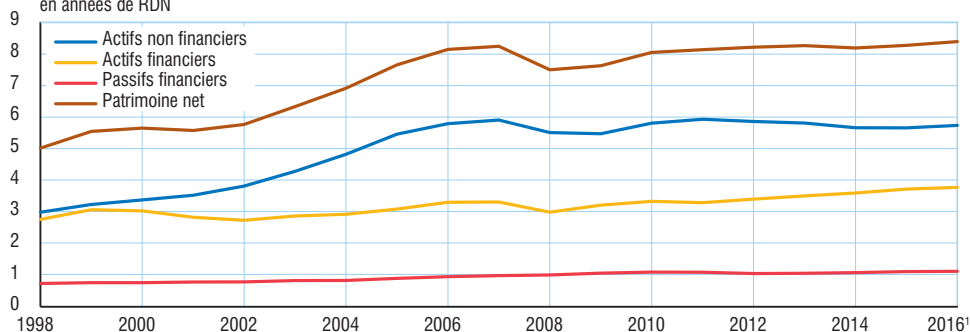
Pour en savoir plus

- « Le patrimoine économique national en 2016 », *Insee Première* n° 1681, décembre 2017.
- Les comptes de patrimoine sont consultables sur le site insee.fr.

Patrimoine des ménages en comptabilité nationale 2.2

1. Patrimoine net des ménages

en années de RDN



1. La mise en place de la nouvelle réglementation « Solvabilité II » induit une rupture de série en 2016.

Champ : France.

Lecture : fin 2016, le patrimoine net des ménages représente l'équivalent de 8,5 années de leur revenu disponible net.

Sources : Insee et Banque de France, comptes nationaux base 2010.

2. Patrimoine des ménages en 2016 et évolution 2015-2016

en milliards d'euros

	Patrimoine fin 2016	Évolution 2015-2016			Évolution 2015-2016 (en %) ³
		Flux nets ¹	Réévaluations et autres changements de volume ²	Ensemble ²	
Actifs non financiers (ANF)	7 442	40	188	228	3,2
Constructions et terrains bâtis	6 757	43	160	203	3,1
Logements	3 580	45	13	58	1,7
Autres bâtiments et génie civil	139	-2	2	0	-0,2
Terrains bâtis	3 038	0	145	145	5,0
Autres terrains	477	-3	32	29	6,6
Objets de valeur	128	1	-4	-3	-2,6
Autres actifs non financiers	80	-1	0	-1	-1,5
Actifs financiers (AF)	5 028	98	52	150	3,2
Numéraire et dépôts	1 367	54	0	54	4,1
Actions et parts de fonds d'investissement	1 334	-1	42	41	3,1
Systèmes d'assurances et de garanties	2 006	40	11	51	2,9
Autres actifs financiers	321	5	-1	4	1,2
Passifs financiers (PF)	1 444	35	1	36	2,6
Patrimoine net = (ANF) + (AF) - (PF)	11 026	103	239	342	3,2

1. Acquisitions moins cessions diminuées de la consommation de capital fixe (CCF).

2. Ces évolutions sont calculées en incluant l'écart dû à la mise en place de la nouvelle réglementation « Solvabilité II » en 2016.

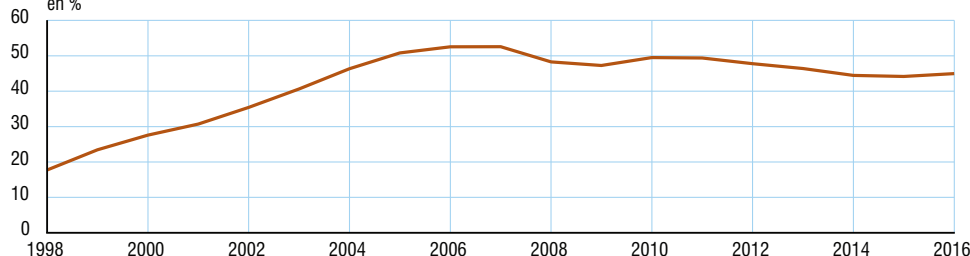
3. Ces évolutions sont calculées à méthodologie constante.

Champ : France.

Sources : Insee et Banque de France, comptes nationaux base 2010.

3. Part des terrains bâtis dans l'ensemble du patrimoine immobilier

en %



Champ : France.

Lecture : fin 2016, les terrains bâtis représentent 45 % de la valeur du patrimoine immobilier des ménages.

Sources : Insee et Banque de France, comptes nationaux base 2010.

2.3 Taux de détention de patrimoine

Début 2015, 85,6 % des ménages métropolitains possèdent un **livret défiscalisé** (livret A par exemple). En 10 ans, la part de ménages détenant un livret défiscalisé a augmenté de 3 points, avec notamment la forte croissance du **taux de détention** de livret A ou Bleu (75,8 % en 2015 contre 57,0 % en 2004). Des taux d'intérêt plus élevés certaines années et une désaffection pour les placements risqués peuvent expliquer cette évolution. Cette progression s'est faite au détriment d'autres livrets défiscalisés (livret de développement durable — LDD, livret d'épargne populaire — LEP, livret jeunes), dont le plafond de placement est plus bas et le gain de rendement par rapport au livret A plus faible qu'auparavant. La détention de **livrets soumis à l'impôt** (livret B, livret Orange, etc.) est stable depuis 1998 : environ 6 % des ménages en possèdent au moins un.

Début 2015, le taux de détention des produits d'épargne logement reste comparable à celui de 2010, après un fort repli entre 2004 et 2010 (– 10 points). Ils sont détenus par près d'un ménage sur trois. Toutefois, leur stabilité masque des évolutions contrastées selon les produits qui la composent. Entre 2010 et 2015, la détention de comptes d'épargne logement (CEL) stagne alors que celle de plans d'épargne logement (PEL), dont la rémunération est supérieure au livret A, repart à la hausse (+ 3 points entre 2010 et 2015, après – 11 points). Au total, début 2015, un ménage sur quatre détient un PEL.

En 2004, un quart des ménages métropolitains détenant des valeurs mobilières ; ils ne sont plus qu'un sur six début 2015. Ce repli a été plus important entre 2004 et 2010 mais il s'est poursuivi de 2010 à 2015 (– 5 points, puis – 3 points). À partir de 2008, les crises financière et économique ont probablement conduit les ménages à délaisser les valeurs risquées. De fait, la détention de **compte-titres** ordinaires continue de diminuer : moins de

10 % des ménages en possèdent contre plus de 11 % en 2010. Malgré les avantages fiscaux qu'il offre, le **plan d'épargne en actions** (PEA) n'attire pas plus de ménages.

Après les livrets d'épargne, l'assurance-vie reste le placement financier privilégié des ménages : 36,5 % des ménages métropolitains en possèdent au moins une. Sa progression entre 2010 et 2015 (+ 1,8 point) est moins marquée qu'entre 2004 et 2010 (+ 8,5 points), mais elle reste significative. En effet, ce produit offre aux épargnants un cadre fiscal attractif et la possibilité de sécuriser au moins une partie de leur épargne. Deux tiers des assurances-vie sont ainsi des contrats dits « mono-support », ne permettant l'investissement que sur des fonds euros garantis.

Début 2015, l'épargne retraite est détenue par 16,4 % des ménages métropolitains. Les détenteurs se répartissent presque également entre trois types de produits : l'épargne retraite complémentaire volontaire et la surcomplémentaire, proposées par l'employeur, ainsi que le plan d'épargne retraite populaire (PERP), produit financier accessible aux particuliers dans les établissements bancaires. Le quatrième type de produit, le plan d'épargne populaire (PEP), disparaît progressivement depuis la fin de sa commercialisation en 2003.

L'immobilier garde néanmoins une place importante dans le patrimoine des ménages : début 2015, 62,7 % des ménages métropolitains possèdent un patrimoine immobilier, que ce soit leur résidence principale ou un autre logement. Ainsi, 58,9 % des ménages métropolitains sont propriétaires de leur résidence principale ou **accédants** (+ 1 point par rapport à 2010). Par ailleurs, 18,0 % des ménages métropolitains possèdent un autre logement (résidence secondaire, logement vacant, loué ou mis à disposition gratuitement), taux relativement constant depuis la fin des années 1990. ■

Définitions

Livrets non imposables ou défiscalisés, taux de détention, livrets soumis à l'impôt, compte-titres, plan d'épargne en actions (PEA), accédant, personne de référence : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Le patrimoine des ménages début 2015 : Repli des valeurs risquées au profit des produits sécurisés » *Insee Première* n° 1574, décembre 2015.
- Rapport annuel 2014*, Observatoire de l'épargne réglementée, juillet 2015.
- « Évolution des flux de placements financiers des ménages français entre juin 2013 et juin 2014 et incidence sur les groupes de bancassurance », *Bulletin de la Banque de France* n° 198, 4^e trimestre 2014.

Taux de détention de patrimoine 2.3

1. Taux de détention par grand type d'actifs en France début 2015

en %

	Répartition des ménages	Livrets d'épargne	Épargne- logement	Valeurs mobilières	Assurance- vie ¹	Épargne retraite ²	Épargne salariale	Résidence principale ³	Autres logements ⁴
Âge de la personne de référence du ménage									
Moins de 30 ans	9,6	89,8	35,1	7,0	21,1	6,2	15,3	16,1	4,7
De 30 à 39 ans	15,6	89,8	37,0	14,6	31,4	16,2	21,2	48,8	12,7
De 40 à 49 ans	18,9	87,1	36,3	18,4	35,1	22,8	22,5	58,2	17,7
De 50 à 59 ans	17,6	83,4	35,1	17,8	36,5	24,2	19,6	61,7	23,5
De 60 à 69 ans	17,9	83,6	31,1	18,4	41,8	15,0	8,3	72,3	24,9
70 ans ou plus	20,5	82,5	20,3	16,5	42,7	9,3	1,3	72,4	17,2
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage⁵									
Agriculteur	1,4	82,0	59,6	32,9	53,9	39,0	12,7	88,8	27,6
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	5,3	86,3	34,2	21,2	35,0	30,3	12,6	67,2	31,7
Profession libérale	1,4	92,7	58,8	43,5	60,6	34,0	13,9	69,9	41,6
Cadre	10,1	95,6	52,8	31,2	45,2	30,5	39,0	66,2	29,6
Profession intermédiaire	14,2	92,0	42,1	16,5	33,6	22,7	26,5	58,4	16,3
Employé	13,1	85,6	28,4	7,7	29,4	12,5	12,8	33,8	10,0
Ouvrier qualifié	10,1	83,0	28,8	9,6	27,7	11,1	18,0	50,2	9,6
Ouvrier non qualifié	4,2	76,3	24,0	6,4	22,8	9,8	8,1	34,4	7,0
Retraité ancien agriculteur	1,7	93,1	25,0	23,0	47,2	17,0	0,1	88,3	21,5
Retraité ancien artisan, commerçant, chef d'entreprise	2,9	84,7	27,4	24,4	48,3	15,3	0,5	81,5	30,5
Retraité ancien cadre ou profession libérale	5,0	92,3	37,6	34,4	63,8	19,1	11,1	86,7	38,2
Retraité ancien autre salarié	26,3	80,3	21,4	12,1	36,8	9,1	3,7	67,2	14,3
Autre inactif n'ayant jamais travaillé	4,0	75,2	16,3	6,0	15,7	2,2	2,0	24,0	9,4
Type de ménage⁶									
Personne seule	35,1	82,1	24,9	12,5	32,9	10,8	7,5	48,1	12,2
Famille monoparentale	9,0	81,4	26,4	9,9	30,8	11,9	12,3	31,9	10,4
Couple sans enfant	26,0	88,3	35,2	20,0	40,8	18,8	13,2	72,9	24,3
Couple avec enfants	27,1	89,8	40,3	19,7	37,1	22,9	24,9	68,6	21,6
Autre type de ménage	2,7	77,1	24,0	15,2	42,8	11,3	10,9	52,7	16,6
Ensemble 2015, France hors Mayotte									
	100,0	85,6	31,9	16,2	36,2	16,3	14,2	58,7	17,9
Ensemble 2010, France hors Mayotte									
	100,0	84,8	30,9	18,9	34,5	15,5	14,8	57,9	18,5
Ensemble 2015, France métropolitaine									
	///	85,9	32,2	16,5	36,5	16,4	14,5	58,9	18,0
Ensemble 2010, France métropolitaine									
	///	85,0	31,2	19,3	34,7	15,7	15,1	58,0	18,7
Ensemble 2004, France métropolitaine									
	///	83,2	41,3	24,2	26,2	17,4	16,7	55,7	17,7
Ensemble 1998, France métropolitaine									
	///	83,5	40,9	21,2	28,9	...	12,7	53,3	18,1

1. Hors bons de capitalisation.

2. Comprend l'épargne retraite complémentaire volontaire et surcomplémentaire, les bons de capitalisation, ainsi que les plans d'épargne retraite populaire (PERP) et les plans d'épargne populaire (PEP).

3. Ménages propriétaires de leur résidence principale (non accédants et accédants à la propriété), y compris usagers pour 2010 et 2015.

4. Résidence secondaire, logement donné en location, logement vacant, etc.

5. Hors catégorie socioprofessionnelle impossible à coder (0,4 %).

6. Le reclassement de certains ménages complexes explique des écarts avec les chiffres publiés précédemment.

Champ : ménages ordinaires résidant en France hors Mayotte.

Lecture : début 2015, 89,8 % des ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans détiennent au moins un livret d'épargne.

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 1997-1998, 2003-2004, 2009-2010 et 2014-2015.

2.4 Patrimoine brut des ménages

Le **patrimoine brut** des ménages est très inégalement réparti dans la population. Début 2015, les ménages français déclarent posséder en moyenne 269 100 euros de patrimoine brut, mais seulement la moitié d'entre eux déclarent un patrimoine supérieur à 158 000 euros (patrimoine médian). L'écart relatif entre patrimoine moyen et patrimoine médian est ainsi de 1,7.

Parmi les déterminants du montant du patrimoine, le **revenu disponible** conditionne directement les capacités d'épargne des ménages. Plus les revenus sont élevés, plus le niveau du patrimoine augmente. Ainsi, le quart des ménages ayant les revenus disponibles les plus faibles (1^{er} quartile) détient en moyenne 90 400 euros de patrimoine, contre 574 400 euros pour les ménages du dernier quartile.

L'âge est également un déterminant majeur du patrimoine. D'une part, les décisions d'épargne ou de désépargne évoluent au cours du cycle de vie (un ménage s'endette plutôt au début de la vie, puis il épargne en vue de la retraite). D'autre part, ce profil d'accumulation patrimoniale se combine avec des effets générationnels, les contextes économiques et la fiscalité liée au patrimoine ayant différé d'une génération à l'autre. Les montants de patrimoine médian augmentent jusqu'à 60-69 ans et diminuent ensuite : la moitié des ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans dispose de moins de 17 300 euros, contre 219 400 euros pour les ménages de sexagénaires et 157 000 euros pour les ménages dont la personne de référence a atteint 70 ans.

Les montants de patrimoine varient aussi en fonction de la catégorie socioprofessionnelle et du fait d'être actif ou retraité. Pour un ménage d'agriculteur exploitant en

activité sur deux, le patrimoine est supérieur à 599 900 euros, et pour un sur dix, il dépasse 1,7 million d'euros. Le patrimoine d'un ménage d'indépendant en activité sur deux est supérieur à 293 700 euros, et pour un sur dix, il s'élève à plus de 1,2 million d'euros. Parmi les salariés actifs, les cadres disposent d'un patrimoine assez élevé, mais sont moins nombreux à atteindre les montants de capital les plus élevés : un ménage de cadre en activité sur dix possède un patrimoine supérieur à 826 600 euros. Ces différences s'expliquent par l'accumulation chez les agriculteurs et les indépendants de biens indispensables à leur activité : leur patrimoine professionnel représente 63 % de leur patrimoine total pour les agriculteurs et 26 % pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprise. Les différences en leur sein sont néanmoins importantes puisque 20 % des ménages dont la **personne de référence** exerce une profession indépendante ou est agricultrice ne possèdent pas de patrimoine professionnel.

Les zones rurales et les unités urbaines de moins de 20 000 habitants accueillent une part plus élevée d'indépendants que les zones plus peuplées, des exploitants agricoles en particulier. Les ménages habitant ces zones géographiques ont donc des patrimoines médians entre 1,2 et 2,4 fois plus importants que les ménages résidant dans les unités urbaines de 20 000 habitants ou plus, hors Paris. Ce sont cependant les ménages de l'unité urbaine de Paris qui détiennent en moyenne les patrimoines les plus élevés. Ceci s'explique par les fortes disparités qui caractérisent cette ville : elle accueille à la fois des ménages très fortunés (10 % possèdent plus de 850 000 euros de patrimoine brut) et des ménages très modestes (10 % possèdent moins de 2 700 euros). ■

Définitions

Patrimoine brut, revenu disponible, personne de référence, décile, patrimoine brut hors reste : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Entre 2010 et 2015, les inégalités de patrimoine se réduisent légèrement », *Insee Première* n° 1621, novembre 2016.

Patrimoine brut des ménages 2.4

1. Montants de patrimoine brut début 2015

en euros

	Patrimoine moyen	Patrimoine médian (D5)	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)
Revenu disponible¹				
Inférieur au 1 ^{er} quartile	90 400	19 900	1 300	231 100
Du 1 ^{er} au 2 ^e quartile	147 100	89 400	4 300	305 800
Du 2 ^e au 3 ^e quartile	256 300	207 300	11 800	510 900
Supérieur au 3 ^e quartile	574 400	366 100	84 300	1 072 000
Âge de la personne de référence du ménage				
Moins de 30 ans	61 500	17 300	2 400	191 700
De 30 à 39 ans	191 400	137 100	3 600	437 800
De 40 à 49 ans	283 400	186 600	4 000	625 700
De 50 à 59 ans	327 200	204 700	4 300	750 300
De 60 à 69 ans	354 100	219 400	7 200	726 100
70 ans ou plus	287 900	157 000	7 000	616 400
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage				
Agriculteur	1 040 000	599 900	172 600	1 711 000
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	574 700	293 700	17 100	1 150 000
Profession libérale	749 500	497 700	74 100	1 619 000
Cadre	392 100	299 700	19 000	826 600
Profession intermédiaire	221 400	183 200	7 800	461 600
Employé	123 300	29 300	2 300	326 200
Ouvrier qualifié	134 400	99 700	3 300	301 600
Ouvrier non qualifié	90 100	20 200	1 400	243 300
Retraité ancien agriculteur	373 600	177 500	43 600	671 000
Retraité ancien artisan, commerçant, chef d'entreprise	475 000	253 000	14 800	953 700
Retraité ancien cadre ou profession libérale	583 200	407 200	97 400	1 072 000
Retraité ancien autre salarié	210 200	149 600	4 100	449 300
Autre inactif n'ayant jamais travaillé	103 800	6 900	800	241 000
Taille de l'unité urbaine de résidence				
Commune rurale	311 200	212 100	20 100	611 300
Moins de 20 000 habitants	249 500	167 000	7 200	493 200
De 20 000 à moins de 100 000 habitants	222 700	143 500	3 200	468 200
De 100 000 à moins de 200 000 habitants	237 800	88 400	3 100	549 700
Plus de 200 000 habitants (hors Paris)	227 600	102 800	3 000	548 100
Unité urbaine de Paris	352 700	138 200	2 700	850 000
Ensemble	269 100	158 000	4 300	595 700

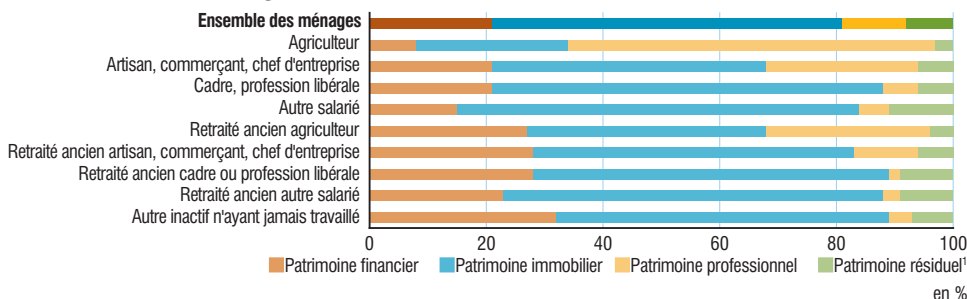
1. Parmi les ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul.

Champ : ménages ordinaires résidant en France hors Mayotte.

Lecture : début 2015, les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans détiennent en moyenne 61 500 euros de patrimoine brut.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

2. Composition du patrimoine brut selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage, début 2015



1. Patrimoine résiduel : voir annexe Glossaire Patrimoine brut hors reste.

Champ : ménages ordinaires résidant en France hors Mayotte.

Lecture : début 2015, la masse totale de patrimoine brut détenue par les ménages dont la personne de référence est agricultrice, est composée en moyenne à 63 % d'actifs professionnels.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

2.5 Passif des ménages

Début 2015, 46 % des ménages vivant en France ont au moins un emprunt en cours de remboursement, pour des raisons privées ou professionnelles. Pour ces ménages endettés, le montant d'endettement moyen est de 71 600 euros. Pour la moitié d'entre eux, ce montant est inférieur à 29 000 euros. Le montant des sommes restant à rembourser au titre de l'endettement privé par les ménages ayant contracté au moins un emprunt privé s'élève en moyenne à 66 000 euros ; l'endettement moyen à titre professionnel, qui ne concerne que 2 % des ménages, s'élève à 60 000 euros.

Début 2015, la masse de dettes contractées, qui constituent le **passif** des ménages, représentent 12 % du montant total des **actifs** détenus par l'ensemble des ménages. Les dettes des 10 % des ménages les mieux dotés en **patrimoine brut** équivalent à 9 % de leurs actifs. En revanche, les ménages les moins bien dotés sont plus lourdement endettés au regard de leur patrimoine : leurs dettes représentent 41 % des actifs qu'ils possèdent.

Les ménages peuvent contracter des emprunts pour différentes raisons : pour acquérir leur résidence principale ou un autre bien immobilier, pour réaliser de gros travaux immobiliers, pour acheter une voiture ou un autre bien d'équipement, ou encore pour des raisons professionnelles. Début 2015, 83 % des encours d'emprunts contractés par les ménages ont un motif immobilier. C'est essentiellement le cas des emprunts contractés par les ménages situés au-dessus du 4^e décile de patrimoine brut (les 60 % les mieux dotés), pour la plupart propriétaires ou accédant à la propriété de leur résidence principale. Au contraire, les ménages situés en dessous du 2^e décile de patrimoine brut (les 20 % les moins bien dotés) sont essentiellement endettés à titre privé pour des motifs autres que l'immobilier : achat d'un véhicule, crédits à la consommation, etc.

Moins d'un quart des ménages du premier quartile de **revenu disponible** (les 25 % les plus modestes en revenu disponible) sont endettés, contre les deux tiers pour le dernier quartile, car le niveau de revenu est un élément déterminant d'accès au crédit. Le niveau de l'endettement suit le même profil, puisque l'endettement moyen des ménages du premier quartile de revenus ayant souscrit un emprunt est de 28 200 euros, quand il s'élève à 112 000 euros pour les ménages endettés du dernier quartile.

La position dans le cycle de vie est, elle aussi, un élément central dans l'endettement des ménages : en moyenne, l'endettement des ménages va croissant jusqu'à 40 ans pour ensuite s'amoinvrir. Ainsi, 66 % des ménages de 30 à 39 ans sont endettés pour un montant moyen de 104 600 euros, quand les ménages de 70 ans ou plus ne sont que 11 % à avoir contracté des dettes non encore remboursées, pour un montant moyen de 15 200 euros. De même, selon la catégorie socioprofessionnelle, les ménages ayant une personne de référence retraitée sont entre 13 % et 29 % à être endettés, contre 44 % à 74 % pour les ménages ayant une personne de référence en activité.

Les professions libérales sont les plus gros emprunteurs : 72 % de ces ménages sont endettés, de 184 000 euros en moyenne, mais 10 % d'entre eux sont endettés de plus de 415 000 euros.

Les zones rurales et les unités urbaines de moins de 20 000 habitants accueillent les proportions les plus importantes de ménages endettés (50 % et 54 %, contre 41 % à 42 % pour les zones plus peuplées). Néanmoins, c'est dans l'unité urbaine de Paris que les niveaux d'endettement sont les plus élevés : de 88 600 euros en moyenne pour les ménages endettés, mais 10 % d'entre eux sont endettés de plus de 220 000 euros. ■

Définitions

Passif, actifs, patrimoine brut, revenu disponible : voir *annexe Glossaire*.

Passif des ménages 2.5

1. Montants d'endettement selon le type d'endettement

en euros

	Proportion de ménages endettés (en %)	Montants parmi les ménages endettés			
		Endettement moyen	Endettement médian (D5)	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)
Endettement privé	45,0	66 000	26 700	1 300	166 100
pour motif immobilier	28,8	95 700	75 000	6 800	194 900
pour d'autres raisons	26,1	8 300	4 100	500	16 100
Endettement professionnel	2,2	60 000	17 800	800	150 300
Endettement total	45,7	71 600	29 000	1 400	175 900

Champ : ménages ordinaires résidant en France hors Mayotte.

Note : le calcul de l'endettement moyen et médian, des déciles D1 et D9 est réalisé uniquement sur les ménages ayant contracté ce type d'endettement.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

2. Endettement des ménages selon le décile de patrimoine brut

en %

Tranche de patrimoine brut	Ratio passif/actifs des ménages	Répartition des encours par motif d'emprunt			
		Emprunts pour des biens immobiliers	Autres emprunts privés	Emprunts professionnels	Ensemble
Inférieur à D1	41	1	99	0	100
De D1 à D2	22	9	88	3	100
De D2 à D3	12	20	77	3	100
De D3 à D4	9	64	26	10	100
De D4 à D5	18	88	8	4	100
De D5 à D6	21	94	5	1	100
De D6 à D7	20	93	5	2	100
De D7 à D8	15	91	6	3	100
De D8 à D9	11	86	5	9	100
Supérieur à D9	9	72	4	24	100
Ensemble	12	83	7	10	100

Champ : ménages ordinaires résidant en France hors Mayotte.

Note : ces calculs sont réalisés sur l'ensemble des ménages vivant en France, qu'ils soient endettés ou non.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

3. Endettement selon les caractéristiques du ménage

en euros

	Proportion de ménages endettés (en %)	Montants parmi les ménages endettés			
		Endettement moyen	Endettement médian (D5)	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)
Revenu disponible¹					
Inférieur au 1 ^{er} quartile	22,0	28 200	4 100	600	84 900
Du 1 ^{er} au 2 ^e quartile	38,3	36 700	10 200	800	105 000
Du 2 ^e au 3 ^e quartile	53,7	62 300	27 000	2 000	152 000
Supérieur au 3 ^e quartile	68,7	112 000	76 100	4 000	238 800
Âge de la personne de référence du ménage					
Moins de 30 ans	41,3	58 300	11 200	800	163 600
De 30 à 39 ans	65,8	104 600	92 000	2 100	211 400
De 40 à 49 ans	66,4	85 800	54 800	2 400	200 000
De 50 à 59 ans	56,4	62 500	22 000	1 600	150 000
De 60 à 69 ans	37,4	35 200	9 400	1 000	88 000
70 ans ou plus	11,4	15 200	4 000	300	26 300
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage					
Agriculteur	73,5	150 400	81 000	5 000	385 000
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	66,6	121 600	74 000	3 200	302 000
Profession libérale	72,1	184 000	130 000	10 500	415 000
Cadre	65,8	118 600	91 200	3 600	255 000
Profession intermédiaire	68,1	78 600	50 900	2 400	184 000
Employé	52,9	46 900	13 500	1 000	133 100
Ouvrier qualifié	60,8	56 600	32 800	1 400	142 100
Ouvrier non qualifié	44,0	40 300	10 300	500	119 300
Retraité ancien agriculteur	12,9	24 400	9 700	600	77 400
Retraité ancien artisan, commerçant, chef d'entreprise	22,1	46 800	14 000	1 200	116 000
Retraité ancien cadre ou profession libérale	29,2	30 100	10 000	1 000	72 300
Retraité ancien salarié	22,3	20 200	6 400	600	55 800
Autre inactif n'ayant jamais travaillé	16,0	21 000	6 200	400	60 000
Taille de l'unité urbaine de résidence					
Commune rurale	54,4	78 200	47 200	2 500	167 300
De moins de 20 000 habitants	49,7	64 400	25 000	1 500	160 000
De 20 000 à moins de 100 000 habitants	41,4	63 900	27 000	1 300	155 700
De 100 000 à moins de 200 000 habitants	41,1	55 200	14 400	900	153 600
Plus de 200 000 habitants (hors Paris)	41,4	67 800	15 600	700	183 800
Unité urbaine de Paris	42,1	88 600	35 100	1 600	222 000
Ensemble	45,7	71 600	29 000	1 400	175 900

1. Parmi les ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul.

Champ : ménages ordinaires résidant en France hors Mayotte.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015

2.6 Endettement privé des ménages

D'après les enquêtes Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (**dispositif SRCV-SILC**), en 2016, un ménage français sur deux est endetté à titre privé, c'est-à-dire qu'il rembourse un emprunt ou un crédit pour des besoins privés. La part des ménages endettés pour un motif immobilier est supérieure à celle des ménages endettés pour un motif de consommation (respectivement 33 % et 27 %). Un ménage sur dix cumule à la fois crédit immobilier et crédit à la consommation.

Un peu moins des trois quarts des ménages endettés pour un motif immobilier ont contracté un emprunt pour l'achat de leur résidence principale ; les autres ménages sont endettés pour un autre achat immobilier ou foncier ou pour des travaux de rénovation.

Parmi ceux qui sont endettés pour motif de consommation, 63 % le sont pour l'achat d'une voiture ou d'une moto, 11 % pour l'achat de biens d'équipement et 35 % pour d'autres motifs personnels (crédits à la consommation en particulier) ; certains pouvant être endettés simultanément pour plusieurs motifs (9 %).

Les montants et les causes de l'endettement des ménages varient selon leur position dans leur cycle de vie. L'endettement immobilier est en effet plus fréquent en milieu de cycle de vie et les montants des remboursements plus élevés. Le montant médian mensuel tous remboursements confondus croît dans les premières années de la vie active et atteint son maximum pour les ménages dont la personne

de référence est âgée de 30 à 39 ans : la moitié de ces ménages remboursent plus de 800 euros par mois. Cette période coïncide avec des besoins en équipement pour le ménage qui peuvent être importants (surtout avec les achats immobiliers) ainsi qu'avec un **niveau de vie** plus élevé. À partir de 40 ans, ce montant décroît. La moitié des ménages endettés dont la personne de référence est âgée de 70 ans ou plus remboursent moins de 235 euros par mois.

En dessous du 1^{er} **décile** de niveau de vie, trois ménages sur dix ont souscrit un crédit contre six sur dix entre le 6^e et le 7^e décile, et seulement cinq sur dix au-dessus du dernier décile. Le **taux d'endettement** des ménages de niveau de vie intermédiaire est supérieur à celui des ménages de part et d'autre de la distribution des niveaux de vie. Quel que soit le niveau de vie, une fraction des ménages apparaît fortement endettée : en 2016, 6,5 % des ménages remboursent des charges d'emprunt (intérêts et capital) qui représentent au moins 33 % de leur revenu disponible. Cette proportion est supérieure à 5 % dans toutes les tranches de niveau de vie et atteint 9,2 % pour les ménages dont le niveau de vie est inférieur au 1^{er} décile.

Les ménages pauvres (dont le niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**) ont davantage de retards de paiements (emprunts, loyers, impôts, électricité, gaz, eau, etc.) : 21,5 % d'entre eux ont eu au moins un retard de paiement au cours des douze derniers mois, contre 6,7 % des autres ménages. ■

Définitions

Dispositif SRCV-SILC : voir *annexe Sources et méthodes*.

Niveau de vie, décile, seuil de pauvreté : voir *annexe Glossaire*.

Taux d'endettement : ratio entre le montant des remboursements et le revenu disponible du ménage.

Pour en savoir plus

- « Les durées d'emprunts s'allongent pour les plus jeunes », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- « Endettement et recours aux services bancaires en 2008 », *Insee Première* n° 1352, mai 2011.

Endettement privé des ménages 2.6

1. Part des ménages endettés à titre privé selon le motif

en %

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Habitat ¹	30,4	29,7	29,4	30,4	31,2	30,7	31,7	32,1	33,3	32,5	32,6	33,2
dont acquisition de la résidence principale	21,7	23,0	22,7	22,4	23,1	21,9	22,4	24,1	24,1	23,7	23,7	23,9
Consommation ²	30,2	30,5	31,2	30,9	30,1	28,5	28,7	27,8	28,2	27,2	26,4	26,9
Habitat et consommation	10,6	10,6	10,7	10,9	10,8	10,1	10,4	9,8	10,2	10,1	9,7	10,4
Ensemble	49,9	49,6	49,8	50,4	50,5	49,1	49,9	50,2	51,3	49,5	49,3	49,7

1. Ces ménages peuvent également être endettés au titre de la consommation.

2. Ces ménages peuvent également être endettés au titre de l'habitat.

Champ : France métropolitaine, ménages ayant des emprunts en cours ou interrompus mais non achevés.

Lecture : en 2016, 33,2 % des ménages ont un crédit à l'habitat, 26,9 % un crédit à la consommation, 10,4 % cumulent crédits à l'habitat et à la consommation.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV) 2005 à 2016.

2. Montant médian mensuel et taux médian d'endettement selon l'âge en 2016

en %

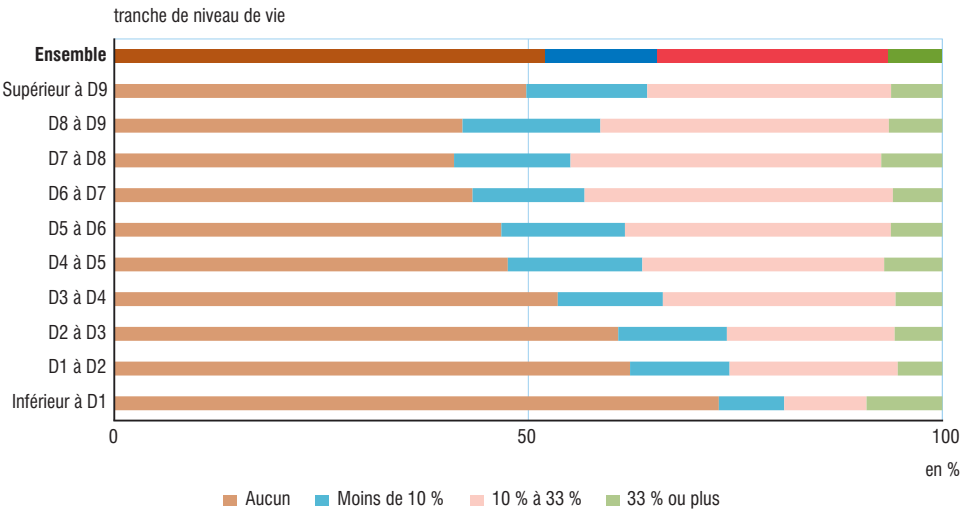
Âge de la personne de référence du ménage	Ménages endettés à titre privé	dont avec emprunt immobilier	Montant médian mensuel du remboursement ¹ (en euros)	Taux médian d'endettement du ménage
Moins de 30 ans	48	19	315	13
De 30 à 39 ans	71	53	800	23
De 40 à 49 ans	71	55	700	19
De 50 à 59 ans	61	42	525	15
De 60 à 69 ans	40	23	320	11
70 ans ou plus	16	7	235	9
Ensemble	50	33	550	17

1. Tous remboursements confondus.

Champ : France métropolitaine, ménages ayant des emprunts en cours ou interrompus mais non achevés.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV) 2016.

3. Taux d'endettement selon les déciles de niveau de vie en 2016



Champ : France métropolitaine.

Lecture : 73 % des ménages dont le niveau de vie est inférieur au 1^{er} décile n'ont aucun emprunt.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV) 2016.

2.7 Patrimoine net des ménages

Début 2015, le **patrimoine net** moyen des ménages, c'est-à-dire déduction faite de leurs emprunts privés ou professionnels, s'élève à 235 900 euros. La moitié des ménages possède plus de 113 900 euros de patrimoine net. Les 10 % les mieux dotés en patrimoine net détiennent plus de 534 800 euros, tandis que les 10 % les moins bien dotés en patrimoine net possèdent moins de 3 000 euros. Tout comme le **patrimoine brut**, le patrimoine net dépend beaucoup du cycle de vie : en moyenne, le patrimoine net des ménages dont la **personne de référence** a moins de 30 ans est de 37 400 euros, contre 286 100 euros pour les ménages dont la personne de référence a 70 ans ou plus. Le patrimoine net augmente avec le **revenu disponible**, qui conditionne les capacités d'épargne du ménage : pour le quart des ménages ayant les plus faibles revenus disponibles, il s'élève en moyenne à 83 900 euros, et à 496 800 euros pour le quart des ménages disposant des plus hauts revenus disponibles.

Le patrimoine net varie également selon la catégorie socioprofessionnelle du ménage.

Le patrimoine net d'un ménage d'agriculteur sur deux est supérieur à 510 500 euros et dépasse 1,3 million d'euros pour un sur dix. Le patrimoine d'un ménage d'indépendant (hors profession libérale et agriculteur) sur deux est supérieur à 218 500 euros et, pour un sur dix, s'élève à plus de 980 200 euros. Parmi les ménages dont la personne de référence est salariée, les ménages de cadre disposent d'un patrimoine élevé : un sur deux dispose d'un patrimoine net supérieur à 204 600 euros. Ils sont toutefois moins nombreux que les indépendants à atteindre les montants les plus élevés : un ménage de cadre sur dix possède un patrimoine net supérieur à 711 900 euros. Pour le patrimoine net comme pour le patrimoine brut, ces différences s'expliquent par la détention chez les indépendants et les agriculteurs de biens professionnels indispensables à leur activité. Pour les ménages dont la personne de référence est un employé, le patrimoine net médian s'élève à 24 800 euros ; il est inférieur à 16 400 euros pour les ménages d'ouvrier non qualifié. ■

Définitions

Patrimoine net, patrimoine brut, personne de référence, revenu disponible, décile : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Entre 2010 et 2015, les inégalités de patrimoine se réduisent légèrement », *Insee Première* n° 1621, novembre 2016.
- « Les inégalités de patrimoine s'accroissent entre 2004 et 2010 », *Insee Première* n° 1380, novembre 2011.

Patrimoine net des ménages 2.7

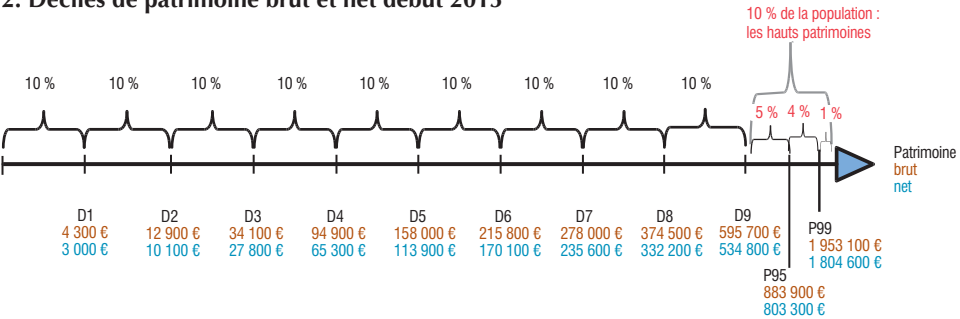
1. Montants de patrimoine net début 2015

en euros

	Patrimoine moyen	Patrimoine médian (D5)	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)
Revenu disponible¹				
Inférieur au 1 ^{er} quartile	83 900	18 000	1 000	218 500
Du 1 ^{er} au 2 ^e quartile	132 500	66 900	2 800	296 400
Du 2 ^e au 3 ^e quartile	222 700	157 500	8 100	476 200
Supérieur au 3 ^e quartile	496 800	297 400	42 900	979 700
Âge de la personne de référence				
Moins de 30 ans	37 400	14 100	1 200	90 200
De 30 à 39 ans	121 800	57 100	2 400	304 300
De 40 à 49 ans	225 700	113 200	2 200	500 100
De 50 à 59 ans	291 400	172 400	2 700	672 000
De 60 à 69 ans	340 600	211 800	6 100	696 200
70 ans ou plus	286 100	157 000	7 000	610 000
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage				
Agriculteur	920 200	510 500	125 700	1 292 000
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	491 100	218 500	12 900	980 200
Profession libérale	615 100	377 900	34 000	1 447 000
Cadre	313 900	204 600	13 300	711 900
Profession intermédiaire	167 800	88 600	4 300	404 500
Employé	98 100	24 800	1 600	279 700
Ouvrier qualifié	100 000	42 000	2 200	263 500
Ouvrier non qualifié	72 400	16 400	1 100	223 500
Retraité ancien agriculteur	369 300	177 500	43 600	653 700
Retraité ancien artisan, commerçant, chef d'entreprise	464 600	250 700	12 100	937 300
Retraité ancien cadre ou profession libérale	574 400	396 100	94 400	1 072 000
Retraité ancien autre salarié	205 600	145 300	3 800	443 600
Autre inactif n'ayant jamais travaillé	100 500	6 500	400	238 900
Taille de l'unité urbaine de résidence				
Commune rurale	267 600	166 300	13 400	564 200
Unité urbaine de moins de 20 000 habitants	217 100	127 600	5 000	462 700
Unité urbaine de 20 000 à moins de 100 000 habitants	195 800	100 900	2 600	432 900
Unité urbaine de 100 000 à moins de 200 000 habitants	214 900	66 500	2 100	492 100
Unité urbaine de plus de 200 000 habitants (hors Paris)	199 400	68 400	2 200	505 200
Unité urbaine de Paris	315 200	93 000	1 800	776 300
Ensemble	235 900	113 900	3 000	534 800

1. Parmi les ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul.
Champ : ménages ordinaires résidant en France hors Mayotte.
Lecture : début 2015, les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans détiennent en moyenne 37 400 euros de patrimoine net.
Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

2. Déciles de patrimoine brut et net début 2015



Champ : ménages ordinaires résidant en France hors Mayotte.
Lecture : début 2015, 10 % des ménages français ont un patrimoine brut supérieur à 595 700 euros (D9). Par ailleurs, 10 % ont un patrimoine net supérieur à 534 800 euros, une fois déduits les éventuels emprunts privés ou professionnels encore en cours.
Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

2.8 Les hauts patrimoines

Début 2015, les 10 % des ménages les mieux dotés en **patrimoine brut** dits « ménages à hauts patrimoines » possèdent au minimum 595 700 euros d'actifs, les 5 % les mieux dotés 883 900 euros et les 1 % plus de 1,9 million d'euros. Ces 2,9 millions de ménages à hauts patrimoines détiennent en moyenne 1 250 000 euros de patrimoine brut, mais les ménages situés entre le 90^e et le 91^e **centile** en possèdent en moyenne 6,7 fois moins que les 1 % les mieux dotés. Par ailleurs, les 10 % des ménages les mieux dotés en patrimoine détiennent 47 % de la masse de patrimoine brut de l'ensemble des ménages. Les 1 % de ménages les mieux dotés en possèdent à eux seuls 16 %.

Ces ménages à hauts patrimoines sont globalement plus âgés que l'ensemble de la population. Ainsi, 70 % de ces ménages ont une personne de référence de 50 ans ou plus, quand ce n'est le cas que de 55 % de l'ensemble des ménages vivant en France.

Le patrimoine détenu par les ménages à hauts patrimoines se compose pour moitié de biens immobiliers, puis de 25 % de patrimoine financier et de 18 % de patrimoine professionnel. Au sein des produits financiers, les produits d'assurance-vie sont sur-représentés (43 % de leur patrimoine financier contre 6 % pour les 10 % des ménages les moins bien dotés) et les livrets d'épargne sous-représentés (10 % contre 41 %). Les biens durables, bijoux, œuvres d'art et autres objets de valeur représentent enfin 6 % des actifs de ces ménages.

La structure du patrimoine des ménages est liée à leur activité professionnelle. Parce qu'une partie non négligeable de leur patrimoine est également leur outil de travail, les 10 % des ménages les mieux dotés en patrimoine sont plus fréquemment des indépendants. Ainsi, 7 % d'entre eux sont des

agriculteurs, (contre 1 % dans l'ensemble des ménages) et 13 % sont artisans, commerçants et chefs d'entreprise (contre 5 %).

Les 1 % des ménages les mieux dotés répartissent différemment leur patrimoine des autres ménages très aisés. Ils placent une plus grande part de leur patrimoine dans les actifs financiers (35 % contre autour de 20 % pour les autres ménages). À l'inverse, la place de l'immobilier dans leur patrimoine est plus faible (29 %, contre 57 % à 73 % pour les autres). Le patrimoine professionnel constitue une part très importante de leur patrimoine (30 %, contre 5 % à 17 % pour les autres ménages à hauts patrimoines). Il est essentiellement constitué des actifs des entreprises qu'ils possèdent. En effet, 46 % de ces ménages sont propriétaires d'au moins une entreprise dont la personne de référence ou le conjoint est le dirigeant, pour une valeur moyenne de 2,2 millions d'euros. En corrigeant de l'endettement, la valeur des actifs des entreprises nette des emprunts représente 23 % du patrimoine net des ménages situés au-delà du 99^e centile de patrimoine brut.

Signe d'un lien entre niveau de vie et patrimoine, près de la moitié (48 %) des ménages parmi les 10 % les plus aisés en patrimoine brut appartiennent également aux 10 % des ménages les plus aisés pour ce qui est du niveau de vie. Le niveau de vie moyen s'élève à 41 700 euros pour les 10 % des ménages les mieux dotés en patrimoine, quand il se situe autour de 22 300 euros pour l'ensemble des ménages.

De 2010 à 2015, le seuil pour appartenir au 1 % des ménages les plus aisés est passé de 1,78 à 1,84 million d'euros à champ comparable de **patrimoine brut hors reste**, mais ces ménages détiennent en moyenne 3,94 millions d'euros contre 4,30 millions cinq ans auparavant (– 8 % en euros courants). ■

Définitions

Patrimoine brut, centile, patrimoine brut hors reste : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Entre 2010 et 2015, les inégalités de patrimoine se réduisent légèrement », *Insee Première* n° 1621, novembre 2016.

1. Composition du patrimoine des ménages du dernier décile de patrimoine brut début 2015

Tranche de patrimoine brut	Montant du centile inférieur	Patrimoine brut moyen	Patrimoine financier	Patrimoine immobilier	Patrimoine professionnel	Patrimoine résiduel ¹
	(en euros)		(en %)			
Entre le 90 ^e et le 91 ^e centile	595 700	615 500	22	62	10	6
Entre le 91 ^e et le 92 ^e centile	633 600	654 200	16	73	5	6
Entre le 92 ^e et le 93 ^e centile	674 200	702 400	19	68	7	6
Entre le 93 ^e et le 94 ^e centile	731 300	764 700	21	63	12	4
Entre le 94 ^e et le 95 ^e centile	798 200	841 400	19	65	9	7
Entre le 95 ^e et le 96 ^e centile	883 900	932 500	20	60	14	6
Entre le 96 ^e et le 97 ^e centile	980 100	1 020 000	18	64	14	4
Entre le 97 ^e et le 98 ^e centile	1 100 000	1 230 000	22	57	16	5
Entre le 98 ^e et le 99 ^e centile	1 380 000	1 610 000	21	57	17	5
Supérieur au 99 ^e centile	1 950 000	4 110 000	35	29	30	6
Ensemble	///	1 250 000	25	51	18	6

1. Patrimoine résiduel : voir *annexe Glossaire* Patrimoine brut hors reste

Champ : ménages ordinaires résidant en France hors Mayotte.

Lecture : début 2015, les ménages situés entre le 90^e et le 91^e centile de patrimoine brut détiennent en moyenne 615 500 euros de patrimoine brut. Le patrimoine financier représente 22 % de la masse de patrimoine brut détenue par ces ménages.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

2. Caractéristiques de la personne de référence des ménages du dernier décile de patrimoine brut début 2015

en %

	Ménages à hauts patrimoines	Ensemble des ménages
Âge de la personne de référence		
Moins de 30 ans	0	10
De 30 à 39 ans	10	16
De 40 à 49 ans	20	19
De 50 à 59 ans	23	18
De 60 à 69 ans	26	18
70 ans ou plus	21	19
Ensemble	100	100
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence		
Agriculteur	7	1
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	13	5
Profession libérale, cadre	25	12
Profession intermédiaire	9	14
Employé	3	13
Ouvrier	2	14
Retraité	40	37
Autre inactif	1	4
Ensemble	100	100

Champ : ménages ordinaires résidant en France hors Mayotte.

Lecture : début 2015, l'âge de la personne de référence de 21 % des ménages à hauts patrimoines est de 70 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

3. Évolution du patrimoine brut hors reste des ménages les plus aisés entre 2010 et 2015

en euros

	Montant des centiles inférieurs			Patrimoine brut hors reste moyen		
	Centiles 2010	Centiles 2015	Évolution (en %)	2010	2015	Évolution (en %)
Tranche de patrimoine brut hors reste						
Entre le 90 ^e et le 91 ^e centile	533 400	553 700	3,8	549 000	574 100	4,6
Entre le 91 ^e et le 92 ^e centile	565 200	593 800	5,1	592 200	613 800	3,6
Entre le 92 ^e et le 93 ^e centile	617 200	635 000	2,9	643 100	659 200	2,5
Entre le 93 ^e et le 94 ^e centile	670 300	687 700	2,6	701 600	720 200	2,7
Entre le 94 ^e et le 95 ^e centile	735 600	753 200	2,4	773 100	791 500	2,4
Entre le 95 ^e et le 96 ^e centile	812 100	831 100	2,3	851 400	878 600	3,2
Entre le 96 ^e et le 97 ^e centile	892 800	932 900	4,5	952 800	982 300	3,1
Entre le 97 ^e et le 98 ^e centile	1 007 500	1 052 000	4,4	1 115 700	1 173 200	5,2
Entre le 98 ^e et le 99 ^e centile	1 262 600	1 331 200	5,4	1 480 300	1 542 400	4,2
Supérieur au 99 ^e centile	1 775 500	1 841 800	3,7	4 301 200	3 941 600	-8,4
Ensemble	///	///	///	1 197 100	1 188 500	-0,7

Champ : ménages ordinaires résidant en France hors Mayotte.

Lecture : début 2015, le seuil des 1 % des ménages les plus aisés en termes de patrimoine brut hors reste est de 1 841 800 euros, contre 1 775 500 début 2010. Ces ménages détiennent en moyenne 3,94 millions d'euros en 2015 contre 4,3 millions cinq ans auparavant, soit une diminution de 8 %.

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 2009-2010 et 2014-2015.

2.9 Patrimoine net des ménages de la zone euro

En 2014, le **patrimoine net** moyen des ménages de la zone euro s'élève à 220 000 euros selon l'enquête *Household Finance and Consumption Survey* (HFCS) de l'Eurosystème. Il varie très fortement d'un pays à l'autre, de 40 000 euros en Lettonie à 770 000 euros au Luxembourg. Le patrimoine net moyen des ménages dans les pays les plus peuplés de la zone euro atteint des niveaux intermédiaires : 210 000 euros en Allemagne, 230 000 euros en Italie, 240 000 euros en France et 270 000 euros en Espagne.

Après prise en compte de l'endettement, le patrimoine des 10 % les ménages les moins dotés est proche de zéro. Dans les pays où les ménages sont fortement endettés, il peut même être négatif, comme aux Pays-Bas ou en Irlande. En haut de la distribution, les 10 % des ménages les mieux dotés de la zone euro possèdent un patrimoine net supérieur à 500 000 euros. Cet ordre de grandeur est également observé pour les 10 % des ménages les mieux dotés en Allemagne, en Finlande (autour de 460 000 euros), en Italie (500 000 euros), en Autriche (520 000 euros), en Espagne et en France (540 000 euros).

Le patrimoine net plancher des 10 % des ménages les mieux dotés est plus élevé au Luxembourg (1,5 million d'euros), à Chypre (800 000 euros), en Belgique (700 000 euros) et à Malte (600 000 euros) et le plus faible en Lettonie (83 000 euros) et en Slovaquie (132 000 euros).

Les 10 % (respectivement les 5 %) des ménages les mieux dotés en patrimoine de la zone euro détiennent 51 % (respectivement 38 %) du patrimoine de l'ensemble des ménages. L'**indice de Gini** du patrimoine net est de 0,686 pour l'ensemble de la zone euro. L'Allemagne et la Lettonie apparaissent comme les pays les plus inégalitaires pour ces trois indicateurs, et la Slovaquie comme le pays le moins inégalitaire. L'ordre de classement selon le degré d'inégalité de patrimoine varie quelque peu pour les autres pays. Chypre et l'Autriche appartiennent toutefois systématiquement aux cinq pays les plus inégalitaires, tandis que la Belgique et la Grèce apparaissent parmi les cinq pays les moins inégalitaires. Quel que soit l'indicateur considéré, la France se trouve dans une position intermédiaire. ■

Avertissement

Les opinions exprimées sont exclusivement celles des auteurs et n'engagent pas la Banque de France.

Définitions

Patrimoine net, indice de Gini, décile : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- Banque centrale européenne, "The Household Finance and Consumption Survey: results from the second wave", *Statistics Paper Series* n° 18, décembre 2016.

Patrimoine net des ménages de la zone euro 2.9

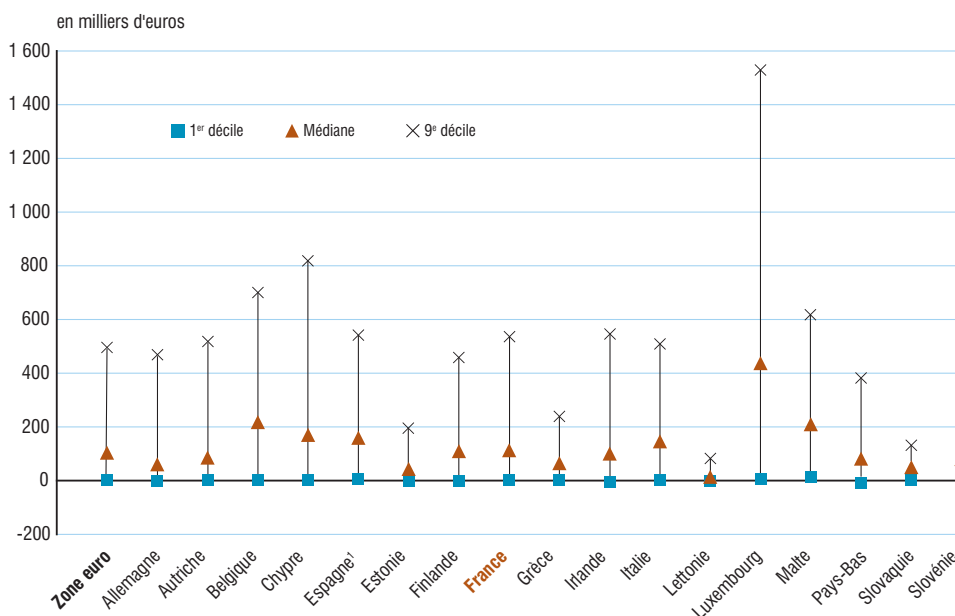
1. Inégalités de patrimoine net dans la zone euro en 2014

	Patrimoine net (en milliers d'euros)		Indice de Gini	Part du patrimoine net détenu par les 5 % les plus dotés (en %)	Part du patrimoine net détenu par les 10 % les plus dotés (en %)
	Médiane	Moyenne			
Allemagne	60,8	214,3	0,762	46,7	60,0
Autriche	85,9	258,4	0,731	43,4	55,5
Belgique	217,9	330,3	0,589	29,7	42,5
Chypre	170,1	387,3	0,717	43,6	56,7
Espagne ¹	159,6	273,6	0,599	33,3	45,6
Estonie	43,6	97,0	0,691	43,2	55,7
Finlande	110,0	195,3	0,648	31,4	45,2
France	113,3	243,1	0,676	37,4	50,7
Grèce	65,1	104,2	0,599	28,8	42,4
Irlande	100,6	216,3	0,752	37,7	53,8
Italie	146,2	226,4	0,603	29,7	42,8
Lettonie	14,2	40,0	0,785	49,1	63,3
Luxembourg	437,5	768,4	0,646	36,3	48,7
Malte	210,0	350,4	0,586	35,5	45,8
Pays-Pas	82,0	151,1	0,698	28,7	43,6
Portugal	71,3	153,0	0,678	36,5	52,1
Slovaquie	50,3	66,0	0,492	23,0	34,3
Slovénie	80,4	137,7	0,628	37,7	48,5
Zone euro	104,1	223,3	0,686	37,9	51,2

1. Pour l'Espagne, l'année considérée est 2011.

Source : BCE, enquête HFCS vague 2.

2. Déciles de patrimoine net dans les pays de la zone euro en 2014



1. Pour l'Espagne, l'année considérée est 2011.

Lecture : au Luxembourg, 10 % des ménages ont un patrimoine net supérieur à 1 529 200 euros (9^e décile).

Source : BCE, enquête HFCS vague 2.

2.10 Patrimoine immobilier des ménages de la zone euro

En 2014, les taux de propriétaires de leur résidence principale sont très différents parmi les ménages de la zone euro. D'après les données du *Household Finance Consumption Survey* (HFCS), ce taux s'établit à 60 % pour l'ensemble de la zone euro. Au sein des quatre pays les plus peuplés (Allemagne, France, Espagne et Italie), il varie de 44 % en Allemagne à 83 % en Espagne. Dans tous les pays, le taux de propriétaires s'accroît avec le niveau de **patrimoine net**. Il dépasse 90 % pour les 5 % de ménages les mieux dotés. Au sein des 50 % de ménages les moins aisés, on observe beaucoup plus de variations entre pays. Seuls 10 % de ces ménages sont propriétaires de leur résidence principale en Allemagne contre 22 % en France, 40 % en Italie et 70 % en Espagne. Étant donné que les ménages les plus riches sont majoritairement propriétaires de leur résidence principale, les différences de taux de propriétaires entre pays s'expliquent par les taux de propriétaires des plus modestes.

L'immobilier (tous biens confondus) représente une part importante du patrimoine des ménages propriétaires, en moyenne de 84 % de leur richesse brute et 81 % de leur patrimoine net pour les pays étudiés. Ce pourcentage est de l'ordre de 64 % si on se limite à la valeur de la résidence principale. Parmi les ménages propriétaires en Allemagne, France, Espagne et Italie, la part de la résidence principale varie de 60 % en Allemagne à 73 % en Italie. Dans tous les pays, la part de la résidence principale décroît avec le niveau de richesse des ménages, reflétant la plus grande diversification du patrimoine des ménages aisés. Au sein des ménages propriétaires des

quatre pays les plus peuplés, pour les 50 % de ménages les moins riches en patrimoine, cette part varie de 79 % en France à 90 % en Italie. Pour les 5 % les plus aisés, elle représente nettement moins : de 32 % en France à 50 % en Italie.

L'endettement immobilier constitue une part prépondérante de l'endettement des ménages de la zone euro (près de 85 %). L'endettement immobilier lié à la résidence principale représente en moyenne 28 % de la richesse brute des ménages propriétaires. Ce taux est de 26 % à 27 % en Italie, Allemagne et France contre 31 % en Espagne. Ici aussi, les différences sont fortes selon les niveaux de richesse. Pour les ménages propriétaires, le poids de l'endettement immobilier lié à la résidence principale dans le total des actifs du ménage est nettement plus faible au sein des ménages les plus aisés (de 6 % en France à 12 % en Italie) que parmi les plus pauvres (de 52 % en Italie à 83 % en Allemagne).

Entre 2010 et 2014, la valeur nette totale du patrimoine immobilier a baissé sous l'effet combiné de la baisse des prix de l'immobilier et de la hausse de l'endettement. La chute de la valeur des résidences principales a touché la majorité des pays, parfois très fortement (– 33,5 % en Grèce, – 27,5 % à Chypre en moyenne, en euros courants). Si on tient compte de l'évolution différenciée de l'inflation par pays, seules l'Allemagne (+ 5 %), la Finlande (+ 6 %) et, dans une moindre mesure, l'Autriche (+ 1,6 %) enregistrent des hausses en moyenne. En revanche, le taux de propriétaires est resté relativement stable au sein de chaque pays. ■

Avertissement

Les opinions exprimées sont exclusivement celles des auteurs et n'engagent pas la Banque de France.

Définitions

Patrimoine net, décile : voir annexe Glossaire.

Pour en savoir plus

- « Le rôle de l'immobilier dans les inégalités de patrimoine en zone euro : les enseignements de l'enquête *Household Finance and Consumption* », *Rue de la Banque* n° 55, Banque de France, janvier 2018.
- « L'impact des prix de l'immobilier sur les inégalités et leur mesure », *Revue Économique* vol 66, 2015.
- "How do households allocate their assets? Stylised facts from the Eurosystem household finance and consumption survey", *ECB Working paper* n° 1722, Banque centrale européenne, août 2014.

Patrimoine immobilier des ménages de la zone euro 2.10

1. Immobilier et endettement des ménages dans les pays de la zone euro selon la tranche de patrimoine net en 2014

	en %				
Tranche de patrimoine net	Zone euro ⁴	Allemagne	Espagne ⁵	France	Italie
Taux de propriétaires¹					
Inférieur à D5	31,5	10,0	70,1	22,4	39,5
Compris entre D5 et C95	88,5	77,1	96,1	89,1	96,8
Supérieur à C95	94,3	92,1	96,6	91,8	98,7
Ensemble	60,3	44,3	83,1	55,8	68,2
Part de la résidence principale dans la richesse brute des ménages propriétaires²					
Inférieur à D5	85,6	82,4	87,2	79,5	90,3
Compris entre D5 et C95	76,6	79,0	67,3	73,4	80,3
Supérieur à C95	38,3	38,6	32,8	31,5	49,7
Ensemble	64,1	59,7	60,9	60,1	72,6
Part de l'endettement immobilier (résidence principale) dans la richesse brute des ménages propriétaires					
Inférieur à D5	67,1	82,8	55,0	57,9	52,0
Compris entre D5 et C95	26,0	32,1	20,0	24,7	20,3
Supérieur à C95	9,2	8,4	11,3	6,4	11,6
Ensemble	28,2	26,5	30,7	26,6	26,0
Ratio de dettes sur total actif³					
Inférieur à D5	63,0	81,9	51,4	52,6	44,4
Compris entre D5 et C95	19,7	24,7	15,8	19,3	12,7
Supérieur à C95	8,4	8,2	8,4	8,0	8,4
Ensemble	21,4	21,5	21,0	19,4	17,8

1. Le taux de propriétaires est le pourcentage de ménages propriétaires de leur résidence principale. Il repose sur la définition harmonisée de l'enquête HFCS. Il exclut les usufructiers et diffère donc du concept Insee.

2. La part de la résidence principale dans la richesse brute est calculée pour les propriétaires.

3. Le ratio de dettes sur actifs est calculé pour les ménages endettés.

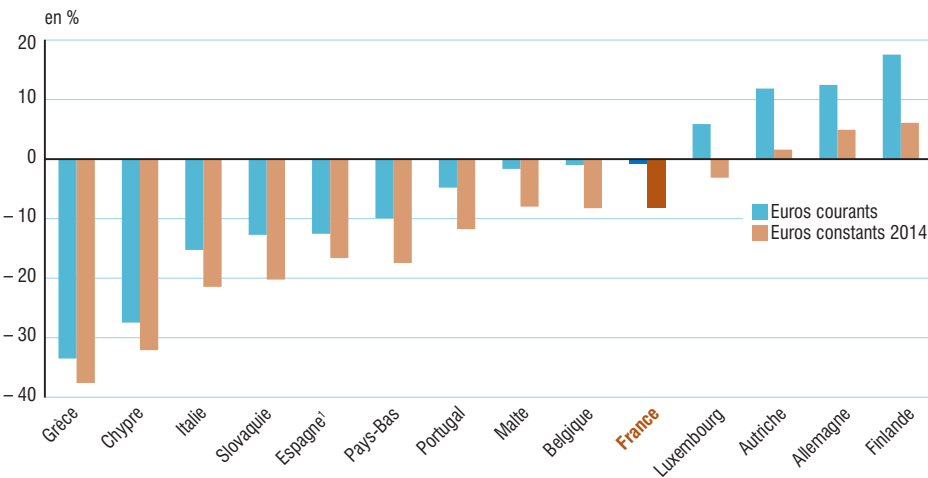
4. Moyenne pondérée par la taille des pays.

5. Pour l'Espagne, l'année considérée est 2011.

Champ : ménages résidant dans les pays suivants de la zone euro : Autriche, Belgique, Chypre, Allemagne, Espagne, Finlande, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Source : BCE, enquête HFCS vague 2.

2. Variation de la valeur de la résidence principale entre 2010 et 2014 par pays



1. Pour l'Espagne, l'évolution est estimée entre 2008 et 2011.

Champ : ménages propriétaires de leur résidence principale.

Source : BCE, enquête HFCS vagues 1 et 2.

2.11 Détention de la résidence principale

Début 2015, 62,7 % des ménages métropolitains possèdent un bien immobilier, que ce soit leur résidence principale (58,9 %) ou un autre logement (18,0 %) utilisé comme résidence secondaire ou bien de rapport loué, mis à disposition gratuitement ou laissé vacant. Si la part des ménages propriétaires d'un autre logement est restée relativement stable depuis la fin des années 1990, la part des ménages propriétaires de leur résidence principale a augmenté de façon continue sur la période, passant de 56,1 % en 1998 à 58,9 % en 2015.

La part des ménages propriétaires de leur résidence principale est d'autant plus importante que les ménages ont un **niveau de vie** élevé et sont plus âgés. Son augmentation s'explique pour partie par un effet de structure lié au vieillissement de la population française sur cette période. Mais, depuis 2010, cette part a davantage augmenté chez les jeunes ménages (+ 3,4 points entre 2010 et 2015 pour les moins de 30 ans) que chez les plus âgés. La période récente est aussi marquée par un accroissement des écarts entre les différentes configurations familiales. Depuis 2010, la part de ménages propriétaires a continué à augmenter pour les couples (+ 3,3 points pour les couples sans enfant) alors qu'elle a légèrement diminué pour les personnes seules (- 0,5 point). Elle s'est également surtout accrue pour les ménages appartenant à la moitié de la population avec le niveau de vie le plus élevé (+ 1,8 point pour les ménages situés dans la moitié supérieure des niveaux de vie). En effet, l'accès à la propriété est devenu plus sélectif, nécessitant de la part des ménages des revenus et un montant d'apport personnel plus élevés. Alors qu'ils sont plus jeunes, les **acquéreurs récents** ont un niveau de vie relativement proche de celui des autres acquéreurs.

Notamment, plus du tiers d'entre eux ont un niveau de vie au-delà du 3^e **quartile**.

Parmi les ménages propriétaires, les deux tiers sont non **accédants**. Ces derniers sont pour la majorité d'anciens accédants ou ont acquis leur logement par héritage, donation ou au comptant. Ce sont des ménages plus âgés (plus de la moitié ont 65 ans ou plus), composés souvent de personnes seules (32,0 % en 2015) ou de couples sans enfant dans le foyer (48,4 %). La catégorie des accédants comprend deux tiers de ménages ayant acquis leur résidence principale au cours des cinq dernières années. Les ménages accédants sont plus jeunes que les non-accédants (les deux tiers ont entre 30 et 50 ans) et vivent le plus souvent en couple avec des enfants (59,0 %).

Début 2015, la moitié des ménages propriétaires de leur résidence principale déclarent un **patrimoine brut** supérieur à 272 000 euros et un **patrimoine net** supérieur à 229 000 euros. Ces derniers sont globalement mieux dotés en patrimoine que l'ensemble des ménages, notamment parce que l'immobilier représente près des deux tiers de leur patrimoine brut. Comme pour l'ensemble des ménages, le patrimoine détenu par les ménages propriétaires varie au cours du cycle de vie ; il croît jusqu'à 70 ans, et décroît ensuite. Les jeunes propriétaires et les accédants détiennent un patrimoine composé principalement de leur résidence principale. Dans leur cas, le poids de l'endettement lié à l'acquisition de la résidence principale est particulièrement important. Ainsi, le patrimoine net des ménages propriétaires de moins de 30 ans ne représente que le tiers de leur patrimoine brut, cette part augmentant progressivement avec l'âge. De même, le patrimoine net des **accédants récents** représente moins de la moitié de leur patrimoine brut. ■

Définitions

Accédant : un ménage accédant à la propriété est un ménage propriétaire qui a encore des emprunts à rembourser pour l'achat de sa résidence principale. Un logement peut être acquis soit à titre onéreux soit par héritage ou donation. Les **accédants** ou **acquéreurs récents** considérés ici ont acquis leur résidence principale au cours des cinq dernières années.

Niveau de vie, quartile, patrimoine brut, patrimoine net : voir annexe Glossaire.

Pour en savoir plus

- « Entre 1998 et 2015, le patrimoine double, mais diminue pour les 20 % les moins dotés », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2018.
- *Les conditions de logement en France*, coll. « Insee Références », édition 2017.

Détention de la résidence principale 2.11

1. Détention de patrimoine immobilier

	en %			
	1998	2004	2010	2015
Résidence principale ¹	56,1	58,2	58,0	58,9
Autres logements	18,1	17,7	18,7	18,0
Ensemble	60,9	62,5	61,9	62,7

1. Il s'agit de la part de ménages propriétaires de leur résidence principale, non accédants et accédants à la propriété, y compris usufruitiers.

Champ : ménages ordinaires résidant en France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 1997-1998, 2009-2010 et 2014-2015.

2. Taux de détention de la résidence principale

	en %	
	2010	2015
Ensemble	58,0	58,9
Âge de la personne de référence		
Moins de 30 ans	12,8	16,2
De 30 à 39 ans	47,1	49,3
De 40 à 49 ans	58,6	58,7
De 50 à 64 ans	69,1	64,7
65 ans ou plus	72,8	73,1
Type de ménage		
Personne seule	48,4	47,9
Couple sans enfant	69,7	73,0
Couple avec enfants	66,3	68,8
Famille monoparentale	32,4	31,7
Autre ménage	56,2	52,4
Tranche de niveau de vie¹		
Inférieur au 1 ^{er} quartile	36,4	35,6
Du 1 ^{er} au 2 ^e quartile	53,9	52,9
Du 2 ^e au 3 ^e quartile	67,1	68,9
Supérieur au 3 ^e quartile	79,7	81,5

1. Hors ménages dont la personne de référence est étudiante, ou déclare des revenus négatifs.

Champ : ménages ordinaires résidant en France métropolitaine.

Note : voir note 1 de la figure 1.

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 2009-2010 et 2014-2015.

3. Caractéristiques des ménages propriétaires de leur résidence principale début 2015

	Ensemble	Ancienneté de l'acquisition		Statut d'occupation	
		Acquéreurs anciens	Acquéreurs récents	Non accédants	Accédants
Ensemble	100,0	83,7	16,3	64,4	35,6
Âge de la personne de référence	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Moins de 30 ans	2,7	0,5	13,9	0,4	6,8
De 30 à 39 ans	13,1	8,3	37,6	2,4	32,5
De 40 à 49 ans	18,5	17,7	22,7	8,7	36,2
De 50 à 64 ans	30,2	32,5	18,4	34,9	21,7
65 ans ou plus	35,5	41,0	7,4	53,6	2,8
Tranche de niveau de vie¹	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Inférieur au 1 ^{er} quartile	14,4	15,0	11,8	15,6	12,4
Du 1 ^{er} au 2 ^e quartile	22,1	22,8	18,4	21,8	22,6
Du 2 ^e au 3 ^e quartile	28,9	28,1	32,7	27,4	31,6
Supérieur au 3 ^e quartile	34,6	34,1	37,1	35,3	33,4
Type de ménage	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Personne seule	28,7	30,1	21,9	32,0	15,5
Couple sans enfant	32,5	34,6	22,0	48,4	16,7
Couple avec enfants	31,7	28,5	48,1	13,5	59,0
Famille monoparentale	4,7	4,2	7,0	2,1	7,7
Autre ménage	2,3	2,6	1,1	4,0	1,2

1. Hors ménages dont la personne de référence est étudiante, ou déclare des revenus négatifs.

Champ : ménages ordinaires résidant en France métropolitaine et propriétaires de leur résidence principale, y compris usufruitiers.

Lecture : 83,7 % des propriétaires de leur résidence principale sont des acquéreurs anciens et 13,9 % des acquéreurs récents ont moins de 30 ans.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

4. Patrimoines brut et net des propriétaires de leur résidence principale début 2015

	Patrimoine brut		Patrimoine net
	Montant médian (en euros)	Part du patrimoine immobilier total (en %)	Montant médian (en euros)
Ensemble	159 610	61,2	115 070
Ensemble des propriétaires de leur résidence principale	271 770	64,3	228 580
Propriétaires non accédants	276 600	60,4	268 440
Accédants à la propriété	264 840	72,9	156 934
Accédants récents	264 840	75,2	116 080
Accédants anciens	264 590	71,7	184 670
Âge de la personne de référence			
Moins de 30 ans	191 710	80,5	64 150
De 30 à 39 ans	254 530	74,9	130 790
De 40 à 49 ans	293 920	63,7	231 440
De 50 à 64 ans	310 430	62,9	285 070
65 ans ou plus	238 580	62,2	235 910

Champ : ménages ordinaires résidant en France métropolitaine et propriétaires de leur résidence principale.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

2.12 Dépenses en logement des ménages

En 2015, les ménages consacrent en moyenne 19,9 % de leurs **revenus** à leur habitation principale. Ce **taux d'effort en logement** est plus élevé pour les locataires du secteur libre (29,2 %) et pour les **accédants à la propriété** (27,7 %). Il est beaucoup plus faible pour les **propriétaires non accédants** dégagés des charges de remboursement liées à leur résidence principale (9,9 %). Quant aux locataires du secteur social, pour lesquels les loyers sont plafonnés, leur taux d'effort se situe autour de 25 % de leur revenu. Le taux d'effort moyen est plus élevé pour les ménages modestes : en 2014, les ménages du premier quartile de niveau de vie consacrent 35 % de leurs revenus à leurs dépenses en logement contre 15 % pour les ménages les plus aisés. Les ménages du premier quartile sont plus souvent locataires et les ménages les plus aisés plus souvent propriétaires non accédants.

Entre 2001 et 2013, le taux d'effort a augmenté pour l'ensemble des ménages (+ 2,1 points). Les dépenses de logement pèsent de plus en plus fortement sur les ménages moins aisés, quel que soit leur statut d'occupation. L'augmentation du taux d'effort moyen a été plus forte pour les locataires, notamment ceux du secteur libre (+ 4,8 points), du fait d'une moindre progression du revenu moyen du groupe des

locataires. Ce dernier s'est en effet progressivement vidé de ses ménages les plus aisés, qui ont pu accéder à la propriété.

Sur la période 2012-2015, parmi les 87,6 % de ménages n'ayant pas changé de statut d'occupation, 54 % ont vu leur dépense de logement augmenter plus rapidement que leur revenu. Le décalage est marqué pour les 25 % de ménages ayant le plus faible niveau de vie : dans plus de 40 % des cas, leur taux d'effort augmente de plus de 2 points entre 2012 et 2015. Les hausses les plus fortes concernent plus souvent les locataires : environ un quart d'entre eux ont un taux d'effort en hausse de plus de 4 points entre 2012 et 2015. Le taux d'effort des ménages propriétaires non accédants a aussi augmenté pour la majorité d'entre eux, bien que leur niveau de dépense soit nettement plus faible ; majoritairement retraités, leur revenu a augmenté moins vite en moyenne que celui des accédants et des locataires. Enfin, les accédants sont les moins nombreux à faire face à une hausse de leur taux d'effort. Leurs dépenses, essentiellement composées de remboursements d'emprunt à mensualités constantes, augmentent de façon plus continue et leurs revenus demeurent relativement dynamiques, cette catégorie de ménages étant en effet majoritairement en emploi. ■

Définitions

Revenu des ménages : le revenu retenu ici diffère légèrement du reste de l'ouvrage. Pour 2012 et 2015, il s'agit du **revenu disponible** hors aides au logement et avant paiement de la taxe d'habitation. Pour 2001 et 2013, il s'agit du revenu disponible hors aides au logement et avant paiement de tous impôts.

Taux d'effort en logement : il s'agit d'un taux moyen, calculé comme le rapport entre les dépenses moyennes liées à l'habitation principale et les revenus moyens. Les dépenses comprennent, pour les propriétaires, les remboursements d'emprunt pour l'achat du logement, la taxe foncière et les charges de copropriété. Elles ne prennent pas en compte le coût d'opportunité pour un propriétaire à occuper son logement (les intérêts non perçus sur la valeur de l'investissement logement, le taux de dépréciation de la structure, l'évolution des prix, des taux d'intérêt, les coûts de maintenance, etc.). Pour les locataires, elles comprennent les loyers et les charges locatives. Pour tous les ménages, elles incluent la taxe d'habitation, la redevance pour les ordures ménagères, les dépenses en eau et en énergie associées au logement et l'assurance habitation. Le taux d'effort est net, c'est-à-dire calculé en déduisant du montant des dépenses les aides au logement.

Accédant à la propriété : ménage propriétaire qui a encore des emprunts à rembourser pour l'achat de sa résidence principale.

Propriétaires non accédants : propriétaires dégagés des charges de remboursements d'emprunts liés à leur résidence principale.

Pour en savoir plus

- *Les conditions de logement en France*, coll. « Insee Références », édition 2017.

Dépenses en logement des ménages 2.12

1. Taux d'effort net des ménages selon le statut d'occupation et le niveau de vie en 2015

en %

	Taux d'effort net moyen	Répartition des ménages par statut d'occupation	Évolution du taux d'effort net 2013/2001 (en points de %) ¹
Ensemble	19,9	100,0	2,1
Locataires du secteur libre	29,2	20,4	4,8
Locataires du secteur social	25,2	16,7	3,9
Accédants à la propriété	27,7	23,3	3,3
Propriétaires non accédants	9,9	39,7	1,2
En dessous du 1^{er} quartile de niveau de vie	35,0	100,0	6,4
Locataires du secteur libre	49,1	30,5	7,8
Locataires du secteur social	32,4	31,5	5,1
Accédants à la propriété	n.s.	6,8	13,4
Propriétaires non accédants	20,1	31,2	3,3
Entre les 1^{er} et 2^e quartiles de niveau de vie	24,1	100,0	3,1
Locataires du secteur libre	32,1	23,2	4,5
Locataires du secteur social	25,1	19,4	3,4
Accédants à la propriété	38,4	14,7	4,1
Propriétaires non accédants	14,4	42,7	2,3
Entre les 2^e et 3^e quartiles de niveau de vie	21,4	100,0	2,1
Locataires du secteur libre	25,5	18,4	2,5
Locataires du secteur social	23,8	11,8	2,9
Accédants à la propriété	30,7	30,8	2,8
Propriétaires non accédants	11,2	39,0	1,5
Au-dessus du 3^e quartile de niveau de vie	14,9	100,0	1,3
Locataires du secteur libre	19,0	9,9	3,0
Locataires du secteur social	n.s.	4,3	2,1
Accédants à la propriété	24,0	40,2	3,3
Propriétaires non accédants	6,8	45,6	0,8

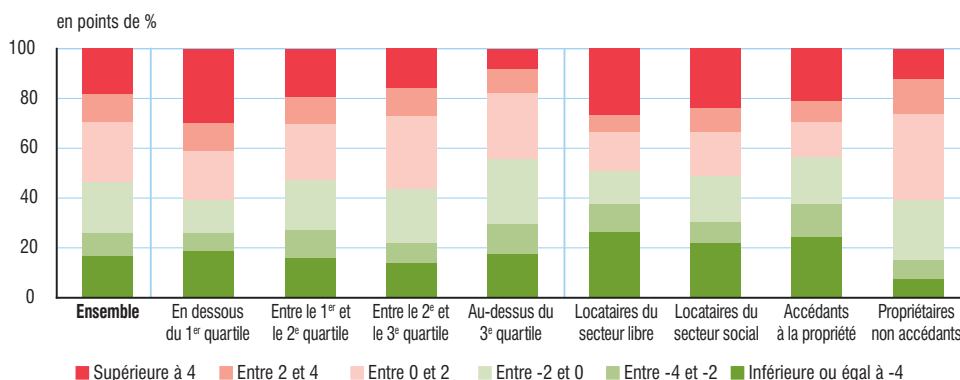
1. Hors ménages dont la personne de référence est étudiante ou déclare des revenus négatifs.

Champ : ménages de France métropolitaine, hors ménages logés gratuitement en 2015.

Note : les ménages logés en meublé ou logés gratuitement (pour 2001 et 2013) sont inclus dans l'ensemble du champ et dans les ventilations par niveau de vie mais exclus des ventilations par statut d'occupation.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources en conditions de vie (SRCV) 2015, enquêtes Logement 2001 et 2013.

2. Évolution du taux d'effort des ménages entre 2012 et 2015 selon le niveau de vie et le statut d'occupation



Champ : ménages de France métropolitaine n'ayant pas changé de statut d'occupation entre 2012 et 2015, hors ménages logés gratuitement.

Note : les ménages logés en meublé sont inclus dans l'ensemble du champ et dans les ventilations par niveau de vie mais exclus des ventilations par statut d'occupation. 87,6 % des ménages n'ont pas changé de statut d'occupation entre 2012 et 2015.

Source : Insee, enquêtes SRCV 2012 à 2015.

2.13 Prix des logements et loyers

Les prix des logements anciens augmentent depuis début 2016, après une baisse d'entre 1,3 % et 2,7 % par an de mi-2012 à fin 2015. La hausse a été de 3,9 % entre le troisième trimestre 2016 et le troisième trimestre 2017. Elle reste cependant nettement moins forte que celle observée dans les années 2000, notamment en 2004 et 2005 où elle a dépassé 15 % par an. La baisse observée au moment de la crise en 2009 a été de courte durée, et la reprise en 2010-2011 a été forte, notamment en Île-de-France. Ainsi, entre le premier trimestre 2000 et le troisième trimestre 2017, les prix dans l'ancien ont été multipliés par 2,3 en métropole et par 2,6 en Île-de-France, contre 1,3 à 1,4 pour **l'indice des prix à la consommation**, les loyers ou le **revenu disponible brut** par ménage.

Les prix des logements neufs ont également augmenté entre le troisième trimestre 2016 et le troisième trimestre 2017 (+ 3,6 %). La reprise de la hausse se confirme depuis le début de l'année 2015. Dans les années 2000, la hausse a été forte, mais moins que dans l'ancien ; le repli en 2009 a été de bien plus faible ampleur, ainsi que la reprise qui a suivi entre fin 2009 et début 2012. Enfin, les prix ont peu baissé en 2012 et 2013.

Le volume annuel de transactions dans l'ancien atteint des sommets sur la période récente : 952 000 transactions ont été conclues entre septembre 2016 et septembre 2017. Rapportée au stock de logements disponibles, qui augmente de 1 % par an, la proportion de ventes est équivalente à celle

du début des années 2000. La courbe du volume annuel de transactions a, en général, les mêmes inflexions que celle de l'évolution des prix, car les acheteurs, qui sont souvent aussi des vendeurs, accélèrent ou ralentissent plus ou moins leurs achats et leurs ventes selon leurs anticipations de prix.

De même, le volume cumulé sur un an de **logements neufs réservés** augmente depuis début 2015, pour retrouver au troisième trimestre 2017 son niveau de mi-2007 (130 000).

La variation des loyers est loin d'avoir été aussi vive que celle des prix de l'immobilier. Entre le premier trimestre 2000 et le troisième trimestre 2017, les loyers ont cependant augmenté de 38 %, soit un rythme supérieur à celui du revenu disponible brut par ménage (+ 33 %) et de l'indice des prix à la consommation (+ 28 %). Depuis début 2015, l'évolution des loyers est historiquement basse, en lien avec différents facteurs : le ralentissement de l'inflation, et donc de **l'indice de référence des loyers** (IRL) qui limite les revalorisations des baux en cours ; la capacité financière des locataires ; l'évolution de la législation (limitation de la hausse du loyer à l'IRL en cas de relocation dans certaines zones tendues depuis 2012, encadrement des loyers, notamment à Paris, entre 2015 et 2017). Ainsi, les loyers, qui augmentaient d'un peu moins de 2 % par an début 2013, ne progressent plus que de 0,2 % par an au troisième trimestre 2017 (+ 0,2 % dans le secteur libre, + 0,1 % dans le secteur social). ■

Définitions

Indice des prix à la consommation (IPC) : instrument de mesure de l'inflation, à travers une mesure synthétique de l'évolution des prix des produits, à qualité constante.

Revenu disponible brut (RDB, comptabilité nationale) : revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne une fois déduits les prélèvements fiscaux et sociaux. Le RDB diffère du revenu disponible évalué à partir des enquêtes auprès des ménages. Voir *annexe Sources et méthodes*.

Logements neufs réservés : réservations à la vente avec dépôts d'arrhes ; ces statistiques sont établies à partir de l'enquête sur la commercialisation de logements neufs (ECLN), soit les permis de cinq logements ou plus destinés à la vente aux particuliers.

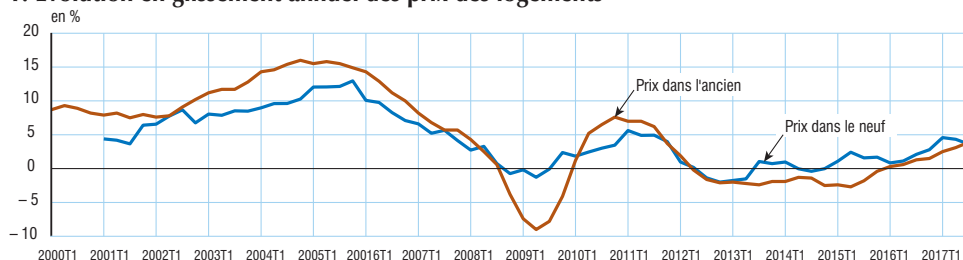
Indice de référence des loyers (IRL) : créé en janvier 2006 et prenant la suite de l'indice du coût de la construction (ICC), l'IRL a été modifié en février 2008 et correspond désormais à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'évolution des prix à la consommation hors tabac et hors loyers.

Pour en savoir plus

- « Indices Notaires-Insee des prix des logements anciens », *Informations rapides*, publication trimestrielle, Insee.
- « Indice des prix des logements neufs et anciens », *Informations rapides*, publication trimestrielle, Insee.
- « Commercialisation des logements neufs », *St@tinfo*, publication trimestrielle, Commissariat général au développement durable, SDES.

Prix des logements et loyers 2.13

1. Évolution en glissement annuel des prix des logements

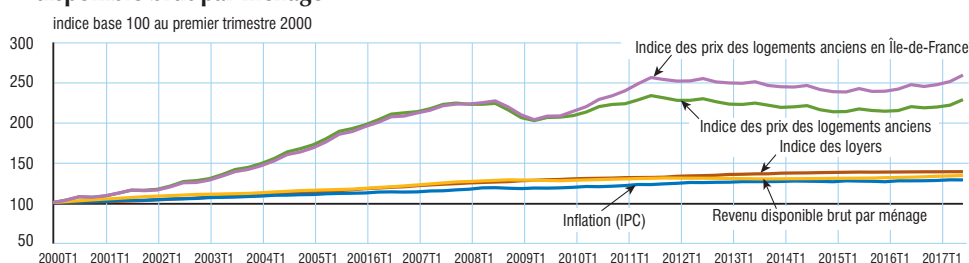


Champ : France métropolitaine.

Note : données en glissement annuel. Les données avant 2001 ne sont pas disponibles pour le prix du neuf.

Sources : Insee ; SDES ; Notaires d'Île-de-France, Base Bien ; Notaires de France, Perval.

2. Prix des logements anciens, des loyers, indice des prix à la consommation et revenu disponible brut par ménage

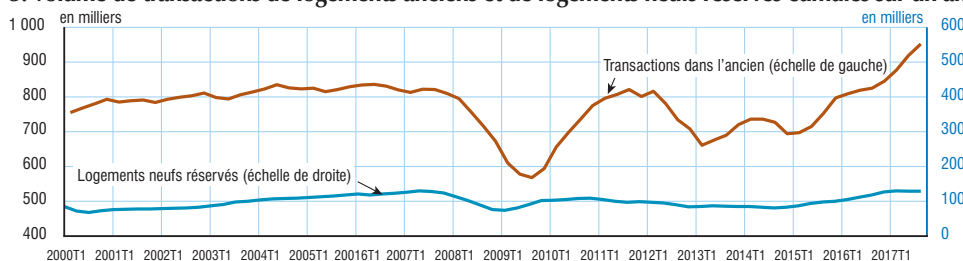


Champ : France métropolitaine, France pour le revenu disponible brut par ménage

Lecture : l'indice des prix des logements anciens s'est établi à 226 au troisième trimestre 2017, contre 100 au premier trimestre 2000. Les prix de l'ancien ont donc été multipliés par 2,26 entre ces deux dates.

Source : Insee ; Notaires d'Île-de-France, base Bien ; Notaires de province, Perval.

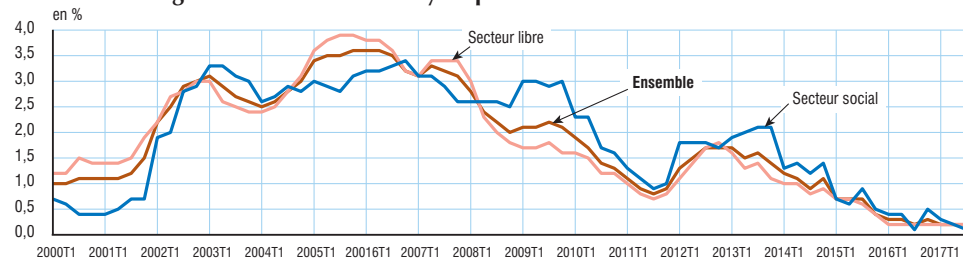
3. Volume de transactions de logements anciens et de logements neufs réservés cumulés sur un an



Champ : France hors Mayotte pour l'ancien, France métropolitaine, programmes immobiliers et permis de construire de cinq logements ou plus destinés à la vente aux particuliers (champ ECLN) pour le neuf.

Sources : Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), d'après DGFIP (MEDOC) et bases notariales ; SDES, enquête sur la commercialisation des logements neufs (ECLN).

4. Évolution en glissement annuel des loyers par secteur



Champ : France métropolitaine, ménages locataires de leur résidence principale louée vide.

Source : Insee, enquêtes Loyers et charges et enquêtes sur les Loyers auprès des bailleurs sociaux (ELBS).

Annexes



Sources et méthodes

Sources statistiques

Les principales sources utilisées dans cet ouvrage sont :

- les enquêtes Revenus fiscaux (ERF) de 1970 à 2004, réropolées depuis 1996 pour être rendues comparables aux enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) utilisées à partir de 2005, pour les données sur les niveaux de vie et la pauvreté monétaire en France ;
- le dispositif Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV), ou *Statistics on Income and Living Conditions* (SILC) pour les comparaisons européennes de pauvreté et d'inégalités de revenus ;
- les dispositifs Revenus fiscaux localisés (RFL) jusqu'en 2011, puis Fichier localisé social et fiscal (Filosofi), pour les données localisées et les données sur les hauts revenus ;
- les enquêtes Patrimoine pour la France et l'enquête européenne *Household Finance and Consumption Survey* (HFCS) pour les comparaisons européennes de patrimoine ;
- l'enquête Ressources des jeunes (ENRJ) de 2014, pour les ressources des jeunes adultes et leur coût pour leurs parents.

Les enquêtes Revenus fiscaux (ERF) et Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)

Les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) sont disponibles de manière annuelle depuis 2005. Ces enquêtes s'appuient sur un échantillon représentatif des ménages en France métropolitaine, issu de l'enquête Emploi, sur leurs déclarations fiscales et sur les prestations qu'ils ont perçues de la part de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) ou de la Mutualité sociale agricole (CCMSA). Les revenus déclarés à l'administration fiscale comprennent les revenus d'activité indépendante ou salariée, les retraites et pensions, les indemnités de chômage, les revenus du patrimoine. Les prestations sociales collectées auprès des organismes sociaux sont celles versées par la branche famille – prestations familiales, minima sociaux (RSA, AAH) et allocations logement – et par l'assurance vieillesse (minimum vieillesse).

Avec un échantillon d'environ 50 000 ménages en 2015, l'ERFS permet de disposer de résultats avec une précision relativement grande. Ainsi, le niveau de vie annuel moyen ou médian, avec un indice de confiance de 95 %, se situe dans un intervalle de ± 90 euros. Le taux de pauvreté à 60 %, avec le même indice de confiance, est dans un intervalle de $\pm 0,35$ point. Le recours aux données fiscales conduit à une couverture partielle des revenus du patrimoine, car plusieurs types de revenus sont exonérés d'impôts (épargne réglementée notamment) ou partiellement appréhendés dans les déclarations fiscales. Ces revenus financiers sont estimés à partir de l'enquête Patrimoine de l'Insee et ajoutés au revenu des ménages mesuré dans les ERFS. Il s'agit des revenus des livrets Jeune, livrets d'épargne populaire (LEP), comptes d'épargne logement (CEL), plans d'épargne logement (PEL), livret A, livret Bleu et livret pour le développement durable, exonérés d'impôt ; mais aussi des revenus des plans d'épargne en actions (PEA), exonérés sous certaines conditions ainsi que de l'ensemble des revenus des assurances-vie, plans d'épargne populaire (PEP) et bons de capitalisation, imposables uniquement lors du rachat ou du dénouement du contrat.

Depuis 2015, ces revenus sont estimés sur les données de l'enquête Patrimoine 2014-2015. Une version des ERFS 2012, 2013 et 2014 incluant les revenus financiers estimés dans l'enquête Patrimoine 2014-2015 a également été produite afin de pouvoir apprécier les évolutions depuis 2012 à méthode constante. Cela conduit à de légères révisions des résultats publiés sur les niveaux de vie. En particulier, l'indice de Gini 2014 est révisé à la baisse, de 0,293 à 0,289, du fait d'une moindre dispersion des revenus financiers. De même, la stagnation du premier décile entre 2013 et 2014 (– 0,2 %) est révisée en une légère baisse (– 0,3 %). En revanche, les autres déciles, les taux de pauvreté et les seuils correspondants (50 % et 60 %) restent quasiment inchangés : le niveau de vie médian est plus élevé de 0,3 % et les taux de pauvreté à 50 % et 60 % ne varient que de 0,1 point.

À partir de 2013, un changement méthodologique concernant le millésime d'impôt a été mis en œuvre. Jusqu'à l'enquête ERFS 2012 inclus, les impôts se référaient aux impôts de la déclaration fiscale de l'année N, portant sur les revenus de l'année N correspondant ainsi aux impôts payés l'année N+1. Ce calcul a été modifié afin de pouvoir disposer de l'impôt payé en N portant sur les revenus de l'année N-1, à partir de l'exploitation des fichiers fiscaux de l'année N-1. Le changement de millésime a été opéré également pour la taxe d'habitation et la prime pour l'emploi.

De plus, deux changements fiscaux importants ont eu lieu en 2013. D'une part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé trois enfants ou plus sont désormais prises en compte dans le revenu déclaré à l'administration fiscale. D'autre part, l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé est maintenant intégré dans les salaires déclarés à l'administration. Ces ressources sont désormais comptabilisées dans le revenu disponible calculé dans l'ERFS.

En prenant en compte l'impôt effectivement payé en 2013, les majorations de pensions et la participation employeur aux contrats de complémentaire santé, la notion de revenu dans l'ERFS s'est rapprochée de celle de la comptabilité nationale ainsi que de celle de l'enquête européenne *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC). La cohérence entre sources s'en trouve renforcée, ce qui facilite leur comparaison.

Enfin, en 2013, des évolutions introduites dans l'enquête Emploi en continu (qui constitue le socle de l'ERFS) ont amélioré la qualité des variables professions et diplômes.

L'ERFS 2012 a été recalculée à méthodologie identique à celle de 2013 pour pouvoir mesurer les évolutions entre 2012 et 2013.

En 2010 et 2012, les imputations des revenus du patrimoine sont réalisées à partir des données provenant de l'enquête Patrimoine 2010. Ce millésime de l'enquête appréhende mieux que les précédentes le haut de la distribution des patrimoines. Ce changement d'enquête induit une rupture de série dans l'ERFS en 2010.

Entre 1996 et 2004, le système d'observation des revenus et des inégalités est assez proche des ERFS. Les enquêtes Revenus fiscaux (ERF) s'appuient également sur l'enquête Emploi et les déclarations de revenus des ménages répondants à l'enquête. Ces revenus sont complétés par imputation des revenus sociaux sur barème.

La série d'ERF a fait l'objet d'une rétopolation sur 1996-2004 pour intégrer deux ruptures afin d'être cohérente avec les millésimes suivants : la première en 2002 liée au passage de l'enquête Emploi annuelle à l'enquête Emploi en continu et la seconde en 2005 liée à la prise en compte des prestations sociales et des revenus du patrimoine. Les prestations, auparavant imputées sur barème, sont obtenues à partir de 2005 par appariement avec les données des différentes caisses de manière à disposer des prestations réellement perçues par les ménages. De plus, afin d'imputer les revenus du patrimoine non présents dans les déclarations fiscales,

des modèles ont été estimés, sur la base des caractéristiques des produits financiers et de la législation fiscale en vigueur chaque année, en utilisant les enquêtes Patrimoine 1998, Détention 2000, Patrimoine 2004 et Patrimoine 2010, selon les années étudiées. Les estimations des montants détenus pour chacun des actifs financiers hors assurance-vie et celles des revenus d'assurance-vie ont ensuite été recalées sur les données macroéconomiques des comptes nationaux et de la Banque de France selon la même méthode que celle des ERFS 2005 et suivantes.

De 1970 à 1990, les ERF sont réalisées tous les quatre ou cinq ans et consistent en un échantillon (de 30 000 ménages environ) généralement issu du recensement de la population enrichi avec les déclarations de revenus. L'information sur les revenus est détaillée. En revanche, l'information socio-démographique sur le ménage déclarant reste très limitée (âge de la personne de référence et de son conjoint, type de ménage, catégorie sociale de la personne de référence). Les prestations sociales n'étant pas reportées dans les déclarations, elles sont imputées sur barème, en fonction des informations de la déclaration fiscale. Le champ des prestations imputées a évolué dans le temps, ce qui peut conduire à surestimer légèrement la baisse de la pauvreté observée sur la période.

Les revenus du patrimoine sont plus ou moins présents dans la déclaration fiscale selon les années en fonction notamment des changements de législation et ne sont pas imputés avant 1996. Tous les revenus du patrimoine, y compris les revenus déclarés, ont donc été exclus de ces enquêtes afin d'éviter de biaiser les séries. Les mesures d'inégalité avant 1996 sont donc sous-estimées et les évolutions ne tiennent pas compte des revenus du patrimoine. Les résultats issus de ces enquêtes 1970 à 1990 doivent donc être comparés avec prudence, entre eux et avec la série actuelle.

Le dispositif SRCV-SILC

Les Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) sont la partie française du système de statistiques communautaires dont le sigle européen est EU-SILC (*European Union Statistics on Income and Living Conditions*). Ce système vise en premier lieu à obtenir les indicateurs structurels pour le rapport de synthèse annuel de la Commission européenne dans les domaines de la répartition des revenus, de la pauvreté et de l'exclusion dans les pays membres. Il a également pour but de produire, pour chaque pays de l'Union européenne, une base de données individuelles sur les revenus et les conditions de vie, mise à la disposition des chercheurs à des fins d'études comparatives entre les pays.

Les statistiques françaises sont collectées annuellement sous la forme d'une enquête en panel, qui a pris en 2004 la suite du Panel européen dont la dernière collecte a eu lieu en 2001. Chaque année, un échantillon d'environ 3 000 logements répondant pour la première fois à l'enquête vient alimenter le panel tandis que 11 000 logements sont en situation de réinterrogation et qu'un échantillon de ménages dit « sortants » le quitte. Les ménages et individus interrogés neuf années consécutives (échantillon rotatif renouvelé par neuvième). Le panel donne lieu à deux types de résultats : une exploitation transversale annuelle (les résultats d'une année donnée) et une exploitation longitudinale (données des années précédentes et courante pour chaque individu). Chaque année, au total, 14 000 ménages sont interrogés dans le cadre de ce dispositif.

Le dispositif SRCV est régi par un règlement européen de 2003 qui fixe avec un grand degré de détail les thèmes à aborder dans le questionnaire. Le règlement prévoit des domaines dits « primaires » traités chaque année et des domaines dits « secondaires » variables, à l'initiative

de la Commission dès 2005 (uniquement dans la dimension transversale). Dans le module primaire figurent :

- la description socio-démographique des membres du panel et des personnes appartenant aux ménages dans lesquels ils vivent ;
- le détail des revenus perçus l'année civile précédant la collecte ;
- la situation financière (épargne, endettement, etc.) des ménages ;
- la description des conditions de vie (indicateurs de privation, logement et équipement, environnement et santé).

L'ERFS est considérée comme la source de référence en France sur les revenus. Le dispositif SRCV répond à un objectif de comparaison internationale ; il permet également de produire des analyses temporelles au niveau individuel, grâce à son statut de panel. L'utilisation de l'ERFS comme source de comparaison européenne n'est pas possible compte tenu des autres variables collectées dans le cadre de ce dispositif (équipement, confort, etc.) et de la nécessité de fournir à Eurostat des données de revenus mises en perspective avec ces descripteurs de conditions de vie. Néanmoins, afin de rendre les deux sources les plus homogènes possibles, un certain nombre de variables de revenu de SRCV sont recalées à partir de la source ERFS. C'est par exemple le cas des revenus financiers. À partir des revenus 2007, les revenus fiscaux et sociaux de SRCV sont obtenus par rapprochement avec les sources administratives, à l'instar de ce qui est fait dans les ERFS. Cette évolution contribue significativement au rapprochement et à la comparabilité des deux sources.

Des différences subsistent cependant :

- le champ d'ERFS est constitué de l'ensemble des ménages ordinaires de France métropolitaine dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul ; SRCV couvre un champ plus large qui n'exclut pas du calcul des indicateurs d'inégalité et de pauvreté les ménages d'étudiants ni ceux avec un revenu déclaré négatif.
- le concept de ménage est différent. Dans l'ERFS, un ménage est constitué de l'ensemble des habitants du logement tandis que dans SILC-SRCV, pour être en ménage, les personnes doivent en plus déclarer faire budget commun, c'est-à-dire avoir des dépenses communes autres que celles liées au logement. Les budgets séparés concernent environ 1,5 % des ménages. Leur niveau de vie est mécaniquement plus élevé dans ERFS que dans SILC-SRCV en raison du décompte des unités de consommation. Par ailleurs, la composition du ménage n'est pas observée au même moment. Dans l'ERFS, il s'agit de la composition du ménage au cours du quatrième trimestre de l'année de perception des revenus tandis que dans SILC-SRCV, il s'agit de la composition du ménage au mois de mai de l'année qui suit la perception du revenu.
- les types de revenus pris en compte diffèrent légèrement. SRCV intègre des revenus absents des fichiers administratifs dont dispose l'Insee (certains transferts entre ménages, aide locale facultative, impôt de solidarité sur la fortune).

Sur des champs semblables et en prenant la même définition du ménage, les différences entre les taux de pauvreté basés sur les données ERFS et SRCV sont à la limite de la significativité. Les différences de niveau ou d'évolution entre les deux sources s'expliquent donc essentiellement par des différences de champ, de définition du ménage et par l'aléa statistique, les deux enquêtes reposant toutes deux sur un échantillon.

Le dispositif Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)

Le dispositif Filosofi remplace les anciens dispositifs Revenus fiscaux localisés (RFL) et Revenus disponibles localisés (RDL) à partir de 2012. Les fichiers fiscaux et sociaux y sont rapprochés de

façon nouvelle et les revenus financiers mal appréhendés par la source fiscale y sont imputés, ce qui permet une estimation plus précise des revenus disponibles des ménages (ce dont ils disposent au cours d'une année pour consommer et épargner) qui peuvent être observés à un niveau territorial aussi fin que l'échelon infracommunal.

Le dispositif permet le calcul des indicateurs usuels d'analyse de la distribution des revenus (nombres, quartiles, déciles, médiane, etc. des revenus par unité de consommation), des indicateurs de pauvreté monétaire (taux de pauvreté, intensité de la pauvreté, etc.) et des indicateurs de structure des revenus (par exemple la part des salaires ou des retraites dans le revenu fiscal ou la part des prestations sociales dans le revenu disponible).

Les données issues de Filosofi proviennent du rapprochement des données fiscales (les déclarations de revenus des personnes physiques, la taxe d'habitation et le fichier d'imposition des personnes) fournies à l'Insee par la Direction générale des finances publiques (DGFiP) et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations : la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), la Caisse nationale assurance vieillesse (Cnav) et la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Elles sont complétées par des imputations de certains revenus financiers selon une méthodologie proche de celle de l'ERFS.

Le champ statistique couvert considère les ménages fiscaux qui établissent, dans l'année, une déclaration fiscale indépendante. Un ménage fiscal est un ménage constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement (hors logement collectif). Son existence, une année donnée, tient au fait que coïncident une déclaration indépendante de revenus (dite « déclaration n°2042 ») et l'occupation d'un logement connu à la taxe d'habitation (TH). Le référent fiscal est le contribuable identifié en tant que payeur de la taxe d'habitation au sein du ménage fiscal reconstitué, ce qui permet de se rapprocher de la notion de ménage au sens habituel de l'Insee.

Les statistiques sont produites sur la France métropolitaine jusqu'en 2014 et la France, la Martinique et La Réunion en 2015. Le champ couvert est celui des ménages fiscaux dit « ordinaires », c'est-à-dire ayant rempli au moins une déclaration de revenus et imposables au titre de la taxe d'habitation.

Au niveau national, l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) reste la source de référence pour l'observation du revenu disponible, des inégalités de niveaux de vie et de la pauvreté : si les concepts utilisés sont les mêmes (agrégats, indicateurs, etc.), les résultats peuvent être légèrement différents entre ces deux sources de conception différente.

Le dispositif Revenus fiscaux localisés (RFL)

Produit jusqu'en 2011, le dispositif Revenus fiscaux localisés est établi à partir des fichiers exhaustifs des déclarations de revenus des personnes physiques, de la taxe d'habitation et du fichier d'imposition des personnes physiques fournis à l'Insee par la DGFiP.

L'exploitation conjointe de ces sources fiscales permet de produire des statistiques sur les revenus fiscaux localisés des ménages à l'échelle communale, supracommunale et infracommunale pour la France métropolitaine et deux départements de l'outre-mer : La Réunion et la Martinique. Le revenu fiscal mesuré par ce dispositif dit « revenu déclaré » correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement. Il ne correspond pas au revenu disponible. Le revenu fiscal comprend ainsi les revenus d'activités salariées, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), les revenus d'activités non salariées,

certaines revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage (hors RSA et autres prestations sociales). La source permet cependant de calculer le revenu fiscal par unité de consommation (UC).

À partir de 2012, ce dispositif est remplacé par le dispositif Filosofi.

L'enquête Patrimoine

Dénommées Actifs financiers en 1986 et 1991-1992, puis Patrimoine en 1997-1998, 2003-2004, 2009-2010 et 2014-2015, les enquêtes Patrimoine décrivent les biens immobiliers, financiers et professionnels détenus par les ménages, ainsi que leur endettement et leur parcours familial et professionnel. Ces enquêtes permettent d'observer en évolution la distribution des patrimoines des ménages et les taux de détention des différents actifs patrimoniaux. Elles comportent aussi une information très complète sur les facteurs explicatifs des comportements patrimoniaux : biographie familiale et professionnelle, héritages et donations, revenus et situation financière. Depuis l'édition 2009-2010, l'enquête permet également d'évaluer la valeur de leur patrimoine restant : véhicules, biens durables, bijoux, œuvres d'art, etc. Par ailleurs, les départements et régions d'outre-mer (DROM, hors Mayotte) sont interrogés – les comparaisons avec les années antérieures ne peuvent donc être réalisées que sur la France métropolitaine – et les hauts patrimoines sont surreprésentés dans l'échantillon de l'enquête.

La dernière enquête, Patrimoine 2014-2015, a été réalisée d'octobre 2014 à février 2015 auprès d'un échantillon d'environ 20 000 ménages ordinaires, représentatif de la France entière. Un peu plus de 12 000 ménages y ont répondu. Les données présentées ici sont fondées sur les réponses de ces ménages, avant calage sur les masses des comptes de patrimoine de la comptabilité nationale. L'enquête Patrimoine s'inscrit dans un cadre européen depuis l'édition 2009-2010 : en partenariat avec la Banque de France, l'Insee produit les données de l'enquête Patrimoine qui servent à renseigner la partie française du *Household Finance and Consumption Survey* (HFCS). Dans ce cadre, l'enquête a lieu désormais tous les trois ans, avec une ré-interrogation sur plusieurs vagues d'une partie des ménages. Les vagues au-delà de 2014 permettront, à travers le panel, de suivre plus précisément le patrimoine dans le temps et de mieux comprendre les phénomènes de cycle de vie. Cette évolution s'accompagne d'un changement de nom de l'enquête, appelée Histoire de vie et patrimoine à compter de la vague 2017-2018.

L'enquête européenne Household Finance and Consumption Survey (HFCS)

Depuis 2006, le réseau européen HFCN (*Household Finance and Consumption Network*) mène une enquête sur le patrimoine (actifs et endettement), les revenus et les habitudes de consommation des ménages de la zone euro (dite « enquête HFCS », *Household Finance and Consumption Survey*). Ce dispositif d'harmonisation des enquêtes sur le patrimoine a été mis en place par la Banque centrale européenne avec les banques centrales des différents pays de la zone euro et pour certains pays, dont la France, les instituts nationaux de statistiques. L'objectif est de produire des descriptions de la distribution du patrimoine des ménages qui soient comparables entre les pays de la zone euro.

Certaines définitions et contours d'agrégats peuvent différer légèrement des concepts habituellement utilisés dans le cadre de l'exploitation de l'enquête française. Ces données individuelles harmonisées présentent l'avantage de pouvoir être mobilisées pour les comparaisons internationales. Actuellement, deux vagues sont disponibles : la première couvre 2009/2010, la seconde essentiellement 2013/2014, selon les pays. L'enquête Patrimoine 2014-2015 correspond à la deuxième vague du HFCS. Les résultats ont été publiés en décembre 2016.

L'enquête sur les Ressources des jeunes (ENRJ)

Menée conjointement par la Drees et l'Insee en France en 2014, cette enquête a pour objectif de décrire le plus finement possible les différentes ressources des jeunes adultes de 18 à 24 ans afin de préciser leur niveau de vie. Une méthodologie spécifique a été mise en place pour appréhender leurs revenus du travail, y compris non réguliers, et les ressources issues de transferts de la famille, en interrogeant les jeunes quelle que soit leur situation de logement (chez leurs parents, en communauté ou en logement autonome, et y compris en multirésidence), ainsi que leurs parents.

Les revenus du travail, ainsi que les revenus sociaux des jeunes adultes sont observés sur l'ensemble de l'année 2014. Afin de définir l'aide financière annuelle des parents, l'aide financière régulière au mois de l'enquête est extrapolée à l'ensemble de l'année 2014 en tenant compte des changements de situation résidentielle intervenus au cours de l'année, à laquelle sont intégrés les aides financières ponctuelles des parents au cours de l'année.

Les revenus des parents sont obtenus à la suite d'appariements de l'enquête avec les fichiers des déclarations fiscales, ainsi que les données sur les prestations sociales et familiales perçues au cours de l'année 2014. Il s'agit du revenu disponible de leur ménage.

Au total, 5 800 jeunes et 6 300 parents ont répondu à l'enquête. Les principaux thèmes abordés dans le cadre de l'enquête sont les suivants :

- les caractéristiques des ressources des jeunes adultes : nature, fréquence et montant ;
- le recensement des aides reçues et données par les parents du jeune (et le cas échéant d'autres ménages ou individus) ;
- les ressources nécessaires aux jeunes adultes afin d'accéder à l'autonomie ;
- le poids de l'aide aux jeunes adultes dans le budget des parents ;
- les relations entre les jeunes adultes et leurs parents.

Questions de mesure

Mesures du revenu disponible et du niveau de vie

S'agissant de données disponibles au niveau des ménages, la mesure du niveau de vie présentée ici correspond à un concept microéconomique de revenu.

En parallèle, l'Insee publie en comptabilité nationale des données macroéconomiques relatives à la masse du revenu disponible brut de l'ensemble des ménages (RDB) en niveau, ainsi que des évolutions du revenu disponible brut moyen et du pouvoir d'achat moyen par habitant, par ménage ou par unité de consommation. Le montant macroéconomique global fait référence et les évolutions moyennes par habitant, ménage ou unité de consommation intègrent des effets démographiques globaux tout en étant cohérentes avec ce montant.

Une fois cet effet démographique neutralisé, les écarts entre les deux approches s'expliquent par trois éléments :

- tout d'abord, une différence de champ de la population suivie : les sources microéconomiques ne couvrent pas les personnes vivant en collectivités (personnes âgées en maisons de retraites, étudiants en cités universitaires, travailleurs logés en foyers) ni toutes celles vivant dans les DOM ;
- ensuite, des différences dans les composantes prises en compte dans le calcul du revenu : le revenu disponible dans les enquêtes n'inclut pas l'ensemble des revenus imputés par la

comptabilité nationale (par exemple, les loyers imputés aux propriétaires ne sont pas compris dans la mesure du niveau de vie présentée dans cet ouvrage ; ils ne sont intégrés au revenu dans les ERFs qu'à titre de variante complémentaire) ;

– enfin, certaines composantes du revenu, bien que communes aux deux approches, ne sont pas couvertes à l'identique (en particulier, la couverture des revenus du patrimoine est moindre dans les sources microéconomiques).

Mesure des transferts sociaux

Dans les ERF, les ERFs, Filosofi et SRCV, le revenu que les ménages déclarent à l'administration fiscale est complété par les revenus sociaux non imposables : prestations familiales, prestations logement et minima sociaux.

Dans les ERF, ceux-ci étaient estimés sur barèmes, sur la base des revenus de l'année, et étaient attribués pour l'année entière. Dans les trois dispositifs actuels de mesure des revenus (ERFs, SRCV et Filosofi), les montants réellement perçus par les ménages sur l'année de revenu considérée sont collectés auprès de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), de la Caisse nationale assurance vieillesse (Cnav) et de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Par ailleurs, le recours aux organismes gestionnaires a permis d'intégrer dans l'ERFs des ménages, globalement plus pauvres que l'ensemble des ménages (1,2 % de l'échantillon), qui n'avaient pas été retrouvés dans le fichier fiscal.

La rétopolation des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux vise à limiter au maximum par repondération l'impact sur la distribution des niveaux de vie du passage entre prestations imputées sur barème et prestations réellement perçues ainsi que celui de l'extension de champ qui en a résulté.

Mesure des revenus du patrimoine

Dans les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux depuis 2005 et dans les versions rétopolées de 1996 à 2004 ainsi que dans Filosofi et SRCV, les revenus de différents produits financiers non recensés par la source fiscale sont ajoutés au revenu des ménages. Pour cela, le montant des différents actifs financiers est collecté auprès des ménages dans SRCV et estimé à partir de l'enquête Patrimoine dans les ERF, ERFs et Filosofi. Le patrimoine total ainsi estimé restant sous-estimé, les encours des différents actifs (hors assurance-vie) sont recalés, produit par produit, sur les données macroéconomiques des comptes nationaux et de la Banque de France. Il en est de même pour les revenus des assurances-vie. Faute d'informations plus précises, le recalage est cependant uniforme, indépendant du revenu des ménages. Les revenus générés par les actifs sont calculés par application de taux de rendement moyens réactualisés chaque année. Si la prise en compte des revenus du patrimoine permet de mieux appréhender la dispersion des revenus, on peut penser que l'application d'un taux de recalage uniforme n'en rend pas complètement compte : la distribution des revenus estimée pourrait être moins concentrée qu'elle ne l'est en réalité. Par ailleurs, les revenus soumis au prélèvement forfaitaire libératoire, hormis les contrats d'assurance-vie (obligations, bons, OPCVM) restent mal appréhendés. À noter cependant qu'à partir de 2013, le prélèvement forfaitaire libératoire a quasiment disparu. Au total, la nouvelle estimation des indicateurs d'inégalités se rapproche de la situation réelle tout en restant probablement encore un peu en deçà de celle-ci.

Dans l'ERFs 2015, la détention puis le montant des revenus de l'ensemble de ces produits sont estimés sur les données de l'enquête Patrimoine 2014-2015. Dans les ERFs 2011 à 2014, ces revenus étaient imputés à partir de l'enquête Patrimoine 2009-2010 et dans les ERFs 2005 à 2010, à partir de l'enquête Patrimoine 2003-2004.

Mesures de la pauvreté

La pauvreté est un concept difficile à appréhender. Aucune définition internationale n'existe, et les approches sont nombreuses et diversifiées. On peut distinguer des approches objectives, basées sur le revenu ou sur les conditions de vie, et des approches subjectives, basées sur la perception qu'a chacun de sa propre condition de vie.

Les approches subjectives peuvent conduire à considérer différemment deux ménages de même revenu, consommant à peu près la même chose, selon le niveau de bien-être subjectif qu'ils en retirent. Elles consistent *in fine* à classer en ménages pauvres ceux qui se considèrent comme tels. Elles présentent l'intérêt d'être directement globales, là où des mesures passent souvent à côté d'une partie des éléments pertinents.

À l'inverse, les approches objectives se basent sur l'observation de divers éléments qui définissent le cadre de vie du ménage et sa consommation (approche par les conditions de vie), ou les éléments de son revenu, en particulier monétaire (approche par le revenu). Le recours au revenu présente l'avantage de moins dépendre des préférences du ménage en matière de consommation, mais peut varier fortement d'une année à l'autre.

Parmi les approches objectives, on distingue également celles qui sont absolues : elles partent de la considération d'un panier minimal de biens qu'il faut consommer pour survivre, et celles qui sont relatives : celles-ci considèrent qu'il y a pauvreté relative dès qu'il y a inégalité de revenu. Les premières souffrent du caractère normatif de la définition de ce panier minimal, tandis que les secondes pâtiennent du caractère arbitraire du seuil retenu (50 %, 60 % de la médiane). Selon le concept retenu, les taux de pauvreté obtenus varient considérablement, sans que l'on ne puisse nécessairement affirmer que l'une des approches est meilleure que l'autre. En France, la notion de pauvreté la plus couramment utilisée reste la pauvreté monétaire relative (approche objective basée sur les revenus). C'est la notion la moins complexe à appréhender, en particulier à mesurer au niveau des enquêtes. Elle nécessite tout de même de disposer d'un certain nombre d'éléments sur les revenus des ménages. La notion de pauvreté monétaire relative nécessite que soient définis préalablement un revenu, une échelle d'équivalence et un seuil de pauvreté. Un ménage sera alors considéré comme pauvre si son niveau de vie (c'est-à-dire son revenu tenant compte de l'échelle d'équivalence retenue) se situe au-dessous du seuil de pauvreté. Des notions de pauvreté en termes de conditions de vie sont également fréquemment mises en œuvre. Elles peuvent être appréhendées à travers des enquêtes grâce à différents indicateurs représentant la contrainte budgétaire, les restrictions de consommation, les retards de paiement et les difficultés de logement des ménages. Elles se justifient par le fait qu'une faiblesse de moyens financiers ne s'accompagne pas forcément de conditions de vie difficile. À l'inverse, certains ménages ne faisant pas partie des plus pauvres au sens monétaire rencontrent d'importantes difficultés en termes de conditions de vie. Par exemple, l'information qu'apporte le revenu d'un ménage ne tient pas compte de son patrimoine, des différents biens durables qu'il a pu acquérir, des dépenses contraintes auxquelles il fait face, ni des transferts entre ménages. De plus, les difficultés de conditions de vie comportent aussi un certain degré de subjectivité qu'un montant de revenu déclaré par le ménage n'exprime pas. Il est donc justifié d'appréhender également la pauvreté par le biais d'indicateurs non monétaires, d'indicateurs de conditions de vie ; tout en tenant compte des contraintes financières. Certaines approches de la pauvreté vont d'ailleurs jusqu'à ne faire intervenir que des indicateurs de conditions de vie. L'idée sous-jacente consiste alors à retenir un nombre important d'indicateurs, choisis selon des critères de fréquence mais également de consensus parmi la population, et de considérer que même si certaines difficultés apparentes peuvent en fait relever d'un choix de vie, ne pas satisfaire un certain nombre d'entre eux ne relève plus d'un choix, mais d'une réelle pauvreté. ■

Accédant

Un ménage accédant à la propriété est un ménage propriétaire qui a encore des emprunts à rembourser pour l'achat de sa résidence principale. On qualifie d'**acquéreur récent** une personne ayant acquis sa résidence principale au cours des cinq dernières années (*fiches 2.11, 2.12*).

Actif occupé au sens du Bureau international du travail (BIT)

Personne âgée de 15 ans ou plus ayant travaillé (même une heure) au cours d'une semaine de référence, ou pourvue d'un emploi mais qui en est temporairement absente. Les apprentis et les stagiaires rémunérés effectuant un travail sont des actifs occupés. Dans cet ouvrage, on se restreint aux personnes âgées de 18 ans ou plus, pour une semaine de référence située au quatrième trimestre de l'année considérée. Les personnes de moins de 18 ans sont comptées parmi les enfants. À ces deux différences près, le concept utilisé est équivalent à celui du BIT (*fiche 1.15*).

Actifs

Biens possédés par le ménage, qu'ils soient financiers, immobiliers, professionnels ou d'une autre nature (biens durables, véhicules, bijoux, œuvres d'art, etc.), soit tout ce qui relève du patrimoine matériel, négociable et transmissible des ménages (*fiche 2.5*).

Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)

Allocation différentielle unique versée aux personnes âgées de 65 ans ou plus (ou à l'âge minimal de départ à la retraite en cas d'incapacité au travail) ayant de faibles revenus pour

leur garantir le **minimum vieillesse**. Pour les nouveaux entrants, elle remplace les diverses allocations destinées à préserver les revenus des personnes âgées au moins au niveau du minimum vieillesse depuis janvier 2007. Après une revalorisation exceptionnelle au 1^{er} octobre 2014, le montant maximum de l'Aspa n'a pas été revalorisé au 1^{er} avril 2015. En 2015, il s'élève à 800 euros par mois pour une personne seule et à 1 242 euros par mois pour un couple (*fiches 1.7, 1.15, 1.21*).

Centile

Voir **décile**.

Chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT)

Personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi (c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, même une heure) durant une semaine de référence, être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de 3 mois. Ici, on se restreint aux personnes âgées de 18 ans ou plus, pour une semaine de référence située au quatrième trimestre de l'année considérée. À ces deux différences près, le concept utilisé est équivalent à celui du BIT (*fiche 1.15*).

Compte-titres

Outil qui permet de détenir des valeurs mobilières. Il est dit ordinaire quand il ne bénéficie pas de l'enveloppe fiscale privilégiée du **plan d'épargne en actions** (PEA) (*fiche 2.3*).

Décile

En ordonnant une distribution de revenus, de niveaux de vie, de patrimoines, etc., les

déciles (notés généralement D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en 10 parties d'effectifs égaux. Les **centiles** (notés généralement C1 à C99) la partagent en 100 parties d'effectifs égaux et les **quartiles** (Q1 à Q3) en 4 parties. La **médiane** (D5, C50 ou Q2) partage la population en deux sous-populations égales. Ainsi, le neuvième décile (D9) est le seuil en-dessous duquel se situent 90 % de la population ; le quatre-vingt-quinzième centile (C95) est le seuil en-dessous duquel se situent 95 % de la population (*fiches 1.3, 1.4, 1.5, 1.6, 1.7, 1.13, 1.14, 1.15, 1.16, 1.17, 1.18, 2.4, 2.6, 2.8, 2.9, 2.10*).

Dépenses pré-engagées

Voir **Revenu imposable**.

Difficultés

27 privations ou difficultés sont retenues pour mesurer le taux de **pauvreté en conditions de vie**.

Insuffisance des ressources :

- être soumis à des remboursements d'emprunt élevés par rapport à ses revenus ;
- avoir été en découvert bancaire au cours des 12 derniers mois ;
- avoir des revenus insuffisants pour équilibrer le budget du ménage ;
- puiser dans ses économies pour équilibrer le budget ;
- ne disposer d'aucune épargne ;
- considérer sa situation financière comme difficile.

Retards de paiement : avoir été dans l'impossibilité de payer, au cours des douze derniers mois :

- des factures d'électricité ou de gaz ;
- des loyers ;
- ses impôts.

Restrictions de consommation :

- maintenir le logement à la bonne température ;
- se payer une semaine de vacances ;
- remplacer des meubles ;
- acheter des vêtements chauds ;
- acheter de la viande ;

- recevoir parents ou amis ;
- offrir des cadeaux au moins une fois par an ;
- posséder deux paires de chaussures ;
- ne pas faire de repas par manque d'argent (au moins une fois au cours des deux dernières semaines).

Difficultés de logement :

- surpeuplement ;
- pas de salle de bain ;
- pas de toilettes ;
- pas d'eau chaude ;
- pas de système de chauffage ;
- logement trop petit ;
- difficulté à chauffer ;
- humidité ;
- bruit.

Pour être considéré en difficulté vis-à-vis d'une de ces dimensions, le nombre de privations ou difficultés qu'un ménage doit rencontrer diffère selon la dimension considérée : au moins 3 difficultés sur les 6 existantes pour l'insuffisance de ressources, au moins 1 sur 3 pour les retards de paiement, au moins 4 sur 9 pour les restrictions de consommation et au moins 3 sur 9 pour les difficultés liées au logement (*fiche 1.11*).

En emploi

Voir **actif occupé au sens du BIT** (*fiche 1.15*).

Impôts directs

Impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée (CSG), contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS), prélèvement forfaitaire libératoire sur valeurs mobilières et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine (*fiches 1.3, 1.6, 1.23*).

Inactif

Personne qui n'est ni actif occupé ni chômeur : jeunes scolaires, étudiants, retraités, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler (*fiche 1.15*).

Indice de Gini

Indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (par exemple de revenu ou de patrimoine) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tous les individus ont le même revenu ou le même patrimoine), la valeur 1 à l'inégalité extrême (un individu possède tout, les autres n'ayant rien) (*fiches 1.3, 1.4, 1.5, 1.8, 1.9, 2.9*).

Indice de référence des loyers (IRL)

Créé en janvier 2006 et prenant la suite de l'indice du coût de la construction (ICC), l'indice de référence des loyers a été modifié en février 2008 et correspond désormais à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'évolution des prix à la consommation hors tabac et hors loyers (*fiche 2.13*).

Indice des prix à la consommation (IPC)

L'indice des prix à la consommation est l'instrument de mesure de l'inflation, à travers une mesure synthétique de l'évolution des prix des produits, à qualité constante (*fiche 2.13*).

Intensité de pauvreté

Indicateur qui permet d'apprécier à quel point le **niveau de vie** de la population **pauvre** est éloigné du **seuil de pauvreté**. Il est mesuré comme l'écart relatif entre le niveau de vie **médian** de la population pauvre et le seuil de pauvreté, rapporté au seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite « intense », au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté (*fiches 1.10, 1.12*).

Livrets non imposables ou défiscalisés

Les sommes qui sont placées sur ces livrets (dans la limite d'un plafond variant selon les produits) et les intérêts qu'elles dégagent sont

exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux. Font partie de cette catégorie le livret A, le livret Bleu, le livret Jeune, le livret de développement durable et solidaire (LDDS – ex-LDD ou Codevi) et le livret d'épargne populaire (LEP) (*fiches 2.1, 2.3*).

Livrets soumis à l'impôt

Les intérêts que ces livrets permettent de dégager sont soumis aux prélèvements sociaux et à l'impôt sur le revenu. Font partie de cette catégorie le livret B, le livret orange, le compte sur livret bancaire (CSL) et les « super-livrets » proposés par les banques en ligne (*fiche 2.3*).

Logements neufs réservés

Réservations à la vente avec dépôts d'arrhes ; ces statistiques sont établies à partir de l'enquête sur la Commercialisation de logements neufs (ECLN), soit les permis de cinq logements ou plus destinés à la vente aux particuliers (*fiche 2.13*).

Loyer imputé brut

Estimation de l'équivalent monétaire de l'avantage que procure au ménage la propriété de sa résidence principale, net de la taxe foncière (*fiche 1.5*).

Loyer imputé net

Loyer imputé brut dont on a déduit pour les ménages accédant à la propriété les intérêts sur les emprunts destinés à l'achat de la résidence principale. Le remboursement du principal, lui, n'est pas déduit car il ne vient pas diminuer le revenu du ménage, mais correspond à une épargne qu'il dégage sur la période, qui réduit d'autant son endettement (*fiches 1.5, 1.21*).

Médiane

Voir **décile**.

Ménage

Dans les enquêtes sur les Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), le ménage désigne l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Dans le dispositif de Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV), le ménage regroupe les occupants qui partagent le même budget. Le ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. Ne font pas partie des ménages les personnes vivant dans des habitations mobiles (y compris les marinières et les sans-abri) ou dans des communautés (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, etc.).

Ménage fiscal

Il est constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement, lui-même identifié à une taxe d'habitation. Sont exclus : les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants, inclus dans le ménage de leurs parents), les contribuables vivant en collectivité, les sans-abri. C'est le concept de ménage utilisé dans Filosofi.

Microsimulation

Simulation sur barème des **prélèvements et prestations sociales** permettant de recalculer le **revenu disponible** des ménages à partir d'un échantillon de micro-données comprenant les revenus déclarés et des informations socio-démographiques. C'est l'objet du modèle de microsimulation Ines (Insee-Drees) à partir duquel est réalisée chaque année une estimation avancée de la **pauvreté monétaire** et des inégalités de niveau de vie (*fiche 1.4*).

Minima sociaux

Dans cet ouvrage, les minima sociaux comprennent le revenu de solidarité active (RSA)

et les prestations précarité relatives au **minimum vieillesse** (**allocation de solidarité aux personnes âgées** essentiellement) et au handicap (allocation aux adultes handicapés, y compris le complément de ressources). L'allocation de solidarité spécifique et les autres allocations de chômage relevant de la solidarité sont comptabilisées dans les allocations chômage (*fiche 1.7*).

Minimum vieillesse

Voir **Allocation de solidarité aux personnes âgées** (Aspa).

Niveau de vie

Revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'**unités de consommation** (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage (*fiches 1.4, 1.5, 1.6, 1.7, 1.9, 1.10, 1.13, 1.14, 1.15, 1.16, 1.17, 1.18, 1.19, 1.20, 1.21, 1.22, 1.23, 2.6, 2.11*).

Parité de pouvoir d'achat (PPA)

Taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune, dite « **standard de pouvoir d'achat** » (SPA), les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer un même panier de biens et de services (*fiches 1.2, 1.8, 1.12*).

Passif

Emprunts restant à rembourser par le ménage, qu'ils soient pour des motifs privés (achat d'un bien immobilier, crédit à la consommation, etc.) ou professionnels (*fiche 2.5*).

Patrimoine brut

Le patrimoine brut est le montant total des **actifs** détenus par un ménage incluant la

résidence principale, les éventuelles résidences secondaires, l'immobilier de rapport – c'est-à-dire rapportant un revenu foncier –, les actifs financiers du ménage, et les actifs professionnels lorsque le ménage a une activité d'indépendant à titre principal ou secondaire. Il inclut également depuis 2010 le patrimoine résiduel : les biens durables (voiture, équipement de la maison, etc.), les bijoux, les œuvres d'art et autres objets de valeur (*fiches 2.4, 2.5, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11*).

Patrimoine brut hors reste

Il s'agit du **patrimoine brut** réduit à ses seules composantes immobilière, financière et professionnelle, sans prendre en compte la valeur des biens durables (voiture, équipement de la maison, etc.), bijoux, œuvres d'art et autres objets de valeur (patrimoine résiduel). C'est cette définition qui est utilisée pour les comparaisons temporelles, car la méthode de mesure du patrimoine résiduel a évolué en 2014-2015 (*fiche 2.8*).

Patrimoine net

Patrimoine du ménage net de l'endettement, soit le **patrimoine brut** duquel ont été retranchées les sommes restant dues par le ménage au titre des emprunts qu'il a contractés pour des motifs privés (achat d'un bien immobilier, crédit à la consommation, etc.) ou professionnels (*fiches 2.7, 2.9, 2.10, 2.11*).

Pauvreté en conditions de vie

Manque global d'éléments de bien-être matériel, mesuré au niveau du ménage. En France, un ménage est dit « pauvre en matière de conditions de vie » lorsqu'il cumule au moins huit privations ou **difficultés** matérielles parmi 27 liées à l'insuffisance des ressources, aux retards de paiement, aux restrictions de consommation et aux difficultés dues au logement (*fiche 1.11*).

Pauvreté monétaire

L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, on détermine un **seuil de pauvreté** en fonction de la distribution des **niveaux de vie** de l'ensemble de la population et une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur à ce seuil. Le seuil de pauvreté qui fait référence pour Eurostat est fixé au niveau national à 60 % du **niveau de vie médian** de chaque pays. De façon secondaire, d'autres seuils sont calculés, notamment celui à 50 % du niveau de vie médian (*fiches 1.10, 1.12, 1.13, 1.15, 1.18, 1.19*).

Le taux de pauvreté calculé pour effectuer des comparaisons européennes diffère légèrement du taux national publié dans le reste de l'ouvrage. Il est calculé à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent, de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens (voir *annexe Sources et méthodes*, Statistiques sur les revenus et les conditions de vie et *fiche 1.12*).

Personne de référence (PR)

Dans l'ERFS, la personne de référence du ménage est, comme dans l'enquête Emploi en continu (EEC), déterminée à partir de la structure familiale du ménage et des caractéristiques des personnes qui le composent. Il s'agit le plus souvent de la personne de référence de la famille quand il y en a une, ou de l'homme le plus âgé, en donnant la priorité à l'actif le plus âgé. La personne de référence d'une famille est l'homme du couple, si la famille comprend un couple de personnes de sexe différent, ou le parent de la famille monoparentale. Dans SRCV et dans l'enquête Patrimoine, comme dans la majorité des enquêtes ménages à l'Insee, la personne de référence est la personne qui apporte le plus de ressources.

Lorsqu'il y a plusieurs principaux apporteurs de ressources déclarés, la personne de référence est en priorité l'actif, puis le retraité et enfin l'inactif non retraité ; à statut égal, la personne de référence est la personne la plus âgée (*fiche 1.22*).

Plan d'épargne en actions (PEA)

C'est un produit d'épargne réglementé (notamment son montant est plafonné), construit sur la base d'un **compte-titres**, mais bénéficiant d'une fiscalité avantageuse (*fiche 2.3*).

Prélèvements sociaux

Les revenus du patrimoine sont soumis à un ensemble de prélèvements sociaux dont le taux global est de 15,5 % depuis le 1^{er} juillet 2012. Ils se composent de la contribution sociale généralisée (CSG, pour 8,2 %), de la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS, pour 0,5 %), de 4,5 % de prélèvement social, auxquels s'ajoutent des prélèvements additionnels : une contribution dite « de solidarité » de 0,3 % et un prélèvement de solidarité de 2 %. Au 1^{er} janvier 2018, le taux de CSG est réévalué à 9,9 %, portant le taux de prélèvements sociaux à 17,2 % (*fiche 2.1*).

Prestations familiales

Les prestations familiales regroupent les prestations relatives à l'accueil du jeune enfant (prime à la naissance, allocation de base, compléments de libre choix d'activité) et les autres prestations relatives à l'éducation des enfants (allocations familiales, complément familial, allocation de rentrée scolaire, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, allocation de soutien familial) (*fiche 1.20*).

Prestations sociales

Prestations familiales, allocations logement, **minima sociaux** (revenu de solidarité active,

allocation aux adultes handicapés, allocations permettant d'atteindre le **minimum vieillesse**) (*fiches 1.3, 1.6, 1.23*).

Quartile

Voir **décile**.

Rapport interdécile

Rapport du 9^e **décile** au 1^{er} décile (D9/D1). Il met en évidence l'écart entre le revenu (ou le niveau de vie) plancher des 10 % des ménages les plus aisés et le revenu plafond des 10 % des ménages les plus modestes (*fiches 1.3, 1.4, 1.5, 1.8, 1.16, 1.17, 1.18*).

Ratio (100-S80)/S20

Il met en évidence les écarts entre la masse des revenus disponibles par **unité de consommation** (UC) détenue par les 20 % des personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres. C'est un indicateur de concentration (*fiches 1.8, 1.9, 1.18*).

Revenu arbitrage (comptabilité nationale)

Revenu disponible brut après déduction des dépenses de consommation dites « pré-engagées » telles que logement, services de télécommunications, frais de cantine, service de télévision, assurances (hors assurance-vie) et services financiers. Le pouvoir d'achat du revenu arbitrage est calculé en utilisant comme déflateur le prix des seules dépenses de consommation non pré-engagées (*fiche 1.1*).

Revenu déclaré

Somme des revenus déclarés à l'administration fiscale avant abattements. Il comprend les revenus d'activité salariée ou indépendante, les indemnités de chômage, les pensions alimentaires, d'invalidité ou de retraite, et les revenus du patrimoine. Ces revenus sont nets

de cotisations sociales et de contribution sociale généralisée (CSG) déductible. En sont exclus les revenus exceptionnels (plus-values notamment).

La déclaration de revenus est propre au foyer fiscal. Le revenu déclaré d'un ménage fiscal correspond à l'ensemble des revenus déclarés par les foyers fiscaux qui le composent. Il comprend ainsi les revenus des personnes qui ne disposent pas de leur indépendance fiscale (étudiants), même si ces personnes ne résident pas principalement dans le même logement.

Revenus du patrimoine

Revenus fonciers et revenus de valeurs et de capitaux mobiliers, hors plus-values. Les revenus du patrimoine ne sont que partiellement couverts dans la déclaration fiscale : plusieurs types de revenus du patrimoine sont exonérés d'impôts (épargne réglementée notamment), ou en partie seulement appréhendés dans les déclarations. Les revenus déclarés sont complétés par des revenus imputés (produits d'assurance-vie, **livrets défiscalisés**, PEA, PEP, CEL, PEL) (*fiche 1.6*).

Revenu disponible

Revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, LEP, CEL, PEL), les **prestations sociales** perçues et la prime pour l'emploi, nets des **impôts directs** (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée – CSG –, contribution à la réduction de la dette sociale – CRDS – et prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine). Cette mesure correspond au concept microéconomique.

En parallèle, l'Insee publie des données macroéconomiques relatives au **revenu disponible brut** dans la comptabilité nationale,

qui font référence pour les évolutions globales. Ces évaluations ne sont pas directement comparables, ni en niveau ni en évolution (voir annexe *Sources et méthodes* et *fiches 1.3, 1.4, 1.5, 1.10, 1.13, 1.22, 2.7*).

Revenu disponible brut (RDB, comptabilité nationale)

Il s'agit du revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne, une fois déduits les prélèvements fiscaux et sociaux. Il comprend en particulier les revenus d'activité, les revenus du patrimoine (dividendes, intérêts et loyers) et les prestations sociales en espèces (allocations familiales, minima sociaux, pensions de retraite, indemnités de chômage, etc.). Le revenu disponible est dit « brut » lorsque la consommation de capital fixe (usure du capital fixe) ne lui est pas soustraite. Le RDB diffère sur certains points du **revenu disponible** évalué à partir des enquêtes auprès des ménages (*fiches 1.1, 1.2, 2.13*).

Revenu disponible brut ajusté (RDBA, comptabilité nationale)

Revenu disponible brut augmenté des transferts sociaux en nature (remboursement de frais de santé par la Sécurité sociale, allocations logement, etc.), contrepartie des consommations individualisables incluses dans les dépenses des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages (*fiche 1.2*).

Revenu individuel

Comprend les traitements et salaires, les indemnités chômage, les retraites, les pensions alimentaires et les revenus d'indépendants. Ils sont nets de CSG et CRDS (*fiche 1.17*).

Revenu initial

Revenu perçu avant paiement des impôts directs (impôts sur le revenu, taxe d'habitation,

CSG et CRDS) et perception des prestations sociales. Il s'agit de l'ensemble des revenus d'activité, de remplacement et du patrimoine, nets de cotisations sociales et revenu du patrimoine. En sont exclus les revenus exceptionnels (plus-values notamment) (*fiche 1.23*).

Seuil de pauvreté

Voir **pauvreté monétaire**.

Standard de pouvoir d'achat (SPA)

Voir **parité de pouvoir d'achat** (PPA).

Taux d'effort en logement

Il s'agit d'un taux moyen, calculé comme le rapport entre les dépenses moyennes liées à l'habitation principale et les revenus moyens. Les dépenses comprennent pour les propriétaires les remboursements d'emprunt pour l'achat du logement, la taxe foncière et les charges de copropriété. Elles ne prennent pas en compte le coût d'opportunité pour un propriétaire à occuper son logement (les intérêts non perçus sur la valeur de l'investissement logement, le taux de dépréciation de la structure, l'évolution des prix, des taux d'intérêt, les coûts de maintenance, etc.). Pour les locataires, elles comprennent les loyers et les charges locatives. Pour tous les ménages, elles incluent la taxe d'habitation, la redevance pour les ordures ménagères, les dépenses en eau et en énergie associées au logement et l'assurance habitation. Le taux d'effort est net, c'est-à-dire calculé en déduisant du montant des dépenses les aides au logement (*fiche 2.12*).

Taux d'endettement

Ratio entre le montant des remboursements et le revenu disponible du ménage (*fiche 2.6*).

Taux de détention

On appelle taux de détention d'une catégorie d'actifs patrimoniaux la proportion de ménages qui détiennent au moins un produit de cette catégorie (que le ménage en possède un ou plusieurs dans la catégorie) (*fiche 2.3*).

Taux de pauvreté

Pourcentage de la population considérée comme pauvre, cela pouvant être entendu au sens de la **pauvreté monétaire** ou de la **pauvreté en conditions de vie**.

Taux de rendement

Il reflète la rémunération des livrets à travers les taux d'intérêts appliqués. Le **taux de rendement réel** correspond au taux de rendement nominal corrigé de l'inflation (*fiche 2.1*).

Unités de consommation (UC) du ménage

Les dépenses d'un **ménage** de plusieurs personnes ne sont pas strictement proportionnelles au nombre de personnes, grâce aux économies d'échelle issues de la mise en commun de certains biens. Aussi, pour comparer les **niveaux de vie** de personnes vivant dans des ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu par unité de consommation, à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle la plus utilisée actuellement (dite de l'« OCDE modifiée ») consiste à décompter 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans (*fiches 1.3, 1.4, 1.13, 1.15, 1.20, 1.23*).

Sigles

AAH

Allocation aux adultes handicapés

Aspa

Allocation de solidarité aux personnes âgées

BEP

Brevet d'études professionnelles

BIT

Bureau international du travail

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle

CCMSA

Caisse centrale de la mutualité sociale agricole

CEL

Compte épargne logement

Cnaf

Caisse nationale des allocations familiales

Cnav

Caisse nationale d'assurance vieillesse

CRDS

Contribution au remboursement de la dette sociale

CS

Catégorie socioprofessionnelle

CSG

Contribution sociale généralisée

Dares

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

DGFiP

Direction générale des finances publiques

DGI

Direction générale des impôts

Drees

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

DROM

Département et région d'outre-mer

EDP

Échantillon démographique permanent

ENRJ

Enquête nationale sur les Ressources des jeunes

ERF

Enquête Revenus fiscaux

ERFS

Enquête Revenus fiscaux et sociaux

EU-SILC

European Union Statistics on Income and Living Conditions

Filosofi

Fichier localisé social et fiscal

HFCS

Household Finance and Consumption Survey

ICC

Indice du coût de la construction

IPC

Indice des prix à la consommation

IR

Impôt sur le revenu

IRL

Indice de référence des loyers

ISBLSM

Institution sans but lucratif au service des ménages

ISF

Impôt de solidarité sur la fortune

LDD

Livret de développement durable

LEP

Livret d'épargne populaire

OCDE

Organisme de coopération et de développement économiques

OPCVM

Organisme de placement collectif en valeurs mobilières

PEA

Plan d'épargne en action

PEL

Plan d'épargne logement

PEP

Plan d'épargne populaire

PERP

Plan d'épargne retraite populaire

PPA

Parité de pouvoir d'achat

PPE

Prime pour l'emploi

RDB

Revenu disponible brut

RDN

Revenu disponible net

RDBA

Revenu disponible brut ajusté

RDL

Revenus disponibles localisés

RFL

Revenus fiscaux localisés

RSA

Revenu de solidarité active

Smic

Salaire minimum interprofessionnel de croissance

SPA

Standard de pouvoir d'achat

SRCV

Statistiques sur les ressources et les conditions de vie

TH

Taxe d'habitation

UC

Unité de consommation

UE

Union européenne

Dans la même collection

Parus

Les acteurs économiques et l'environnement, édition 2017
Tableaux de l'économie française, édition 2018
Formations et emploi, édition 2018

À paraître

Emploi, chômage, revenus du travail, édition 2018
L'économie française, édition 2018
Les entreprises en France, édition 2018
France, portrait social, édition 2018

Imprimerie JOUVE – 1, rue du Docteur Sauvé – 53100 Mayenne

Dépôt légal : juin 2018